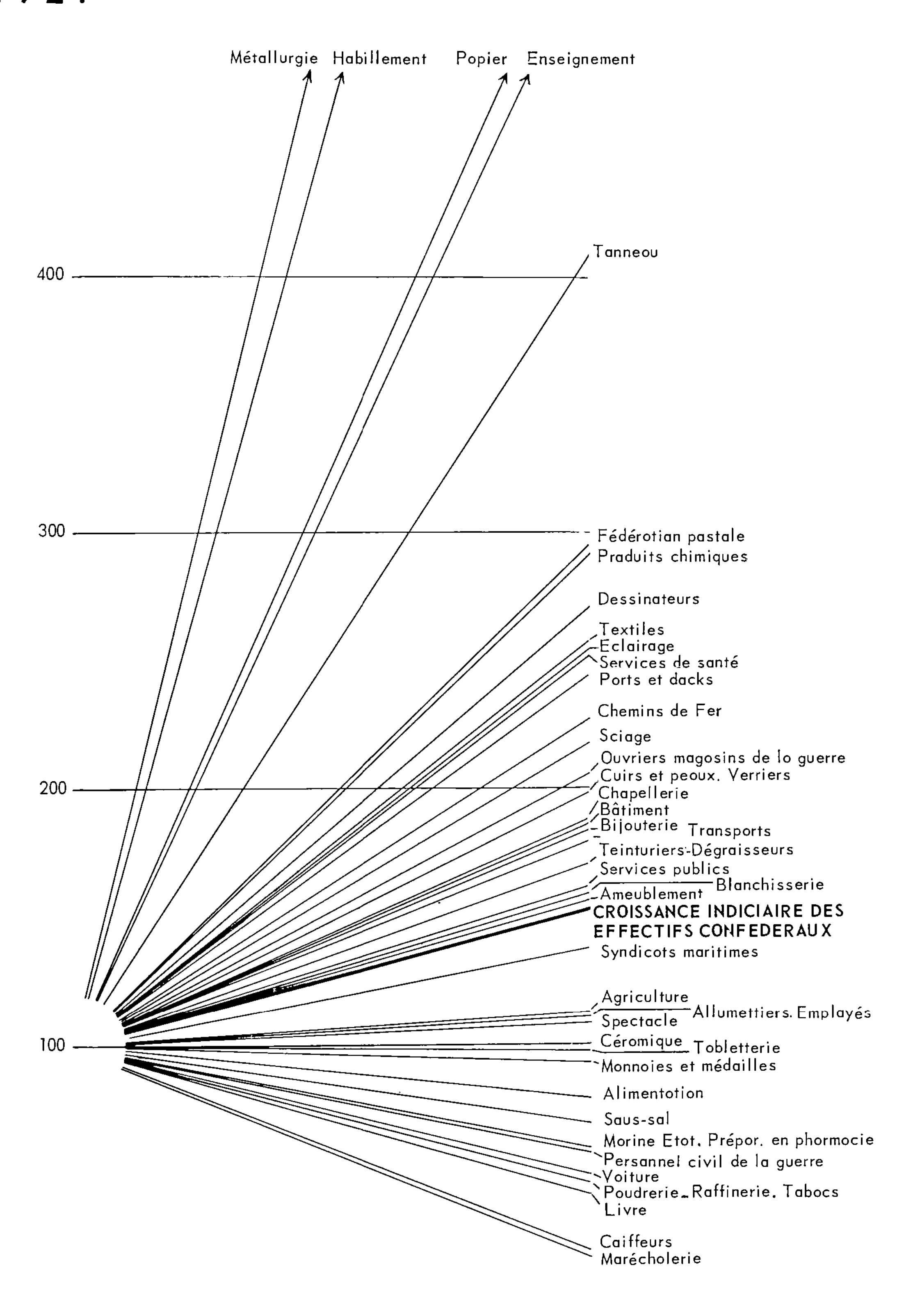
Annie Kriegel

LA CROISSANCE DE LA C. G. T.

1918 - 1921



Editions Mouton

LA CROISSANCE DE LA C. G. T. 1918-1921

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES - SORBONNE
SIXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

SOCIÉTÉ, MOUVEMENTS SOCIAUX ET IDÉOLOGIES

PREMIÈRE SÉRIE

ÉTUDES

VIII

PARIS MOUTON & CO LA HAYE
MCMLXVI

ANNIE KRIEGEL

LA CROISSANCE DE LA C.G.T. 1918-1921

Essai statistique

PARIS MOUTON & CO LA HAYE
MCMLXVI

CET OUVRAGE A ÉTÉ
PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AVERTISSEMENT

Le présent ouvrage est formé de trois éléments :

— Un texte divisé en trois parties, dont chacune compte plusieurs chapitres.

— Des annexes, placées à la fin du volume et constituées par des tableaux. Le renvoi dans le texte à ces annexes est ainsi libellé :

An. I, 1, 1.

Le chiffre romain désigne la partie, le chiffre arabe, le chapitre, la lettre étant le véritable numérotage du tableau.

— Des illustrations constituées soit par des graphiques, soit par des cartes. Le renvoi dans le texte à ces illustrations placées dans le corps même de l'ouvrage est ainsi libellé :

Il. 1.

INTRODUCTION

I. — Objectifs

Le mouvement ouvrier dans ses dimensions nationales et internationales est un objet d'études fort apprécié... aux États-Unis : ce qui tendrait à faire penser qu'il n'existe pas une relation évidente entre la « commande » sociale et l'attrait que ressentent les chercheurs pour telles catégories de problèmes. Par contre en Europe, et notamment en France où la « question ouvrière » dans son acception la plus large a connu et connaît encore une acuité certaine, nous ne disposons que de rares ouvrages de références.

Certes nous avons une abondante littérature de circonstance écrite au feu des luttes sociales : celle-ci constitue pour l'historien une source d'information au premier degré. Nous disposons aussi d'analyses plus ambitieuses conduites par des auteurs qui se tiennent pour des observateurs politiques ou même tentent, dans le cadre d'une problématique des mécanismes politiques, d'apprécier la stratégie et la tactique des syndicats et partis ouvriers considérés comme des groupes de pression entre d'autres. Mais nous manquons d'histoires du mouvement ouvrier qui soient plus que des manuels rapides, autres que des ouvrages catéchistiques ou des libelles partisans : aussi bien d'histoires dites événementielles qui décrivent avec précision le déroulement des phénomènes de surface — au premier chef, parce qu'ils sont les plus apparents, des phénomènes politiques — que d'histoires dites structurelles qui en étudient en profondeur la genèse.

Ayant consacré notre thèse principale[1] à une recherche où l'événement, mal ou peu connu, devait d'abord être cerné, où le politique, en raison du phénomène étudié (la crise, sous le signe de la première guerre mondiale et de la Révolution d'Octobre, du socialisme français entre 1914 et 1920 et l'apparition en France pour une longue période d'un fait communiste) l'emportait largement, nous a-t-il semblé, sur l'économique et le social, nous avons pensé intéressant de tenter, avec notre thèse complémentaire[2], l'analyse structurelle du mouvement syndical dans le

1. *Aux origines du communisme français, 1914-1920*, Paris-La Haye, Mouton, 1964.
2. Présentée pour le doctorat ès lettres en Sorbonne en juin 1964.

cadre duquel, pour une part, s'opère à l'époque la métamorphose d'un courant du socialisme français : l'événement s'enracine dans une organisation sociale et la bouleverse après qu'elle ait contribué à le faire naître.

Ceci nous a conduit à définir trois objectifs :

1° *Établir l'anatomie de l'organisation syndicale française.* Chacun connaît bien en effet l'organigramme classique de la C.G.T., le double échafaudage, vertical des fédérations industrielles et horizontal des unions de syndicats ; mais, au-delà de ce dessin très général, on est plus embarrassé pour présenter un inventaire, un dénombrement, une description enfin des fédérations industrielles (en fonction du nombre de leurs adhérents, des syndicats qui leur sont affiliés, des départements où elles sont implantées), des syndicats par fédérations, des syndiqués par syndicats et par fédérations, des unions de syndicats, des syndicats par unions, des syndiqués par syndicats et par unions, etc. Or cet inventaire, ce dénombrement, cette description sont indispensables au calcul, non du taux global de syndicalisation dont la signification est limitée, mais du taux par branche industrielle et par région qui fournit des renseignements non négligeables sur l'existence ou non de relations anciennes et stables entre l'aptitude à la syndicalisation et telle caractéristique professionnelle ou régionale du terrain « prolétarien ».

2° *Dégager une typologie des fédérations, syndicats et syndiqués.* Cette description numérique du mouvement syndical fait apparaître que fédérations industrielles, syndicats et syndiqués peuvent être rangés en classes dont chacune est définie par des critères relativement précis.

3° *Analyser la physiologie du syndicalisme.* Mais la description d'un corps social ne rend pas encore compte des mécanismes par lesquels ces organes différenciés constituent un organisme vivant : comment ils naissent, se développent, s'insèrent dans l'ensemble et ensemble agissent sur leur environnement.

A ce point, il ne faut pas tarder davantage pour *historiciser* nos objectifs. En effet, il ne s'agit pas d'isoler abstraitement les réactions d'une organisation syndicale dont les mécanismes internes seraient désormais connus, mais qui resterait elle-même figée face à un phénomène en mouvement comme la crise du socialisme. Recensement anatomique, classement typologique, description physiologique de l'organisation syndicale sont au contraire eux-mêmes datés, d'autant que la période choisie (1918-1921) présente, du point de vue du mouvement syndical français, deux caractères majeurs :

1° C'est la période où, pour l'essentiel (il se manifeste bien encore quelques syndicats-maisons, déjà quelques syndicats chrétiens, mais c'est au total négligeable), l'historien peut observer le fonctionnement d'un seul appareil syndical dont l'unité n'est pas le produit d'une unification entre appareils syndicaux jusque-là séparés et rivaux (comme en 1936), mais l'expression d'une certaine conception de la société industrielle où les producteurs s'opposent globalement et radicalement aux exploiteurs. On

peut imaginer dans ces conditions que le fonctionnement de l'appareil syndical était très différent de ce qu'il devint par la suite quand il n'y eut plus monopole mais concurrence du point de vue de la représentativité des intérêts ouvriers.

2° La première après-guerre mondiale fut marquée par l'une de ces vagues de syndicalisation caractéristique du mode d'existence cyclique qui distingue entre tous les autres le mouvement ouvrier français (1906-1910, 1934-1938, 1944-1947 furent depuis le tournant du siècle, les trois autres moments où l'organisation syndicale s'est brutalement gonflée pour, après de grands succès partiels et un combat final malheureux, retomber, étriquée, dans une existence difficile). Étudier l'organisation syndicale dans l'un de ces moments privilégiés doit en conséquence permettre de :

a) Distinguer les facteurs circonstanciels, qui ont contribué à faire surgir puis à briser cette vague, des facteurs structurels qui commandent à la quotidienneté syndicale : amorce pour une histoire comparative des cycles de l'histoire française du syndicalisme ouvrier ;

b) Distinguer les incidences éphémères (dont cette vague est responsable) des incidences acquises : amorce pour une définition du rôle de ce mode d'existence cyclique dans l'histoire française du syndicalisme ouvrier ;

c) Mettre en évidence les caractères propres que le mouvement syndical français tire de son mode d'existence : amorce enfin pour une histoire comparative du mouvement syndical européen et international.

II. — Méthode

Nos objectifs ainsi définis d'abord dans l'abstrait puis enrichis et précisés en fonction de la période retenue, reste à décider le moyen d'y atteindre : en l'occurrence par l'analyse des données rendues publiques concernant la vague de syndicalisation de 1918 à 1921.

Ces données nous sont fournies en particulier par une catégorie de documents : placés en annexe des comptes rendus sténographiques des travaux des congrès confédéraux annuels[1], les tableaux des votes par mandats exprimés chaque année par les délégués des syndicats pour ou contre l'adoption du rapport moral. De 1918 à 1921, nous disposons ainsi de quatre états se présentant de la manière suivante :

1° L'unité de base est le *syndicat*. Tous les syndicats affiliés à une même fédération sont classés dans l'ordre alphabétique de la localité ou du département dans lequel ils sont implantés.

2° Pour chaque unité syndicale, il est indiqué :

a) Le nom du délégué chargé au congrès de le représenter ; un même délégué est d'ailleurs souvent mandaté pour représenter plusieurs syndicats de même orientation.

1. Cf. Bibliographie.

b) La dénomination exacte du syndicat précisant, dans le cadre de la fédération industrielle, la catégorie professionnelle à laquelle ses membres appartiennent. Ex. : syndicat des *boulangers* (Fédération de l'Alimentation).

c) Sa localisation — exprimée par un nom de ville ou de département. Ex. : syndicat des sabotiers *(Bordeaux)*; syndicat de l'enseignement *(Nord)*.

d) Le nombre de ses membres. Ex. : syndicat des ouvriers du port (Calais), *1 500*. Malheureusement cette précieuse donnée numérique ne se trouve que dans les états de 1920 et 1921.

e) L'orientation de son vote (pour, contre, abstention, n'a pas pris part au vote) à l'occasion du scrutin — le plus significatif — sur le rapport moral.

Avant d'aller plus loin, il convient d'apprécier la valeur de ce matériel, laquelle dépend d'abord de sa conformité à l'objet réel.

Or celle-ci nous est surtout garantie par les conditions dans lesquelles ces documents ont été établis : ces tableaux de vote sont en effet publiés pour permettre à la masse des syndiqués qui ne peuvent participer aux congrès confédéraux de contrôler que leurs délégués ont bien appliqué le mandat qu'ils avaient reçu lors des congrès syndicaux préparatoires. Si par ailleurs ils sont publiés à l'occasion de la tenue, en automne, du congrès confédéral annuel, ils sont préparés au printemps quand les Fédérations et Unions départementales sont priées, par circulaires, de fournir la liste des syndicats qui les composent et le nombre d'adhérents de ces syndicats.

Ces conditions d'établissement font éclater un défaut majeur de notre matériel : les données numériques sont fournies par les intéressés eux-mêmes, dont la tentation de majorer par exemple le nombre de leurs adhérents pour augmenter leur poids relatif dans les décisions confédérales — encore qu'à cette époque aucun vote ne fût proportionnel au nombre de syndiqués — n'est tenue en bride que par la nécessité de payer les cartes et timbres correspondant aux effectifs déclarés.

En revanche notre matériel nous semble doté d'une qualité elle aussi majeure du point de vue de l'analyse des mécanismes de fonctionnement du mouvement syndical : l'homogénéité. Que les syndicats aient tendance à gonfler leurs effectifs, c'est possible et fâcheux pour la précision de notre estimation numérique globale en valeur absolue. Mais il est logique de penser que cette tendance est générale et constante : elle ne fausse donc pas nos estimations relatives d'une année à l'autre ou d'un syndicat à l'autre. C'est d'ailleurs la raison qui nous a conduit à nous en tenir à cette seule catégorie de documents : ils sont absolument comparables les uns aux autres.

III. — Technique

Les objectifs retenus et trouvée, pour y atteindre, la source documentaire à partir de laquelle, toutes réserves étant faites, l'analyse de l'objet à étudier pourra être envisagée, il faut encore en définir la technique

d'exploitation : ici la collecte para-mécanographique de l'information, par le moyen de cartes perforées à perforations marginales.

La question qui se posait était en effet de répertorier plus de 4 000 cas, de les classer en fonction de six critères, et de procéder à partir d'eux à des calculs statistiques divers et compliqués.

Le nombre de cas que nous avions à traiter guidait impérativement le choix d'une technique. Trop faible pour la mise en service d'un matériel électronique, il dépassait de loin les possibilités d'un tri manuel. D'où le recours à une technique para-mécanographique, d'ailleurs simple.

Cette technique se décompose dans les trois phases suivantes :

1° *Établissement d'un « programme ».*

Les quatre tableaux des votes syndicaux sur le rapport moral comportent six séries homogènes d'information :

a) Série se rapportant aux fédérations ;
b) Série se rapportant aux syndicats ;
c) Série se rapportant aux syndiqués ;
d) Série se rapportant à la localisation géographique ;
e) Série se rapportant à la stabilité syndicale ;
f) Série se rapportant à l'orientation syndicale.

Ex. : soit le Syndicat des Textiles de Saint-Dié. En consultant les quatre états des votes, nous trouvons sa trace dans ceux de 1919 (où il vota *pour* le rapport moral), de 1920 (où il s'abstint), de 1921 (où il vota encore *pour* le rapport moral). En 1920, il était déclaré comme ayant 1 000 syndiqués. Ce syndicat est donc caractérisé par les six éléments suivants :

a) Série se rapportant aux fédérations : il appartient à la *Fédération du Textile.*

b) Série se rapportant aux syndicats : c'est un syndicat inter-catégorie qui rassemble tous les travailleurs des divers métiers de l'industrie textile.

c) Série se rapportant aux syndiqués : *1 000 membres* en 1920.

d) Série se rapportant à la localisation géographique : il est implanté à *Saint-Dié* (Vosges).

e) Série se rapportant à la stabilité syndicale : n'existant pas ou du moins ne s'étant pas manifesté en 1918, il a ensuite une existence stable puisqu'il participe au vote du rapport moral en 1919, 1920, 1921.

f) Série se rapportant à l'orientation syndicale : majoritaire en 1919, il ne se prononce pas en 1920, mais il est de nouveau majoritaire en 1921.

2° *Codification des séries d'information en fonction des possibilités offertes par le matériel para-mécanographique.*

La codification implique d'abord le choix de l'unité statistique. Tout imposait ici le choix du syndicat : la C.G.T., les fédérations syndicales sont des unités divisibles ; au contraire le syndicat est le plus petit commun diviseur des données numériques fournies par nos documents, dès lors que les états de 1918 et 1919 ne fournissent pas les effectifs de syndiqués par syndicat ; enfin le syndicat n'est pas seulement statistiquement l'orga-

nisation de base du mouvement syndical : alors qu'en fait le syndiqué est une abstraction dont l'existence ne suffit pas à rendre compte de la nature du syndicalisme, le syndicat au contraire est une réalité concrète : seul et en lui-même, il contient déjà toute l'essence du syndicalisme. Au demeurant, on peut imaginer de gonfler les effectifs de syndiqués, il est moins fréquent d'inventer des syndicats-fantômes.

L'unité statistique étant définie, chaque carte représente désormais un syndicat.

La codification consiste alors à traduire les six séries d'information dont nous disposons pour chaque syndicat en utilisant les quatre alphabets-lettres ou les quatre séries-chiffres de la carte vierge.

a) *Série « Fédérations ».*

Les 45 fédérations dont il est question dans les quatre tableaux de votes syndicaux peuvent être représentées par les quatre premières lettres de leur dénomination. Ex. : la Fédération de l'Agriculture aura comme nom de code « Agri »[1].

b) *Série « Syndicats ».*

Cette série sera également représentée par les quatre premières lettres de la dénomination du syndicat, en général une dénomination de métier ou de catégorie professionnelle. Ex. : le Syndicat des Bouchers sera représenté par le nom de code « Bouc ». Nous aurons donc successivement à indiquer : *Alim* (Fédération de l'Alimentation), *Bouc* (Syndicat des Bouchers).

c) *Série « Localisation géographique ».*

L'information brute fournit soit le nom de la ville qui servait de cadre à l'organisation syndicale, soit le nom du département dans lequel le syndicat était implanté. Les Fédérations de l'Enseignement et la Fédération postale étaient organisées à raison d'un syndicat par département. De même, dans les départements qui avaient été envahis pendant la guerre, les Fédérations du Sous-Sol et du Papier. Dans toutes les autres fédérations syndicales, la base géographique mentionnée est seulement la localité. Nous avons donc procédé en deux temps : dans l'impossibilité de coder les 36 000 communes de France (ce qui était d'ailleurs sans intérêt), nous avons ramené toutes les indications géographiques au niveau du département (en nous laissant néanmoins la possibilité d'étudier l'implantation géographique locale, urbaine ou régionale). Il a suffi dans ces conditions de coder le nom des départements, en utilisant là aussi les vocabulaires-lettres[2]. Ex. : le Syndicat des Employés de Romilly-sur-Seine est ainsi codé : EMPL (Fédération des Employés)
AUBE (département de l'Aube).
Mais la fiche précise en clair le nom de Romilly.

1. Cf. Annexes, introduction : le tableau des noms de code des fédérations syndicales.
2. Notre inexpérience, au moment de l'établissement du code, nous a fait commettre une erreur grossière : il fallait représenter les départements par leur chiffre officiel. *Seine* : 75.

d) *Série « Stabilité syndicale »*.

L'information brute nous permet de connaître pour chaque syndicat s'il a participé au vote du rapport moral lors du congrès confédéral de 1918, lors de celui de 1919, de celui de 1920, de 1921.

Il suffit donc de représenter la participation à chaque congrès de la manière suivante :

II (1) : participation	au congrès	dc	1918
II (2) :	—	—	1919
II (4) :	—	—	1920
II (7) :	—	—	1921

Mais, à partir de cette information brute, on peut déduire le nombre de congrès auxquels chaque syndicat a participé, mesure de ce qu'on a appelé sa « stabilité » :

I (1) : n'a participé qu'à un seul congrès
I (2) : a participé à 2 congrès
I (4) : — 3 —
I (7) : — 4 —

Cette série offre donc 15 dispositions possibles à partir de 8 chiffres dont 2 au minimum par syndicat et 5 au maximum. Ex. : le Syndicat des Métaux d'Aix (META : Fédération de la Métallurgie ; BDRH : département des Bouches-du-Rhône) a participé au congrès de 1918 (II, 1) ; 1919 (II, 2) ; 1920 (II, 4) ; 1921 (II, 7). Il a donc participé aux 4 congrès (I, 7). La stabilité de ce syndicat exige 5 cases : la 5e (I, 7) ayant été définie après que les 4 premières aient été cochées au fur et à mesure de la lecture des tableaux de vote.

e) *Série « Orientation syndicale »*.

L'information brute fournit pour chaque syndicat le choix opéré à chaque congrès annuel entre quatre positions possibles :

— Le syndicat a voté pour le rapport moral (p) ;
— Le syndicat a voté contre le rapport moral (c) ;
— Le syndicat s'est abstenu (a) ;
— Le syndicat n'a pas pris part au vote (n. v.).

La nuance étant peu significative, nous avons d'abord confondu l'abstention et la non-participation. Restent donc trois positions possibles.

Le code se présente alors de la manière suivante :

Congrès confédéral de 1918	: pour	(p)	: III, 1
	: contre	(c)	: III, 2
	: abstention	(a)	: rien
— — de 1919 :		(p)	: III, 4
		(c)	: III, 7
		(a)	: rien
— — de 1920 :		(p)	: IV, 1
		(c)	: IV, 2
		(a)	: rien
— — de 1921 :		(p)	IV, 4
		(c)	: IV, 7
		(a)	: rien

Avec 8 cases, nous représentons 12 positions entre lesquelles chaque syndicat n'en a pris que 4 au maximum. Ex. : le Syndicat des Métaux de Bart (META : Fédération de la Métallurgie ; DOUB : département du Doubs), ayant participé aux congrès de 1918 (II, 1), de 1919 (II, 2), de 1921 (II, 7), donc à 3 congrès sur les 4 conféréraux (I, 4), a voté pour le rapport moral en 1918 (IV, 1), toujours pour en 1919 (IV, 4), mais contre en 1921 (III, 7).

3° *Établissement des fiches perforées.*

Le programme mis au point à partir des séries homogènes d'information fournies par l'analyse de notre base documentaire, et la codification du programme étant ainsi achevée, il suffisait désormais d'établir autant de fiches perforées que de cas à analyser. Travail minutieux et long pour réduire en 4 019 fiches perforées les 198 pages de tableaux fournies en annexes des comptes rendus imprimés des quatre congrès confédéraux de 1918 à 1921. Mais travail qu'il nous a semblé nécessaire de faire nous-même, tant les options à trancher furent nombreuses.

Qui a observé des listes en apparence homogènes sait en effet les surprises que leur étude détaillée fait surgir. Il y a d'abord les lacunes : tel syndicat oublie de mentionner sa localisation ou bien l'orientation de son vote. Mais il y a surtout les obscurités, les confusions ou au contraire les différenciations abusives.

Voici quelques options que nous avons dû trancher en cours de route :

a) *Au niveau des fédérations.*

Les variations dans l'organisation des fédérations syndicales[1] sont parfois seulement nominales. Nous nous sommes rangée aux partis suivants :

— Nous avons groupé dans la *Fédération de l'Agriculture :*

- Les syndicats groupés en 1918 et 1919 dans la *Fédération des Agricoles du Midi* (13 syndicats en 1918, 9 en 1919) ;
- Les syndicats groupés en 1918 et 1919 dans la *Fédération de l'Horticulture* (1 syndicat en 1918, 5 en 1919) ;
- Les syndicats groupés en 1919 dans la *Fédération des Bûcherons* (8 syndicats) ;
- Le syndicat des *Vignerons de la Marne* (1 syndicat en 1919).

— Nous avons compris dans la *Fédération du Sciage-Tabletterie* les 3 syndicats appartenant en 1918 à la *Fédération des Brossiers.*

— Nous n'avons pas fait de distinction entre la *Fédération des syndicats d'instituteurs* (dénomination en usage en 1918-1919) et la *Fédération de l'Enseignement* (1920-1921).

— Nous avons confondu la *Fédération des Travailleurs municipaux* (ainsi appelée en 1918-1919) et la *Fédération des Services publics* (1920-1921).

— Nous avons groupé dans la *Fédération du Livre* les syndicats appartenant à la *Fédération Lithographique* (8 syndicats en 1918, 12 en 1919) et ceux appartenant à la *Fédération des Travailleurs du Livre.*

1. Cf. I. 3.

b) *Au niveau des syndicats.*

Nous avons respecté l'affiliation fédérale donnée par les syndicats eux-mêmes, même quand des syndicats de même nature apparaissaient différemment affiliés : c'était le cas de certains syndicats groupant les cheminots des chemins de fer départementaux, adhérant les uns à la *Fédération des Chemins de fer*, les autres à la *Fédération des Transports*. C'était encore le cas de certains syndicats de camionneurs ou de déménageurs, affiliés soit à la *Fédération des Transports*, soit à la *Fédération des Ports et Docks* (cette dernière jouant le rôle de fourre-tout pour les syndicats divers de travailleurs de force).

Mais la difficulté essentielle, au niveau des syndicats, tient à la fréquence des changements nominaux, due à l'imprécision, l'extension des contours professionnels, la prolifération de catégories voisines qui se regroupent, se séparent ou changent simplement d'appellation suivant les années. C'est vrai surtout des syndicats appartenant à des Fédérations comme l'Habillement, l'Alimentation.

Ex. : le Syndicat des *Boulangers* de Bordeaux (1918) s'appelle en 1919 Syndicat des *Boulangers-Biscuitiers* de Bordeaux (de 1918 à 1919, s'est-il annexé réellement les biscuitiers ou dans le tableau de 1918, son nom a-t-il été raccourci ?). Il serait tout à fait fâcheux de compter pour deux unités différentes un syndicat qui d'une année à l'autre n'a modifié que son titre. Nous avons donc pris les partis suivants :
— C'est le tableau de l'année 1920 qui offre la plus grande précision du point de vue du titre exact des syndicats. C'est donc à partir de celui-ci que nous avons opéré.
— Quand, visiblement, d'une année à l'autre, il n'y a eu que changement de nom sans changement de l'assiette professionnelle, nous avons confondu les deux organisations. Quand au contraire il y a eu modification de l'assiette professionnelle, nous avons distingué. Ex. : nous avons confondu le « Syndicat des Employés de Maisons d'Alimentation » (Lyon, 1918) et le « Syndicat des Employés d'Épicerie » (Lyon, 1919). Mais, comme sur des listes il est difficile de s'assurer que l'assiette professionnelle est identique, il est possible que l'instabilité apparente des organisations syndicales soit, sur le papier, supérieure à leur instabilité réelle.

c) *Problèmes de localisation.*

Si le *Dictionnaire des Communes* permet d'identifier la localisation de maints syndicats, il n'en est pas de même pour ceux qui sont implantés dans des villes ou villages dont le nom se retrouve dans plusieurs départements différents ou ceux qui sont implantés dans des lieux-dits ou des hameaux. En outre, en 1918, une série de problèmes particuliers aux départements ex-envahis rend l'identification délicate.

4o *Traitement de l'information ainsi rassemblée.*

L'information pour l'établissement des états statistiques étant réunie, reste à la traiter. Interviennent alors des techniques statistiques et graphiques auxquelles nous avons fait effort pour nous initier. Nous devons

cependant avouer notre grande inquiétude quant à la sûreté du maniement par nous-même de ces techniques. Nous sommes tout à fait convaincue que notre inexpérience et nos incertitudes — dès lors que nous atteignions un certain degré d'abstraction — nous ont empêchée de tirer tout le parti de notre matériel. Malgré l'accueil cordial que nous avons reçu de mathématiciens et de statisticiens, malgré la contribution considérable que le Laboratoire de cartographie de l'École Pratique des Hautes Études[1] a apporté à notre travail en acceptant de traduire les cartes, courbes et graphiques que nous avions grossièrement établis, nous sommes persuadée que seul un travail en pleine collaboration, sur un pied d'égalité et dès le stade de la conception, avec des spécialistes de l'exploitation des dénombrements nous aurait permis d'aller au fond des choses.

Quoi qu'il en soit, nous avons voulu respecter pleinement le parti choisi d'une approche strictement quantitative : ce qui appelait en corollaire le style de ce travail en forme (sèche) de protocole d'expérience.

Nous voudrions croire que cette recherche n'est pas totalement à reprendre et qu'elle peut inciter à mettre en chantier d'autres travaux de nature à mettre en lumière les règles de vie d'un organisme social.

Janvier 1964.

---

1. Sous la direction du Professeur GARCIN. Nous devons une reconnaissance particulière à M[lles] RÉCURAT et GUERMOND.

PREMIÈRE PARTIE

L'ÊTRE SYNDICAL
MORPHOLOGIE ET STRUCTURES

Chapitre I

QU'EST-CE QU'UN SYNDIQUÉ ?

Il y a divers degrés de participation à la vie et aux luttes syndicales, que rendent assez bien les termes de sympathisant, adhérent et militant.

La catégorie des « sympathisants » est ici écartée, puisque l'objet de l'étude est une *organisation* dont le « sympathisant », c'est ce qui le distingue, accepte la direction politique et idéologique mais en refuse, temporairement ou non, les autres contraintes.

Le syndiqué, adhérent ou militant, est, lui, défini par le fait qu'il verse une cotisation dont le montant relativement élevé (cet effort financier, corollaire tangible de l'indépendance syndicale, avait naguère plus d'importance et d'ailleurs de signification qu'aujourd'hui) est constitué par deux éléments distincts : le prix, acquitté en une seule fois, de la carte annuelle, celui des timbres, mensuels ou hebdomadaires, que l'intéressé appose sur sa carte.

Cette structure de la cotisation syndicale entraîne une certaine incertitude dans l'établissement des effectifs syndicaux : si en effet la possession de la carte syndicale est tenue pour le critère de l'adhésion, il y a risque que des éléments circonstanciels — grèves, campagnes occasionnelles — majorent les effectifs réels en faisant entrer en ligne de compte des adhérents éphémères qui auront acquitté par accident le prix — très bas — d'une carte à laquelle par la suite ils n'attacheront plus de valeur. Au contraire, considérer que seul l'achat régulier des timbres garantit l'appartenance syndicale permet de contrôler le sérieux de l'adhésion et même de définir des types de pratique syndicale : est *militant* qui prend ses 12 timbres dans l'année ; le simple adhérent est moins soucieux de « se mettre à jour » ; si bien que, au vu d'une expérience déjà longue, les Centrales syndicales croient pouvoir estimer que globalement (malgré les différences d'une année à l'autre et d'une fédération à l'autre) le nombre réel d'adhérents est égal aux 12/10e du nombre des timbres régulièrement payés : l'adhérent « moyen » prend 10 timbres par an.

Nous n'avons pas ici retenu cette « méthode des timbres ». D'abord parce que le chiffre des adhérents, obtenu en fonction du nombre des timbres payés à la trésorerie condédérale, est un nombre abstrait, statistique, qui, à l'échelle des syndicats de base, n'est guère significatif, tant

la pratique syndicale en la matière varie en fonction des circonstances, ainsi que de traditions professionnelles ou régionales. D'autre part la C.G.T. avait mis au point cette méthode pour des raisons de démocratie intérieure : il s'agissait d'empêcher les syndicats riches de se porter acquéreurs de cartes (sans titulaires), pratique bien connue des vieux partis politiques. Enfin les précisions chiffrées concernant les effectifs syndicaux fournies aux congrès de 1920 et de 1921 nous ont semblé d'autant plus valables qu'elles ne servaient pratiquement à rien : chaque syndicat disposait encore à cette date d'une voix, quel que fût le nombre de ses adhérents.

La qualité de notre matériel peut d'ailleurs être directement mise en évidence : la somme des effectifs déclarés pour chaque syndicat par le Tableau des votes pour ou contre le rapport moral, publié en annexe du compte rendu sténographique du congrès confédéral de 1920, donne, comme total des effectifs confédéraux, le chiffre de

1 053 232 syndiqués.

En 1921, ce total est ramené à :

838 462 syndiqués.

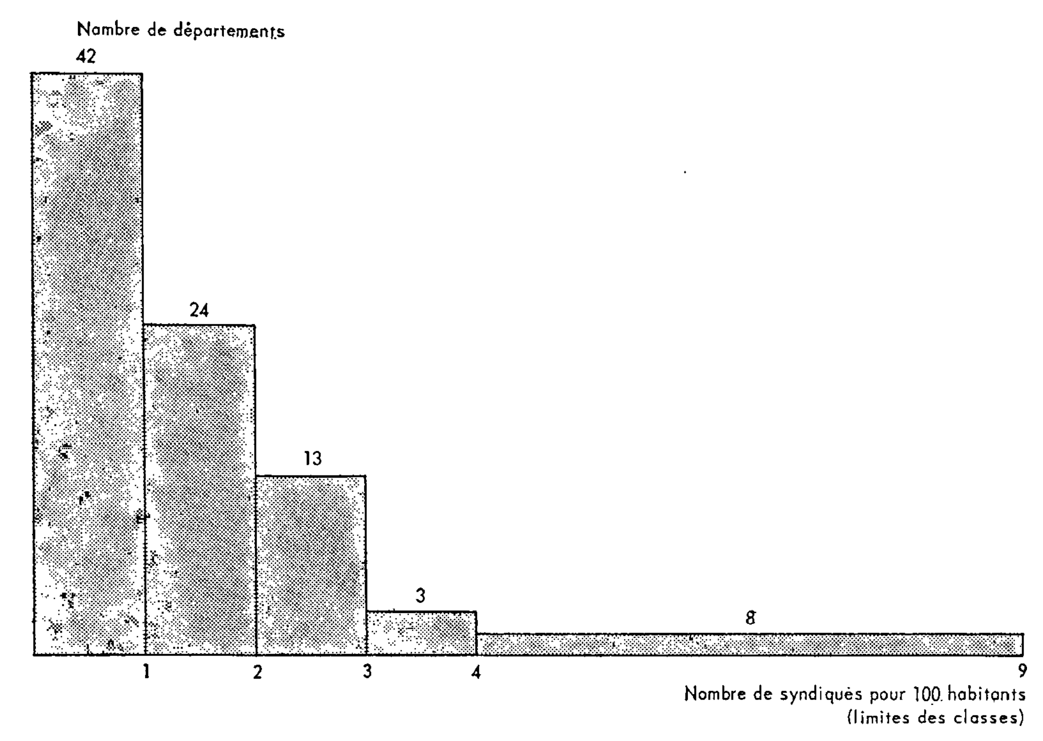
Ces deux chiffres nous semblent également raisonnables, à la fois en valeur absolue et dans leur valeur relative : le recul de 1920 à 1921 n'est que la conséquence attendue des graves défaites enregistrées par le mouvement syndical au printemps 1920 et du processus de scission qui se déroule en son sein.

Bien des estimations ont été proposées des effectifs de la C.G.T. à cette date : on a avancé officiellement le chiffre de 1 581 000 syndiqués en 1920. Le Comité Confédéral National de janvier 1920 s'est adjugé 2 400 000 syndiqués, mais lors de la reconstitution de la Fédération Syndicale Internationale, la C.G.T. française n'était plus créditée que de 757 847 adhérents. Entre ces chiffres extrêmes, les chiffres que nous obtenons en totalisant les effectifs déclarés par les syndicats de base nous paraissent davantage correspondre aux données d'une année, il est vrai si troublée que la masse flottante en a dû être considérablement augmentée.

Quelle que soit la valeur des chiffres que nous avons obtenus, nos totaux n'ont encore de signification qu'autant qu'ils permettent de calculer la densité syndicale française.

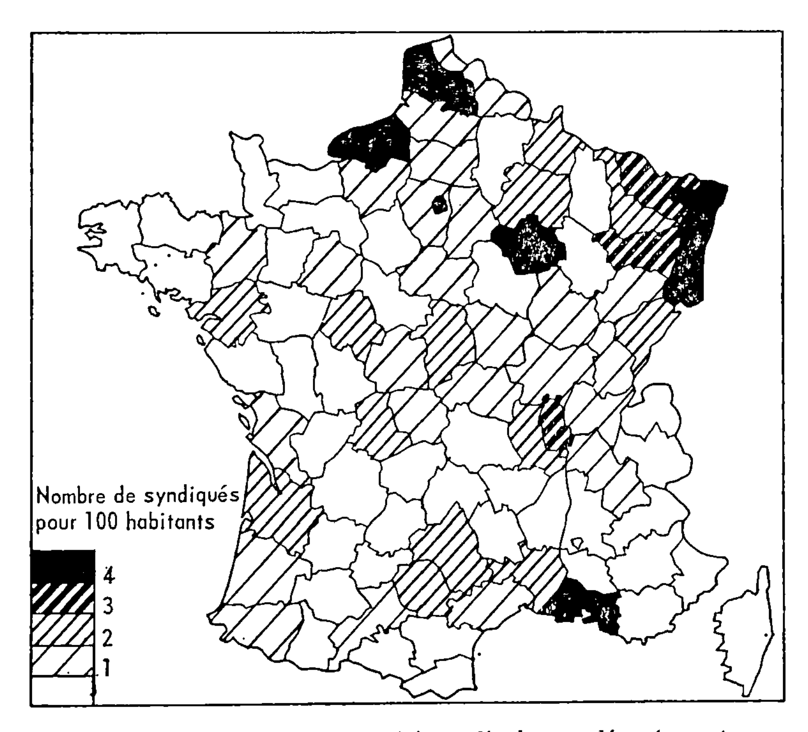
Or, calculer la densité syndicale exigerait au préalable que soit exactement connue la population salariée : encore le syndicalisme agricole intéressait-il à l'époque des catégories paysannes qui n'étaient pas exclusivement salariées ; par ailleurs, un vaste secteur de personnel salarié ne se trouvait pas concerné par le mouvement syndical, le « syndicalisme de cadres » ne s'étant pas encore intégré dans le syndicalisme ouvrier.

Dans ces conditions, il nous a semblé valable de procéder à deux séries de calculs différents : d'une part un calcul de densité syndicale territoriale, d'autre part un calcul de densité syndicale professionnelle.



Graphique 1. — *Répartition des départements en fonction de leur densité syndicale.*
(Cet histogramme de forme hyperbolique va se retrouver dans toutes nos analyses ; or cette forme de distribution est bien connue pour caractériser les faits de structure.)

N. B. — La hauteur des colonnes a été calculée en fonction de la base afin de conserver le rapport des surfaces.



Carte 2. — *Taux de densité syndicale par département.*

1. *La densité syndicale territoriale.*

a) *A l'échelle nationale.*

Le recensement général de 1921 attribue à la France 39 209 766 habitants. La densité syndicale, cette année-là, s'établit donc à 2,52 %.

b) *A l'échelle départementale.*

Le même recensement de 1921 (*Annuaire Statistique*, 37e vol., 1921) indique la population de chaque département. Connaissant le nombre de syndiqués par département, il est aisé d'établir la densité syndicale départementale (*An.* I, 1, a).

Ce tableau (*Il.* 1) fait apparaître, si l'on classe les départements en fonction de leur densité syndicale, que 42 départements ont moins de 1 syndiqué pour 100 habitants[1], 24 ont entre 1 et 2 syndiqués pour 100 habitants[2], 13 ont entre 2 et 3 syndiqués pour 100 habitants[3], 3 ont entre 3 et 4 syndiqués pour 100 habitants[4], 8 enfin ont entre 4 et 9 syndiqués pour 100 habitants[5].

Ainsi le mouvement syndical apparaît comme n'ayant qu'un petit nombre de racines profondes, au demeurant dispersées sur l'ensemble du territoire : si la moitié Nord du pays est plus syndicalisée que la moitié Sud, si l'Est l'est davantage que l'Ouest, il reste que le Sud-Ouest et le Midi sont terres de syndicalisme au même titre que le Nord et l'Est. La dispersion des taches de syndicalisme correspond à l'évidence à la dispersion des taches de forte industrialisation, mais pas de façon absolue et contraignante : déjà se révèle ici le facteur historique de l'implantation syndicale, c'est-à-dire le rôle joué par des éléments accidentels (*Il.* 2).

2. *La densité syndicale professionnelle.*

C'est une donnée encore plus difficile à établir que la densité syndicale territoriale et qui devrait constituer, à elle seule, un objet complet de recherche. En effet l'*Annuaire Statistique de la France*, dressant le tableau de la répartition professionnelle des personnes occupées, le fait selon un classement qui ne correspond pas au découpage des métiers dont, au départ, les fédérations syndicales ont organisé les compagnons. Par

---

1. Dans l'ordre de densité croissante : Lozère, Corse, Lot, Cantal, Gers, Vendée, Mayenne, Hautes-Pyrénées, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Côtes-du-Nord, Haute-Marne, Deux-Sèvres, Morbihan, Haute-Loire, Vaucluse, Orne, Aude, Dordogne, Aisne, Lot-et-Garonne, Corrèze, Loir-et-Cher, Pyrénées-Orientales, Yonne, Alpes-Maritimes, Finistère, Manche, Savoie, Meuse, Puy-de-Dôme, Calvados, Maine-et-Loire, Vienne, Var, Eure-et-Loir, Ariège, Tarn-et-Garonne, Charente, Ardèche, Basses-Alpes, Drôme.

2. Dans l'ordre de densité croissante : Ain, Creuse, Eure, Landes, Haute-Saône, Sarthe, Côte-d'Or, Oise, Charente-Inférieure, Saône-et-Loire, Indre, Seine-et-Oise, Jura, Loiret, Basses-Pyrénées, Nièvre, Seine-et-Marne, Ille-et-Vilaine, Haute-Garonne, Hérault, Somme, Nord, Allier, Isère.

3. Ardennes, Marne, Indre-et-Loire, Gard, Aveyron, Meurthe-et-Moselle, Doubs, Loire, Tarn, Loire-Inférieure, Gironde, Haute-Vienne, Cher.

4. Vosges, Moselle, Rhône.

5. Haut-Rhin (Belfort), Seine, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Bouches-du-Rhône, Aube Pas-de-Calais, Haut-Rhin.

exemple, la Fédération syndicale du Papier-Carton n'encadre pas les travailleurs de l'industrie du Caoutchouc : ceux-ci reviennent à la Fédération des Produits chimiques, alors que la statistique française groupe le personnel employé dans les industries du Papier, du Carton et du Caoutchouc. Par ailleurs et surtout l'*Annuaire Statistique de la France* fournit dans la plupart des cas le chiffre des personnes employées dans une industrie, quel que soit leur statut social (patrons, cadres, artisans, employés, ouvriers). Enfin, bien des fédérations syndicales ont des traditions spécifiques quant aux catégories de personnel qu'elles souhaitent voir syndiquées. Alors que les Fédérations de Fonctionnaires ou de Services publics s'adressent au personnel de toutes catégories, y compris les catégories de maîtrise et de cadres, d'autres fédérations dédaignent ou sont hostiles à tout recrutement de salariés qui exercent des fonctions même modestes d'encadrement ; d'autres fédérations sont en revanche peu portées à s'identifier aux travailleurs non qualifiés des professions qui les concernent. Ainsi, de même que nous avons (cf. III, 2) renoncé à étudier les corrélations entre syndicalisme et industrie, renonçons-nous ici à fournir, concernant la densité syndicale professionnelle, des éléments peu significatifs, tant que des recherches préalables, au niveau des entreprises, n'auront pas été menées à bien.

Chapitre II

QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT ?

I. — Données numériques

Entre 1918 et 1921, ont participé au vote du rapport moral lors d'un au moins des quatre congrès confédéraux

4 020 syndicats.

Ce chiffre représente la totalité des unités syndicales ayant existé à un moment ou à un autre au cours de cette période. Il dépasse de beaucoup le nombre réel de syndicats ayant chaque année participé au vote du rapport moral lors du congrès confédéral annuel, puisque :

en 1918, 1 190 syndicats
en 1919, 2 005 —
en 1920, 2 238 —
en 1921, 2 942 —

ont, d'après nos sources d'information, participé à un tel vote.

II. — Les caractères spécifiques

1° *La base professionnelle.*

Le rassemblement, au sein d'un même syndicat, des ouvriers de différents métiers travaillant dans une même entreprise marque l'abandon du syndicalisme de métier au profit du syndicalisme d'industrie.

Entre 1918 et 1921, ce processus qui a commencé dès la seconde moitié du XIXe siècle est loin d'être achevé. Aussi la base professionnelle des syndicats est-elle encore à cette date très diverse, à l'intérieur d'une même fédération et entre les fédérations elles-mêmes.

Dans 12 fédérations, les syndicats demeurent organisés sur une base de métier : Agriculture, Alimentation, Ameublement, Bâtiment, Bijouterie, Cuirs et Peaux, Habillement, Livre, Ports et Docks, Textile, Transports, Voiture-Aviation.

Dans la Fédération du Bâtiment par exemple, chaque syndicat se différencie encore par le fait qu'il groupe les hommes, non de telle entre-

prise, mais de tel métier : autant de métiers, autant de syndicats. Et 47 métiers sont ainsi représentés : maçons, charpentiers, menuisiers, briquetiers-fumistes, cimentiers, peintres, serruriers, zingueurs, tailleurs de pierre, carriers, couvreurs-plombiers, terrassiers, briqueteurs, carreleurs-céramistes, plombiers, marbriers, plâtriers, ornemanistes, monteurs-électriciens, scieurs de pierres dures, sculpteurs-décorateurs, paveurs de bois, charpentiers en fer, chaufourniers, tuiliers, etc.

De même, dans la Fédération des Cuirs et Peaux, les galochiers, les selliers-bourreliers, les sabotiers, les cordonniers, les gantiers, les tanneurs-corroyeurs, les maroquiniers, les ouvriers du siège cuir, etc., forment des syndicats distincts.

De même encore, dans la Fédération de l'Ameublement, les ébénistes, les sculpteurs sur bois, les menuisiers, les luthiers, les miroitiers, les tourneurs sur bois, les doreurs sur bois, les ouvriers en pianos et orgues, les marqueteurs, etc., ne s'unissent qu'à l'échelon fédéral.

C'est encore plus vrai de la Fédération de l'Alimentation où ouvriers boulangers, cuisiniers, pâtissiers, biscuitiers, meuniers, charcutiers-salaisonniers, bouchers, confiseurs, chocolatiers, brasseurs, mareyeurs, fondeurs-margariniers, amandières, confiturières, marchands des quatre-saisons, liquoristes, chicoretiers, limonadiers, employés d'épicerie, dames de restaurant, etc., ont des organisations syndicales différentes.

Cependant, le courant pour une réorganisation des syndicats sur la base industrielle se développe de 1918 à 1921.

Déjà en 1918, 16 fédérations ont une base industrielle. En 1919, les Fédérations du Textile, du Tonneau, révisent leur base d'organisation ; en 1920, c'est le tour des Fédérations du Bâtiment, de l'Habillement, des Produits chimiques ; en 1921, des Fédérations de l'Ameublement, des Employés, des Fabriques de papier.

A noter en revanche que certaines fédérations de travailleurs de l'État, qui sont déjà organisées sur une base industrielle, introduisent des distinctions fondées sur les catégories administratives : les « syndicats de catégorie » dans la Fédération postale, la Fédération de l'Enseignement, la Fédération de l'Éclairage tendent désormais à jouer le rôle que jouaient auparavant les « syndicats de métier ».

2° *L'implantation géographique.*

En règle générale, la circonscription syndicale est constituée par la ville ou le village où le syndicat a pris naissance.

Il y a cependant des exceptions : par exemple, dans la Fédération des Métaux, il arrive qu'un syndicat unique rassemble les ouvriers des usines de toute une région (Syndicat des Métaux de la Vallée du Gier) ; ou bien, dans la Fédération des Chemins de fer, un même syndicat défend des cheminots de toute une ligne (Syndicat du Chemin de fer départemental Saint-Quentin–Guise).

Il y a surtout des règles particulières à certaines corporations : dans quelques fédérations, le syndicat est organisé à l'échelle départementale (Fédération de l'Enseignement, Fédération postale). Dans d'autres, il peut l'être : c'est le cas du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, dans la Fédé-

ration du Sous-Sol ; du Syndicat des industries du Papier-Carton de Strasbourg (Bas-Rhin), dans la Fédération du Papier.

3° *Sa taille.*

La taille d'un syndicat est ici mesurée par le nombre de ses adhérents.

a) *La taille moyenne* des syndicats au niveau global est facile à calculer.

En 1920, on compte 1 011 913 syndiqués pour 2 238 syndicats, soit 452 syndiqués en moyenne par syndicat.

En 1921, on compte 838 462 syndiqués pour 2 942 syndicats, soit 284 syndiqués en moyenne par syndicat.

Cette baisse très sensible de la moyenne du nombre d'adhérents par syndicat en 1921 par rapport à 1920 donne une première indication sur le fait que l'arrêt d'une poussée de croissance se révèle d'abord au niveau des syndiqués avant de se révéler au niveau des syndicats : le nombre des syndicats continue à croître que, déjà, la courbe du nombre des syndiqués s'est renversée (cf. II, 1).

Mais la série concernant la taille des syndicats est si étendue qu'on peut se demander si la *moyenne* a grande signification.

b) Aussi est-il plus intéressant d'en connaître le *mode.* Si, pour l'année 1920, on range les syndicats d'après leur nombre d'adhérents, il apparaît que

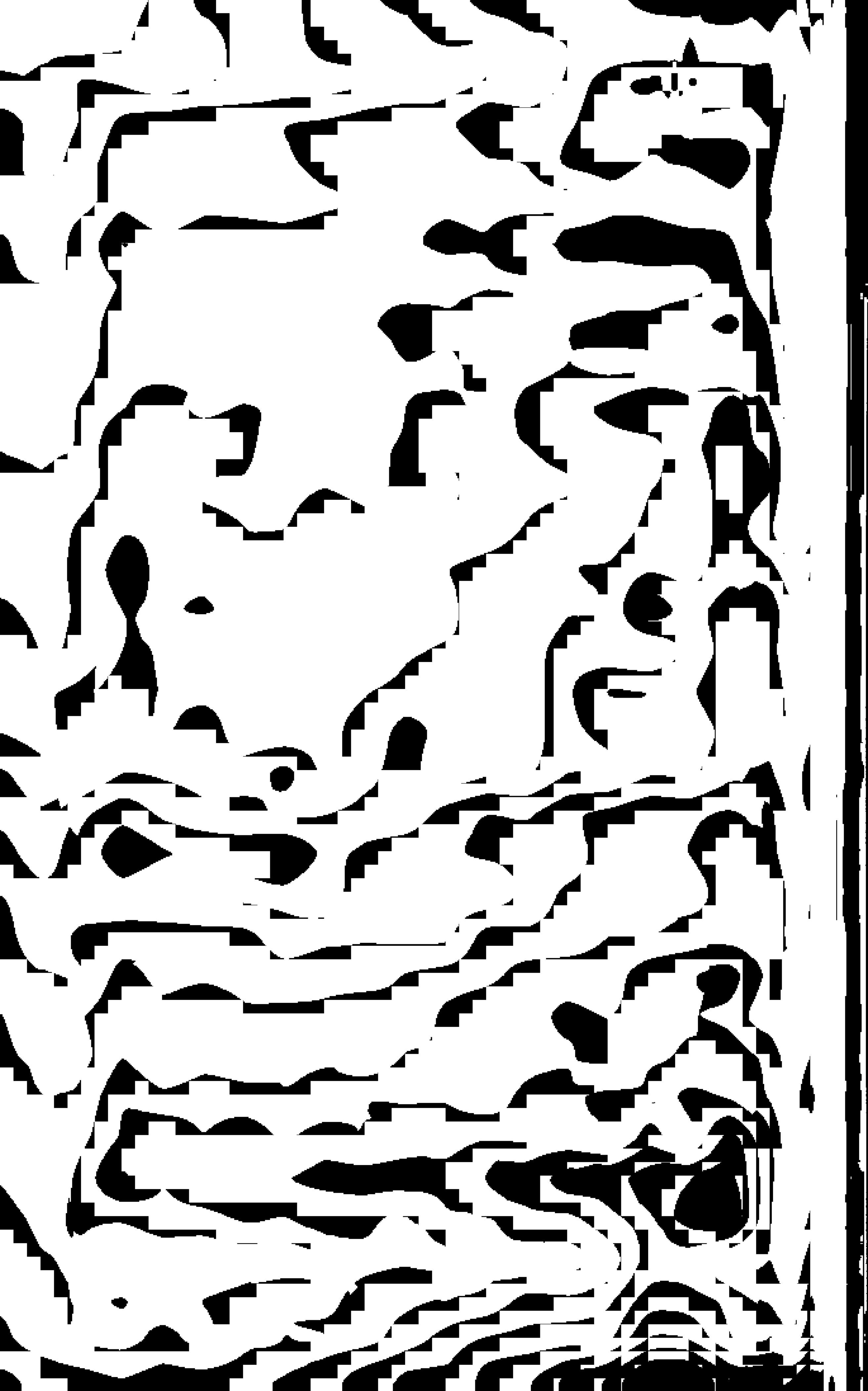
358	syndicats	ont moins de	50	adhérents
431	—	— de	50 à 99	—
1 001	—	— de	100 à 499	—
229	—	— de	500 à 999	—
180	—	— de	1 000 à 4 999	—
17	—	— de	5 000 à 9 999	—
8	—	—	10 000 adhérents et plus	

La catégorie la plus nombreuse est donc constituée par les syndicats qui groupent de 100 à moins de 500 adhérents.

Ce qui est vrai à l'échelon confédéral se confirme à l'échelon fédéral : dans 30 fédérations sur 44, la catégorie des syndicats qui groupent de 100 à moins de 500 adhérents est la plus fréquente.

Il est à noter cependant que si la catégorie des syndicats de 100 à moins de 500 adhérents compte 45 % du nombre total des syndicats, elle ne rassemble que 211 186 syndiqués, soit 20 % du total des syndiqués. Autrement dit, un syndiqué sur cinq seulement est organisé dans le syndicat dont la taille est pourtant la plus fréquente. Par contre les 25 syndicats (1,1 % du total des syndicats) qui ont au moins 5 000 adhérents chacun rassemblent à eux tous 270 733 syndiqués (26,7 % du total des syndiqués).

De cette analyse rapide découle l'idée qu'on pourrait peut-être aboutir à une typologie des syndicats et surtout dégager, au sein d'une Fédération ou d'une Union départementale, un noyau de *syndicats-pilotes* définis par leur implantation géographique, leur structure professionnelle, leur taille et aussi, autre notion que nous rencontrerons ultérieurement (II, 2), leur stabilité.



CHAPITRE III

QU'EST-CE QU'UNE FÉDÉRATION SYNDICALE ?

I. — L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

Il existait en 1912, d'après le *Rapport de la section des Fédérations* au congrès confédéral du Havre, 53 fédérations d'industrie ou de métier et 6 syndicats isolés. Or, de ces fédérations et syndicats, avaient disparu, en 1918, *7 fédérations :* la Fédération Nationale des Bûcherons de La Guerche (Cher), la Fédération Nationale de la Confection militaire (Nantes), la Fédération des Ferblantiers-Boîtiers (Nantes), la Fédération Nationale des Ouvriers sabotiers-galochiers (Limoges), la Fédération Nationale de la Teinturerie et Apprêts et parties similaires (Roanne), la Fédération Nationale des Ouvriers vanniers de France (Paris), la Fédération des Gantiers, et *5 syndicats nationaux :* le Syndicat des Voiliers de Dunkerque, le Syndicat des femmes de l'Imprimerie de Marseille, le Syndicat des femmes de l'Imprimerie de Nantes, le Syndicat des Cannes, fouets et parapluies de Paris, le Syndicat des Employés de la Région Parisienne (Paris). La liste de ces organisations disparues montre à l'évidence qu'il s'agit de fédérations et syndicats ayant une implantation régionale ou professionnelle limitée : elles ont disparu comme unités distinctes dès lors que s'est imposée la relation entre fédération et cadre national, entre fédération et industrie. On les retrouve donc en 1918 insérées dans des ensembles plus vastes.

Entre 1918 et 1921, il a existé au total 52 fédérations distinctes, soit :

En 1918 : 41 fédérations et 2 syndicats nationaux ;
En 1919 : 44 fédérations et 5 syndicats nationaux ;
En 1920 et 1921 : 44 fédérations et 1 syndicat national.

Sur ces 52 fédérations distinctes :

— 34 ont, de 1918 à 1921, participé aux congrès confédéraux sans modification de titre (à quelque détail près : la Fédération des Chapeliers s'intitule parfois Fédération de la Chapellerie) ni de structure ;
— 2 ont changé de nom en 1920 en raison de l'extension du secteur professionnel dont elles visaient à organiser les salariés : la Fédération des

Instituteurs s'intitule désormais Fédération de l'Enseignement ; celle des Travailleurs municipaux, Fédération des Services publics ;
— 16 enfin ont contribué à la variation annuelle du nombre total des fédérations composant la C.G.T. :

1° La substitution progressive des fédérations d'industrie aux anciennes fédérations de métier a entraîné la disparition d'une fédération : celle de la Maréchalerie, en 1921.

2° L'extension du syndicalisme dans le secteur public étatisé a entraîné l'apparition de 4 fédérations nouvelles :
— En 1919 : la Fédération des Tabacs ; la Fédération des Monnaies et Médailles (qui se détache de la Métallurgie) ;
— En 1920 : la Fédération des Fonctionnaires ;
— En 1921 : la Fédération des Finances.

3° La tendance à la concentration, qui traduit l'effort du syndicalisme pour dresser, face au patronat, la coalition des intérêts salariés d'une même corporation, a entraîné la constitution de fédérations rénovées par fusion de fédérations ou de syndicats préexistants :
— En 1920, se constitue la Fédération de l'Agriculture par fusion de la Fédération des Agricoles du Midi et de la Fédération des Horticoles qui avaient une existence distincte en 1918 et 1919, de la Fédération des Bûcherons et du Syndicat des Vignerons de la Marne qui avaient une existence distincte en 1919 ;
— En 1920 également, se constitue la Fédération postale par regroupement de la Fédération des ouvriers des P.T.T., de la Fédération des sous-agents des P.T.T. (lesquelles avaient une existence distincte en 1918 et 1919) et de la Fédération des agents des P.T.T., organisée en 1919.

4° L'effort des organisations pour mieux épouser les contours d'industries en pleine évolution technique a entraîné la répartition différente des syndicats entre fédérations voisines :
— Les Fédérations du Sciage mécanique et des Brossiers, qui avaient une existence distincte en 1918, fusionnent en une Fédération de la Tabletterie, laquelle, en 1920, se scinde de nouveau en 2 fédérations, celle du Sciage-Tabletterie et celle de la Tabletterie ;
— La Fédération des Litho-Papetiers se scinde en Fédération du Livre et Fédération du Papier.

II. — Les trois critères numériques d'une fédération syndicale

Chaque fédération pour la période 1918-1921, peut être caractérisée par le nombre des syndiqués qui lui sont adhérents, par le nombre des syndicats qui lui sont affiliés, par le nombre des départements où elle a disposé d'au moins un syndicat.

Pourquoi ces trois critères ?

La capacité d'intervention d'une fédération syndicale, soit à l'extérieur dans la vie économique et sociale de la nation, soit dans la vie intérieure de la C.G.T., est fondée sur :

— *Le nombre de ses syndiqués :* ceux-ci sont en effet, en principe du moins, prêts à répondre aux directives que peut leur donner leur fédération ;
— *Le nombre de ses syndicats affiliés :* l'importance du nombre des organisations de base que sont les syndicats tient au fait que les moyens d'action du mouvement syndical (à l'intérieur, conférences, congrès ; à l'extérieur, grèves, etc.) sont essentiellement collectifs. C'est pourquoi il ne suffit pas de connaître le nombre des syndiqués pour mesurer la capacité d'intervention d'une fédération syndicale, il faut aussi savoir en combien d'unités ces syndiqués sont groupés. Certaines fédérations en effet ont un petit nombre de syndicats affiliés, mais ce petit nombre ne comprend que de gros syndicats : d'où de puissants effectifs de syndiqués. D'autres, au contraire, disposent de nombreux syndicats affiliés, mais ceux-ci sont peu étoffés : d'où des effectifs médiocres de syndiqués. Voilà pourquoi seule l'addition des deux critères donne une idée exacte de la *taille* d'une fédération.

Ces deux critières ne sont néanmoins pas encore suffisants. Certaines fédérations en effet — soit en raison de leur mode de développement, soit en raison de la localisation géographique de l'industrie dont elles organisent les salariés — n'étendent leur compétence que sur une région restreinte. D'autres au contraire peuvent agir sur l'ensemble du territoire.

D'où le troisième critère numérique fondé sur :
— *Le nombre de départements* dans lesquels chaque fédération est implantée par l'intermédiaire de ses syndicats affiliés : ce troisième critère mesure ce qu'on peut appeler la *dispersion géographique* d'une fédération.

Examinons ce que nous livre, quant à la structure des fédérations dans la période 1918-1921, chacun de ces trois critères :

1° *Le nombre des syndiqués.*

Nous avons déjà signalé que l'information statistique nous manquait pour les années 1918-1919 ; qu'il était par ailleurs impossible de suivre, comme on peut le faire pour les syndicats, la destinée individuelle de chaque syndiqué[1].

2° *Le nombre de syndicats affiliés.*

a) *Au niveau confédéral.*

Il y a eu au total, entre 1918 et 1921, 4 020 syndicats affiliés aux 52 fédérations ayant été à un moment ou à un autre confédérées.

b) *Au niveau des fédérations.*

La taille moyenne d'une fédération quant au nombre de syndicats qui lui sont affiliés est de :

$$\frac{4\,020}{52} = 77$$

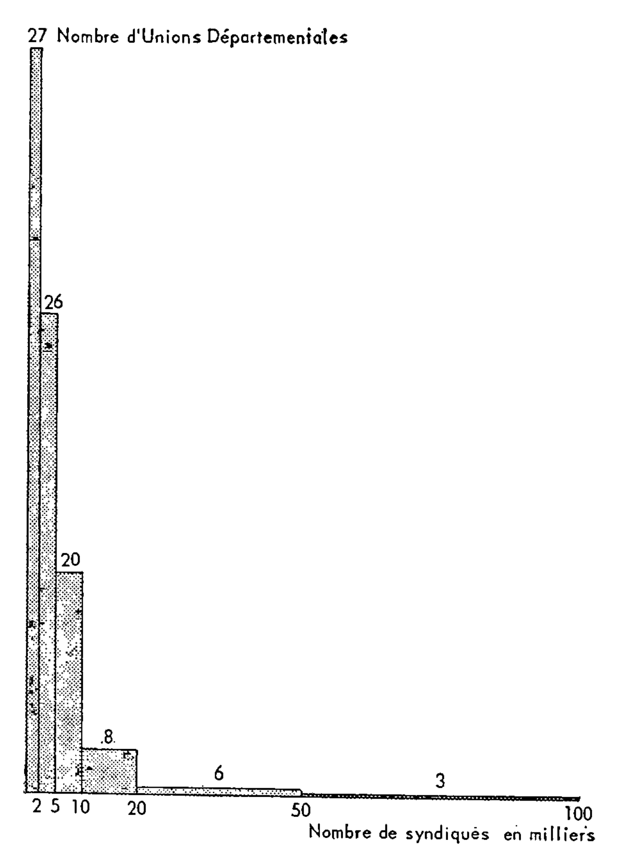
mais ce chiffre est purement abstrait. La répartition des fédérations en

1. Pour le reste, cf. I, 1.

six classes fondées sur leur taille (mesurée par le nombre de syndicats qui leur sont respectivement affiliés) se présente ainsi (*An.* I, 3, a) :

— *Classe 1* (moins de 10 syndicats adhérents) : 8 fédérations (Allumettiers, Blanchisserie, Dessinateurs, Fonctionnaires, Finances, Maréchalerie, Marine État, Monnaies et Médailles, Teinturiers-Dégraisseurs).
— *Classe 2* (de 10 à moins de 50 syndicats adhérents) : 14 fédérations (Bijouterie, Céramique, Chapellerie, Coiffeurs, Ouvriers des magasins de la guerre, Personnel civil des établissements de la guerre, Fabriques de papier, Syndicats maritimes, Préparateurs en pharmacie, Poudrerie, Services de santé, Tabacs, Tonneau, Voiture-Aviation) ;
— *Classe 3* (de 50 à moins de 100 syndicats adhérents) : 8 fédérations (Ameublement, Enseignement, Ports et Docks, Produits chimiques, Sciage-Tabletterie, Spectacle, Services publics, Verriers) ;
— *Classe 4* (de 100 à moins de 200 syndicats affiliés) : 9 fédérations (Alimentation, Cuirs et Peaux, Agriculture, Éclairage, Employés, Habillement, Livre, Mineurs, Transports) ;
— *Classe 5* (de 200 à moins de 400 syndicats adhérents) : 3 fédérations (Métaux, Fédération postale, Textile) ;
— *Classe 6* (plus de 400 syndicats affiliés) : 2 fédérations (Bâtiments, Chemins de fer).

Ainsi la catégorie de fédérations la plus courante au regard du nombre de syndicats qui leur sont affiliés est celle de classe 2 : c'est-à-dire celle



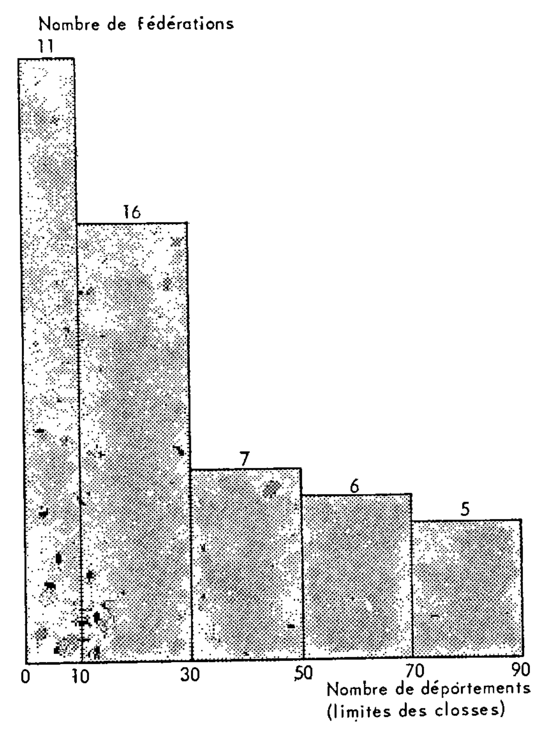
GRAPHIQUE 3. — *Distribution des fédérations en fonction du nombre de syndicats qui leur sont affiliés.*

N. B. — Les hauteurs des colonnes ont été calculées en fonction de leur base afin de conserver le rapport des surfaces.

des fédérations ayant entre 10 et 50 syndicats : cette taille est en effet le mode correspondant à la fréquence maxima (*Il.* 3).

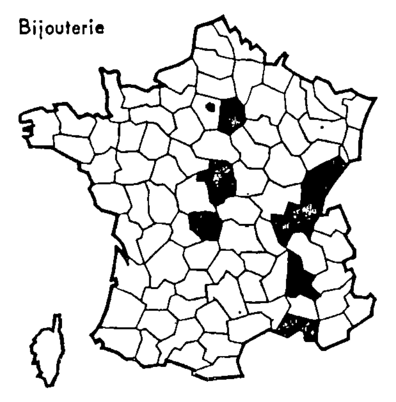
3° *L'implantation territoriale.*

L'importance d'une fédération syndicale ne se mesure pas seulement au nombre de syndiqués qu'elle est en mesure d'encadrer, ni au nombre de syndicats qui constitue son réseau de base, mais à l'extension géographique de son autorité. De ce point de vue, en prenant pour base de calcul

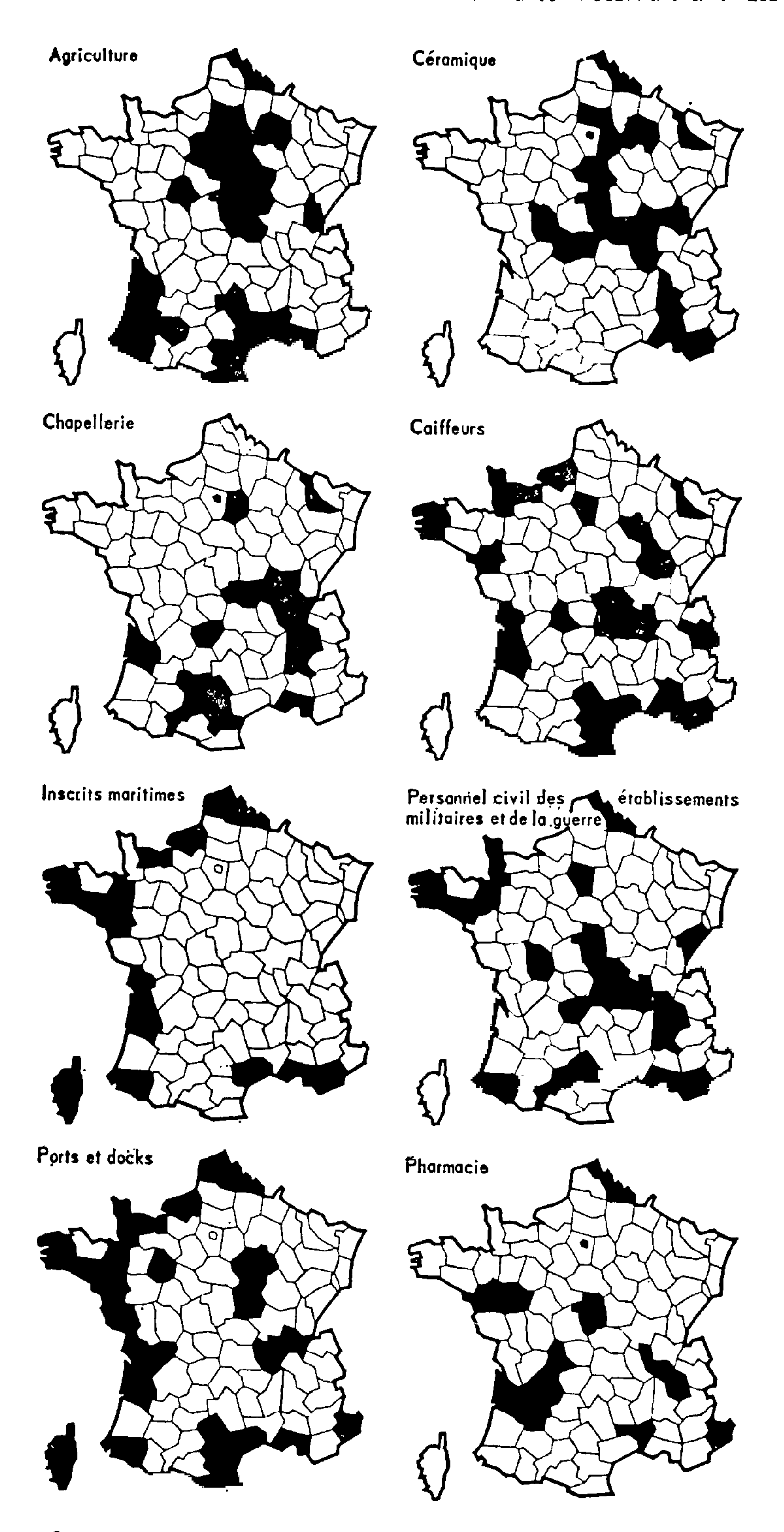


GRAPHIQUE 4. — *Distribution des fédérations en fonction de leur implantation par département.*

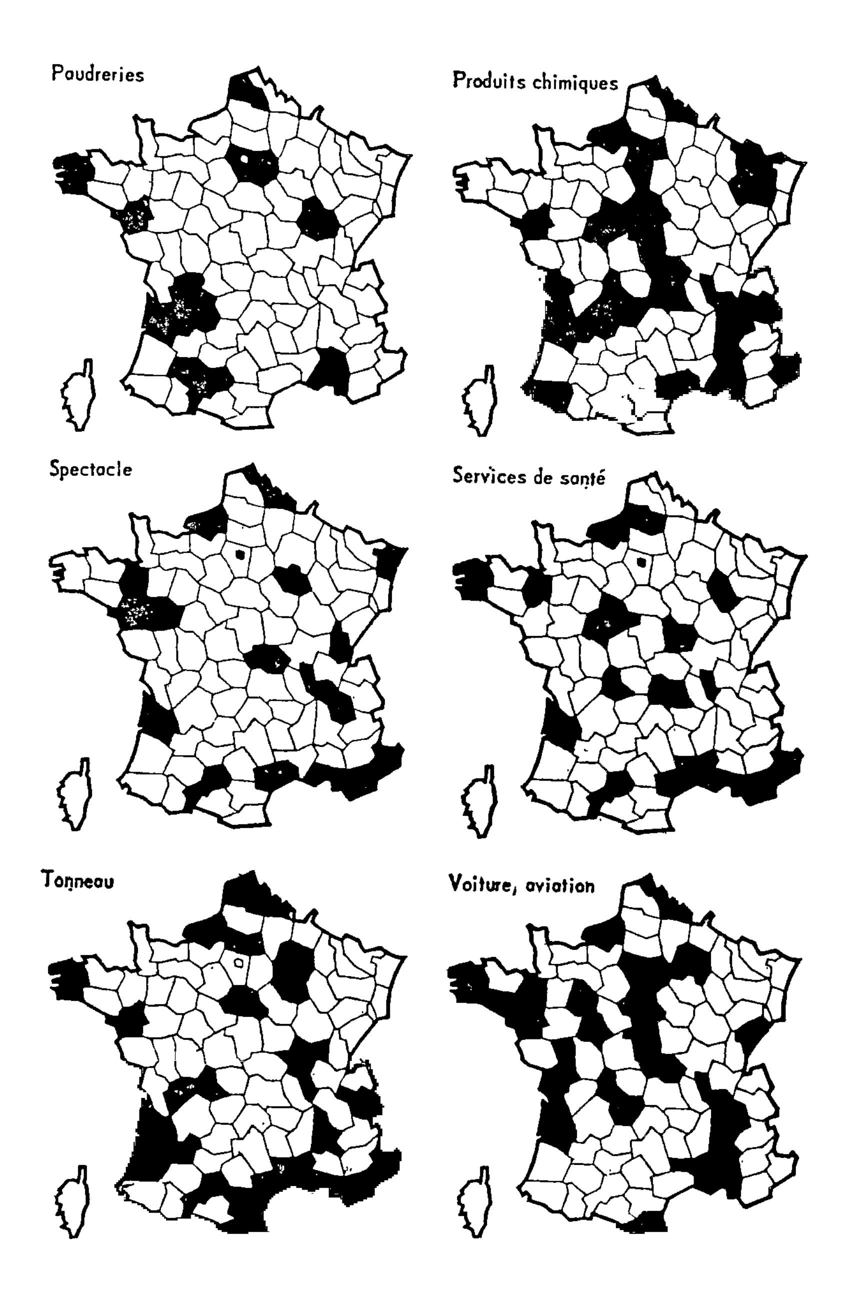
N. B. — La hauteur des colonnes a été calculée en fonction de leur base afin de conserver le rapport des surfaces.



CARTE 5. — *Classe 1. Un exemple de fédération implantée dans dix départements ou moins : la Bijouterie pendant la période 1918-1921.*

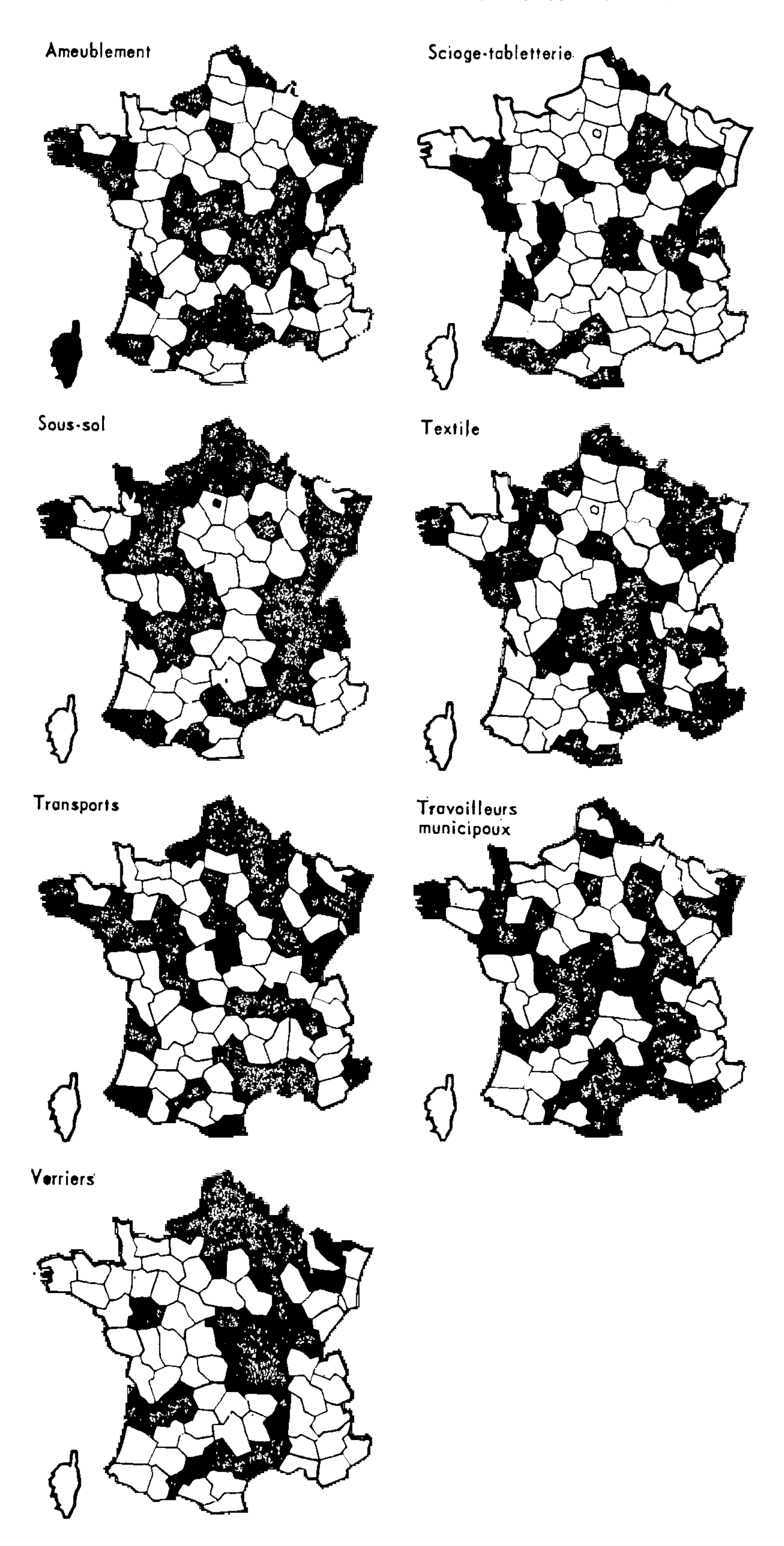


CARTE 6. — *Classe 2. Fédérations implantées dans dix à trente départements pendant la période 1918-1921.*

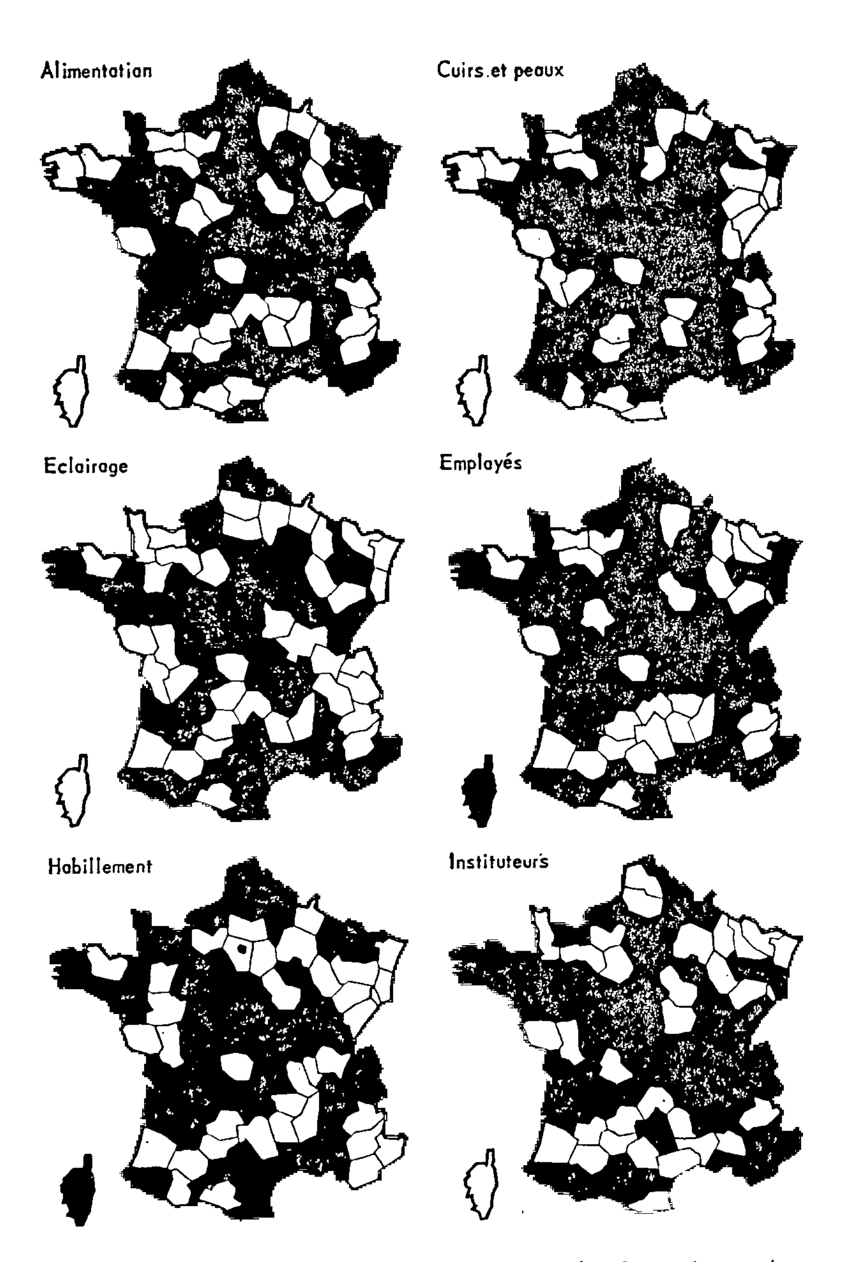


CARTE 6 *(suite). — Classe 2. Fédérations implantées dans dix à trente départements pendant la période 1918-1921.*

N. B. — Les fédérations du Tabac et des Ouvriers de la guerre n'ont pas été représentées, leur cas étant trop particulier.



CARTE 7. — *Classe 3. Fédérations implantées dans trente à cinquante départements pendant la période 1918-1921.*



CARTE 8. — *Classe 4. Fédérations implantées dans cinquante à soixante-dix départements.*

le nombre de départements où chaque fédération a disposé respectivement d'au moins un syndicat dans la période 1918-1921, on peut répartir les fédérations en cinq classes (*Il.* 4) :

— *Classe 1* (fédérations implantées dans 10 départements et moins) : 11 fédérations (Allumettiers, Bijouterie, Blanchisserie, Dessinateurs, Finance, Fonctionnaires, Marine État, Monnaies et Médailles, Fabriques de papier, Maréchalerie, Teinturerie) (*Il.* 5).

— *Classe 2* (fédérations implantées dans plus de 10 départements et 30 départements au plus) : 16 fédérations (Agriculture, Céramique, Coiffeurs, Chapellerie, Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Préparateurs en pharmacie, Poudrerie-raffinerie, Services de santé, Tabacs, Spectacle, Syndicats maritimes, Ports et Docks, Produits chimiques, Tonneau, Voiture-Aviation) (*Il.* 6).

— *Classe 3* (fédérations implantées dans plus de 30 départements et 50 au plus) : 7 fédérations (Ameublement, Sciage-Tabletterie, Sous-Sol, Textile, Transports, Services publics, Verriers) (*Il.* 7).

— *Classe 4* (fédérations implantées dans plus de 50 départements et 70 au plus) : 6 fédérations (Alimentation, Cuirs et Peaux, Éclairage, Employés, Habillement, Enseignement) (*Il.* 8).

— *Classe 5* (fédérations implantées dans plus de 70 départements) : 5 fédérations (Bâtiment, Chemins de fer, Livre, Métaux, Fédération postale) (*Il.* 9).

Ainsi la catégorie de fédérations la plus courante au regard de leur implantation territoriale est celle de classe 2 : c'est-à-dire celle des fédérations ayant des syndicats dans plus de 10 départements et 30 au plus ; cette implantation est en effet le mode correspondant à la fréquence maxima (16).

III. — Typologie des fédérations syndicales

Compte tenu des résultats précédents, nous avons pensé qu'il était possible de tenter un classement typologique des fédérations syndicales en analysant non plus les données fondées sur une *période* de quatre années (1918-1921), mais celles, plus concrètes, d'une seule année.

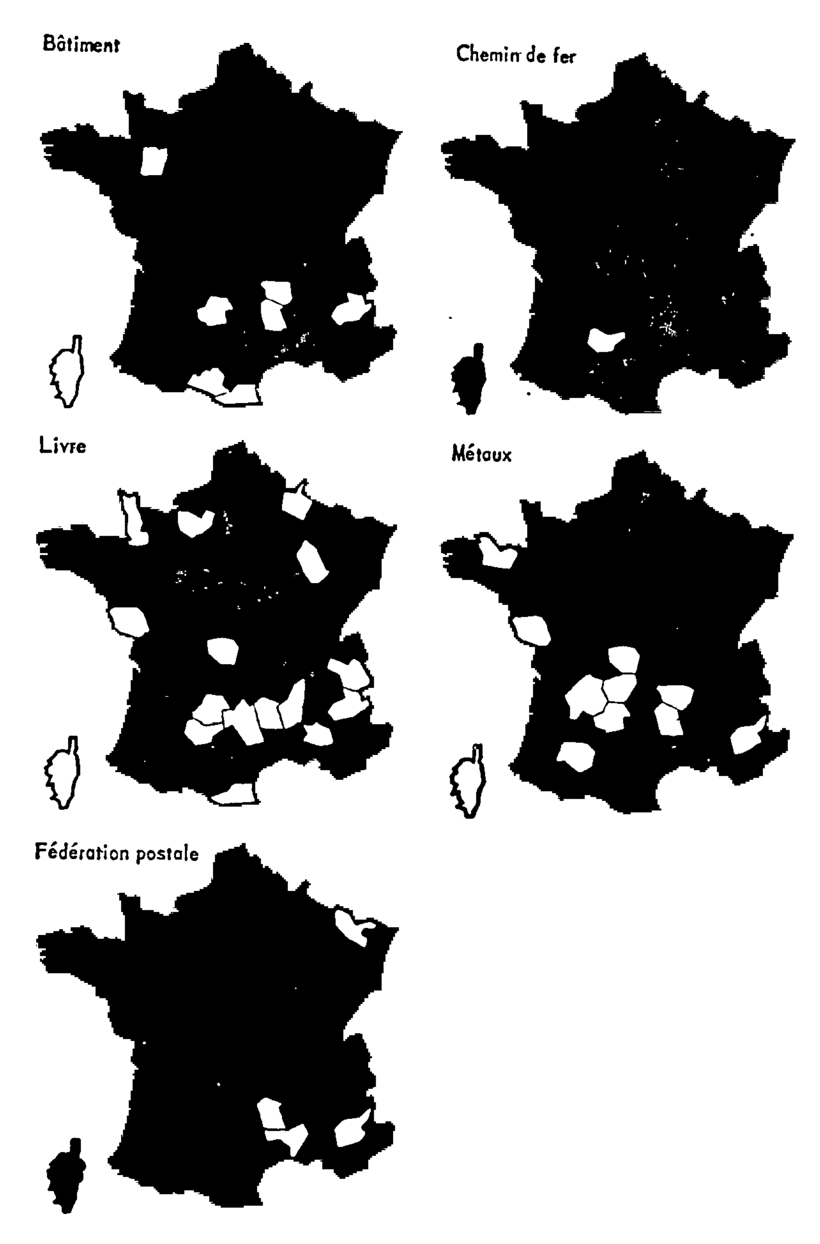
1° *Méthode.*

a) *Année de base.*

Nous avons retenu comme base de nos calculs l'année 1920 malgré la contre-indication sérieuse constituée par le fait que les grèves malheureuses du printemps aient déjà retenti sur les structures des fédérations les plus engagées (notamment celles de la Fédération des Chemins de fer). Mais l'a emporté l'avantage technique fourni par le fait que le matériel d'information dont nous disposons donne pour cette année-là le nombre des adhérents par syndicat.

b) *Indices.*

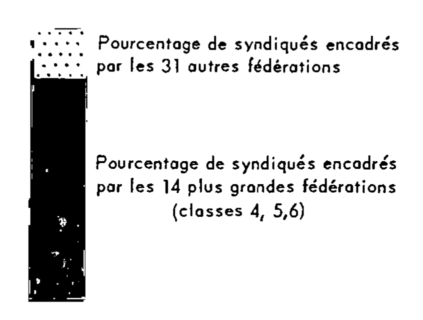
Chaque fédération est affectée de trois indices, calculés en fonction du :
— Nombre de ses syndiqués adhérents ;
— Nombre de ses syndicats affiliés ;
— Nombre de départements où ses syndicats affiliés sont implantés.

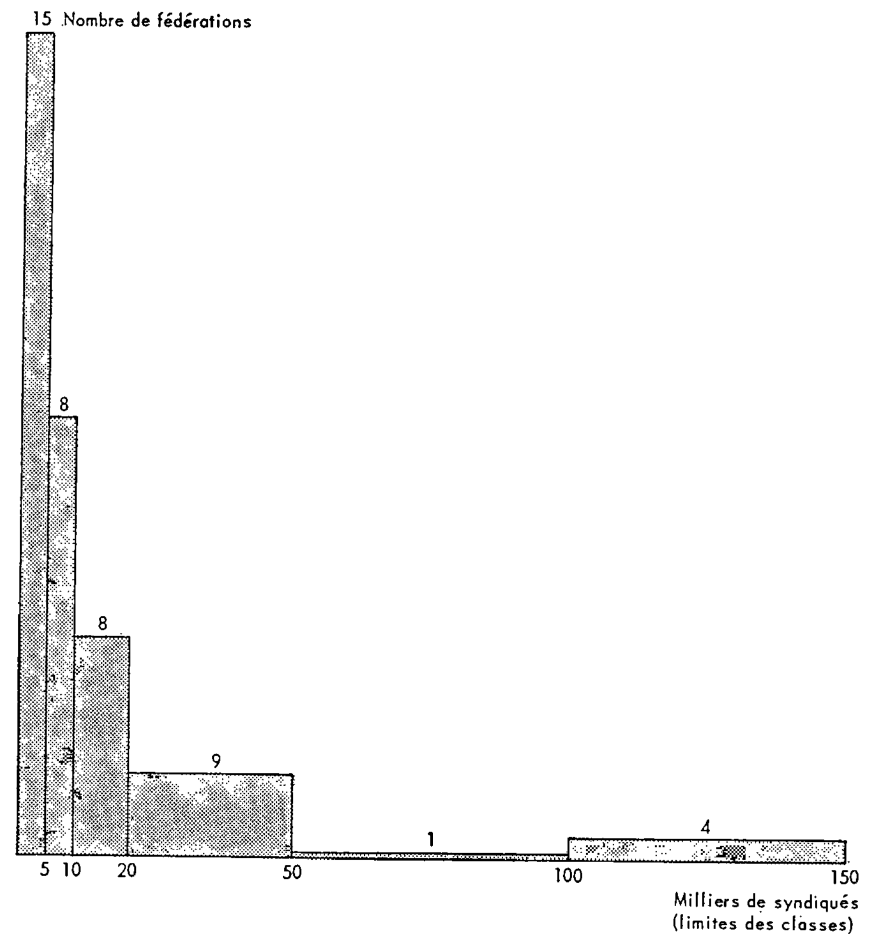


CARTE 9. — *Classe 5. Fédérations implantées dans plus de soixante-dix départements.*

c) *Classement des fédérations en fonction des trois indices retenus.*

Chaque paramètre est considéré comme étant d'importance égale. Dès lors, nous disons qu'une fédération est plus importante qu'une autre si la moyenne arithmétique de ses trois paramètres est supérieure à celle de l'autre. Les deux autres paramètres étant par ailleurs égaux, nous dirons qu'une fédération est plus importante qu'une autre si le troisième paramètre est numériquement plus grand.





GRAPHIQUE 10. — *Classement des fédérations syndicales en fonction du chiffre de leurs effectifs en 1920.*

N. B. — La hauteur des colonnes a été calculée en fonction de leur base afin de conserver le rapport des surfaces.

2° *Établissement des indices.*

a) *Indice n° 1.*

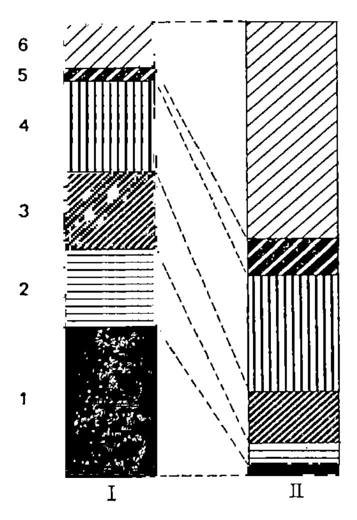
Il est calculé en fonction du *nombre de syndiqués.*

Le tableau des votes émis par les syndicats au congrès confédéral de 1920 fournit le chiffre des effectifs de chaque syndicat. En regroupant

tous les syndicats appartenant à une même fédération, il est donc très simple d'obtenir les effectifs de chaque fédération (*An.* I, 3, b).

D'où la possibilité de classer les fédérations en fonction du chiffre de leurs effectifs syndiqués l'année 1920. Il apparaît qu'on peut ranger les fédérations syndicales en six classes (*Il.* 10 et 10bis) :

— *Classe 1* (moins de 5 000 syndiqués) : 15 fédérations (par ordre croissant : Monnaies et Médailles, Maréchalerie, Teinturiers, Préparateurs en pharmacie, Blanchisseurs, Dessinateurs, Coiffeurs, Fonctionnaires, Allumettiers, Sciage mécanique, Poudreries, Ouvriers de la guerre, Bijouterie, Voiture-Aviation, Verriers) ;
— *Classe 2* (de 5 à 10 000 syndiqués) : 8 fédérations (par ordre croissant : Tabacs, Chapellerie, Tonneau, Marine État, Personnel civil de la guerre, Ameublement, Céramique) ;
— *Classe 3* (entre 10 et 20 000 syndiqués) : 8 fédérations (par ordre croissant : Spectacle, Enseignement, Agriculture, Service de santé, Papier, Produits chimiques, Habillement, Alimentation) ;
— *Classe 4* (entre 20 et 50 000 syndiqués) : 9 fédérations (par ordre croissant : Livre, Services publics, Employés, Syndicats maritimes, Éclairage, Cuirs et Peaux, Fédération des Transports, Fédération postale, Ports et Docks) ;
— *Classe 5* (entre 50 et 100 000 syndiqués) : 1 fédération (Bâtiment) ;
— *Classe 6* (entre 100 et 150 000 syndiqués) : 4 fédérations (par ordre croissant : Métaux, Textile, Sous-Sol, Chemins de fer).



GRAPHIQUE 10 *bis.* — *Répartition des classes de fédérations en fonction* I) *du nombre total de fédérations ;* II) *du nombre de syndiqués que chacune englobe.*

Connaissant le chiffre des effectifs syndiqués par fédération pour l'année 1920, il est aisé de calculer le chiffre total de syndiqués pour cette même année : 1 053 232 syndiqués.

L'indice 1 pour chaque fédération est donc le chiffre résultant du rapport entre le nombre des syndiqués de la fédération et le nombre total de syndiqués (*An.* I, 3, c).

b) *Indice n° 2.*

Il est calculé en fonction du *nombre de syndicats.* Le tableau placé en annexe du compte rendu sténographique du congrès confédéral de 1920

donne par fédération la liste des syndicats ayant participé au vote du rapport moral : on peut en conséquence dresser le tableau du nombre de syndicats affiliés en 1920 à chaque fédération (*An.* I, 3, d).

Le classement des fédérations en fonction du nombre de syndicats qui leur sont respectivement affiliés en 1920 donne les résultats suivants :

— *Classe 1* (moins de 10 syndicats adhérents) : 13 fédérations (par ordre croissant : Teinturiers, Monnaies et Médailles, Blanchisserie, Fonctionnaires, Maréchalerie, Allumettiers, Préparateurs en pharmacie, Marine État, Poudreries, Dessinateurs, Coiffeurs, Papier, Tabacs) ;

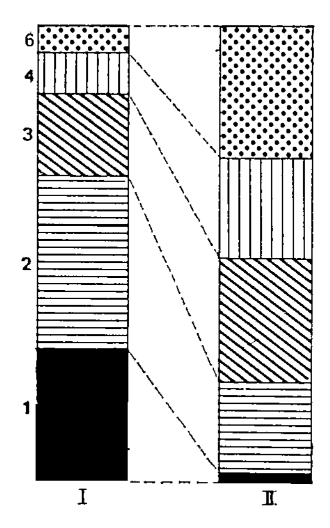
— *Classe 2* (de 10 à moins de 50 syndicats affiliés) : 17 fédérations (par ordre croissant : Ouvriers de la guerre, Bijouterie, Chapellerie, Personnel civil de la guerre, Sciage mécanique, Voiturc-Aviation, Tabletterie, Syndicats maritimes, Céramiques, Verriers, Produits chimiques, Services de santé, Tonneau, Spectacle, Services publics, Ameublement, Ports et Docks) ;

— *Classe 3* (de 50 à moins de 100 syndicats affiliés) : 8 fédérations (par ordre croissant : Enseignement, Habillement, Employés, Transports, Éclairage, Cuirs et Peaux, Agriculture, Textile) ;

— *Classe 4* (de 100 à 150 syndicats affiliés) : 4 fédérations (par ordre croissant : Livre Alimentation, Mineurs, Fédération postale) ;

— *Classe 5* (de 150 à 200 syndicats affiliés) : 0 fédération ;

— *Classe 6* (plus de 200 syndicats) : 3 fédérations (Métaux, Chemins de fer, Bâtiment) (*Il.* 11).



GRAPHIQUE 11. — *Importance des classes de fédérations en fonction* I) *du nombre de fédérations qui en font partie ;* II) *du nombre de syndicats affiliés aux fédérations qui en font partie.*

Connaissant le nombre de syndicats par fédération en 1920, il est facile de calculer le nombre total de syndicats confédérés :

2 238 syndicats.

L'indice 2 pour chaque fédération mesure alors le rapport entre le nombre de syndicats affiliés à la fédération et le nombre total de syndicats confédérés (*An.* I, 3, e).

c) *Indice n° 3.*

Il est calculé sur le *nombre de départements* où chaque fédération est implantée par l'intermédiaire de ses syndicats de base.

Le Tableau des votes émis par les syndicats au congrès confédéral de 1920 indique pour chaque syndicat son implantation géographique. Il a donc suffi de regrouper par fédération les syndicats en fonction du département dans lequel chacun d'eux était implanté pour dresser le tableau du nombre de départements où chaque fédération a au moins un syndicat correspondant (*An.* I, 3, f). Le classement des fédérations en fonction du nombre de départements où elles sont implantées (*An.* I, 3, g) donne alors les résultats suivants :

— *Classe 1* (fédérations implantées dans 10 départements au plus) : 16 fédérations (par ordre croissant : Teinturiers, Monnaies et Médailles, Blanchisserie, Maréchalerie, Fonctionnaires, Allumettiers, Préparateurs en pharmacie, Marine État, Dessinateurs, Coiffeurs, Chapellerie, Bijouterie, Poudreries, Tabacs, Fabriques papier, Ouvriers de la guerre) ;
— *Classe 2* (fédérations implantées dans plus de 10 départements et 30 au plus) : 14 fédérations (Tabletterie, Syndicats maritimes, Sciage, Spectacle, Tonneau, Verriers, Personnel civil de la guerre, Services de santé, Céramique, Voiture-Aviation, Ports et Docks, Produits chimiques, Agriculture, Ameublement) ;
— *Classe 3* (fédérations implantées dans plus de 30 départements et 50 au plus) : 10 fédérations (Services publics, Habillement, Éclairage, Textile, Transports, Sous-Sol, Employés, Cuirs et Peaux, Alimentation, Enseignement) ;
— *Classe 4* (fédérations implantées dans 51 départements au moins et 70 au plus) : 3 fédérations (Livre, Métaux, Bâtiment) ;
— *Classe 5* (fédérations implantées dans plus de 70 départements) : 2 fédérations (Chemins de fer, Fédération postale).

La dominante est donc constituée par la classe 1, celle des fédérations implantées dans 10 départements au plus.

L'indice n° 3 ou *indice de dispersion géographique* est alors mesuré par le rapport entre le nombre total de départements où chaque fédération est implantée et le nombre total de départements (*An.* I, 3, h).

3° *Typologie.*

Ainsi établi le calcul des trois indices correspondant aux trois critères mesurant la capacité d'intervention d'une fédération syndicale, on peut pour chaque fédération obtenir un indice général, somme des trois indices de base. Or la somme totale des trois indices pour toutes les fédérations étant 300, le nombre total des fédérations étant 45, l'indice général moyen, à supposer que toutes les Fédérations fussent équivalentes entre elles, serait $\frac{300}{45} = 6,66$. A partir de cet indice général moyen, le classement des fédérations en fonction de leur indice général (c'est-à-dire de la somme de leurs indices de base 1, 2 et 3) permet de distinguer cinq catégories de fédérations :

— *1re catégorie :* les *Fédérations-clefs* sont celles dont l'indice général est au moins le double de l'indice général moyen (par ordre décroissant : Chemins de fer, Métaux, Bâtiment, Sous-Sol, Textile, Fédération postale) ;

— *2e catégorie :* les *Fédérations importantes* sont celles dont l'indice général est situé entre 1,25 et 2 fois l'indice général moyen (Livre, Alimentation, Cuirs et Peaux, Transports, Employés, Éclairage, Ports et Docks) ;
— *3e catégorie :* les *Fédérations moyennes* sont celles dont l'indice général tourne autour de l'indice général moyen (1/4 de l'indice moyen en plus ou en moins) : Enseignement, Habillement, Agriculture, Services publics, Ameublement.
— *4e catégorie :* les *petites Fédérations* sont celles dont l'indice général est de 1,25 à 2 fois inférieur à l'indice général moyen (Produits chimiques, Syndicats maritimes, Spectacle, Services de santé, Céramique, Tonneau, Verriers, Personnel civil de la guerre, Voiture-Aviation, Fabriques de papier, Tabletterie, Sciage, Chapellerie, Tabacs, Ouvriers de la guerre) ;
— *5e catégorie :* les *Fédérations minimes* sont celles dont l'indice général est inférieur à 2 fois l'indice général moyen (Bijouterie, Marine État, Poudrerie, Coiffeurs, Dessinateurs, Préparateurs en pharmacie, Allumettiers, Fonctionnaires, Maréchalerie, Blanchisserie, Teinturiers-Dégraisseurs, Monnaies et Médailles).

Le mode le plus fréquent est donc représenté par la catégorie des petites fédérations, catégorie à laquelle appartient la fédération médiane, c'est-à-dire la Fédération de la Céramique.

IV. — Variantes structurales des fédérations syndicales

1° *Relation, du point de vue de la structure des fédérations syndicales, entre le taux de l'indice 1 et le taux de l'indice 2.*

L'indice 1 est fonction, pour chaque fédération, du nombre des syndiqués qui, en 1920, lui sont adhérents, relativement au total des syndiqués.

L'indice 2 est fonction, pour chaque fédération, du nombre des syndicats qui, en 1920, lui sont affiliés, relativement au total des syndicats.

Si chaque fédération est affectée de deux indices différents pour le nombre de ses syndiqués et pour le nombre de ses syndicats, c'est qu'il n'y a pas parallélisme entre le nombre des syndiqués et le nombre des syndicats. Ce qu'on peut encore vérifier en juxtaposant le classement des fédérations en fonction du nombre de leurs syndiqués et celui établi en fonction du nombre des syndicats.

Or une fédération dont l'indice 1 — fondé sur le nombre de ses syndiqués relativement au total des syndiqués confédérés — est inférieur à l'indice 2 — fondé sur le nombre de ses syndicats relativement au total des syndicats confédérés — est une fédération dont le nombre de syndiqués est relativement plus faible que le nombre de syndicats : c'est une fédération dont chaque syndicat, en moyenne, a des effectifs relativement moins importants que la moyenne des syndicats confédérés. Nous dirons qu'une telle fédération, reposant sur des syndicats ayant chacun une taille relativement médiocre, est relativement « déconcentrée »[1].

1. C'est le cas, en 1920, de 29 fédérations (Agriculture, Alimentation, Allumettiers, Ameublement, Bâtiment, Bijouterie-Orfèvrerie, Céramique, Chapellerie, Coiffeurs, Cuirs et Peaux, Dessinateurs, Éclairage, Employés, Enseignement, Habillement, Livre, Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Maréchalerie, Monnaies et Médailles, Fédération postale, Préparateurs en pharmacie, Poudreries, Sciage, Spectacle, Tabletterie, Tonneau, Voiture-Aviation, Verriers).

Au contraire, une fédération dont l'indice 1 est supérieur à l'indice 2 est une fédération dont le nombre des syndiqués est relativement supérieur au nombre des syndicats : c'est une fédération dont chaque syndicat, a en moyenne, une taille supérieure à celle de la moyenne des syndicats confédérés. Nous dirons qu'une telle fédération est relativement « concentrée »[1].

Nous appellerons donc *indice fédéral de concentration syndicale* l'indice pour chaque fédération résultant du rapport entre le nombre des syndiqués et le nombre des syndicats. Le tableau de l'indice fédéral de concentration syndicale (*An.* I, 3, h) permet de classer les fédérations : plus leur indice de concentration est élevé, plus la concentration de leurs effectifs en de gros syndicats est forte (autrement dit : plus la taille moyenne de leurs syndicats affiliés est grande). Nous pouvons donc distinguer :

— Les fédérations dont l'indice de concentration syndicale est au moins le double de l'indice moyen (2, 21) : Papier, Textile, Syndicats maritimes, Marine État, Sous-Sol ;
— Les fédérations dont l'indice de concentration syndicale est supérieur à l'indice moyen sans atteindre le double de cet indice moyen : Ports et Docks, Blanchisserie, Teinturiers-Dégraisseurs, Chemins de fer, Fonctionnaires, Métaux, Tabacs, Transports, Produits chimiques, Services publics, Personnel civil de la guerre ;
— Les fédérations dont l'indice de concentration syndicale est inférieur à l'indice moyen, sans atteindre la moitié de cet indice moyen : Chapellerie, Services de santé, Éclairage, Tabletterie, Cuirs et Peaux, Employés, Bijouterie-Orfèvrerie, Céramique, Bâtiment, Fédération postale, Spectacle, Allumettiers, Habillement, Poudrerie, Monnaies et Médailles ;
— Les fédérations dont l'indice de concentration syndicale est inférieur de plus de moitié à l'indice moyen : Voiture-Aviation, Enseignement, Tonneau, Livre, Verriers, Ouvriers de la guerre, Ameublement, Alimentation, Pharmacie, Maréchalerie, Agriculture, Coiffeurs, Dessinateurs.

2° *Relation du point de vue de la structure des fédérations syndicales entre le taux de l'indice de concentration syndicale et le taux de l'indice de dispersion géographique.*

L'indice fédéral de concentration syndicale mesure la taille des syndicats affiliés ; l'indice fédéral de dispersion géographique mesure l'extension de l'autorité territoriale.

La somme des deux indices permet d'identifier :

— Les fédérations à relativement gros syndicats et large implantation (Textile, Chemins de fer, Métaux, Fédération postale, Sous-Sol, Papier, Bâtiment) ;
— Les fédérations à relativement petits syndicats et implantation restreinte.

1. C'est le cas en 1920 de 15 fédérations (Blanchisserie, Chemins de fer, Fabriques de papier, Fonctionnaires, Marine État, Syndicats maritimes, Métaux, Ports et Docks, Produits chimiques, Services publics, Sous-Sol, Tabacs, Teinturiers, Textile, Transports).

V. — Les cinq types de fédérations syndicales et leurs variantes structurales

Nous avons déterminé plus haut cinq types de fédérations syndicales.

1° *Les fédérations-clefs.*

Elles sont au nombre de 6, placées en tête du classement fondé sur la somme des indices de base (indices 1, 2 et 3). Or, parmi ces 6 fédérations-clefs (*An.* I, 3, i), il est possible de distinguer deux variantes :

— *Variante A :* Les fédérations à forte dispersion géographique et à concentration syndicale relativement plus faible ; fédérations dont les nombreux syndicats à effectifs relativement restreints sont implantés dans de nombreux départements (Bâtiment, Chemins de fer, Métaux, Fédération postale). A noter que :

- Les Fédérations du Bâtiment et Postale sont particulièrement dispersées du point de vue géographique et particulièrement déconcentrées du point de vue des effectifs moyens de leurs syndicats ;
- Les Fédérations des Chemins de fer et des Métaux sont des fédérations à structure très analogue par leur forte dispersion géographique comme par leur concentration syndicale nettement plus forte que celle des Fédérations du Bâtiment et Postale.

— *Variante B :* Les fédérations à dispersion géographique restreinte (relativement) et à concentration syndicale forte (relativement) (Sous-Sol, Textile).

Ce sont des fédérations dont les syndicats relativement gros sont implantés dans des secteurs géographiques délimités.

2° *Les fédérations importantes.*

Elles sont au nombre de 12, placées de la 7e à la 18e place du classement dressé à partir de la somme des indices de base. Or, parmi ces 12 fédérations importantes (*An.* I, 3, j), il est possible de distinguer trois variantes :

— *Variante A :* Les fédérations à forte dispersion géographique et à faible concentration syndicale (Livre, Alimentation, Enseignement, Agriculture);

— *Variante B :* Les fédérations à faible dispersion géographique et à forte concentration syndicale (Ports et Docks) ;

— *Variante C :* Les fédérations dont l'indice de dispersion géographique est supérieur à l'indice de concentration syndicale mais dont les deux indices sont néanmoins peu éloignés l'un de l'autre (Services publics, Transports, Éclairage, Habillement, Ameublement, Employés, Cuirs et Peaux).

3° *Les fédérations moyennes.*

Elles sont au nombre de 12 également, placées de la 19e à la 30e place du classement dressé à partir de la somme des trois indices de base. Or,

parmi ces 12 fédérations moyennes (*An.* I, 3, k), il est possible de distinguer trois variantes :
— *Variante A :* 1 fédération dont l'indice de dispersion géographique est très supérieur à l'indice de concentration (Fédération du Sciage) ;
— *Variante B :* Les fédérations à forte concentration syndicale et faible dispersion géographique (Céramique, Papier, Personnel civil de la guerre, Syndicats maritimes, Produits chimiques, Services de santé, Spectacle, Tabletterie). A noter surtout le très fort indice de concentration syndicale par rapport au très faible indice de dispersion géographique de la Fédération des Syndicats maritimes.
— *Variante C :* Fédérations dont l'indice de dispersion géographique est supérieur à l'indice de concentration syndicale mais sans que l'écart entre les deux indices soit important (Tonneau, Verriers, Voiture-Aviation). A noter la très remarquable parenté structurale entre ces trois fédérations.

4° *Les petites fédérations.*

Elles sont au nombre de 8, placées de la 31e à la 38e place du classement dressé à partir de la somme des trois indices de base. Or, parmi ces 3 fédérations petites (*An.* I, 3, l), il est possible de distinguer :
— *Variante A :* A forte dispersion géographique et à faible concentration syndicale (Coiffeurs, Ouvriers de la guerre) ;
— *Variante B :* A forte concentration syndicale et à faible dispersion géographique (Bijouterie, Chapellerie, Tabacs, Marine État) ;
— *Variante C :* Dessinateurs, Poudrerie.

5° *Les fédérations minimes.*

Elles sont au nombre de 7 (*An.* I, 3, m).
— *Variante A :* L'indice de dispersion géographique a quelque consistance (Maréchalerie, Préparateurs en pharmacie, Allumettiers) ;
— *Variante B :* L'indice de dispersion géographique tend vers 0 (Blanchisserie, Fonctionnaires, Monnaies et Médailles, Teinturiers).

CHAPITRE IV

QU'EST-CE QU'UNE UNION DÉPARTEMENTALE DE SYNDICATS ?

Le syndicalisme français s'est historiquement développé dans deux dimensions : professionnelle et territoriale. Longtemps cette double forme de croissance s'est traduite par la permanence au sommet de 2 sections distinctes : la *section des Fédérations* et la *section des Bourses*. C'est pourquoi il est nécessaire, après avoir examiné l'architecture verticale de l'organisation syndicale, d'étudier son réseau horizontal.

Cependant une difficulté supplémentaire se présente du fait que la structure horizontale du mouvement syndical a toujours été moins formellement rigide que sa structure verticale. Pour une raison intérieure d'abord : seule la hiérarchie verticale jouait un rôle dans l'administration financière du mouvement syndical puisque les fédérations étaient seules habilitées à distribuer les cartes d'adhérents. Mais aussi pour des raisons qui tiennent à l'évolution générale des rapports Paris-Province et des relations inter-professionnelles : au fur et à mesure que le développement des moyens de communication et de transmission, ainsi que le progrès de leur rapidité, rapprochaient de Paris les régions les plus isolées et les plus éloignées, au fur et à mesure que la différenciation socio-professionnelle des grandes corporations industrielles approfondissait le fossé entre gens de même région et de même condition mais de catégorie professionnelle différente, les syndiqués étaient davantage sollicités par les directives que leur envoyaient de Paris les dirigeants de la fédération à laquelle ils appartenaient que par celles, élaborées sur place, que leur faisaient tenir les dirigeants de leur Union locale ou de l'Union départementale. Voilà pourquoi l'étude du réseau horizontal de la C.G.T. est à la fois malaisée, incertaine et décevante.

En fait ce serait commettre une erreur de type formaliste et bureaucratique que de s'en tenir, pour l'analyse du mouvement syndical sur le plan territorial, aux organisations strictement répertoriées dans un recensement horizontal des forces confédérées. Moins orthodoxe, mais plus proche du réel, sera l'analyse qui considérera comme partie intégrante du réseau horizontal tout syndicat existant sur une base locale, même si, d'aventure et par négligence, il ne figure pas sur les états de l'Union locale.

C'est en effet une donnée d'expérience que telle Union départementale ou telle Union locale qui somnolait en période calme se réveille et joue un rôle actif dès qu'une lutte ouvrière se dessine sur son territoire.

En conséquence il ne nous a pas paru abusif de recourir à nos documents de base, en substituant à la répartition fédérale des syndiqués, syndicats et fédérations, la répartition départementale des syndiqués, syndicats et Unions départementales. Ce qui ne présente aucune difficulté majeure puisque les sources d'information dont nous disposons spécifient, pour chaque unité syndicale, sa localisation. Dès lors il nous devient possible de mesurer la capacité d'intervention du mouvement syndical dans un quelconque département : en utilisant les trois mêmes critères que nous avons utilisés au chapitre précédent pour l'analyse de la capacité d'intervention du mouvement syndical dans une branche industrielle, mais après les avoir adaptés aux nécessités d'une analyse, non plus fédérale, mais départementale. D'où :

— *Critère n° 1 :* Le nombre de syndiqués qui se trouvent rassemblés dans le département ;

— *Critère n° 2 :* Le nombre de syndicats qui s'y trouvent organisés.

Ces deux critères sont de nature à donner une idée précise de la *taille* des Unions départementales.

— *Critère n° 3 :* Le nombre de fédérations auxquelles appartiennent les syndicats implantés dans le département. Il est évident que le visage du mouvement syndical ne sera pas le même dans deux départements où le même nombre de syndicats est pourtant implanté si, dans l'un, tous les syndicats sont affiliés à une seule fédération, si, dans l'autre, les syndicats ressortissent de multiples fédérations. Le rôle coordinateur de l'Union départementale devient d'ailleurs à la limite inexistant si, dans un même département, pèse le contrôle direct d'une seule fédération syndicale. C'est pourquoi nous proposons d'appeler ce troisième critère : *critère de différenciation professionnelle.*

I. — Les trois critères numériques d'une Union départementale de syndicats

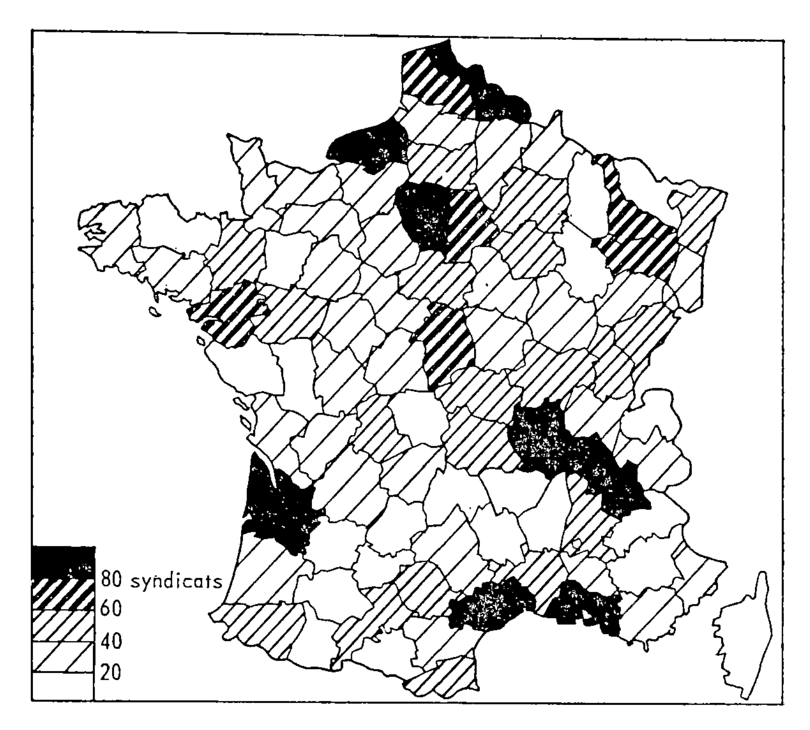
Nous avons déjà (I, 1) analysé pour l'année 1921 la densité syndicale départementale : il n'est pas possible d'étendre cette analyse à la période 1918-1921 puisque nous ignorons les effectifs des années 1918 et 1919.

Il ne nous reste donc à étudier pour la période 1918-1921 que les critères nos 2 et 3.

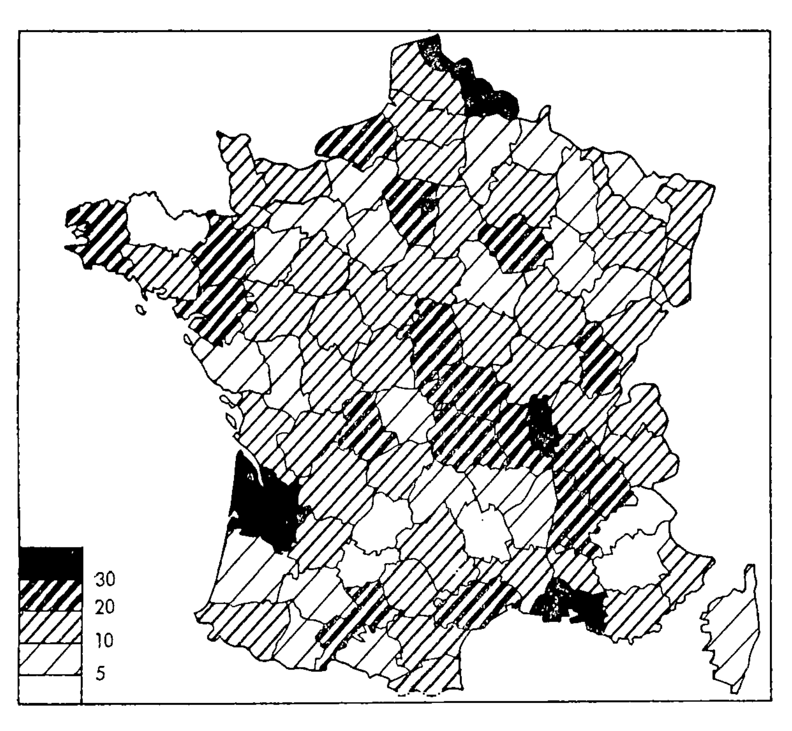
1° *La taille des Unions départementales dans la période 1918-1921.*

Chaque unité syndicale ayant fait explicitement état de sa localisation, il suffit de ventiler entre les 90 départements français métropolitains les 3 885 syndicats métropolitains[1] ayant participé au vote du

1. Le total du nombre de syndicats dans la période 1918-1921 est ici légèrement différent de celui avancé au chapitre précédent. Cela tient au fait que nous n'avons tenu compte ni des syndicats non métropolitains ni des syndicats dont la localisation n'a pu être établie.



CARTE 12. — *La taille des Unions Départementales pendant la période 1918-1921.*



CARTE 13. — *Nombre de fédérations représentées dans chaque département pendant la période 1918-1921.*

rapport moral lors des congrès confédéraux de 1918 à 1921 pour obtenir la distribution départementale des syndicats au cours de cette période (*An.* I, 4, a). Du fait d'ailleurs que l'étendue de la série n'est pas considérable (l'Union de plus grande taille, la Seine, accuse 260 syndicats, l'Union de plus petite taille, la Lozère, 2), la moyenne du nombre de syndicats par Union départementale $\left(\frac{3\,885}{90} = 43\right)$ a une certaine signification. Cependant nous aurons une idée plus exacte de la répartition départementale des syndicats en classant les Unions de la manière suivante (*Il.* 12) :

— *Classe 1* (Unions où plus de 80 syndicats sont implantés) : *19 Unions-pilotes* (par ordre décroissant : Seine, Nord, Rhône, Bouches-du-Rhône, Gironde, Hérault, Seine-Inférieure, Loire, Seine-et-Oise, Isère) ;
— *Classe 2* (Unions où de 61 à 80 syndicats sont implantés) : *6 Unions importantes* (Loire-Inférieure, Seine-et-Marne, Pas-de-Calais, Cher, Meurthe-et-Moselle, Vosges) ;
— *Classe 3* (Unions où de 41 à 60 syndicats sont implantés) : 19 *Unions moyennes* (Ille-et-Vilaine, Saône-et-Loire, Allier, Marne, Gard, Loiret, Jura, Haute-Vienne, Tarn, Bas-Rhin, Oise, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Aube, Basses-Pyrénées, Puy-de-Dôme, Maine-et-Loire, Pyrénées-Orientales) ;
— *Classe 4* (Unions où de 21 à 40 syndicats sont implantés) : *32 Unions petites* (Alpes-Maritimes, Finistère, Var, Haut-Rhin, Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Landes, Sarthe, Nièvre, Somme, Morbihan, Côte-d'Or, Yonne, Ain, Calvados, Charente, Aude, Vienne, Dordogne, Ardennes, Indre, Aveyron, Corrèze, Eure, Aisne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Manche, Orne, Vaucluse, Savoie, Haute-Saône) ;
— *Classe 5* (Unions où 20 et moins de 20 syndicats sont implantés) : *24 Unions minimes* (Haute-Marne, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Meuse, Moselle, Haute-Savoie, Ardèche, Haut-Rhin (Belfort), Haute-Loire, Creuse, Cantal, Hautes-Pyrénées, Mayenne, Basses-Alpes, Corse, Ariège, Côtes-du-Nord, Gers, Vendée, Tarn-et-Garonne, Lot, Hautes-Alpes, Lozère).

Cette répartition fait apparaître que la dominante est celle des départements où le nombre de syndicats implantés se situe entre 21 et 40 (fréquence : 32).

Cependant la représentation de la portion des syndicats implantés dans les départements des trois premières catégories (18,8 %) ne concerne que 22,9 % de l'ensemble des syndicats : c'est dire que la taille des Unions départementales — en ce qui concerne le nombre de leurs syndicats affiliés — est moins différenciée que celle des Fédérations syndicales.

2° *La différenciation professionnelle, à l'échelle départementale.*

Le regroupement par fédération des unités syndicales de chaque département pour mesurer la différenciation professionnelle à l'intérieur des Unions départementales (*An.* I, 4, b) permet de définir cinq catégories d'Unions (*Il.* 13) :

— *1re catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à plus de 30 fédérations différentes) : *5 Unions* (par ordre décroissant : Seine, Bouches-du-Rhône, Nord) ;
— *2e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à plus

de 20 fédérations et moins de 31) : *16 Unions* (Loire-Inférieure, Hérault, Seine-Inférieure, Haute-Vienne, Seine-et-Oise, Haute-Garonne, Isère, Ille-et-Vilaine, Finistère, Cher, Allier, Loire, Aube, Puy-de-Dôme, Jura, Drôme) ;
— *3e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à plus de 10 fédérations et moins de 21 différentes) : *40 Unions* (Var, Loiret, Indre-et-Loire, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Tarn, Pas-de-Calais, Morbihan, Maine-et-Loire, Gard, Côte-d'Or, Sarthe, Meurthe-et-Moselle, Marne, Dordogne, Vosges, Vienne, Seine-et-Marne, Saône-et-Loire, Pyrénées-Orientales, Oise, Doubs, Charente-Inférieure, Charente, Vaucluse, Nièvre, Corrèze, Indre, Bas-Rhin, Aude, Loir-et-Cher, Ain, Savoie, Somme, Manche, Haut-Rhin, Aveyron, Lot-et-Garonne, Haute-Savoie, Calvados) ;
— *4e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à de 6 à 10 fédérations différentes) : *23 Unions* (Moselle, Mayenne, Yonne, Meuse, Hautes-Pyrénées, Eure-et-Loir, Ardèche, Ardennes, Deux-Sèvres, Creuse, Cantal, Aisne, Orne, Haut-Rhin (Belfort), Haute-Marne, Gers, Landes, Eure, Corse, Ariège, Haute-Loire, Haute-Saône, Vendée) ;
— *5e catégorie* (départements où de 1 à 5 fédérations sont représentées) : *6 Unions* (Basses-Alpes, Côtes-du-Nord, Tarn-et-Garonne, Hautes-Alpes, Lot, Lozère).

Ainsi le mode le plus fréquent, quant au nombre de fédérations syndicales auxquelles sont affiliés les différents syndicats implantés dans un même département, se situe entre 11 et 20 fédérations (fréquence absolue : 41 ; fréquence relative : 0,45).

Il est aussi remarquable que les cinq départements-pilotes où nous avions constaté la présence du plus grand nombre d'unités syndicales soient aussi ceux où la différenciation professionnelle de ces syndicats est la plus poussée. Ceci nous conduit à tenter, au niveau des Unions départementales, ce que nous avons déjà tenté au niveau des Fédérations syndicales : une typologie.

II. — Typologie des Unions départementales de syndicats

Comme pour la typologie des fédérations, nous avons retenu pour année de base l'année 1920 et nous avons suivi la méthode des indices.

Pour chaque Union départementale, nous avons donc calculé :
— L'indice no 1 en fonction du nombre de syndiqués ;
— L'indice no 2 en fonction du nombre de syndicats ;
— L'indice no 3 en fonction du nombre de fédérations dont les syndicats sont implantés dans le département.

1o *Établissement des indices.*

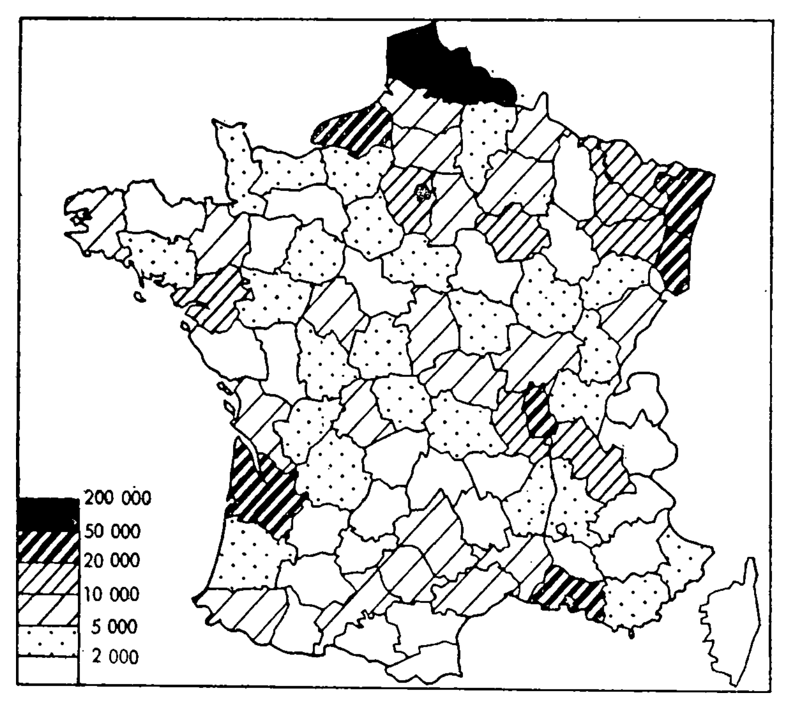
a) *Indice no 1.*

Il est calculé en fonction du nombre de syndiqués par Union départementale. Il suffit de regrouper par département les unités syndicales — dont on connaît les effectifs par le Tableau des votes au congrès confédéral de septembre 1920 — pour dresser la série (en chiffres absolus) concernant le nombre de syndiqués par Union (*An.* I, 4, c).

Ceci nous fournit déjà deux indications :

1. Le nombre total de syndiqués pour les départements métropolitains est de 991 477 syndiqués[1] ;

2. Les effectifs moyens d'une Union départementale sont donc de : $\frac{991\,477}{90} = 11\,016$ syndiqués, mais cette moyenne a d'autant moins de signification concrète que *l'étendue* de la série est considérable : l'Union où le nombre de syndiqués est le plus grand (la Seine) compte 193 824 syndiqués tandis que l'Union la plus petite, celle du Lot (en négligeant celle de Lozère qui ne déclare aucun syndiqué), ne compte que 100 syndiqués (*Il.* 14).



CARTE 14. — *Nombre de syndiqués par département en 1920.*

La distribution de la série se présente de la manière suivante :

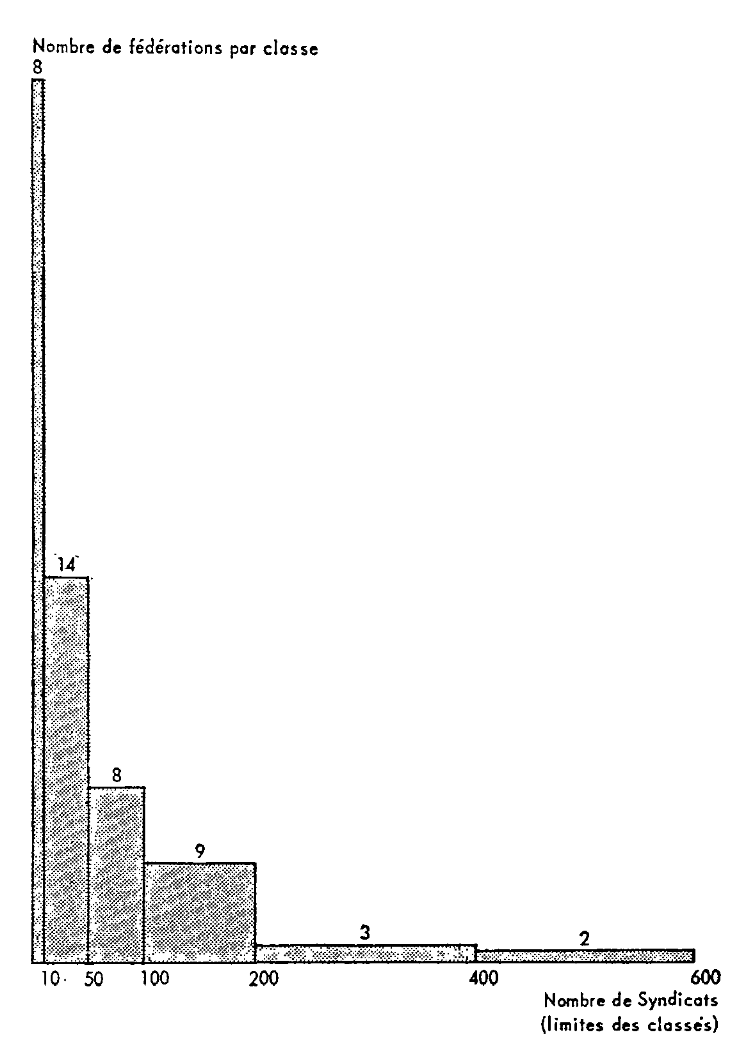
— *1re catégorie* (de 50 à 200 000 syndiqués) : 3 Unions départementales (Seine, Nord, Pas-de-Calais) ;

— *2e catégorie* (de 20 à 50 000 syndiqués) : 6 Unions départementales (Haut-Rhin, Seine-Inférieure, Bouches-du-Rhône, Rhône, Bas-Rhin, Gironde) ;

— *3e catégorie* (de 10 à 20 000 syndiqués) : 8 Unions départementales (Moselle, Loire-Inférieure, Loire, Seine-et-Oise, Vosges, Aube, Meurthe-et-Moselle, Isère) ;

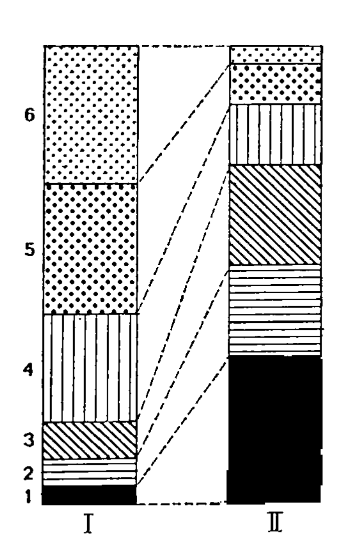
— *4e catégorie* (de 5 à 10 000 syndiqués) : 20 Unions départementales (Haute-Vienne, Ille-et-Vilaine, Hérault, Cher, Somme, Gard, Saône-et-Loire, Marne, Tarn, Haute-

1. Ce total des effectifs syndiqués ne comprend ni les effectifs non métropolitains ni les syndiqués isolés. C'est pourquoi il ne correspond pas tout à fait aux effectifs déclarés au chap. I.



GRAPHIQUE 15. — *Distribution des Unions départementales en fonction de leurs effectifs de syndiqués.*

N. B. — La hauteur des colonnes a été calculée en fonction de leur base afin de conserver le rapport des surfaces.



GRAPHIQUE 16. — *Les six catégories d'Unions départementales en fonction* I) *du nombre d'Unions qu'elles englobent ;* II) *du nombre de syndiqués qui en sont adhérents.*

Les 17 départements qui ont plus de 10 000 syndiqués chacun rassemblent 73 % du nombre total de syndiqués de la France métropolitaine.

Garonne, Allier, Aveyron, Indre-et-Loire, Doubs, Basses-Pyrénées, Seine-et-Marne, Charente-Inférieure, Ardennes, Finistère, Oise) ;

— *5e catégorie* (de 2 à 5 000 syndiqués) : 26 Unions départementales (Loiret, Sarthe, Nièvre, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Côte-d'Or, Haut-Rhin (Belfort), Indre, Jura, Ain, Eure, Calvados, Manche, Charente, Landes, Ardèche, Var, Aisne, Vienne, Haute-Saône, Drôme, Dordogne, Alpes-Maritimes, Creuse, Morbihan, Eure-et-Loir) ;

— *6e catégorie* (moins de 2 000 syndiqués) : 27 Unions départementales. Le mode le plus fréquent, quant au nombre de syndiqués par Unions départementales, est donc celui où l'Union contrôle moins de 2 000 syndiqués (fréquence absolue : 27 ; fréquence relative : 0,3).

Cette forme de distribution (*Il.* 15) explique que les Unions qui ont plus de 10 000 syndiqués chacune rassemblent à elles seules 73 % du nombre total de syndiqués en France métropolitaine (*Il.* 16).

Le rapport du nombre des syndiqués par Union au nombre total de syndiqués constitue l'indice nº 1.

b) *Indice nº 2.*

Il est calculé en fonction du nombre de syndicats affiliés à chaque Union départementale.

Les unités syndicales, consignées au Tableau des votes lors du congrès confédéral de 1920, étant regroupées par départements, il est aisé d'établir le nombre de syndicats dans chaque département en 1920 (*Il.* I, 4, d), puis de classer les Unions départementales d'après le nombre de syndicats qui y sont implantés, enfin de calculer l'indice nº 2 pour chaque Union, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de syndicats par Union départementale et le nombre total de syndicats.

Six classes d'Unions peuvent être alors définies à partir du nombre de leurs syndicats en 1920 (*Il.* 17) :

— *Classe 1* (plus de 60 syndicats) : 5 Unions (Seine, Nord, Bouches-du-Rhône, Rhône, Gironde) ;

— *Classe 2* (entre 41 et 60 syndicats) : 8 Unions (Loire, Seine-Inférieure, Loire-Inférieure, Seine-et-Oise, Hérault, Isère, Cher, Pas-de-Calais) ;

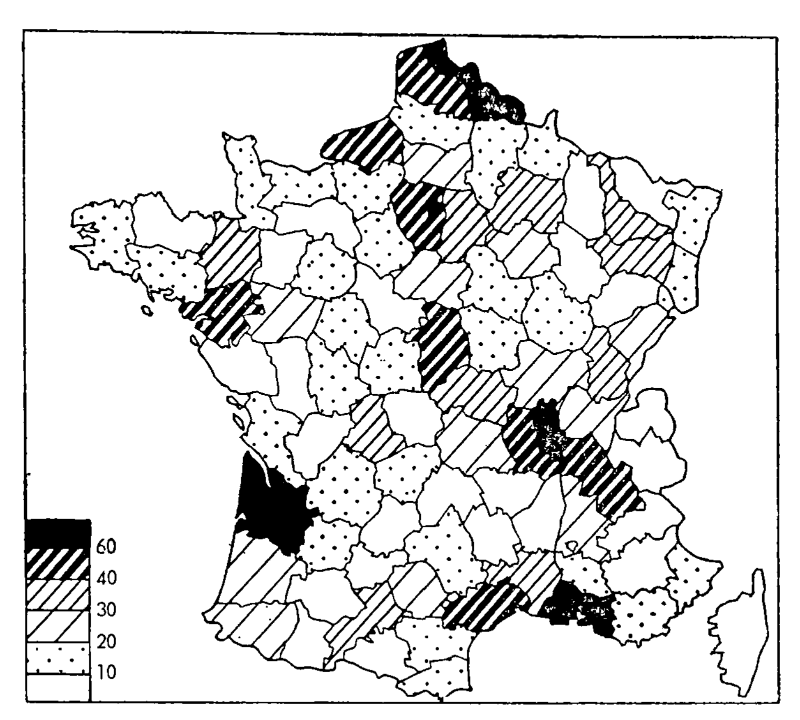
— *Classe 3* (entre 31 et 40 syndicats) : 10 Unions (Haute-Vienne, Vosges, Allier, Meurthe-et-Moselle, Gard, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Marne, Jura, Marne) ;

— *Classe 4* (entre 21 et 30 syndicats) : 12 Unions (Saône-et-Loire, Loiret, Aube, Basses-Pyrénées, Oise, Puy-de-Dôme, Landes, Doubs, Drôme, Maine-et-Loire, Ain, Tarn) ;

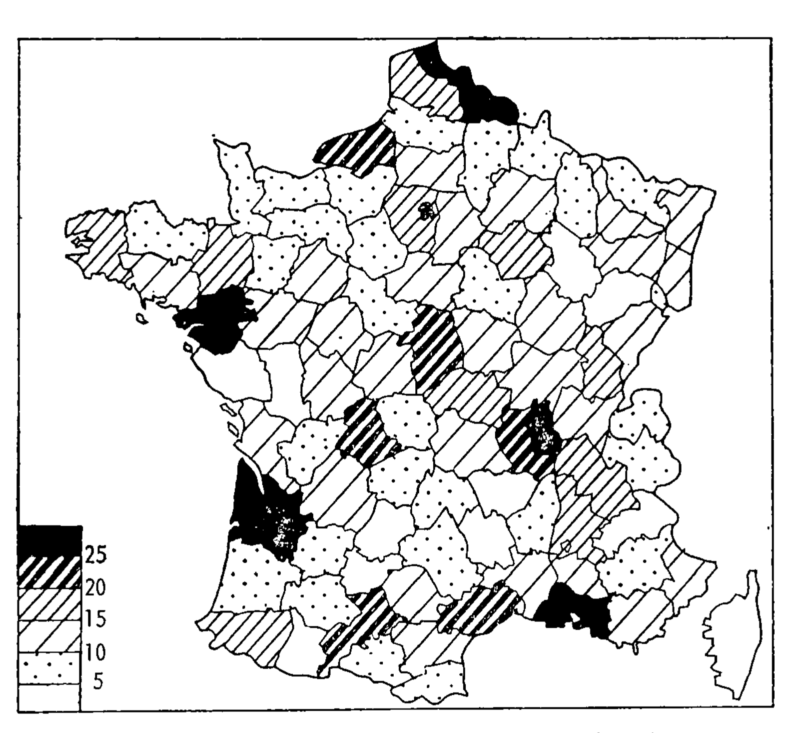
— *Classe 5* (entre 11 et 20 syndicats) : 29 Unions ;

— *Classe 6* (entre 10 et moins de 10 syndicats) : 26 Unions.

La classe la plus fréquente est donc celle des Unions où sont organisés de 11 à 20 syndicats. L'étendue de la série étant moindre que celle de la série précédente (l'Union comptant le plus de syndicats, la Seine, en compte 165 ; l'Union en comptant le moins, la Corse, en compte un seul), le mode est ici plus proche de la moyenne (à raison de 2 150 syndicats pour 90 départements, la moyenne est de 23 syndicats par Union).



CARTE 17. — *Nombre de syndicats par département en 1920.*



CARTE 18. — *Nombre de fédérations représentées dans chaque département en 1920.*

c) *Indice n° 3.*

Il est calculé en fonction du nombre de fédérations syndicales qui disposent, dans chaque département, de syndicats correspondants (indice de différenciation professionnelle) (*Il.* 18).

Les unités syndicales, telles qu'elles apparaissent au Tableau des votes du congrès confédéral de 1920, ayant d'abord été regroupées par départements doivent, à l'intérieur de ces regroupements départementaux, être classées par fédération : ce qui permet de connaître, en chiffres absolus, combien de fédérations ont des ressortissants dans chaque département (*An.* I, 4, e). Le classement des Unions en fonction de ce critère de différenciation professionnelle donne les résultats suivants :

— *1re catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à 25 fédérations différentes et plus) : 6 Unions (Seine, Bouches-du-Rhône, Rhône, Gironde, Loire-Inférieure, Nord) ;
— *2e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à de 20 à 24 fédérations différentes) : 6 Unions (Haute-Vienne, Cher, Haute-Garonne, Loire, Seine-Inférieure, Hérault) ;
— *3e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à de 15 à 19 fédérations différentes) : 10 Unions (Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Basses-Pyrénées, Allier, Aube, Drôme, Finistère, Jura, Pas-de-Calais) ;
— *4e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à de 10 à 14 fédérations différentes) : 28 Unions (Aude, Gard, Loiret, Maine-et-Loire, Morbihan, Oise, Haut-Rhin, Indre, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Sarthe, Vienne, Ain, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Marne, Maurthe-et-Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne, Vosges, Alpes-Maritimes, Tarn, Var, Bas-Rhin, Dordogne, Doubs, Vaucluse) ;
— *5e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à de 5 à 9 fédérations différentes) : 29 Unions ;
— *6e catégorie* (Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à moins de 5 fédérations différentes) : 11 Unions.

Le mode le plus fréquent est donc celui des Unions dans le cadre desquelles les syndicats appartiennent à 5 fédérations différentes au moins et 9 au plus.

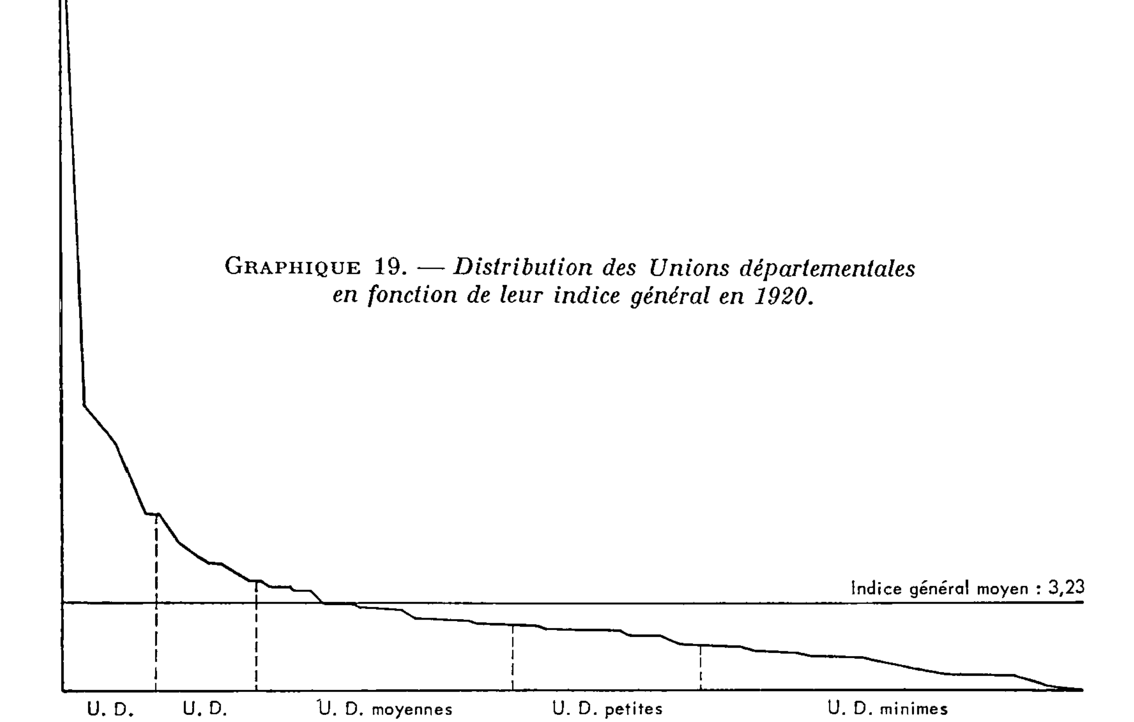
2° *Typologie des Unions départementales.*

Ainsi établis les trois indices de base correspondant aux trois critères qui peuvent mesurer la capacité d'intervention du mouvement syndical à l'échelle départementale, il est désormais possible d'obtenir pour chaque Union un indice général, somme des trois indices de base.

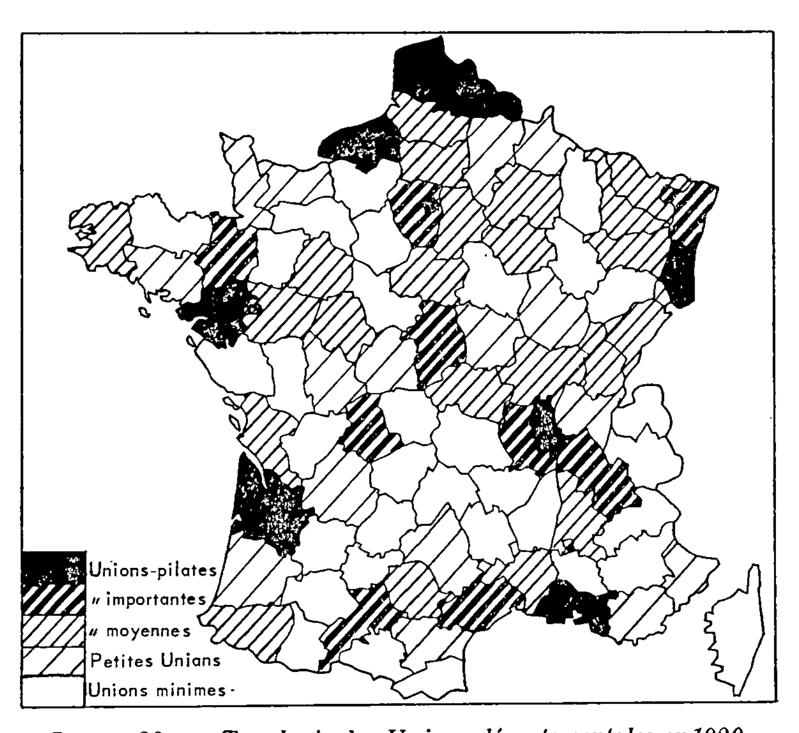
L'indice général moyen étant de 3,23, la distribution des Unions départementales en fonction de leur indice général se présente de la manière suivante (*Il.* 19) :

a) *Unions départementales-pilotes* (Unions dont l'indice général est supérieur ou double de l'indice général moyen) : 9 Unions (Seine, Nord, Bouches-du-Rhône, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Inférieure, Gironde, Loire-Inférieure, Haut-Rhin) ;

b) *Unions départementales importantes* (Unions dont l'indice général est supérieur de 1 fois 1/2 à 2 fois l'indice général moyen) : 9 Unions (Loire, Seine-et-Oise, Hérault, Cher, Isère, Haute-Vienne, Bas-Rhin, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine) ;



GRAPHIQUE 19. — *Distribution des Unions départementales en fonction de leur indice général en 1920.*



CARTE 20. — *Typologie des Unions départementales en1920.*

c) *Unions départementales moyennes* (Unions dont l'indice général tourne autour de l'indice général moyen : 1/4 de l'indice général moyen en plus ou en moins au maximum) : 23 Unions (Vosges, Aube, Allier, Gard, Meurthe-et-Moselle, Basses-Pyrénées, Marne, Saône-et-Loire, Loiret, Jura, Seine-et-Marne, Moselle, Oise, Maine-et-Loire, Drôme, Tarn, Finistère, Indre-et-Loire, Doubs, Charente-Inférieure, Sarthe, Somme) ;

d) *Petites Unions départementales* (Unions dont l'indice général est inférieur de 1 fois 1/2 à 2 fois l'indice général moyen) : 17 Unions (Ain, Morbihan, Aude, Indre, Nièvre, Ardennes, Vienne, Côte-d'Or, Alpes-Maritimes, Aveyron, Var, Calvados, Landes, Dordogne, Aisne, Manche, Haut-Rhin (Belfort)) ;

e) *Unions départementales minimes* (Unions dont l'indice général est moins de la moitié de l'indice général moyen) : 32 Unions départementales (*Il.* 20).

DEUXIÈME PARTIE

DYNAMIQUE INTERNE DU MOUVEMENT SYNDICAL



Nous avons jusqu'à présent étudié l'appareil syndical sous un angle statique, en analysant son *état* soit dans la période 1918-1921 prise comme unité temporelle de base, soit plus précisément dans l'année 1920.

Il s'agit maintenant de réintroduire la vie dans cet organisme dont l'appellation courante, « *mouvement* syndical », indique bien qu'il est en constante évolution.

Cette évolution, nous allons, dans une deuxième partie, en chercher les facteurs structurels dans les mécanismes internes de croissance et de dégénérescence du syndicalisme.

Chapitre I

LA PROGRESSION DU MOUVEMENT DE SYNDICALISATION OUVRIÈRE

I. — La progression des effectifs syndiqués a la C.G.T.

Le tableau des votes pour ou contre le rapport moral au congrès confédéral de 1920 précise pour chaque syndicat le chiffre de ses effectifs ; la somme des effectifs ainsi déclarés donne pour l'année 1920 un total de :

1 053 232 syndiqués.

Le même tableau de votes pour l'année 1921 donne le chiffre de :

838 462 syndiqués.

1° *Le mouvement du nombre des syndiqués de 1911 à 1920.*

a) *Au niveau confédéral.*

Les derniers chiffres connus pour l'avant-guerre sont ceux de l'année 1911 : le total des syndiqués à la C.G.T. s'élevait alors à 687 463.

La progression des effectifs confédéraux de 1920 par rapport à 1911 s'établit donc :

— en valeur absolue à + **365.769 adhérents,** soit

— en valeur relative à + **53** %

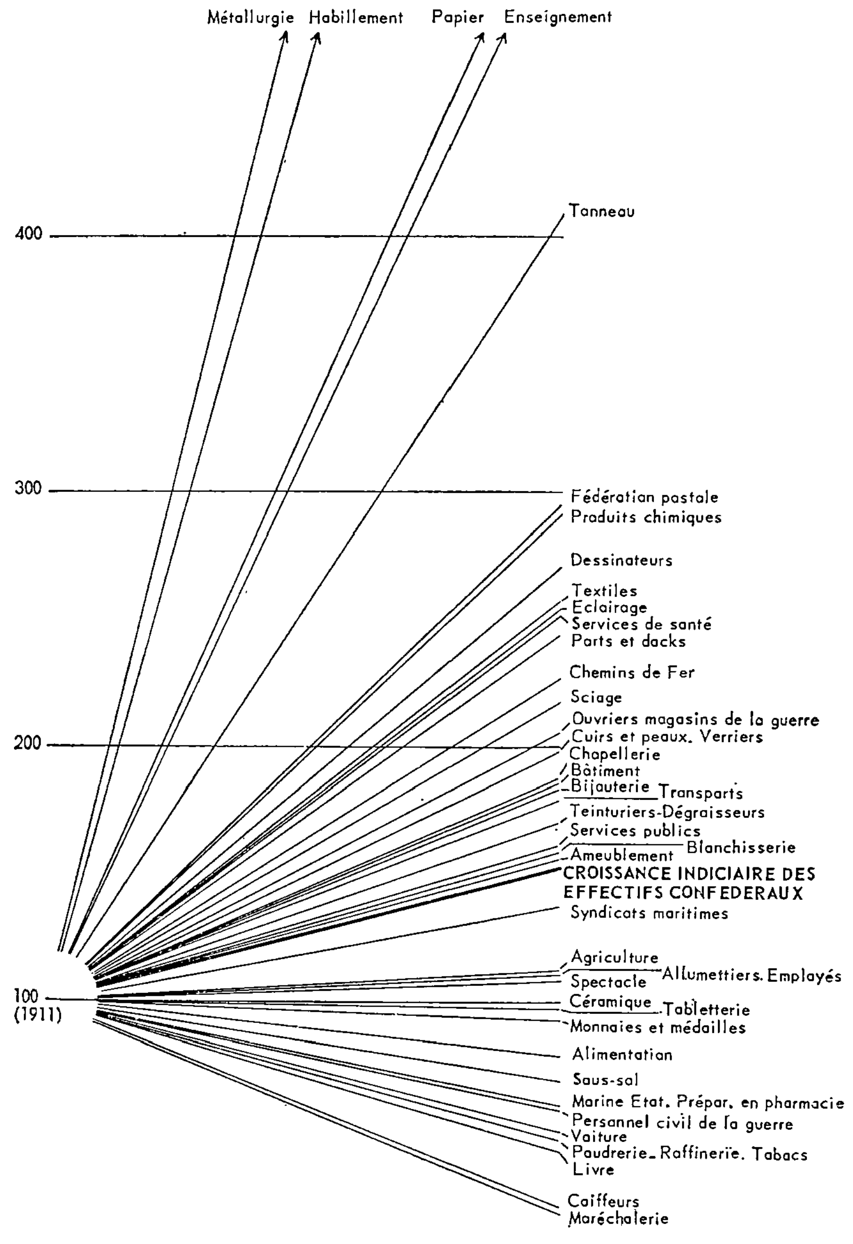
Deux observations immédiates :

1. Les effectifs confédéraux de 1911 à 1920 ne se sont guère augmentés que d'une demi-fois. C'est une progression modeste, compte tenu de l'accélération que la guerre mondiale a paru donner à l'histoire en général et à l'histoire ouvrière en particulier.

2. L'enflure de la « vague syndicale » d'après-guerre ne doit pas, du point de vue de sa hauteur absolue, être exagérée. L'énorme hauteur qu'elle prit dans l'imagination des contemporains ne fut en fait qu'une « illusion d'optique », tenant à l'extrême profondeur du « creux » syndical des années de guerre (surtout des années 1914-1916).

b) *Au niveau des fédérations syndicales.*

L'analyse de la progression des effectifs syndiqués de 1911 à 1920 au niveau des fédérations permet de corroborer, mais de nuancer ces observations (*Il.* 21).



GRAPHIQUE 21. — *Croissance indiciaire des effectifs fédéraux en 1920.* Base 100 en 1911.

Pour conduire à bien cette comparaison, il a fallu : 1° Dresser un tableau des effectifs fédéraux en 1911 (*An.* II, 1, a) ; 2° Dresser un tableau « corrigé » des effectifs fédéraux en 1911 pour rendre possible la comparaison avec celui de 1920 (*An.* II, 1, b). En effet, l'assise des fédérations

syndicales est différente en 1911 et 1920. Au demeurant, la comparaison se fait entre chiffres fournis par des sources non homogènes : les chiffres de 1911 étant pour la plupart tirés de sources gouvernementales, ceux de 1920 étant de source syndicale.

Néanmoins et ces réserves faites, on peut sur cette base calculer d'abord en valeur absolue (*An.* II, 1, c), puis en valeur relative (*An.* II, 1, d) l'écart des effectifs fédéraux entre 1911 et 1920. Il ne reste plus qu'à classer les fédérations syndicales de 1920 en fonction de l'indice de croissance de leurs effectifs sur la base 100 en 1911 (*An.* II, 1, e). Il résulte de ce classement que :

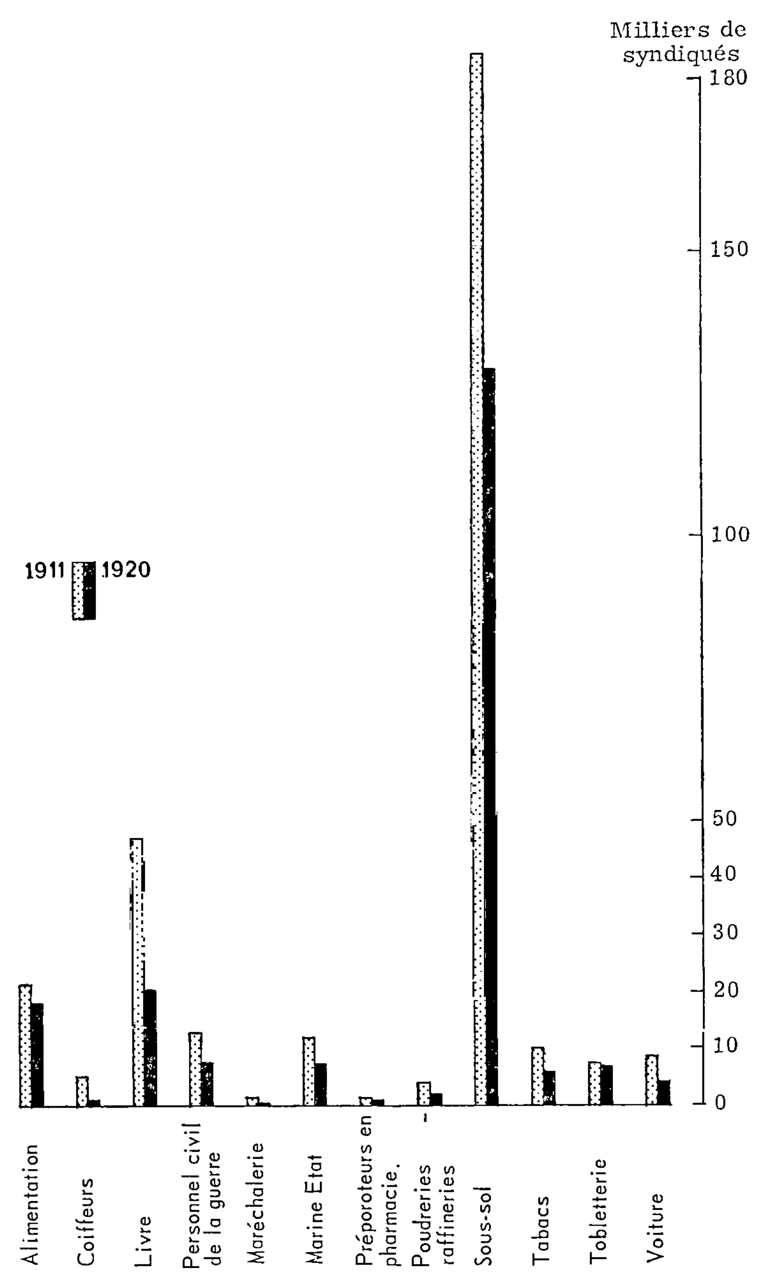
1. Le dynamisme interne des fédérations syndicales — mesuré par la progression de leurs effectifs entre 1911 et 1920 — n'est pas un fait absolu. En effet (*An.* II, 1, e) :

— 13 fédérations ont en 1920 des effectifs inférieurs aux effectifs de 1911[1]. Parmi celles-ci, des fédérations correspondant à des métiers « de services » qui ont particulièrement souffert de la guerre (Alimentation, Coiffeurs, Livre) ; des fédérations correspondant à des métiers en recul (Maréchalerie). Mais il est intéressant de noter qu'on trouve aussi parmi elles des fédérations ayant de vieilles traditions étatiques et groupant des travailleurs soit du secteur privé : Fédération du Sous-Sol, soit du secteur public : Personnel civil de la guerre (— 41 % des effectifs de 1911), Marine État (— 40 %), Poudrerie (— 52 %), Tabacs (— 52 %), Monnaies et Médailles (— 6 %) (*Il.* 22).

— Quant aux 31 fédérations dont les effectifs sont en 1920 supérieurs à ceux de 1911, il faut distinguer :

- Les fédérations dont la croissance est *minime* (inférieure à 10 % des effectifs de 1911) : Céramique, Spectacle ;
- Les fédérations dont la croissance est *faible* (entre 10 et 50 % des effectifs de 1911), inférieure à la moyenne générale (53 %) : Agriculture, Allumettiers, Employés, Syndicats maritimes ;
- Les fédérations dont la croissance est *assez forte* (entre 50 et 100 % des effectifs de 1911), supérieure à la moyenne générale : Ameublement, Blanchisserie, Services publics, Teinturerie, Transports, Bijouterie, Bâtiment, Chapellerie ;
- Les fédérations dont la croissance est *forte* (de 100 à 200 % des effectifs de 1911) : Verriers, Cuirs et Peaux, Ouvriers de la guerre, Sciage, Chemins de fer, Ports et Docks, Services de santé, Éclairage, Textile, Dessinateurs, Fédération postale, Produits chimiques ;
- Enfin les 5 fédérations dont la croissance est *très forte :* Tonneau, Enseignement, Papier, Habillement, Métaux. Pour cette dernière catégorie, avançons, à titre provisoire, trois types d'explication : promotion de la main-d'œuvre féminine pendant la guerre (Habillement, Papier) ; développement industriel dans la même période (Métaux) ; dynamisme

1. Alimentation, Coiffeurs, Livre, Personnel civil de la guerre, Maréchalerie, Marine État, Monnaies et Médailles, Préparateurs en pharmacie, Poudreries, Sous-Sol, Tabacs, Tabletterie, Voiture-Aviation.



GRAPHIQUE 22. — *Le recul des effectifs dans treize fédérations entre 1911 et 1920.*

politique (Fédérations du Tonneau et de l'Enseignement furent à la pointe du combat « minoritaire »).

2. Le dynamisme externe des fédérations — dynamisme mesuré par le rapport entre la progression de leurs propres effectifs et la progression globale des effectifs confédéraux entre 1911 et 1920 — est également très variable : 3 fédérations (Métaux, Chemins de fer, Textile) sont à elles seules responsables de 68,7 % de la croissance des effectifs confédéraux. Le classement des fédérations en fonction de leur dynamisme externe

montre bien, tant la liste correspond à ce que l'analyse de la vie syndicale nous a appris par ailleurs, que l'influence des fédérations au niveau de la C.G.T. est fonction de la part qu'elles prennent à la croissance des effectifs confédéraux.

2° *Le mouvement du nombre des syndiqués de 1920 à 1921.*

a) *Au niveau confédéral.*

Le déclin des effectifs confédérés en 1921 par rapport à 1920 s'établit :

— en valeur absolue à — **214.770 syndiqués,**
— en valeur relative à — **20 %.**

Trois observations :

1. Le déclin des effectifs confédéraux d'une année sur l'autre est très accentué : c'est la conséquence évidente de la lourde défaite que le mouvement syndical a enregistrée au printemps 1920, et plus encore de la lutte de fractions qui, entre 1920 et 1921, s'oriente vers une scission radicale.

2. La vague de syndicalisation de l'après-guerre retombe dans la période qui sépare le congrès confédéral de septembre 1920 du congrès confédéral de juillet 1921.

3. Mais il est remarquable de noter que le nombre de syndicats continue à croître de 1920 à 1921.

b) *Au niveau des fédérations.*

Deux tableaux, celui de l'écart absolu des effectifs fédéraux entre 1920 et 1921 (*An.* II, 1, f) et celui de leur écart relatif (*An.* II, 1, g) montrent de grandes inégalités dans la perte de vitesse des fédérations. On peut distinguer à ce propos :

— 4 fédérations dont les effectifs ont subi des pertes *minimes* (moins de 10 % de leurs effectifs de 1920) : Céramique, Chapellerie, Éclairage, Spectacle ;
— 1 fédération dont l'effectif a subi des pertes *faibles* (entre 10 et 20 % de ses effectifs de 1920), inférieure à la moyenne globale de pertes (20 %) : Bijouterie ;
— 18 fédérations dont les effectifs ont subi des pertes *sérieuses* (de 20 à 50 % de leurs effectifs de 1920)[1] ;
— enfin 6 fédérations dont les effectifs ont subi des pertes *énormes* (supérieures à 50 % de leurs effectifs de 1920) : Cuirs et Peaux, Habillement, Papier, Produits chimiques, Teinturiers-Dégraisseurs, Tonneau.

Au total 30 fédérations avaient en 1921 des effectifs inférieurs à ceux de 1920. En revanche, 14 continuaient à progresser[2].

---

1. Agriculture, Alimentation, Allumettiers, Ameublement, Bâtiment, Blanchisserie, Chemins de fer, Dessinateurs, Employés, Enseignement, Marine État, Métaux, Ports et Docks, Fédération postalc, Préparateurs en pharmacie, Sous-Sol, Voiture-Aviation, Transports.

2. Finances, Fonctionnaires, Livre, Ouvriers des magasins de la guerre, Personnel civil des Établissements de la guerre, Syndicats maritimes, Monnaies et Médailles, Poudrerics-raffineries, Services de santé, Sciage, Services publics, Tabacs, Textile, Verriers.

3° *Le mouvement des effectifs fédéraux de 1911 à 1920 et 1921.*

Deux tableaux, celui de l'écart absolu des effectifs fédéraux de 1911 à 1920 et de 1920 à 1921 (*An.* II, 1, h), puis celui de l'écart relatif des effectifs fédéraux de 1911 à 1920 et de 1920 à 1921 sur la base 100 en 1911 (*An.* II, 1, i) font apparaître que les effectifs fédéraux entre 1911 et 1921 évoluèrent selon quatre sortes de mouvement :

a) Un mouvement constant de recul : 6 fédérations (Alimentation, Maréchalerie, Marine État, Préparateurs en pharmacie, Sous-Sol, Aviation) ont vu leurs effectifs décliner tant de 1911 à 1920 que de 1920 à 1921.

b) Un mouvement de recul entre 1911 et 1920 plus ou moins compensé par un progrès de 1920 à 1921 : c'est le cas de 5 fédérations (Monnaies et Médailles, Poudreries-Raffineries, Tabacs, Livre, Personnel civil de la guerre). Pour deux d'entre elles (Monnaies et Médailles et Tabacs), les progrès enregistrés de 1920 à 1921 ont compensé et au-delà le recul précédent. Pour les trois autres, non.

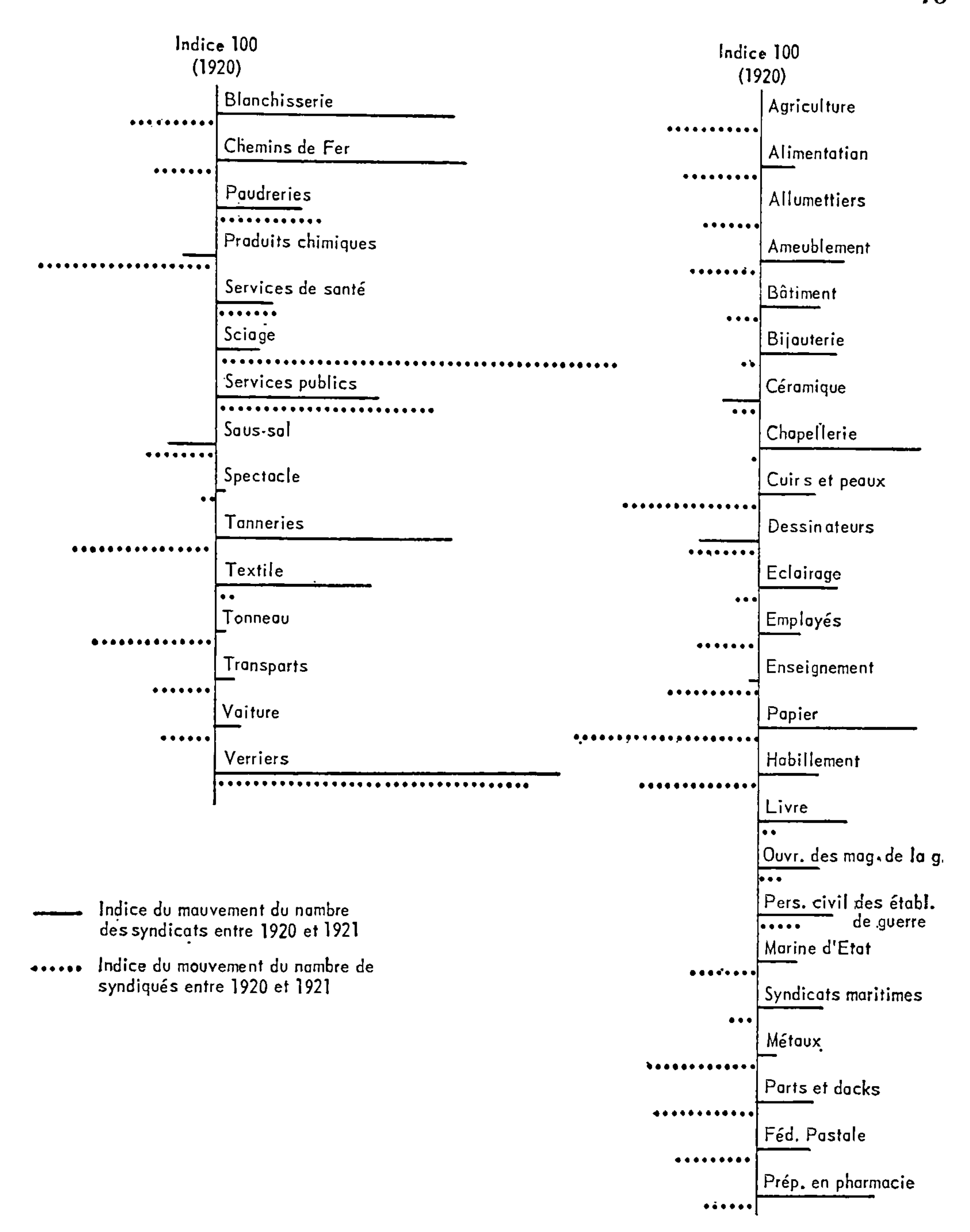
c) Un mouvement constant de progrès d'abord de 1911 à 1920, puis de 1920 à 1921 : 6 fédérations (Ouvriers des magasins de la guerre, Syndicats maritimes, Services de santé, Sciage, Services publics, Textile) ont connu un développement constant de leurs effectifs sans qu'on puisse discerner entre elles un caractère commun d'ordre typologique qui pourrait expliquer cette progression constante. Ce ne sont ni des fédérations d'égale importance[1], ni des fédérations de même structure[2]. Mais pour chacune d'elles il y eut des circonstances heureuses : la guerre pour la Fédération des Ouvriers des magasins de la guerre, une fusion d'organisations antérieurement distinctes pour la Fédération du Sciage, le développement du syndicalisme de fonctionnaires pour les Fédérations des Services publics et des Services de santé, enfin la promotion du travail féminin et surtout du syndicalisme féminin pour la Fédération du Textile.

d) Mais le mouvement qui affecte la majorité des fédérations fut celui d'un progrès de 1911 à 1920, puis d'un recul de 1920 à 1921 : il concerne 24 fédérations dont 17 ont finalement en 1921 des effectifs supérieurs à ceux de 1911 et 7 (Allumettiers, Cuirs et Peaux, Employés, Produits chimiques, Teinturiers-Dégraisseurs, Agriculture) des effectifs inférieurs.

4° *De la précarité des adhésions individuelles.*

Il n'est malheureusement pas possible faute d'éléments statistiques (nous n'avons pas le nombre des adhérents pour les années 1918 et 1919) de vérifier si, au moment de l'enflure de la vague de syndicalisation, le taux de croissance du nombre de syndiqués fut généralement supérieur au taux de croissance du nombre de syndicats. Mais il est possible en revanche d'analyser, au moment où commence la retombée de la vague, les relations statistiques entre le mouvement, de 1920 à 1921, du nombre

1. Cf. I, 3.
2. *Ibid.*



GRAPHIQUE 23. — *Comparaison entre l'indice du mouvement du nombre des syndicats et celui du mouvement du nombre des syndiqués entre 1920 et 1921.*

de *syndicats* par fédération et le mouvement, au cours de la même période, du nombre de *syndiqués* par fédération. Pourquoi cette analyse ? Pour vérifier l'hypothèse suivante, que nous a suggérée l'observation des luttes sociales des années 1920-1921[1] : quand la vague de syndicalisation retombe,

1. Cf. *Aux origines du communisme français, op. cit.*, t. I.

le nombre des organisations syndicales ne recule pas encore que déjà le nombre des syndiqués décline ; même quand le nombre des organisations syndicales affiliées à une fédération recule, il recule moins vite que ne décline le nombre des syndiqués. Il y aurait donc une masse flottante de salariés qui se distinguerait et de la catégorie des salariés fidèlement attachés à leur organisation syndicale et de la catégorie des salariés qui ne se soucient jamais et en aucune façon de syndicalisme. Resterait à estimer l'importance de cette masse flottante à l'échelon confédéral comme à l'échelon fédéral. Enfin le retournement de la tendance, de la conjoncture en ce qui concerne le taux de syndicalisation des masses ouvrières, se décèlerait d'abord au niveau des individus avant de se déceler au niveau des organisations syndicales de base.

a) *A l'échelon confédéral :*

Le nombre de syndiqués de 1920 à 1921 recule de — 214 770 unités.
Le nombre de syndicats de 1920 à 1921 progresse de + 703 unités.
Sur la base 100 en 1920 :
— L'indice pour le nombre des syndiqués est de :

79

— L'indice pour le nombre des syndicats est de :

131

b) *A l'échelon fédéral :*

Les tableaux de votes aux congrès confédéraux de 1920 et 1921 permettent de dresser les tableaux du nombre des syndicats par fédération dans ces deux années successives et par conséquent, sur la base 100 en 1920, un tableau indiciaire de la progression du nombre des syndicats en 1921. Il est dès lors possible de comparer :
— L'indice de progression du nombre des syndicats par fédération entre 1920 et 1921 sur la base 100 en 1920 ;
— Et l'indice de progression du nombre des syndiqués par fédération entre 1920 et 1921 sur la base 100 en 1920 (*Il.* 23).

Ce tableau montre que la relation entre le mouvement des syndiqués de 1920 à 1921 et le mouvement des syndicats dans la même période a pris les quatre formes suivantes (*Il.* 23) :

1. Dans 2 fédérations (Agriculture, Allumettiers), le nombre des syndicats affiliés demeure stable tandis que le nombre de syndiqués diminue (très fortement).

2. Dans 12 fédérations (Fonctionnaires, Livre, Ouvriers des magasins de la guerre, Personnel civil de la guerre, Poudreries, Services de santé, Sciage, Services publics, Tabacs, Textile, Verriers, Monnaies et Médailles), le nombre des syndicats et le nombre des syndiqués augmentent l'un et l'autre.

Mais il faut d'abord noter que sur ces 12 fédérations cinq d'entre elles étaient des fédérations dont les effectifs avaient décliné de 1911 à 1920 ;

elles disposaient donc d'une certaine marge de « reconquête ». D'ailleurs, même en 1921, sauf la Fédération des Poudres, elles n'auront pas récupéré leurs effectifs de 1911.

Et surtout, il faut remarquer que s'il y a synchronisme dans le fait de croissance, il n'y a pas synchronisme dans le taux de croissance respectif du nombre des syndicats et du nombre des syndiqués.

- Dans 6 fédérations (Fonctionnaires, Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Textile, Verriers), le taux de croissance du nombre de leurs syndicats est plus grand que le taux de croissance du nombre de leurs syndiqués ;
- Dans les 6 autres fédérations (Poudreries, Services de santé, Sciage, Services publics, Tabacs, Monnaies et Médailles), le taux de croissance du nombre de leurs syndicats est moins grand que le taux de croissance du nombre de leurs syndiqués ; de très peu pour trois d'entre elles (Poudreries, Services de santé, Monnaies et Médailles) qui ont un taux de croissance du nombre de leurs syndicats analogue à 10 points près du taux de croissance du nombre de leurs syndiqués ; de beaucoup pour les Fédérations du Sciage, des Services publics et des Tabacs.

3. Dans 5 fédérations, le nombre des syndicats et le nombre des syndiqués diminuent l'un et l'autre : c'est le cas des Fédérations de la Céramique, des Dessinateurs, de l'Enseignement, des Produits chimiques, du Sous-Sol.

4. Enfin dans 23 fédérations — plus de la moitié —, le nombre de syndicats continue à croître de 1920 à 1921 mais le nombre de syndiqués diminue. Relativement à la croissance du nombre de leurs syndicats, les 23 fédérations qui connaissent le recul le plus sérieux de leurs effectifs syndiqués sont dans l'ordre[1] : les Fédérations du Spectacle, de la Voiture-Aviation, des Syndicats maritimes, des Transports, de l'Éclairage, de la Marine État, du Bâtiment, de la Bijouterie-Orfèvrerie, des Employés, de l'Alimentation, de la Chapellerie, de la Fédération postale, de l'Ameublement, de la Pharmacie, des Métaux, du Tonneau, des Ports et Docks, de l'Habillement, des Chemins de fer, des Cuirs et Peaux, de la Blanchisserie, de la Teinturerie, des Fabriques de papier.

On peut en conclure que, inégalement, mais dans la majorité des cas, le nombre des syndicats continue en 1921 à croître par rapport à 1920 tandis que le nombre de syndiqués diminue. Le dynamisme de la collectivité syndicale se maintient encore que déjà le dynamisme de l'individu syndiqué s'épuise : dans une période de renversement de conjoncture, l'appareil organisé constitue donc un frein à une désagrégation trop rapide ; il en résulte que les effectifs des fédérations à indice de dispersion élevée résistent mieux que ceux des fédérations à indice de concentration élevée.

---

1. Du point de vue de l'importance croissante du recul des effectifs, calculée par le rapport

$$\frac{\text{indice de décroissance des syndiqués}}{\text{indice de croissance des syndicats}}$$

II. — La progression du nombre de syndicats affiliés a la C.G.T.

L'*Annuaire des Syndicats professionnels, industriels et commerciaux*[1], publié par la Direction du Travail du Ministère et de la Prévoyance Sociale, indiquait qu'il existait :

le 1er juillet 1884 :	68	syndicats
le 1er janvier 1900 :	2 685	—
le 1er janvier 1905 :	4 625	—
le 1er janvier 1908 :	5 524	—
le 1er janvier 1911 :	5 325	—

Ces chiffres doivent être maniés avec beaucoup de précaution : ils concernent non seulement les syndicats affiliés à la C.G.T. mais les syndicats ouvriers de toute nature, y compris les « syndicats-maisons ». Ce qui explique qu'ils sont très supérieurs aux chiffres que nous avons obtenus pour une période pourtant plus favorable, celle de 1918-1921.

Une étude du B.I.T.[2] fournit, cette fois pour les seuls effectifs de la C.G.T., une seconde série de chiffres :

1912 :	1 800	syndicats
1913 :	1 800	—
1914 :	2 100	—
1917 :	1 800	—
1918 :	2 500	—
1919 :	4 200	—

Cette seconde série de chiffres, plus proche des nôtres, ne recoupe pas néanmoins les conclusions que nous avons tirées de nos sources d'information.

1° *Le mouvement annuel du nombre des syndicats affiliés à la C.G.T. dans les années 1918 à 1921.*

a) *Au niveau confédéral.*

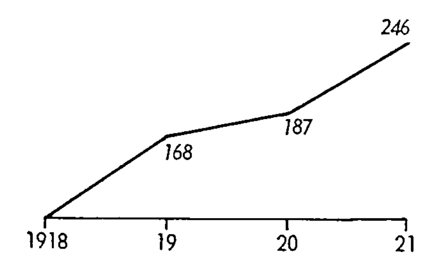
Le simple comptage des listes constituées par les Tableaux de vote, placés en annexe des comptes rendus des congrès confédéraux de 1918, 1919, 1920 et 1921 nous fournit les chiffres suivants[1] :

1918 :	1 193	syndicats
1919 :	2 005	—
1920 :	2 239	—
1921 :	2 941	—

1. Paris, Imprimerie Nationale, 1911.
2. *L'accroissement des effectifs de syndicats au cours des années 1910-1919*, p. 6, B.I.T., Genève, 16-2-1961 (Études et documents, séries A, n° 17).

Ce qui, sur la base 100 en 1918, donne la progression suivante :

1918 : 100
1919 : 168
1920 : 187
1921 : 246



GRAPHIQUE 24. — *Progression du nombre des syndicats affiliés à la C.G.T.*

b) *Au niveau des fédérations syndicales.*

1. *Le mouvement numérique.* Si, au niveau global, le nombre de syndicats affiliés à la C.G.T. progresse entre 1918 et 1921 de façon continue, cette progression, au niveau des fédérations syndicales, n'est en revanche ni un phénomène général, ni, quand elle existe, un phénomène continu. C'est ce que montre : d'abord le tableau par fédération des variations (en valeur absolue) du nombre de syndicats affiliés à la C.G.T. entre 1918 et 1921 (*An.* II, 1, j) ; ensuite le tableau par fédération des variations (relatives) du nombre de syndicats affiliés. C'est ce qu'on trouve enfin résumé dans le tableau ci-après et sa représentation graphique (*Il.* 25 et 25 *bis*). Ainsi, deux grands types de comportement apparaissent chez les fédérations syndicales du point de vue de l'évolution du nombre des syndicats qui leur sont affiliés entre 1918 et 1921[2] :

— Sur les 37 fédérations syndicales dont il a été possible d'analyser le mouvement du nombre de leurs syndicats dans les années 1918-1921,

— 20 fédérations n'ont connu aucun recul ;
— 17 fédérations ont connu un recul à un moment donné.

— Sur les 20 fédérations qui, du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés, n'ont connu aucun recul,

— 4 ont connu à un moment donné une période de stabilisation, d'arrêt dans la progression du nombre de leurs syndicats affiliés ;
— 16 seulement ont connu un rythme de croissance continu.

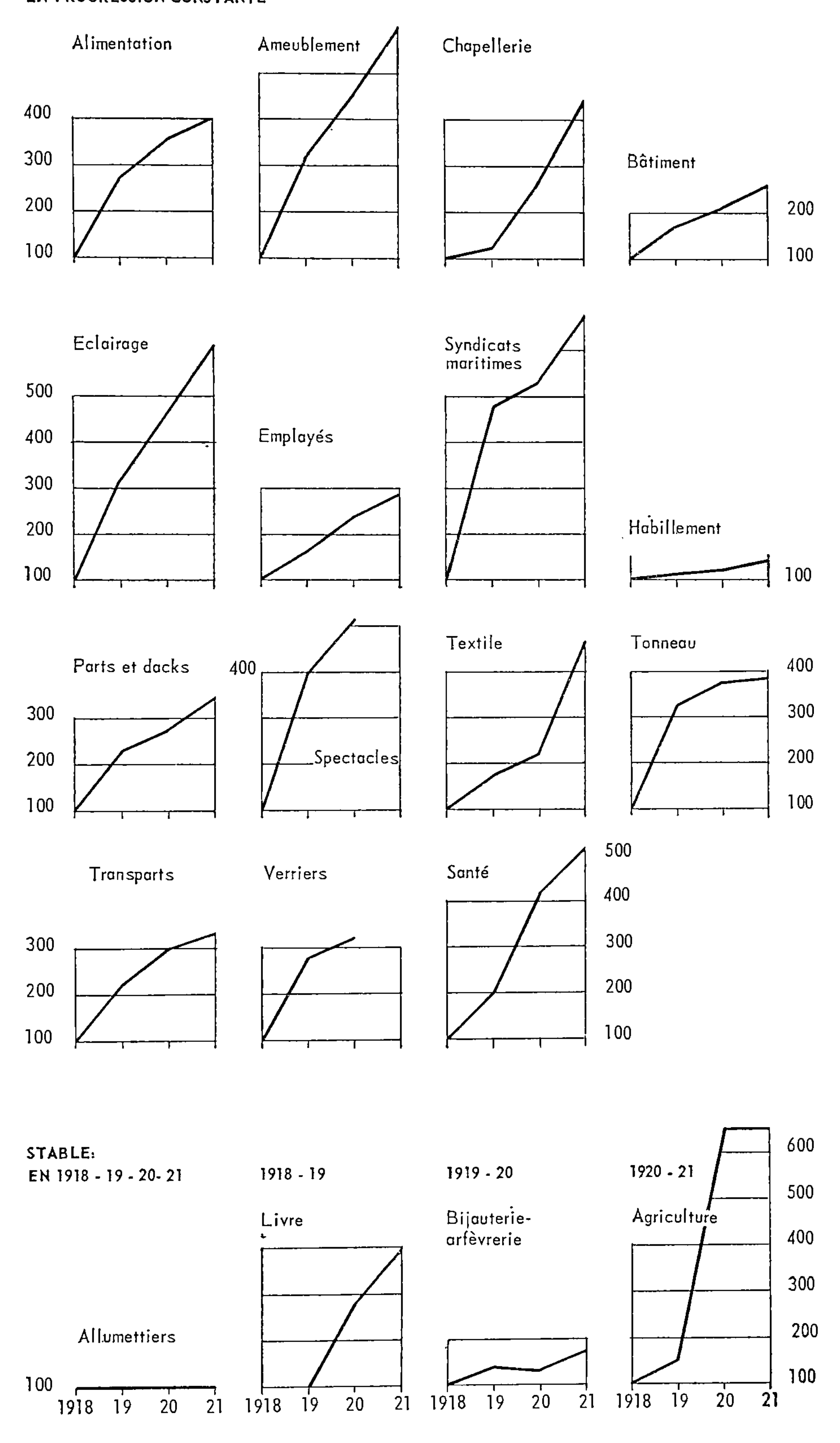
1. Les chiffres ainsi obtenus ne correspondent pas tout à fait avec ceux obtenus par le comptage de nos cartes perforées. De très légères différences (et négligeables à l'échelle) tiennent à ce que des cas litigieux ont pu faire annuler quelques cartes.

2. De tels calculs ne sont pas possibles pour 8 fédérations : Papier (apparaît en 1919) ; Finances (apparaît en 1921) ; Fonctionnaires (apparaît en 1920) ; Lithographie (disparaît en 1919) ; Maréchalerie (disparaît en 1920) ; Sciage (disparaît en 1921) ; Tabacs (réapparaît en 1919) ; Tabletterie (se modifie en 1919 et 1921).

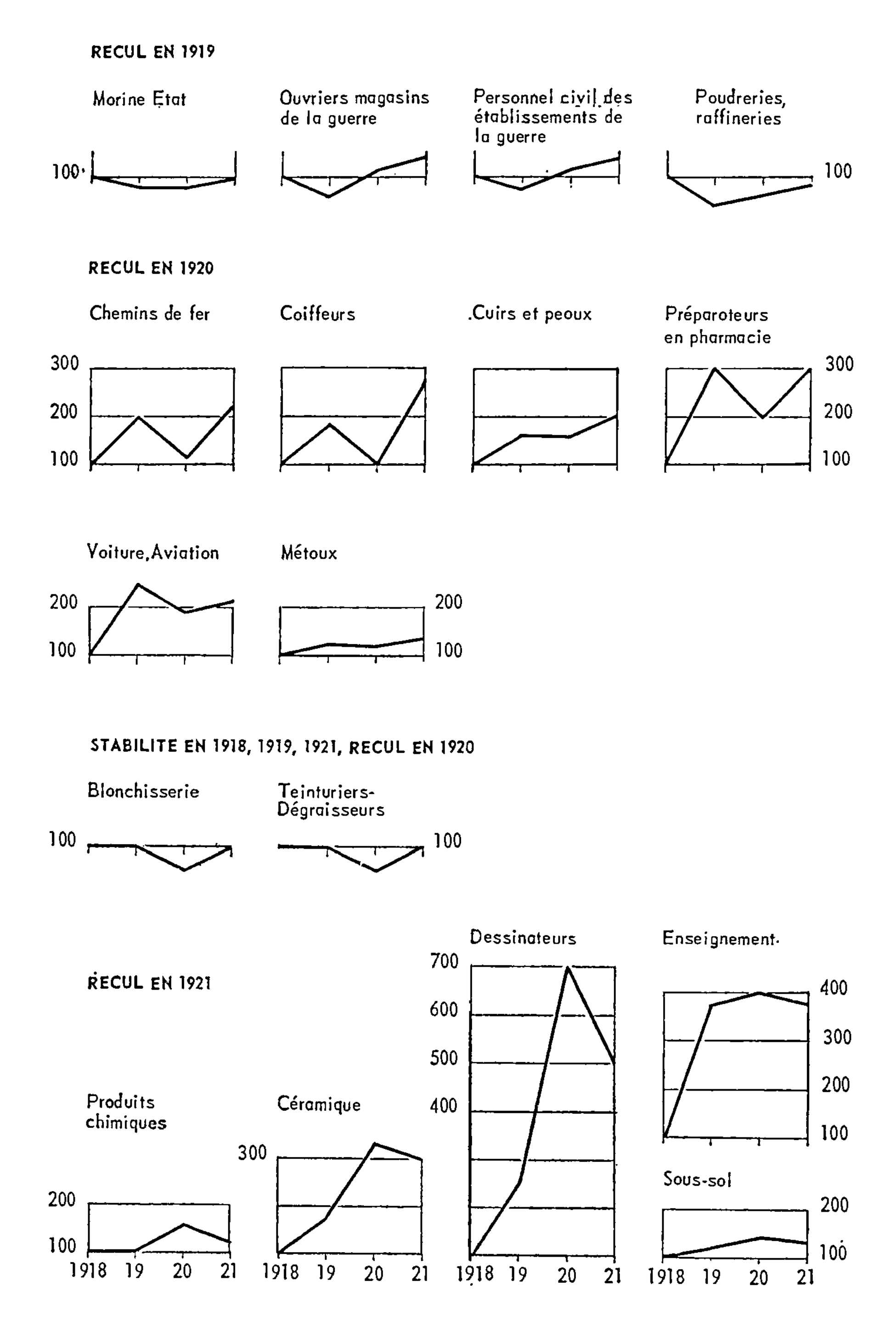
Fédérations dont le nombre de syndicats ne connaît aucun recul entre 1918 et 1921	Fédération dont le nombre de syndicats demeure stable de 1918 à 1921 :	Fédération dont le nombre de syndicats demeure stable de 1918 à 1919 :	Fédération dont le nombre de syndicats demeure stable entre 1919 et 1920 :	Fédération dont le nombre de syndicats demeure stable entre 1920 et 1921 :
	Allumettiers	*Livre*	*Bijouterie-Orfèvrerie*	*Agriculture*

Fédérations dont le nombre de syndicats s'accroît chaque année de 1918 à 1921			Pour aboutir en 1921 à un chiffre de syndicats affiliés		
Surtout en 1919	Surtout en 1920	Surtout en 1921	Moins du double de 1918	Entre 2 et 4 fois celui de 1918	Plus de 4 fois celui de 1918
Alimentation *Ameublement* *Éclairage* *Ports et Docks* *Syndicats maritimes* *Spectacle* *Tonneau* *Transports*	*Bâtiment* *Employés* *Services de santé*	*Chapellerie* *Habillement* *Services publics* *Textile* *Verriers*	*Service de santé* *Tonneau* *Spectacle* *Textile* *Habillement* *Syndicats maritimes*	*Bâtiment* *Transports* *Employés* *Services publics* *Alimentation*	*Chapellerie* *Verriers* *Ameublement* *Éclairage* *Ports et Docks*

Fédérations dont le nombre de syndicats connaît un recul entre 1918 et 1921	Recul en 1919			Recul en 1920			Recul en 1921	
	Malgré une reprise en 1921 le nombre de syndicats en 1921 est inférieur à celui de 1918	Le nombre de syndicats en 1921 est supérieur ou égal à celui de 1918		Au-dessous de 1918	Tout en restant au-dessus de 1918		Au-dessous du chiffre de 1919	Au-dessus du chiffre de 1919
		Mais en 1920 le nombre de syndicats malgré une reprise reste inférieur à 1918	Déjà en 1920 le nombre de syndicats est supérieur à celui de 1918		Malgré la reprise de 1921 le chiffre final demeure au-dessous du chiffre de 1919	Grâce à la reprise de 1921 le chiffre final s'établit au-dessus du chiffre de 1919		
	Marine de l'État	*Poudre,* *Person. civil* *Éts guerre*	*Ouv. guerre,* *Féd. postale*	*Blanchisserie*	*Voit.-Aviat.*	*Chem. fer* *Coiffeurs,* *Cuirs et P.* *Pr. pharm.* *Métaux* *Teinturiers*		*Céramique* *Dessinateurs* *Enseignement* *Sous-Sol*



GRAPHIQUE 25. — *Fédérations dont le nombre de syndicats affiliés n'a pas reculé pendant la période 1918-1921.*



Graphique 25 *bis.* — *Fédérations dont le nombre de syndicats affiliés a reculé à un moment donné pendant la période 1918-1921.*

Bref, sur 37 fédérations syndicales, 16, soit moins de la moitié, ont connu entre 1918 et 1921 un mouvement de croissance continu du nombre de leurs syndicats, à l'image globale de la C.G.T. tout entière.

2. *Le mouvement « sur le terrain »*. La croissance du nombre des syndicats, pour non générale et discontinue qu'elle soit entre 1918 et 1921, se traduit « sur le terrain » par l'expanssion territoriale des fédérations syndicales, ce qui nous permet d'observer le mode de multiplication des syndicats et la manière dont, de proche en proche, s'enracine le mouvement syndical (*An.* II, 1, 0).

L'expansion territoriale des fédérations syndicales entre 1918 et 1921 peut en effet se mesurer par l'augmentation du nombre de départements où celles-ci ont des syndicats implantés (*Il.* 26).

Comme il est naturel, les inégalités dans le mouvement du nombre des syndicats par fédérations entre 1918 et 1921 se reflète dans les inégalités du mouvement du nombre de départements dans lesquels les fédérations ont des syndicats.

Le tableau (*An.* II, 1, k) met en évidence de ce point de vue l'existence de trois types de fédérations syndicales :

— Les fédérations dont l'assise territoriale s'élargit sans cesse entre 1918 et 1921 : au nombre de 12 (Ameublement, Bâtiment, Cuirs et Peaux, Éclairage, Employés, Livre, Syndicats maritimes, Ports et Docks, Services de santé, Services publics, Verriers) ;
— Les fédérations dont l'assise territoriale se stabilise à un moment donné : au nombre de 6. Parmi elles,

— 1 fédération dont l'implantation géographique, stable en 1918-1919, s'élargit à nouveau en 1920 et 1921 (Chapellerie) ;
— 1 fédération dont l'implantation géographique, stable en 1918-1920, s'élargit en 1921 (Blanchisserie) ;
— 2 fédérations dont l'implantation géographique est sans changement de 1918 à 1921 (Allumettiers, Monnaies et Médailles) ;
— 1 fédération dont l'implantation géographique s'élargit de 1918 à 1919, demeure stable de 1919 à 1920, s'élargit à nouveau de 1920 à 1921 (Bijouterie-Orfèvrerie) ;
— 1 fédération dont l'implantation géographique, en expansion en 1918, 1919 et 1920, se stabilise en 1921 (Alimentation) ;

— Enfin les fédérations dont l'assise territoriale subit des reculs entre 1918 et 1921 : au nombre de 22.

— 5 fédérations dont l'implantation géographique régresse en 1919 par rapport à 1918 (Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Marine État, Poudrerie-raffinerie : à noter que ce sont les Fédérations qui groupent les salariés des industries de la guerre) ;
— 6 fédérations dont l'implantation géographique régresse en 1920 (Chemins de fer, Coiffeurs, Préparateurs en pharmacie, Sciage-Tabletterie, Habillement, Teinturiers-Dégraisseurs) ;
— 9 fédérations dont l'implantation géographique régresse en 1921 (Céramique, Dessinateurs, Enseignement, Métaux, Produits chimiques, Spectacle, Sous-Sol, Textile, Transports).

Mais quelles que soient les inégalités entre les fédérations syndicales dans le rythme d'expansion entre 1918 et 1921 de leur assise territoriale respective, il reste que le mode d'expansion de celle-ci est toujours le même : l'expansion se fait à partir et autour des noyaux d'implantation les plus anciens.

c) *Au niveau des Unions départementales.*

De même que la croissance du nombre des syndicats par fédération entre 1918 et 1921 n'est ni un phénomène absolu, ni un phénomène continu, de même la croissance du nombre des syndicats par Union départementale.

Les tableaux en valeur absolue (*An.* II, 1, l) et relative (*An.* II, 1, m) du nombre, par Union départementale, des syndicats affiliés en 1918, 1919, 1920 et 1921 fournissent les indications suivantes :

— Sur les 90 départements métropolitains,

— 50 départements, entre 1918 et 1921, n'ont pas connu de recul du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés (*Il.* 27) ;

— 40 départements en ont connu.

La disposition territoriale des départements qui n'ont connu aucun recul est remarquable : ce sont tous les départements du Nord et de l'Est (à l'exception de la Meurthe-et-Moselle), le Sud-Ouest, la Vallée du Rhône et les Alpes septentrionales.

— Sur les 50 départements qui, du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés, n'ont connu aucun recul entre 1918 et 1921,

— 21 ont connu à un moment donné une période de stabilisation, un arrêt dans la progression du nombre de leurs syndicats ;

— 29 ont connu un rythme de croissance continu (*Il.* 27).

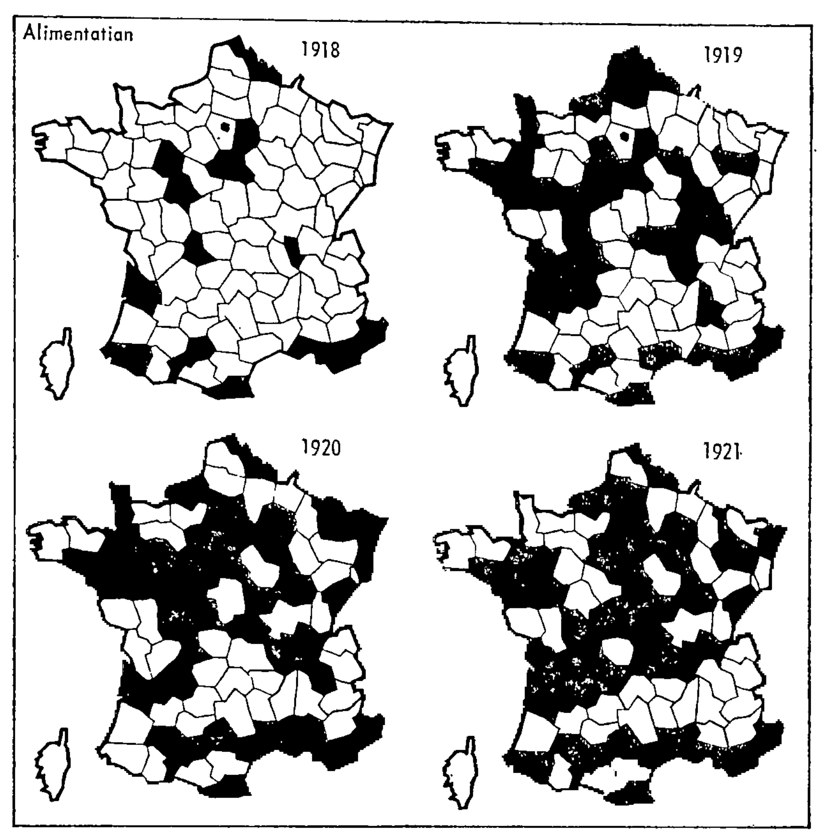
2° *Le rythme du mouvement annuel du nombre des syndicats affiliés à la C.G.T. entre 1918 et 1921 : chronologie et cadence.*

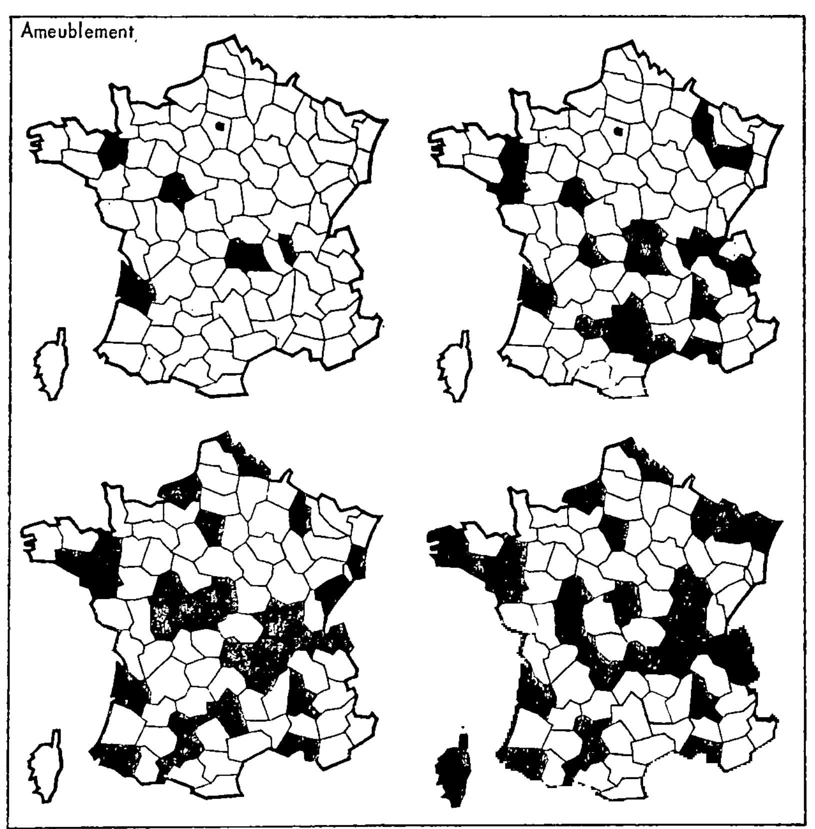
a) *Au niveau confédéral.*

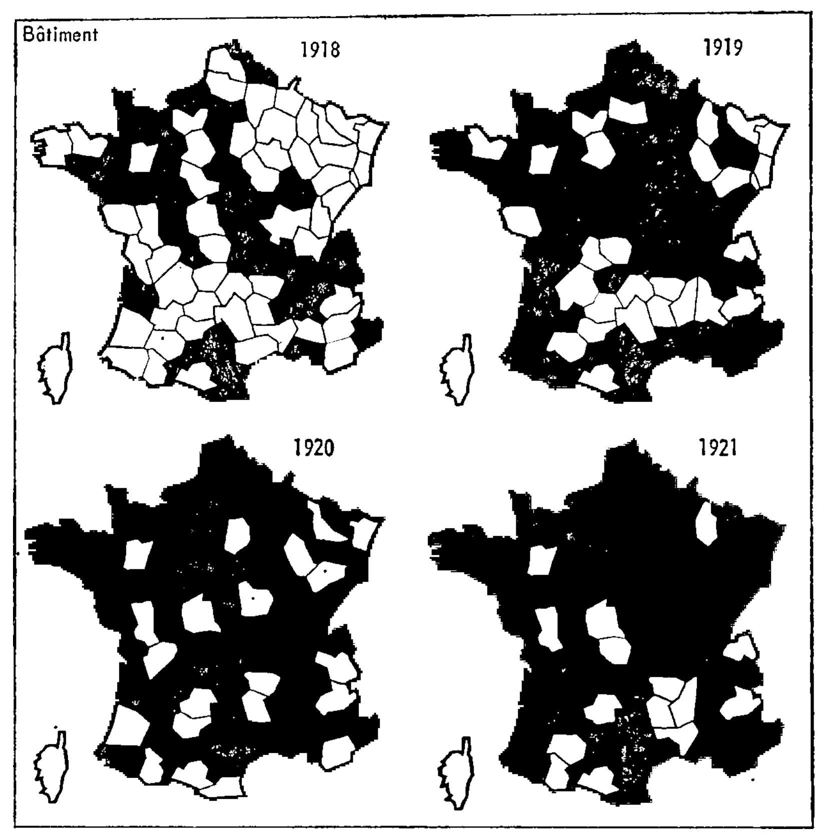
— De 1918 à 1919, le nombre de syndicats s'accroît à l'échelle confédérale de **812** ;
— de 1919 à 1920, **234** ;
— de 1920 à 1921, **702**.

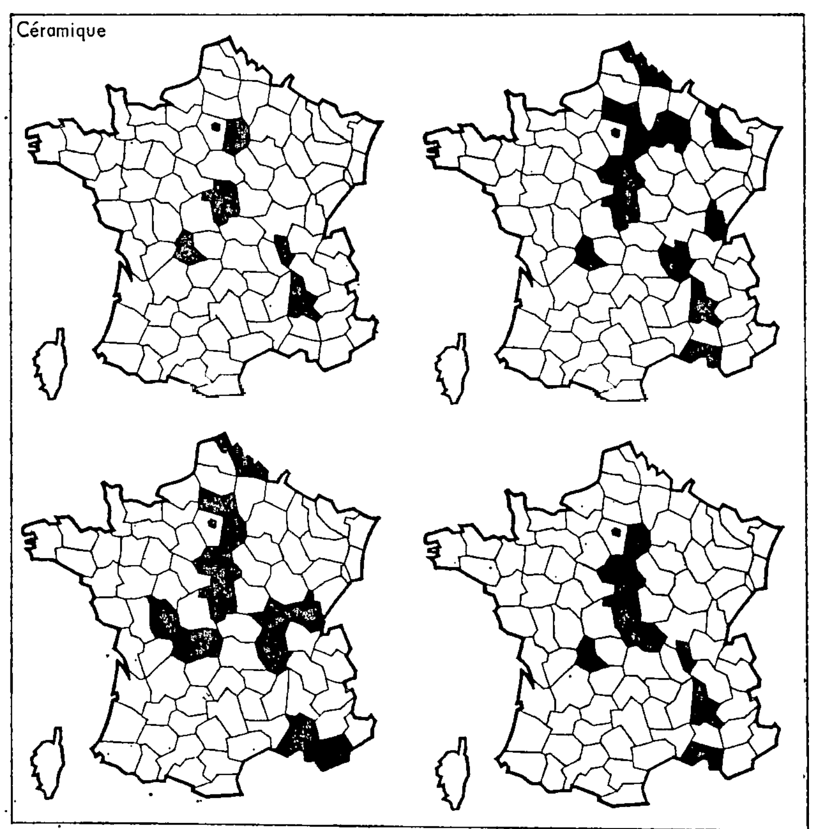
Cartes 26. — *Mode d'expansion des fédérations syndicales.*

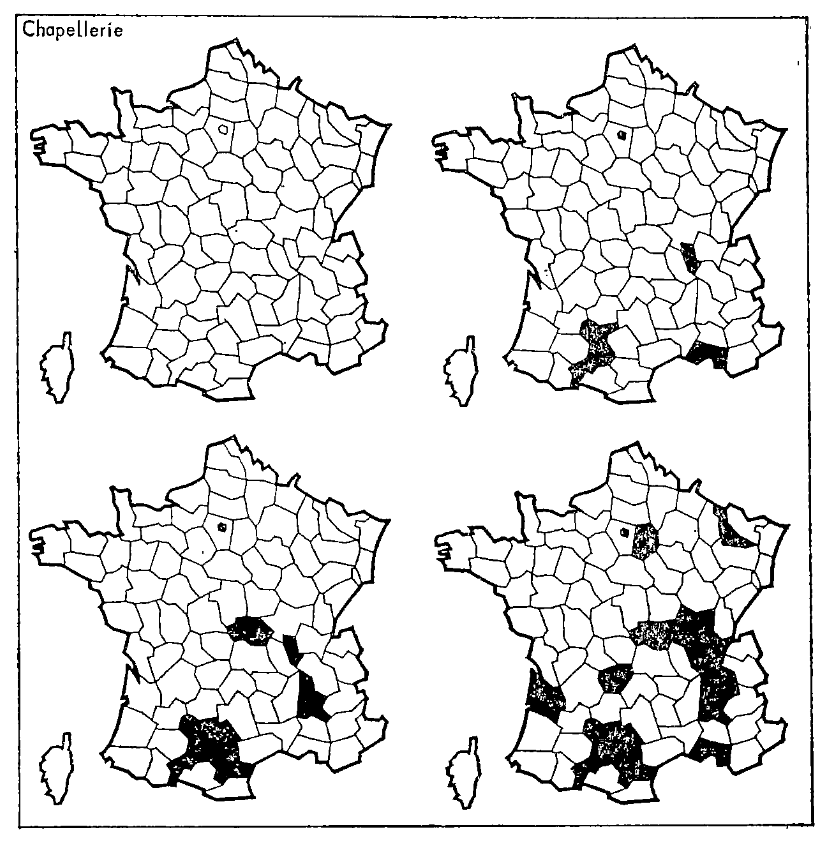
On a dressé pour chaque fédération les 4 cartes successives pour les années 1918, 1919, 1920 et 1921, de son implantation territoriale. Le mode d'expansion par développement concentrique autour de noyaux initiaux apparaît clairement.

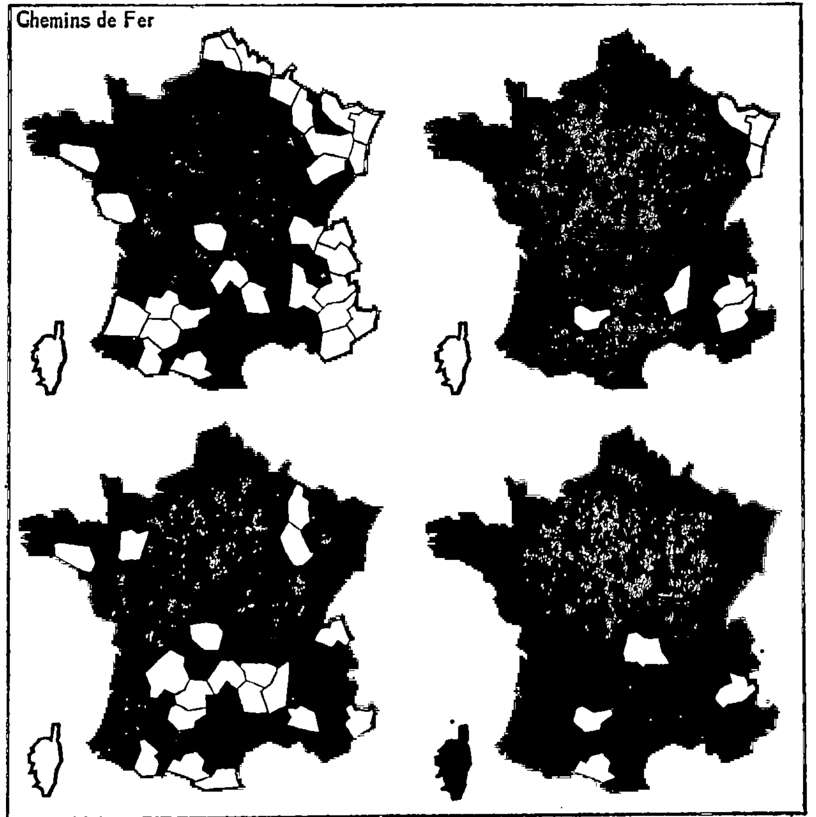

Alimentation
1918
1919
1920
1921

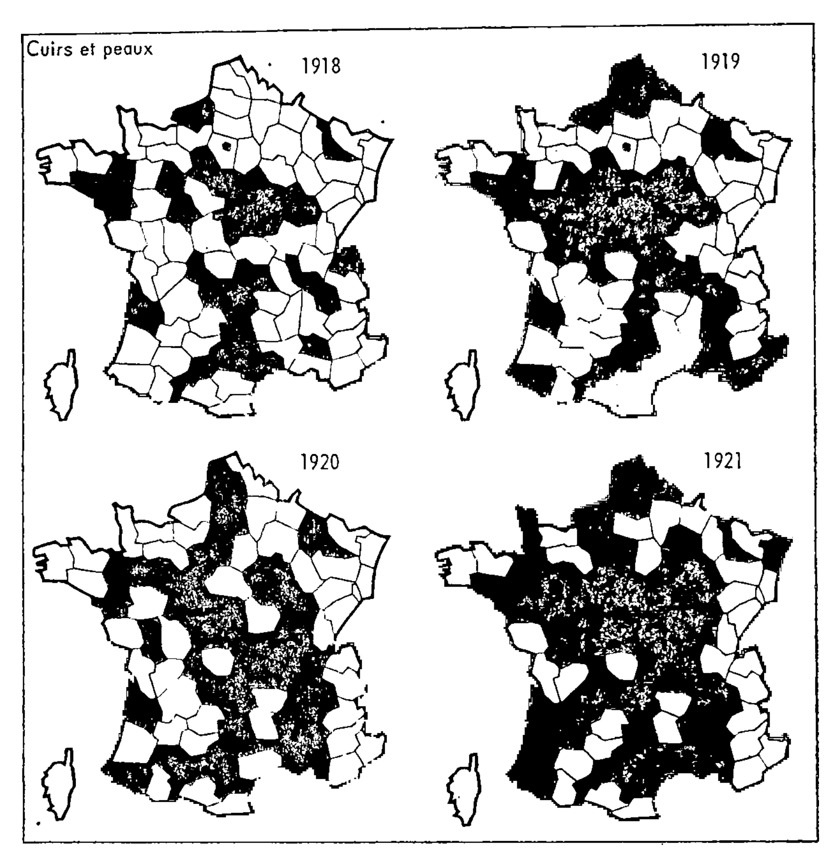

Ameublement

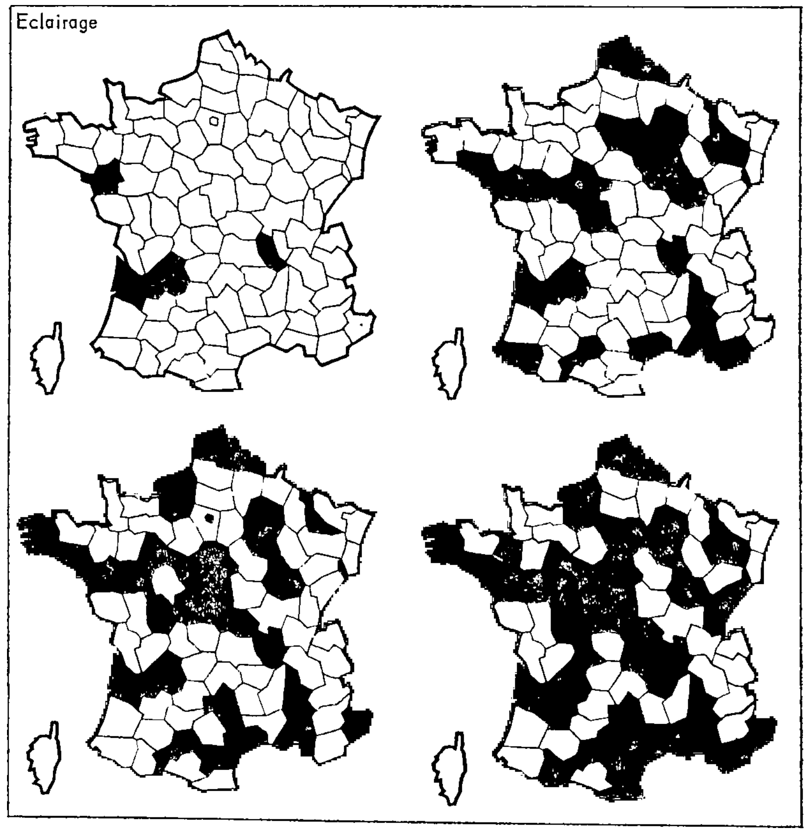

Bâtiment
1918
1919
1920
1921

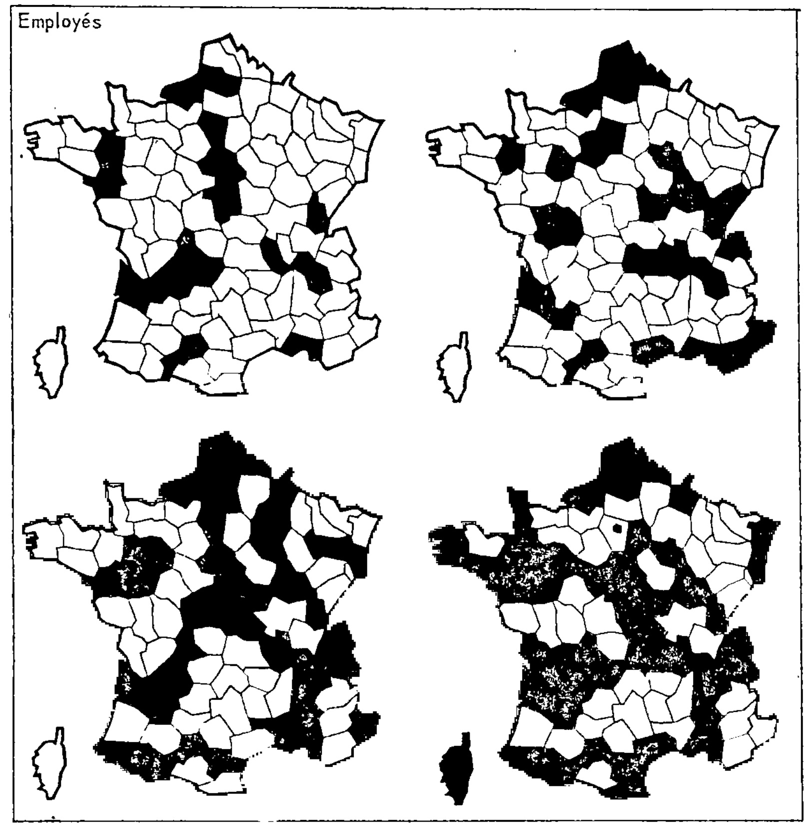

Céramique

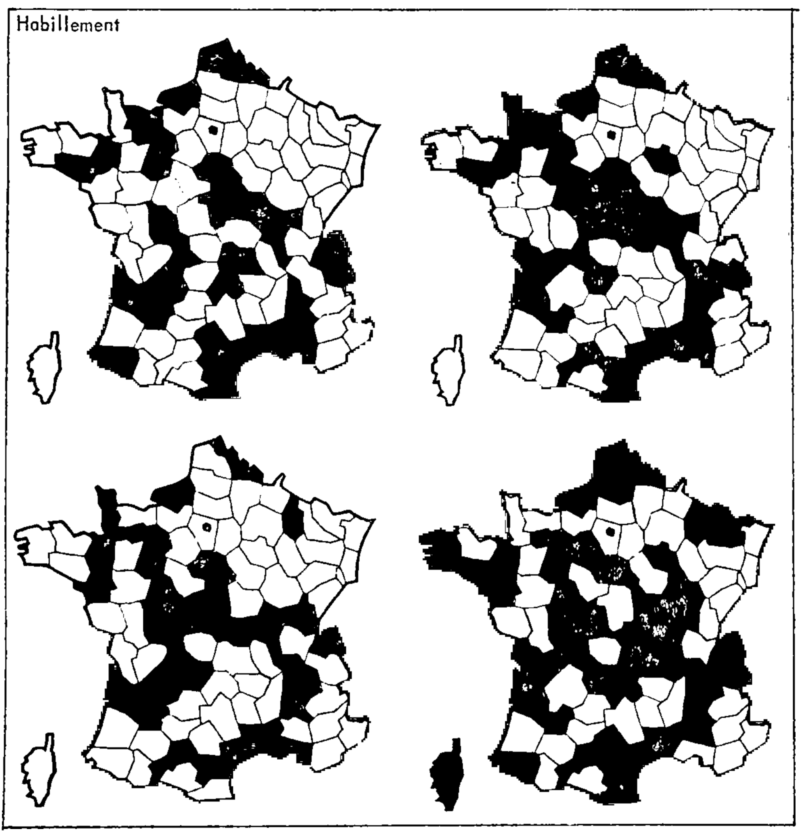

Chapellerie

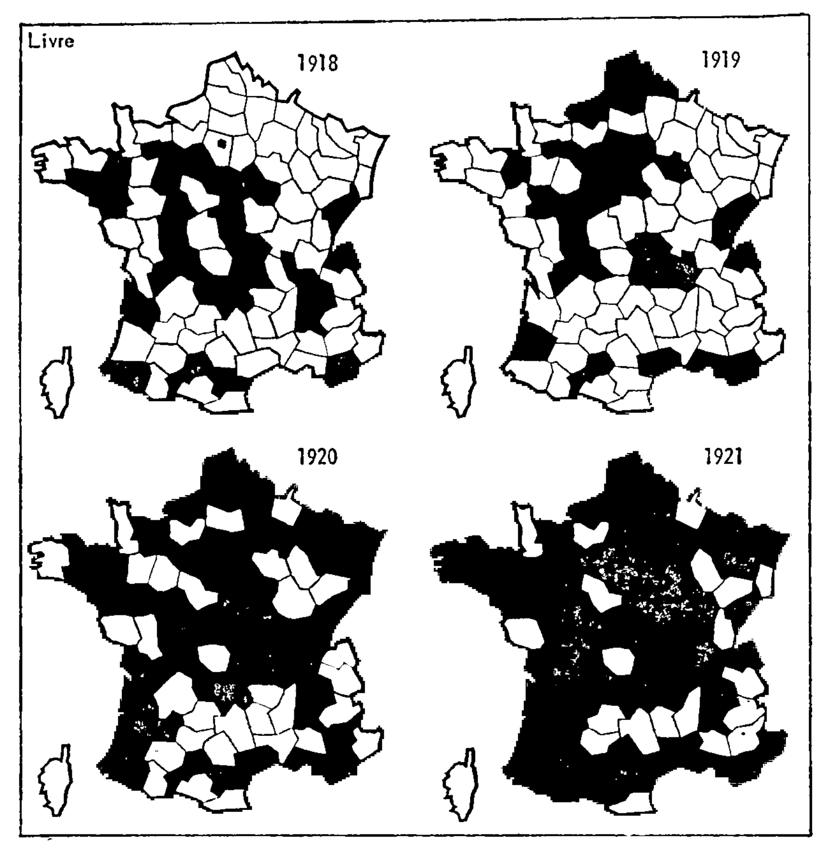

Chemins de Fer

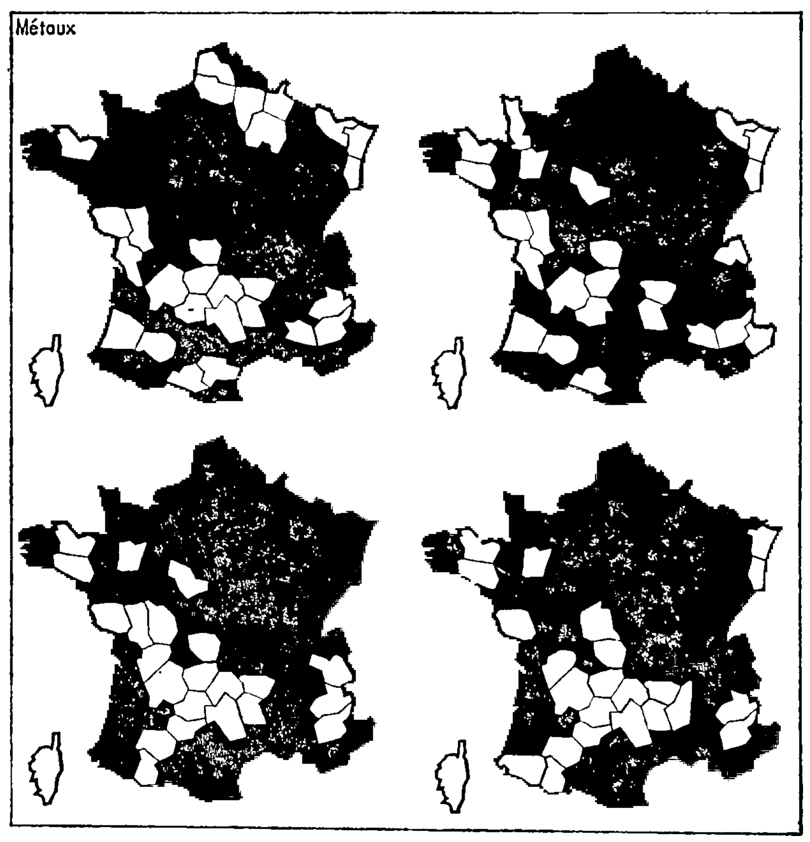

Cuirs et peaux
1918
1919
1920
1921

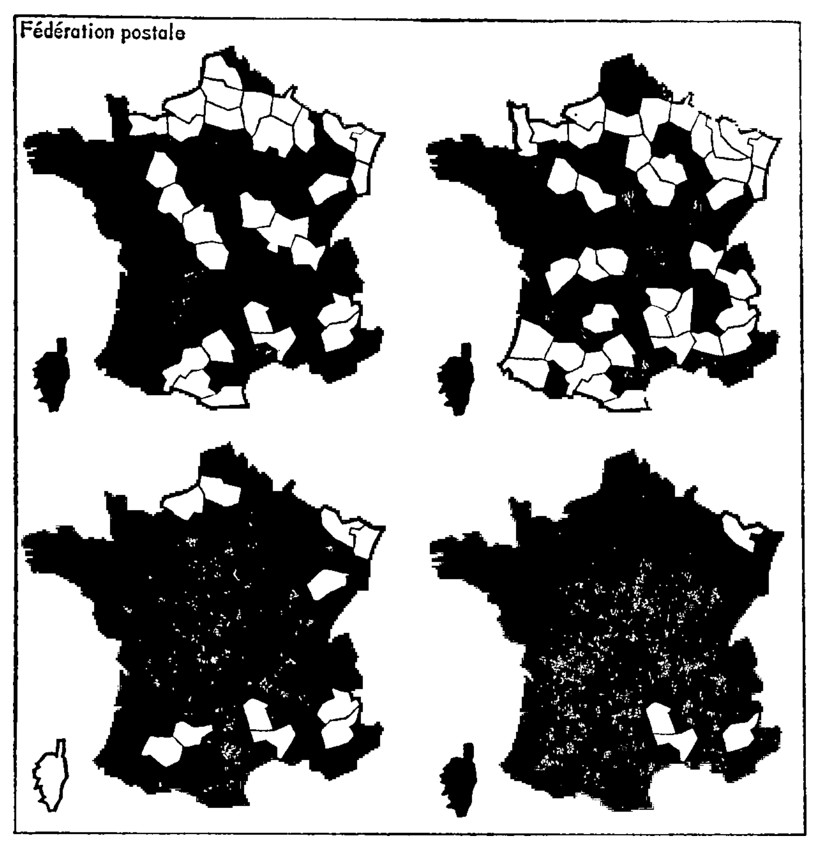

Eclairage

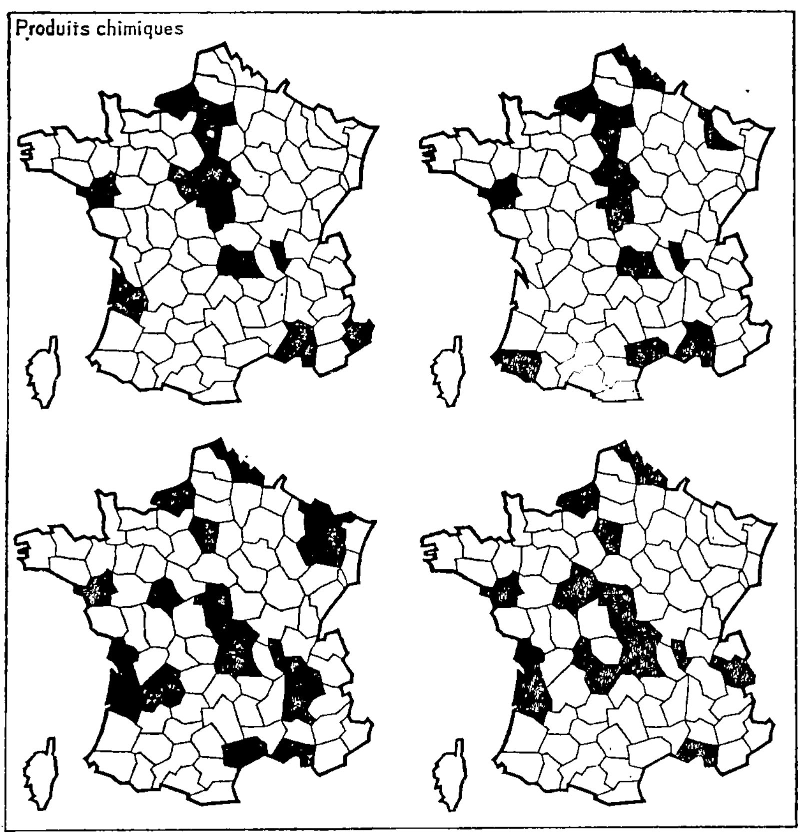

Employés

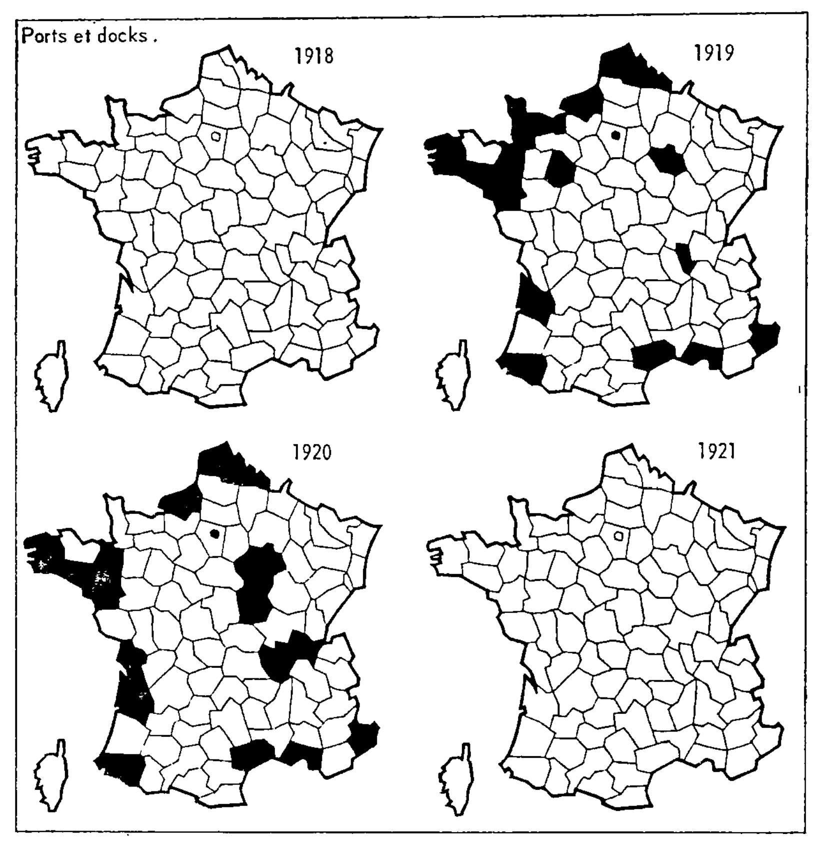

Habillement

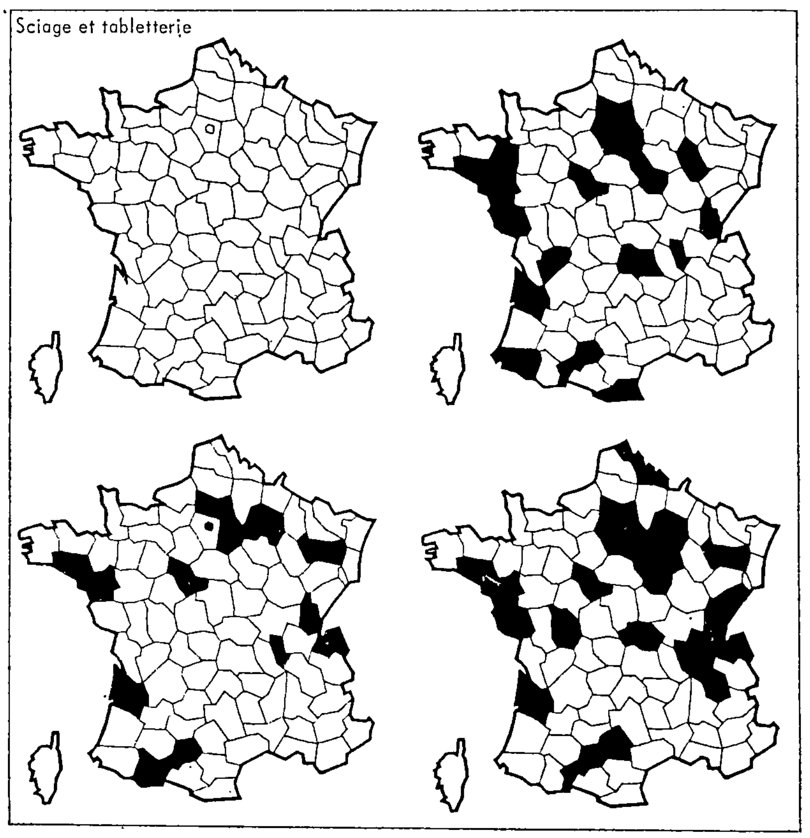

Livre
1918
1919
1920
1921

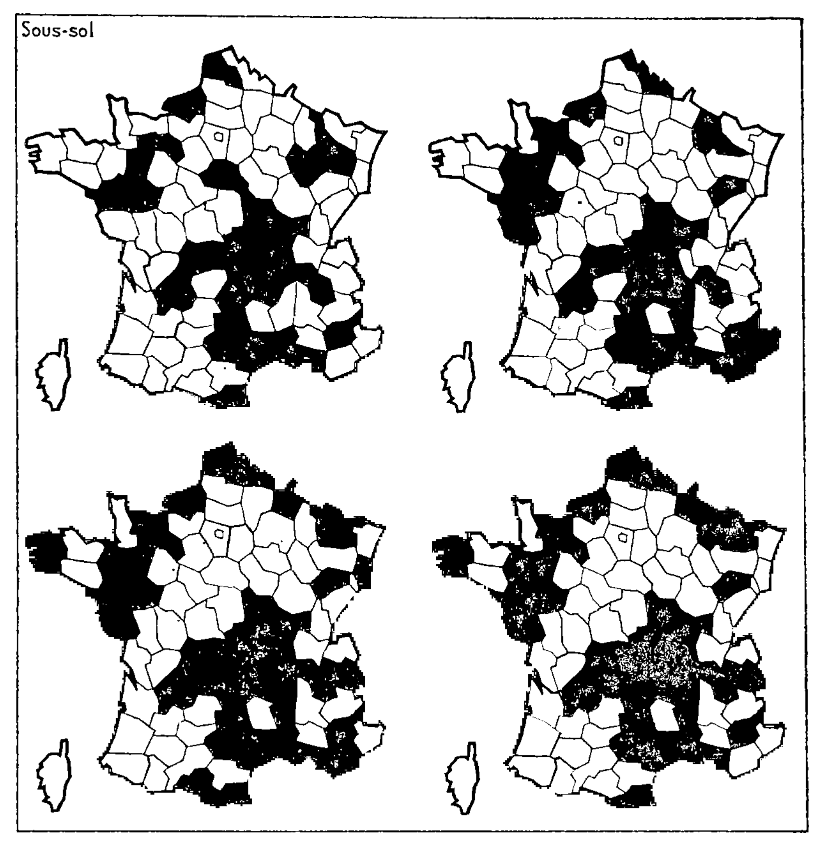

Métaux

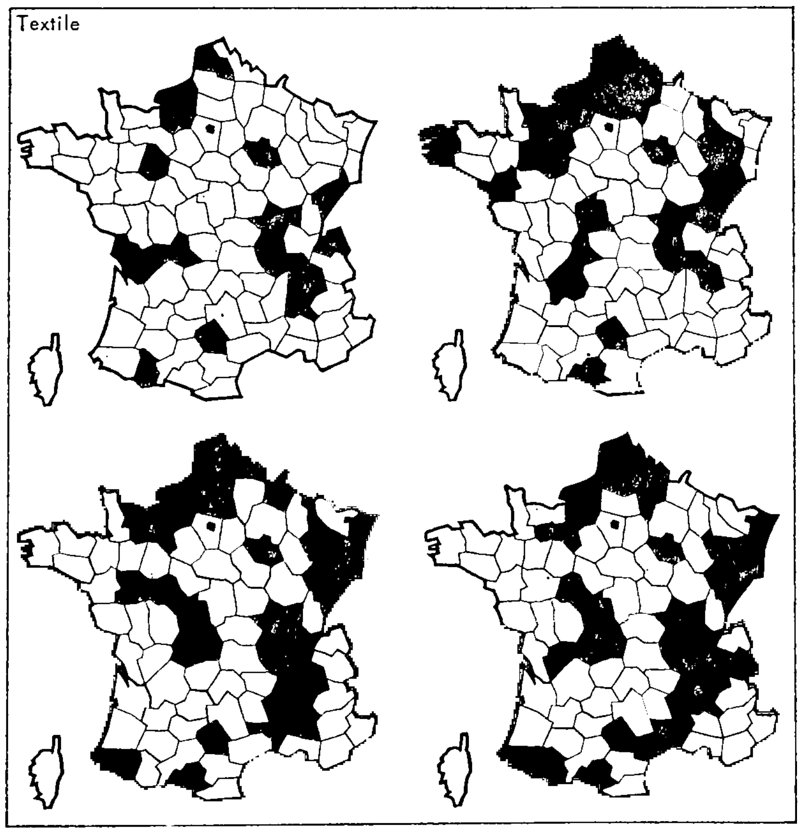

Fédération postale

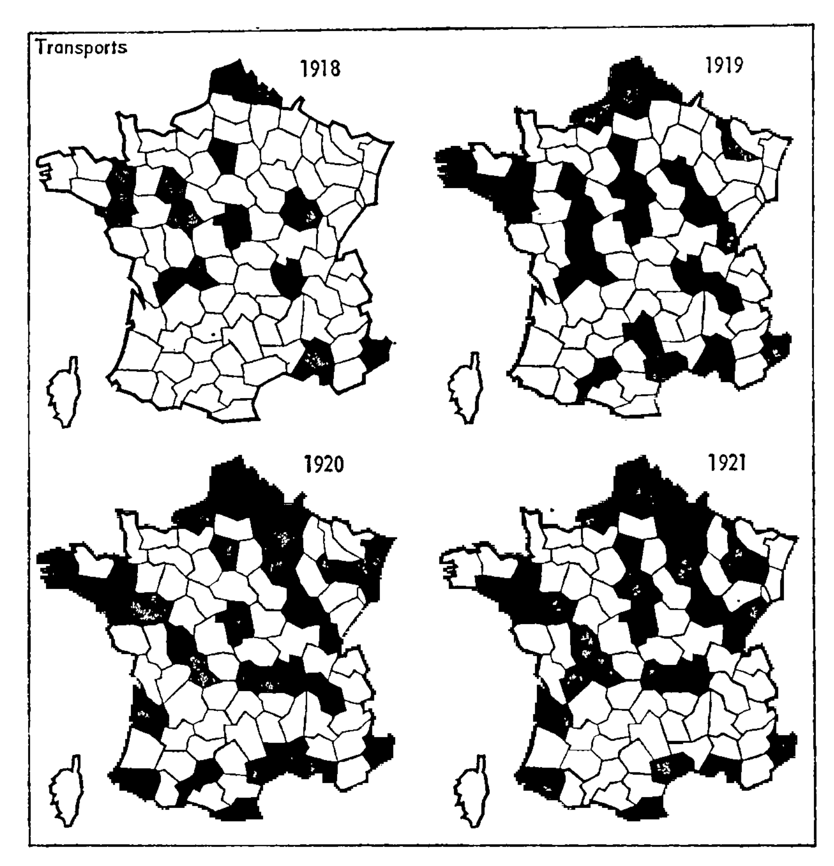

Produits chimiques

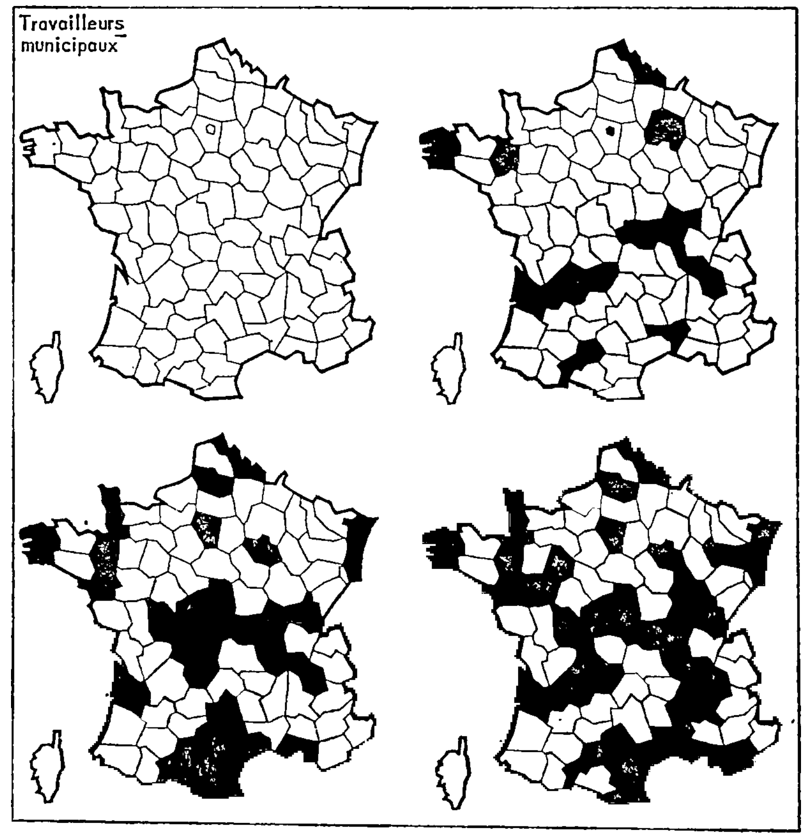

Ports et docks.
1918
1919
1920
1921

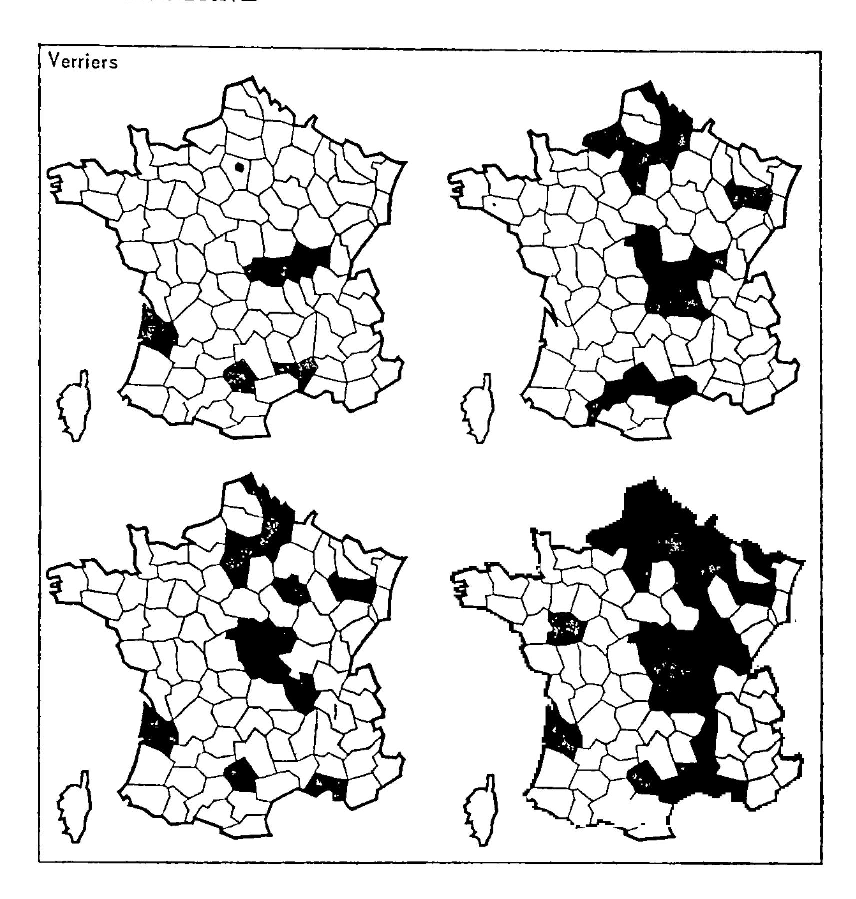

Sciage et tabletterie


Sous-sol


Textile


Transports
1918
1919
1920
1921


Travailleurs municipaux



L'année où la progression (en valeur absolue) a été la plus forte est donc l'année 1918-1919 ; la plus faible, l'année 1919-1920.

Sur la base 100 (année 1918), l'indice de progression du nombre des syndicats confédérés atteint 168 en 1919, 187 en 1920, 246 en 1921.

b) *Au niveau des fédérations syndicales.*

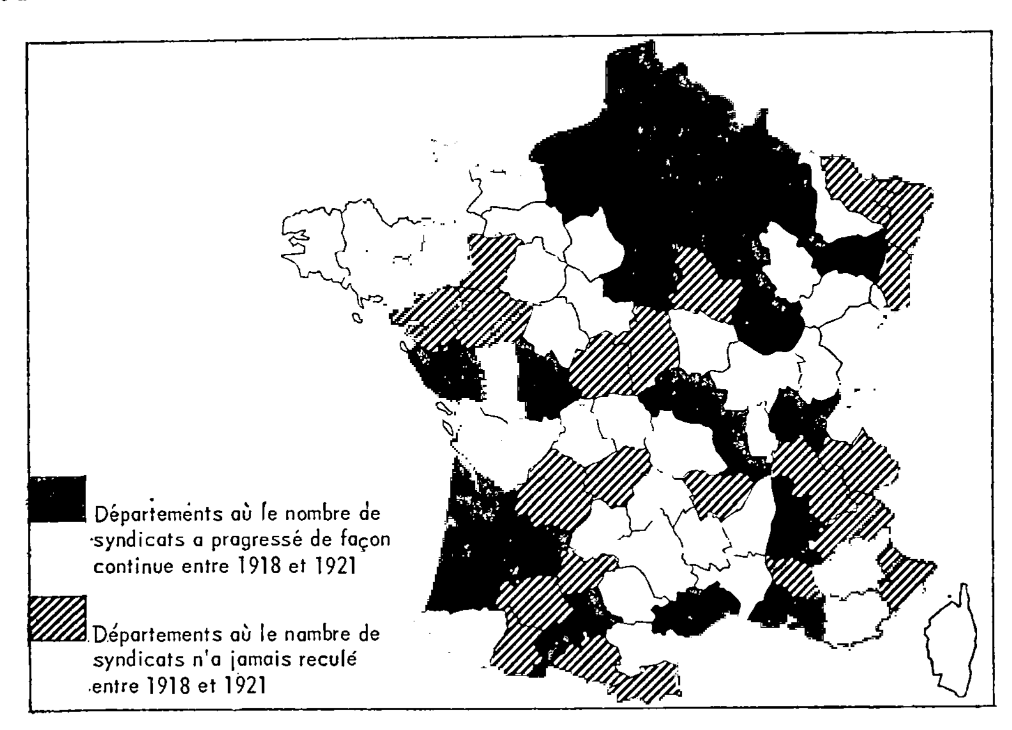
Tant pour sa cadence que pour sa mesure finale, le rythme de progression est, pour chaque fédération, fortement individualisé et différencié par rapport au modèle global.

1. *Cadence.* Sur les 17 fédérations qui, du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés, connaissent un recul entre 1918 et 1921,

5	connaissent	un recul de	1918 à 1919
8	—	—	1919 à 1920
4	—	—	1920 à 1921

— Sur les 4 fédérations qui, à un moment donné, connaissent un temps d'arrêt dans la progression du nombre de leurs syndicats affiliés,

1	est demeuré	stable	les 4 années
1	—	—	de 1918 à 1919
1	—	—	de 1919 à 1920
1	—	—	de 1920 à 1921



CARTE 27. — *Départements où le nombre de syndicats n'a jamais reculé pendant la période 1918-1921.*

— Sur les 16 fédérations qui ont connu un rythme de croissance continu,

8	ont surtout	progressé de	1918 à 1919
3	—	—	1919 à 1920
5	—	—	1920 à 1921

2. *Mesure finale.* Sur les 15 fédérations qui ont connu un rythme de croissance continu,

— 6 ont atteint en 1921 un chiffre de syndicats inférieur au double du chiffre de syndicats affiliés en 1918 ;

— 5 ont atteint en 1921 un chiffre de syndicats compris entre le double et le quadruple du chiffre de syndicats affiliés en 1918 ;

— 5 ont atteint en 1921 un chiffre de syndicats supérieur au quadruple du chiffre de syndicats affiliés en 1918.

c) *Au niveau des Unions départementales.*

De même que pour chaque fédération, pour chaque Union, la cadence de progression du nombre des syndicats affiliés est fortement individualisée et différenciée par rapport au modèle global (*An.* II, 1, n) :
— Sur les 40 départements qui, du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés, connaissent un recul à un moment donné de la période 1918-1921 (*Il.* 28),

8	connaissent	ce recul de	1918 à 1919
25	—	—	1919 à 1920
7	—	—	1920 à 1921

Les difficultés de l'année 1920 apparaissent ici clairement.
— Sur les 21 départements qui, du point de vue de la progression du nombre de leurs syndicats affiliés, connaissent un temps d'arrêt dans la période 1918-1921,

5	connaissent	un temps	d'arrêt de	1918 à 1919
8	—	—	—	1919 à 1920
8	—	—	—	1920 à 1921

— Sur les 29 départements qui, du point de vue de la progression du nombre de leurs syndicats affiliés, connaissent une croissance continue dans la période 1918-1921 (*Il.* 29),

12	croissent	surtout de	1918 à 1919
5	—	—	1919 à 1920
9	—	—	1920 à 1921
2	—	également en 1918 et 1920	
1	—	également chaque année	

Conclusions

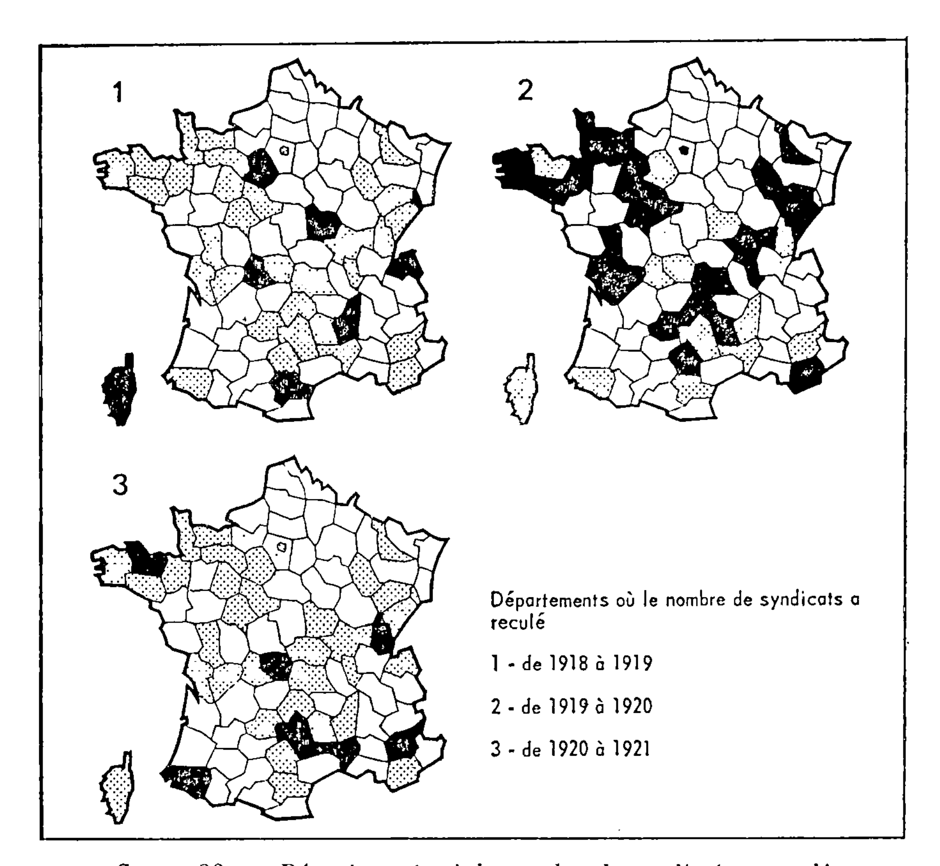
1° Il y a entre 1918 et 1921 un phénomène global de progression continue du nombre de syndicats affiliés à la C.G.T.

2° Le rythme de progression, différent chaque année, est plus marqué de 1918 à 1919, plus faible de 1919 à 1920.

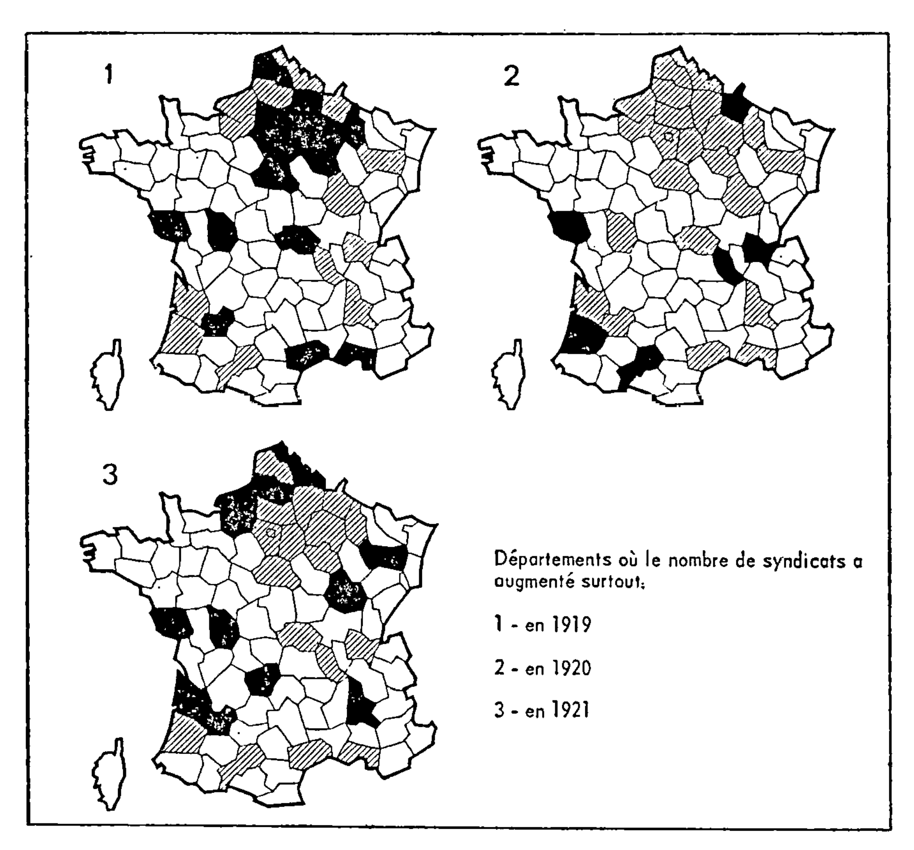
3° La mesure finale de la progression s'établit globalement en 1921 à 2,46 par rapport à 1918.

4° Néanmoins ces estimations globales de la progression du nombre de syndicats confédérés dans les années 1918 à 1921 ne se confirment pas au niveau des fédérations ou des Unions départementales. Chaque fédération, chaque Union départementale a un mode et un rythme de progression originaux et différenciés : le phénomène de croissance lui-même n'est pas général, et quand il existe, n'est ni continu, ni d'ampleur identique.

5° Il est remarquable de constater que les différents modèles de progression (ou de non-progression) trouvés au niveau des fédérations se retrouvent (et dans des proportions analogues) au niveau des Unions départementales. C'est ainsi par exemple que le rapport est à peu près le même entre le nombre des fédérations ayant connu un recul du point de vue du nombre de leurs syndicats affiliés et celui des fédérations n'en ayant pas connu d'une part, entre le nombre des Unions départementales ayant connu un recul et celles n'en ayant pas connu d'autre part. C'est ainsi encore que le rapport est à peu près le même entre le nombre des fédérations qui ont surtout progressé en 1919, celui des fédérations qui ont surtout progressé en 1921, celui des fédérations qui ont surtout progressé en 1920, d'une part, et le nombre des Unions départementales



CARTE 28. — *Départements où le nombre de syndicats a reculé à un moment donné pendant la période 1918-1921.*
En grisé, l'ensemble des départements où le nombre de syndicats a reculé de 1918 à 1921.



CARTE 29. — *Départements où le nombre de syndicats a continûment augmenté pendant la période 1918-1921.*

En grisé, l'ensemble des départements où le nombre de syndicats a augmenté de 1918 à 1921.

qui ont surtout progressé en 1919, celui des Unions qui ont surtout progressé en 1920, celui des Unions qui ont surtout progressé en 1921 d'autre part.

	Fédérations		*Unions*	
	—		—	
1919	8	50 %	14	45 %
1920	3	18,7 %	7	23 %
1921	5	31,2 %	10	33 %

C'est là une preuve précieuse de ce que, dans le système syndical français, le cadre fédéral et le cadre départemental jouent un rôle de même nature et de même importance ; il en résulte que les réalités syndicales peuvent être étudiées dans l'un et l'autre cadre.

CHAPITRE II

LE DEGRÉ DE STABILITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

I. LES SYNDICATS STABLES : ANALYSE DES FACTEURS DE LA STABILITÉ SYNDICALE

1° *Objectifs et méthodes.*

a) Définition des syndicats stables.
b) Définition du taux de stabilité.

2° *Stabilité et caractéristique corporative.*

a) La ventilation entre les fédérations des syndicats stables de 1re catégorie.
b) La ventilation entre les fédérations des syndicats stables de 2e catégorie.
c) La ventilation entre les fédérations de l'ensemble des syndicats stables.

3° *Stabilité et localisation géographique.*

4° *Stabilité et orientation syndicale.*

a) Technique.
b) Méthode d'analyse des résultats.
c) Résultats.
— Au niveau confédéral.
— Au niveau fédéral.

II. LES SYNDICATS ÉPHÉMÈRES : ANALYSE DES FACTEURS DE L'INSTABILITÉ SYNDICALE

A. *L'instabilité syndicale de 1918 à 1921.*

1° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1918.*

a) Calcul du taux d'instabilité en 1918.
b) Analyse des facteurs du taux d'instabilité en 1918.
— Instabilité syndicale et caractéristique corporative.
— Instabilité syndicale et localisation géographique.
— Instabilité et orientation syndicales.

2° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1919.*

a) Calcul du taux d'instabilité en 1919.
b) Analyse des facteurs du taux d'instabilité en 1919.
— Instabilité syndicale et caractéristique corporative.
— Instabilité syndicale et localisation géographique.
— Instabilité et orientation syndicales.

3° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au congrès confédéral de 1920.*
   a) Calcul du taux d'instabilité en 1920.
   b) Analyse des facteurs du taux d'instabilité en 1920.

B. *Facteurs structurels de l'instabilité syndicale.*
   a) Instabilité et fédération.
   b) Instabilité et dimension géographique.
   c) Instabilité et orientation syndicale.

*

Connaître, au niveau de la C.G.T., comme au niveau des Fédérations et des Unions départementales, la progression globale du nombre des syndicats ayant participé annuellement aux congrès confédéraux de 1918, 1919, 1920 et 1921, ne rend pas compte du mode réel d'expansion de la vague de syndicalisation dans la première après-guerre mondiale.

Car chaque année, s'il apparaît de nouveaux syndicats, il en disparaît aussi, même en période de croissance globale du mouvement syndical, de telle sorte que la progression numérique d'ensemble, tant au niveau confédéral qu'au niveau fédéral ou départemental, n'est que la résultante d'un double mouvement de natalité et de mortalité syndicales.

Nous avons déjà vu (I, 3) que dans la période 1918-1921, le chiffre total de syndicats ayant participé à l'un des congrès confédéraux tenus dans cet intervalle s'élevait à 4 020.

Or, sur ces 4 020 syndicats,

— 1 635, soit 40,6 %, n'ont participé qu'à un seul des 4 congrès confédéraux ;
— 1 114, soit 27,7 %, n'ont participé qu'à 2 des 4 congrès confédéraux ;
— 742, soit 18,4 %, ont participé à 3 des 4 congrès confédéraux ;
— 529, soit 13,1 %, ont participé aux 4 congrès confédéraux.

En détaillant ce premier constat, il apparaît que les 4 020 syndicats qui se sont manifestés entre 1918 et 1921 ont eu le choix entre 15 modes d'existence possibles :

1.	Syndicats qui ont participé aux 4 congrès confédéraux de 1918-1919-1920-1921	529 syndicats
2.	Syndicats qui ont participé au seul congrès confédéral de 1918	167 —
3.	Syndicats qui ont participé au seul congrès confédéral de 1919	353 —
4.	Syndicats qui ont participé au seul congrès confédéral de 1920	314 —
5.	Syndicats qui ont participé au seul congrès confédéral de 1921	801 —
6.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1918 et 1919	127 —
7.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1919 et 1920	107 —
8.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1920 et 1921	600 —
9.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1918 et 1920	25 —
10.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1918 et 1921	53 —
11.	Syndicats qui ont participé aux 2 congrès confédéraux de 1919 et 1921	202 —

12. Syndicats qui ont participé aux 3 congrès confédéraux de 1918, 1919 et 1920	52	—
13. Syndicats qui ont participé aux 3 congrès confédéraux de 1919, 1920 et 1921	476	—
14. Syndicats qui ont participé aux 3 congrès confédéraux de 1918, 1919 et 1921	114	—
15. Syndicats qui ont participé aux 3 congrès confédéraux de 1918, 1920 et 1921	100	—
TOTAL	4 020 syndicats	

Ces 15 modes d'existence, nous proposons de les ramener à quatre types :

1° *Type d'existence stable.* Ce type caractérise les syndicats qui ont participé aux 4 congrès confédéraux, mais aussi, nous a-t-il semblé, les syndicats qui ont participé aux 3 congrès confédéraux de 1919, 1920 et 1921. Le congrès de 1918 s'étant en effet déroulé alors que la guerre sévissait encore, il y avait là des circonstances si particulières qu'elles ont bouleversé les conditions d'existence des syndicats même bien implantés.

2° *Type d'existence éphémère.* Il caractérise évidemment les syndicats qui n'ont participé qu'à un seul congrès confédéral, dont la vie, en conséquence, n'a duré que l'espace de deux congrès.

Ce sont ces deux types opposés d'existence dont l'analyse va nous permettre dans ce chapitre de préciser quels sont les facteurs structurels de la stabilité et de l'instabilité syndicales, autrement dit quelle est « l'espérance de vie » d'un syndicat donné.

Les deux autres types d'existence sont en effet déjà trop complexes pour donner lieu à des analyses concluantes. Aussi nous limiterons-nous ici à les définir :

3° *Type d'existence de courte durée.* Il caractérise les syndicats ayant participé à deux congrès confédéraux de suite, à savoir :

— Les 52 syndicats qui ont participé aux congrès confédéraux de 1918, 1919, 1920 ;
— Les 127 syndicats qui ont participé à ceux de 1918 et 1919 ;
— Les 107 syndicats qui ont participé à ceux de 1919 et 1920 ;
— Les 600 syndicats qui ont participé à ceux de 1920 et 1921.

Mais comme, pour les 600 syndicats qui ont participé aux congrès de 1920 et 1921, il est impossible, dans les limites de ce travail, de savoir s'ils n'ont pas continué une existence paisible et durable, on peut estimer à seulement 286 les syndicats de courte durée.

4° *Type d'existence épisodique.* Il caractérise les syndicats qui apparaissent, disparaissent puis réapparaissent. C'est le cas des

— 25 syndicats qui ont participé au vote du congrès confédéral en 1918 et 1920 ;
— 53 syndicats qui ont participé aux congrès confédéraux de 1918 et 1921 ;
— 202 syndicats qui ont participé aux congrès confédéraux de 1919 et 1921 ;
— 114 syndicats qui ont participé aux congrès confédéraux de 1918, 1919 et 1921 ;
— 100 syndicats qui ont participé aux congrès confédéraux de 1918, 1920 et 1921 ;

au total 494 syndicats qui ont participé irrégulièrement aux congrès confédéraux, soit 12,2 % du nombre total de syndicats entre 1918 et 1921.

I. — LES SYNDICATS STABLES : ANALYSE DES FACTEURS DE LA STABILITÉ SYNDICALE

1° *Objectifs et méthode.*

Nous prenons ici pour parti de :

a) Considérer comme « *syndicats stables* » :
— Les syndicats qui ont participé au vote des 4 congrès confédéraux de 1918, 1919, 1920 et 1921 : syndicats à la stabilité maxima, nous dirons qu'ils constituent les syndicats stables de 1re catégorie, au nombre de 529 ;
— Les syndicats qui ont participé au vote des 3 congrès confédéraux de 1919, 1920 et 1921. Formés dans l'immédiate après-guerre, ils ont résisté aux aléas de ces trois années. Ils constituent les syndicats stables de 2e catégorie, au nombre de 476.

b) Convenir d'appeler *taux de stabilité* le rapport entre le nombre de syndicats stables et le nombre total de syndicats entre 1918 et 1921. A l'échelon confédéral, le taux de stabilité est donc de :

$$\frac{1\,005}{4\,020} = 25\ \%.$$

Nous avons dès lors pour propos de déterminer si et quels facteurs sont susceptibles d'expliquer le taux de stabilité plus ou moins élevé des fédérations syndicales : nous chercherons en particulier s'il y a éventuellement une relation, et de quelle nature, entre la stabilité d'une fédération syndicale et ses diverses caractéristiques : caractéristique corporative, caractéristique géographique, options politiques.

2° *Stabilité et caractéristique corporative.*

Le mouvement syndical a-t-il plus de chance que son organisation soit stable dans certaines corporations que dans d'autres ?

Pour le vérifier, nous avons analysé la répartition des syndicats stables entre les fédérations.

a) *La ventilation entre les fédérations des syndicats stables de 1re catégorie.*

Les opérations suivantes ayant été accomplies : le tri des 529 syndicats stables de 1re catégorie, leur ventilation entre les 39 fédérations dont l'existence fut également stable entre 1918 et 1921 afin d'obtenir le chiffre par fédération du nombre de syndicats stables de 1re catégorie (*An.* II, 2, a), le calcul pour chaque fédération du pourcentage de syndicats stables de 1re catégorie par rapport au nombre total des syndicats qui lui ont été affiliés entre 1918 et 1921 (*An.* II, 2, b) — il devient alors possible de classer les fédérations en fonction de leur pourcentage respectif de syndicats stables de 1re catégorie (*An.* II, 2, c). Compte tenu que le pourcentage moyen de syndicats stables de 1re catégorie à l'échelle confédérale est de :

$$\frac{529}{4\,020} = 13{,}1\ \%,$$

on obtient les précisions suivantes :

— 15 fédérations ont un pourcentage de syndicats stables de 1re catégorie supérieur au pourcentage moyen. Parmi elles,

• Des fédérations groupant des travailleurs à statut (Allumettiers, Monnaies et Médailles, Marine État, Personnel civil de la guerre, Sous-Sol, Enseignement) ;

• Des fédérations correspondant à des « métiers » où les traditions syndicalistes sont anciennes (Bijouterie, Cuirs et Peaux, Céramique, Syndicats maritimes) ;

• Des fédérations qui, loin de se désagréger pendant la guerre, se sont, du fait de l'extension des industries qui les concernaient, renforcées (Sous-Sol, Chemins de fer, Métaux, Habillement).

— 25 fédérations ont un pourcentage de syndicats stables de 1re catégorie inférieur au pourcentage moyen. Parmi elles,

• Des fédérations qui, gonflées pendant la guerre en raison du gonflement des effectifs de salariés les concernant, se dégonflent dans l'après-guerre pour la raison inverse (Poudreries, Ouvriers de la guerre, Services de santé) ;

• D'autres sont des fédérations de constitution encore récente et donc fragile (Fédération postale, Dessinateurs, Employés, Éclairage, Services publics) : il s'agit là de fédérations s'adressant à des personnels « de service » qui se sont intéressés au mouvement syndical assez tardivement ;

• Il reste alors un certain nombre de fédérations qui n'ont pas été plus que d'autres éprouvées par la dispersion aux armées de leurs militants, dont l'ancienneté est déjà estimable et qui pourtant font preuve d'une relativement grande instabilité. Trois explications possibles : il s'agit de fédérations correspondant à des industries où la structure des entreprises et la localisation du travail sont également instables (Bâtiment, Coiffeurs, Spectacle, Transports) ; de fédérations correspondant à des industries où la main-d'œuvre est également instable, soit parce que c'est une main-d'œuvre à dominante féminine (Textile, Alimentation, Chapellerie), soit parce que c'est une main-d'œuvre sans qualification (Produits chimiques, Ports et Docks, Agriculture). Il faut enfin songer au cas des métiers en difficulté ou en mutation, et dont la main-d'œuvre est contrainte de se reconvertir (Ameublement).

b) *La ventilation entre les fédérations des syndicats stables de 2e catégorie.*

La répétition des mêmes opérations pour la catégorie des syndicats ayant participé aux 3 congrès confédéraux de 1919, 1920, 1921 (*An.* II, 2, d ; *An.* II, 2, e) permet d'établir également le classement des fédérations d'après le pourcentage de leurs syndicats stables de 2e catégorie (*An.* II, 2, f).

Compte tenu que le pourcentage moyen de syndicats stables de 2e catégorie est à l'échelle confédérale de :

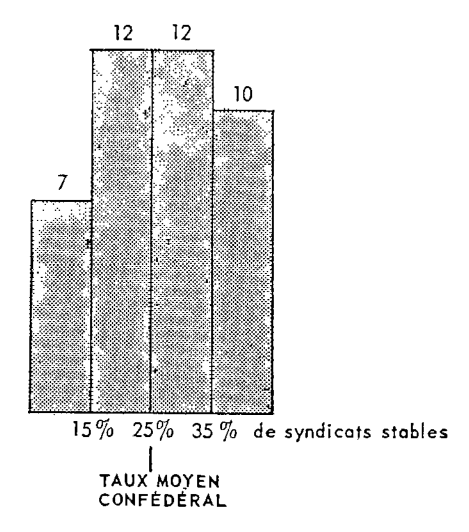
$$\frac{476}{4\ 020} = 11{,}8\ \%,$$

il en ressort que 17 fédérations ont un pourcentage de syndicats stables de 2e catégorie supérieur à la moyenne ; mais il apparaît aussitôt que la liste de ces 17 fédérations corrige partiellement la liste précédente établie au § a). D'où la nécessité de réunir les résultats obtenus dans les deux catégories de syndicats stables.

c) *La ventilation, entre les fédérations, de l'ensemble des syndicats stables,* soit des 529 syndicats de 1re catégorie et des 476 syndicats de 2e catégorie.

On obtient ainsi un classement des fédérations syndicales en fonction de ce qu'on a convenu d'appeler leurs taux de stabilité (*An.* II, 2, h).

Le taux moyen de stabilité étant à l'échelon confédéral de 25 %, 22 fédérations ont un taux de stabilité supérieur à la moyenne. Plus précisément (*Il.* 30),



GRAPHIQUE 30. — *Distribution des fédérations syndicales en fonction de leur taux de stabilité.*

Cette distribution symétrique est typique des distributions de caractère physiologique ou psychologique.

— 10 fédérations ont un taux de stabilité supérieur à 35 %. Sur ces 10 fédérations,

• 7 fédérations qui groupent des fonctionnaires ou des travailleurs à statut (Allumettiers, Monnaies et Médailles, Marine État, Enseignement, Sous-Sol, Syndicats maritimes, Personnel civil de la guerre) ;

• 2 fédérations de métier aux traditions anciennes (Bijouterie, Voiture-Aviation) ;

• 1 fédération de formation récente (Dessinateurs).

— 12 fédérations ont un taux de stabilité supérieur à la moyenne, mais se situant entre 25 et 35 % : parmi elles, des fédérations de métier (Céramique, Tonneau, Blanchisserie) et les fédérations-clefs (Métaux, Chemins de fer, Bâtiment) ;

— 12 fédérations ont un taux de stabilité inférieur à la moyenne, se situant entre 15 et 25 % ;

— Enfin 7 fédérations ont un taux de stabilité se situant entre 6 et 15 % : fédérations que l'après-guerre a considérablement affaiblies (Poudreries, Ouvriers de la guerre) ; fédérations de métier en difficulté (Ameublement, Coiffeurs) ; fédérations dont la main-d'œuvre est instable parce que non qualifiée (Produits chimiques, Agriculture).

De ces différents classements, il ressort qu'on peut définir pour chaque fédération un certain seuil structural de stabilité qui se situe, par exemple, pour les « grosses » fédérations aux alentours de 25 % : ce qui signifie que le noyau des syndicats stables constitue dans ces fédérations environ le quart des syndicats affiliés.

Il semble que parmi les facteurs qui concourent à la stabilité syndicale, il faille faire une place de choix :
— à l'ancienneté des traditions syndicalistes, qui compense, et au-delà, l'élément de fragilité naissant, chez les fédérations de métier, et du fait qu'elles disposent d'effectifs généralement réduits et du fait que le « métier » les concernant se trouve menacé par l'évolution des techniques ;
— aux caractères spécifiques de la main-d'œuvre intéressée : la qualification est un facteur de stabilité, mais aussi le fait que la main-d'œuvre soit dotée d'un statut.

Il ne convient cependant pas d'exagérer l'importance de ce dernier facteur puisque 3 fédérations (Métaux, Chemins de fer, Bâtiment) dont les ressortissants appartiennent à des secteurs économiques et sociaux profondément différents, pour ne pas dire opposés, ont des taux de stabilité très proches les uns des autres.

Nous avons défini la « stabilité » d'une fédération par son taux de stabilité, c'est-à-dire par son pourcentage de syndicats stables. Mais si l'on considère les syndicats stables comme des *syndicats-pilotes* on peut se demander si la capacité d'intervention d'une fédération au sein de la C.G.T. n'est pas moins liée à son taux de stabilité qu'au nombre, en valeur absolue, de ses syndicats stables.

Ce que nous avons cherché à vérifier en comparant :

— Le classement des fédérations pour leur chiffre absolu de syndicats stables (des deux catégories) ;
— Et le classement des fédérations établi (I, 3) pour leur « importance ».

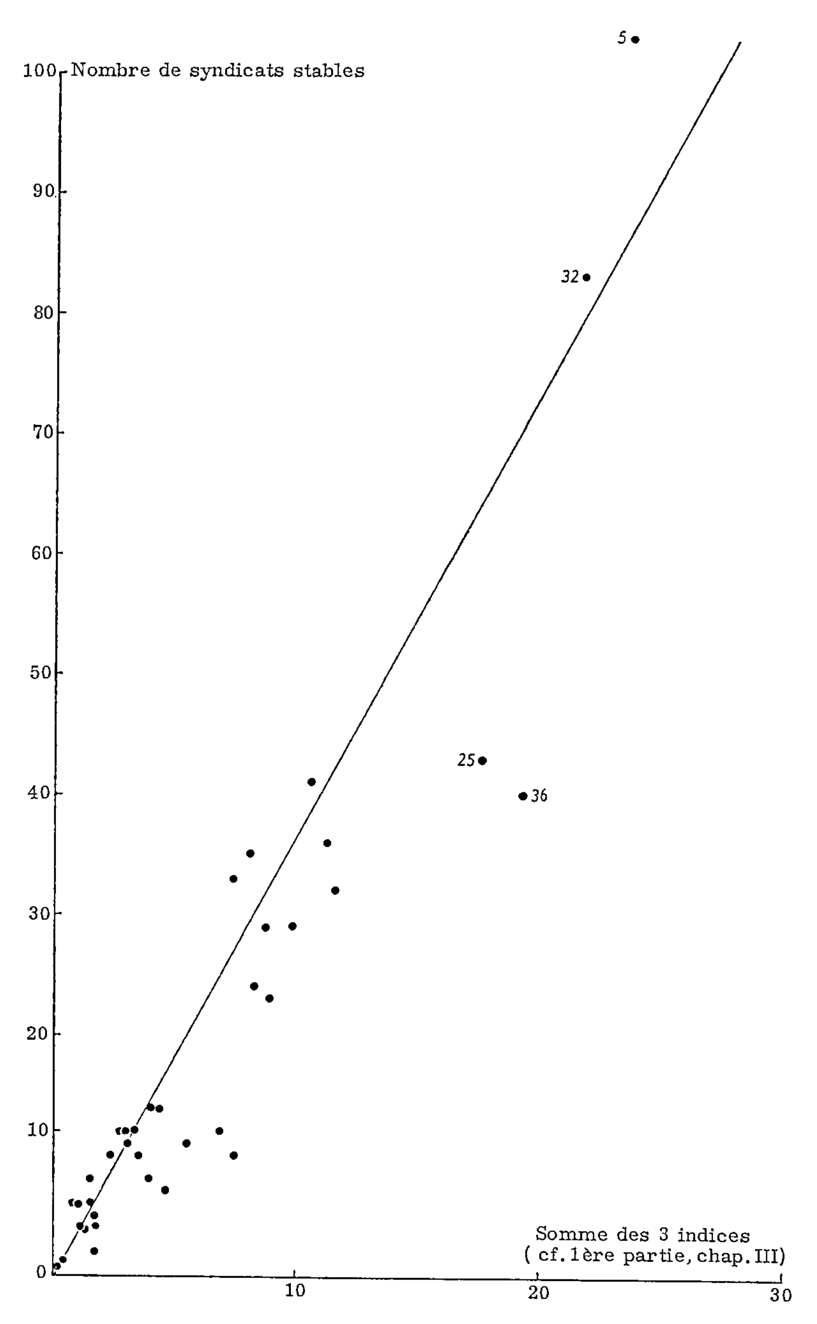
Effectivement le parallélisme entre ces deux classements (*An.* II, 2, g) est frappant : 33 fédérations (sur 41, car il faut mettre à part 4 fédérations qui, n'existant pas en 1918 et 1919, ne peuvent être classées du point de vue du nombre de leurs syndicats stables) ont un classement analogue (à 5 places près au maximum) dans les deux cas.

Seules 8 fédérations ont un classement différent dans l'un et l'autre cas : soit parce qu'elles sont exceptionnellement instables (Agriculture, Produits chimiques), soit parce qu'elles sont exceptionnellement stables (Allumettiers, Bijouterie, Personnel civil de la guerre, Tonneau, Voiture-Aviation), soit enfin parce qu'elles ont une histoire particulière (Sciage).

L'existence d'une corrélation entre le nombre absolu de syndicats stables possédé par une fédération et son importance mesurée par les trois indices définis en 1re partie est encore confirmée par le graphique

en nuage portant en ordonnée la somme des indices retenus pour la définition numérique de l'importance d'une fédération et en abscisse le nombre de syndicats stables affiliés à chaque fédération (*Il.* 31).

Il est donc possible d'avancer l'idée que les *syndicats-pilotes* dont nous avions mis l'existence en relief dans l'analyse anatomique du mouvement syndical sont les syndicats stables. De telle sorte que pour démonter les mécanismes fédéraux, on pourrait presque se borner à démonter ceux des syndicats stables de chaque fédération.



GRAPHIQUE 31. — *Nuage de points témoignant d'une corrélation entre l'importance d'une fédération syndicale et le nombre de ses syndicats stables.*

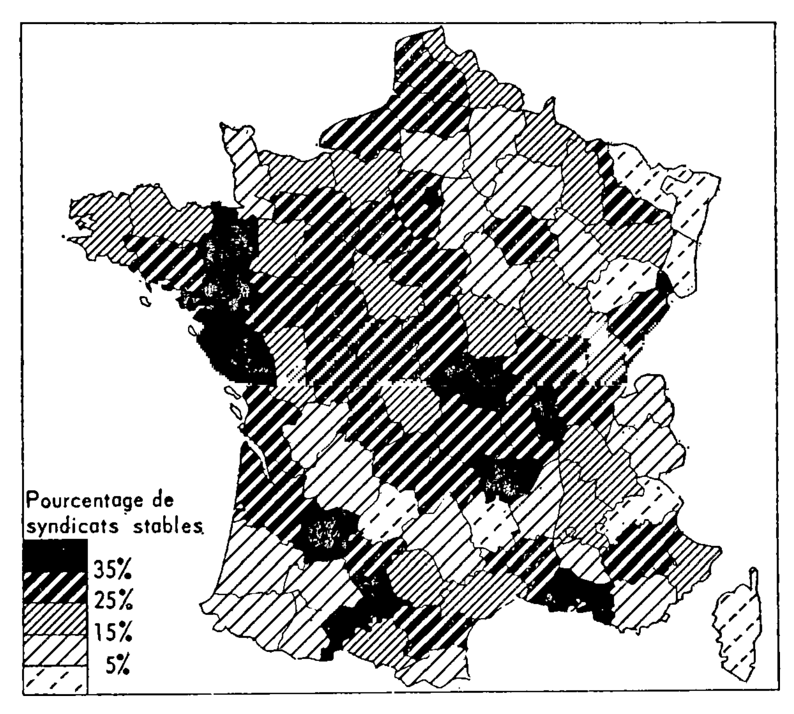
3° *Stabilité et localisation géographique.*

Le mouvement syndical a-t-il des chances que ses organisations soient plus stables dans certaines régions que dans d'autres ?

Pour le vérifier, nous avons procédé aux opérations suivantes : la ventilation, par département, des syndicats stables de 1re catégorie ; la ventilation, par département, des syndicats stables de 2e catégorie ; d'où résulte un tableau de la répartition départementale, en chiffre absolu, des syndicats stables des deux catégories[1] ; puis la possibilité d'établir, connaissant (1re partie, IV) le nombre total de syndicats dans chaque département, *un taux départemental de stabilité* (*An.* II, 2, h).

Le taux départemental moyen de stabilité étant de $\frac{972}{3\,885} = 25\,\%$, il apparaît que 41 départements ont un taux départemental de stabilité supérieur au taux moyen (*An.* II, 2, i).

La carte (*Il.* 32) de la répartition des départements en cinq classes en fonction de leur taux de stabilité syndicale suggère deux explications différentes, l'une pour la moitié nord du pays, l'autre pour la moitié sud.



CARTE 32. — *Taux départemental de stabilité syndicale.*

Dans la moitié nord, le taux départemental de stabilité est très étroitement fonction des destinées que chaque département a connues pendant la guerre. Tandis que les départements de l'ouest ont un taux de stabilité généralement supérieur à la moyenne, les départements ex-envahis ont

1. Quelques syndicats n'ayant pu être territorialement définis, le total de nos syndicats diffère légèrement dans l'ordre horizontal de ce qu'il était dans l'ordre vertical.

un taux de stabilité généralement inférieur à la moyenne. Au contraire, dans la moitié sud du pays, la répartition du taux de stabilité semble davantage dépendre de l'ancienneté des traditions syndicales que de la plus récente conjoncture.

Existe-t-il par ailleurs une relation entre la stabilité départementale et « l'importance » de l'Union départementale des Syndicats ? A considérer le graphique en nuage portant en abscisse le nombre absolu de syndicats stables par Union départementale et en ordonnée le chiffre correspondant à la somme des trois indices qui nous ont servi (I, 4) à mesurer numériquement l'importance de chaque Union départementale, il apparaît qu'il y a effectivement une relation étroite entre stabilité et importance de l'Union départementale, sauf pour les Unions départementales des régions de l'Est et du Nord : ce qui s'explique aisément par le fait que dans ces Unions départementales, la conjoncture très particulière a bouleversé la corrélation structurale, sans doute de façon provisoire (*Il.* 33).

Au demeurant si la corrélation entre la stabilité des syndicats dans un département et la puissance de l'implantation syndicale dans ce même département apparaît très forte, il semble qu'elle puisse s'expliquer par l'influence qu'exerce, dans le sens d'un accroissement de la stabilité, l'idée que le mouvement syndical se fait de son rôle. Il est en effet frappant de comparer :

— La carte de la stabilité départementale ;

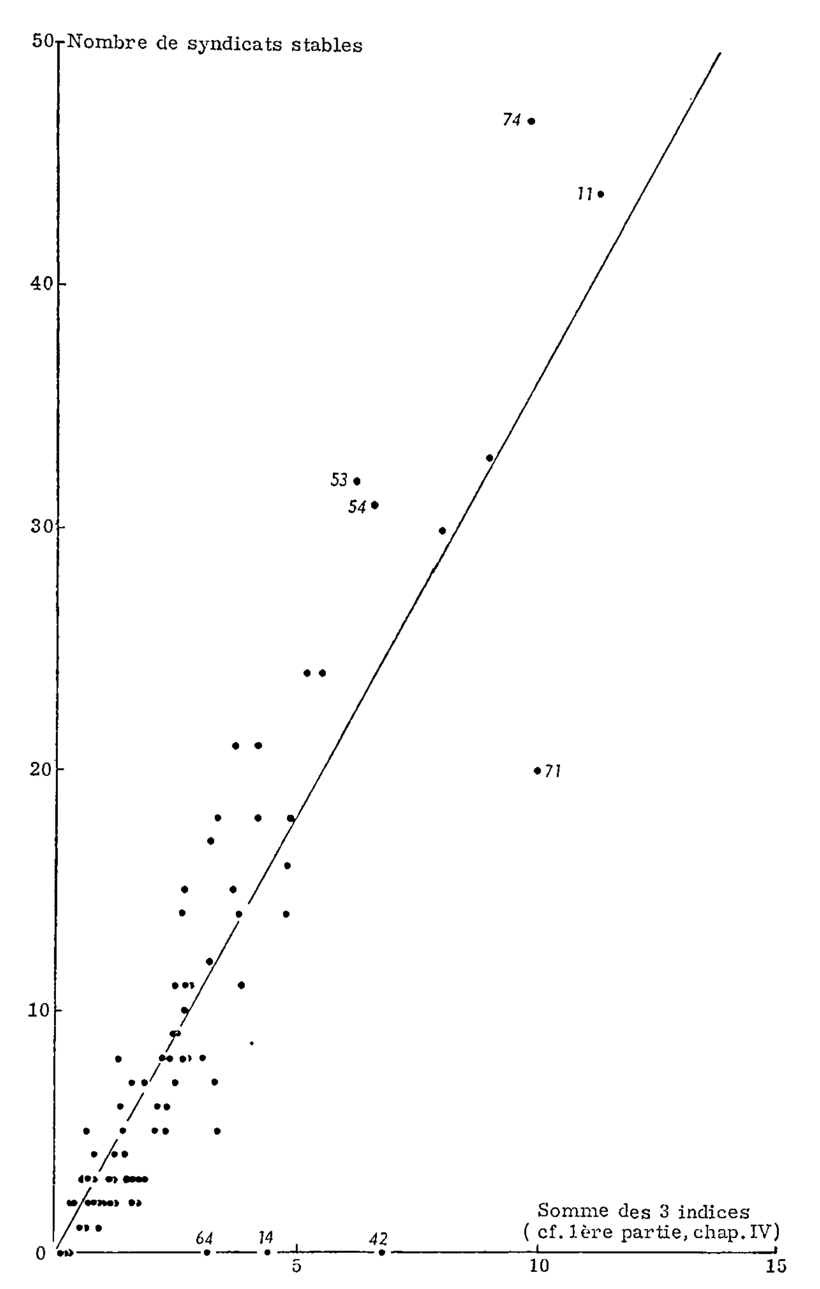
— La carte du rapport $\frac{\text{socialistes}}{\text{syndiqués}}$ par département (cf. 3[e] partie).

Les départements où le taux de stabilité est le plus élevé sont ceux où le rapport $\frac{\text{socialistes}}{\text{syndiqués}}$ s'établit en faveur des syndiqués.

4° *Stabilité et orientation syndicale.*

Nous appelons orientation syndicale la détermination qui fait qu'un syndicat vote *pour* l'adoption du rapport moral au congrès confédéral — on dit alors qu'il est « majoritaire » — ou *contre* l'adoption — on dit alors qu'il est « minoritaire ».

Pour étudier l'éventualité et la nature d'une relation entre la stabilité d'un syndicat et son « orientation » syndicale, il était nécessaire de décider quelle serait la date de référence choisie pour définir cette « orientation ». Il a semblé que la prise de position la plus révélatrice pour un syndicat était celle de 1919. En 1918, les péripéties de la guerre avaient encore fait refluer vers une position « majoritaire » la quasi-unanimité des syndicats existants. En 1920, l'extrême polarisation des deux fractions du mouvement syndical ne permet plus de distinguer ceux des syndicats qui entraînent et ceux des syndicats qui sont entraînés vers l'une ou l'autre option. Au contraire, en 1919, les syndicats qui se proclament « minoritaires » le font par une démarche très délibérée.



GRAPHIQUE 33. — *Nuage de points témoignant d'une corrélation entre l'importance d'une Union départementale et le nombre de ses syndicats stables.*
Le numérotage des points correspond au numérotage des départements (cf. *An.*, I, 1).

a) *Technique.*

Ventiler, pour l'année 1919, les syndicats stables en fonction du vote qu'ils ont émis *pour* ou *contre* le rapport moral présenté au congrès confédéral.

1. *Au niveau confédéral.* Sur les 1 005 syndicats stables,

675 appartiennent au courant majoritaire,	soit	67,1 %
288 — — minoritaire,	soit	28,6 %
42 se sont abstenus,	soit	4,1 %

2. *Au niveau fédéral.* La répartition, par fédération, des 1 005 syndicats stables en fonction de leur vote pour ou contre l'adoption du rapport moral au congrès confédéral de 1919 permet d'obtenir un tableau, en chiffres absolus, de la répartition par tendance des syndicats stables (*An.* II, 2, j), puis un tableau, en pourcentages, de cette répartition (*An.* II, 2, k).

b) *Méthode d'analyse des résultats.*

— Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats stables a été choisi comme critère uniforme. Il est en effet quantitativement indifférent de choisir au départ le pourcentage de syndicats minoritaires ou, celui, complémentaire, de syndicats majoritaires. Mais il nous a semblé que choisir le pourcentage de syndicats minoritaires nous permettait d'éliminer qualitativement les options qui ne résultent pas d'une décision conséquente mais du simple phénomène mécanique de « la plus grande pente ».

— Pour étudier l'existence et la nature de la relation entre le degré de stabilité syndicale et l'orientation syndicale, on peut comparer, à l'échelon global comme à l'échelon fédéral :

- Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats stables au pourcentage de syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats, ceci pour la même année (1919) ;
- Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats stables au pourcentage de syndicats minoritaires parmi la catégorie des syndicats non-stables, ceci toujours pour l'année 1919.

— A l'intérieur même des syndicats stables, ces opérations ont été conduites distinctement pour les deux catégories de syndicats stables.

c) *Résultats.*

1. *Au niveau confédéral.* Le pourcentage de syndicats minoritaires au sein des 1 005 syndicats stables pour l'année 1919 est de :

$$\frac{288}{1\,005} = 28{,}6\,\%^{1}.$$

Le pourcentage de syndicats minoritaires au sein des 2 005 syndicats[2] de tous types lors du congrès confédéral de 1919 est de :

$$\frac{566}{2\,000} = 28{,}2\,\%.$$

Il est donc remarquable de noter qu'en 1919, le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les seuls syndicats stables est très voisin du pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats.

Si, au lieu de comparer le pourcentage en 1919 de syndicats minoritaires au sein des seuls syndicats stables et le pourcentage en 1919 de syndicats minoritaires au sein de la totalité des syndicats, on compare le pourcentage en 1919 des syndicats minoritaires au sein des seuls syndi-

1. Le chiffre de 288 est obtenu par simple dénombrement des syndicats stables ayant voté *contre* le rapport moral au congrès confédéral de 1919.
2. Cf. I, 2.

cats stables et le pourcentage des syndicats minoritaires au sein des syndicats non-stables, les résultats sont les suivants :

Le pourcentage des syndicats minoritaires au sein des 1 005 syndicats stables est pour 1919 de 28,6 % ;

Le pourcentage des syndicats minoritaires au sein des 1 000 syndicats[1] non stables est de :

$$\frac{278}{1\,000} = 27{,}8\ \%^{2}.$$

Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats stables est très légèrement supérieur au pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats non-stables.

Si, au lieu de confondre les syndicats stables des deux catégories (les syndicats de la catégorie 1, c'est-à-dire les syndicats ayant participé au vote du rapport moral lors des 4 congrès confédéraux de 1918, 1919, 1920, 1921 et les syndicats de la catégorie 2, c'est-à-dire les syndicats ayant participé au vote du rapport moral lors seulement des 3 congrès confédéraux de 1919, 1920 et 1921), on distingue :

- Les syndicats stables de première catégorie,
- Les syndicats stables de deuxième catégorie,

on obtient les résultats suivants :

Le pourcentage de syndicats minoritaires au sein des 529 syndicats stables de la 1re catégorie est en 1919 :

$$\frac{173}{529} = 32{,}7\ \%\ ;$$

Le pourcentage de syndicats minoritaires au sein des 476 syndicats stables de la 2e catégorie est de :

$$\frac{115}{476} = 24{,}1\ \%.$$

D'où la série de conclusions suivantes :

1° En 1919, le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les seuls syndicats stables est très voisin du pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats. Néanmoins avec un très léger avantage pour la catégorie des syndicats stables.

2° Cet avantage s'accentue quand on ne compare que les syndicats non-stables avec les syndicats stables. Ceci tend donc à prouver que le courant minoritaire passe de façon privilégiée dans les syndicats stables.

3° Conclusion confirmée par le fait que, si on distingue les deux catégories de syndicats stables, on s'aperçoit que le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats « vraiment » stables de la 1re catégorie est, lui, nettement supérieur au pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats non-stables.

---

1. Puisqu'au congrès de 1919, on a dénombré 2 005 syndicats dont 1 005 syndicats stables, le nombre des syndicats non-stables est de 1 000.

2. Puisqu'au congrès de 1919, on a dénombré au total 566 syndicats minoritaires dont 288 sont des syndicats stables, 566 — 288 = 278 sont des syndicats non-stables.

4° Néanmoins si on compare la fraction des syndicats qui, votant pour la première fois en 1919, s'avérera composée de syndicats stables et la fraction de syndicats qui, votant également pour la première fois en 1919, s'avérera composée de syndicats non-stables, on s'aperçoit que la fraction des syndicats stables a un pourcentage de syndicats minoritaires inférieur à la fraction des syndicats non-stables. Il est donc erroné d'affirmer que vont de pair, absolument et constamment, stabilité syndicale (phénomène donnant à penser qu'il exprime une plus haute conscience de la nature et des objectifs du syndicalisme) et option révolutionnaire (selon la traduction même que donnent de leur position les minoritaires).

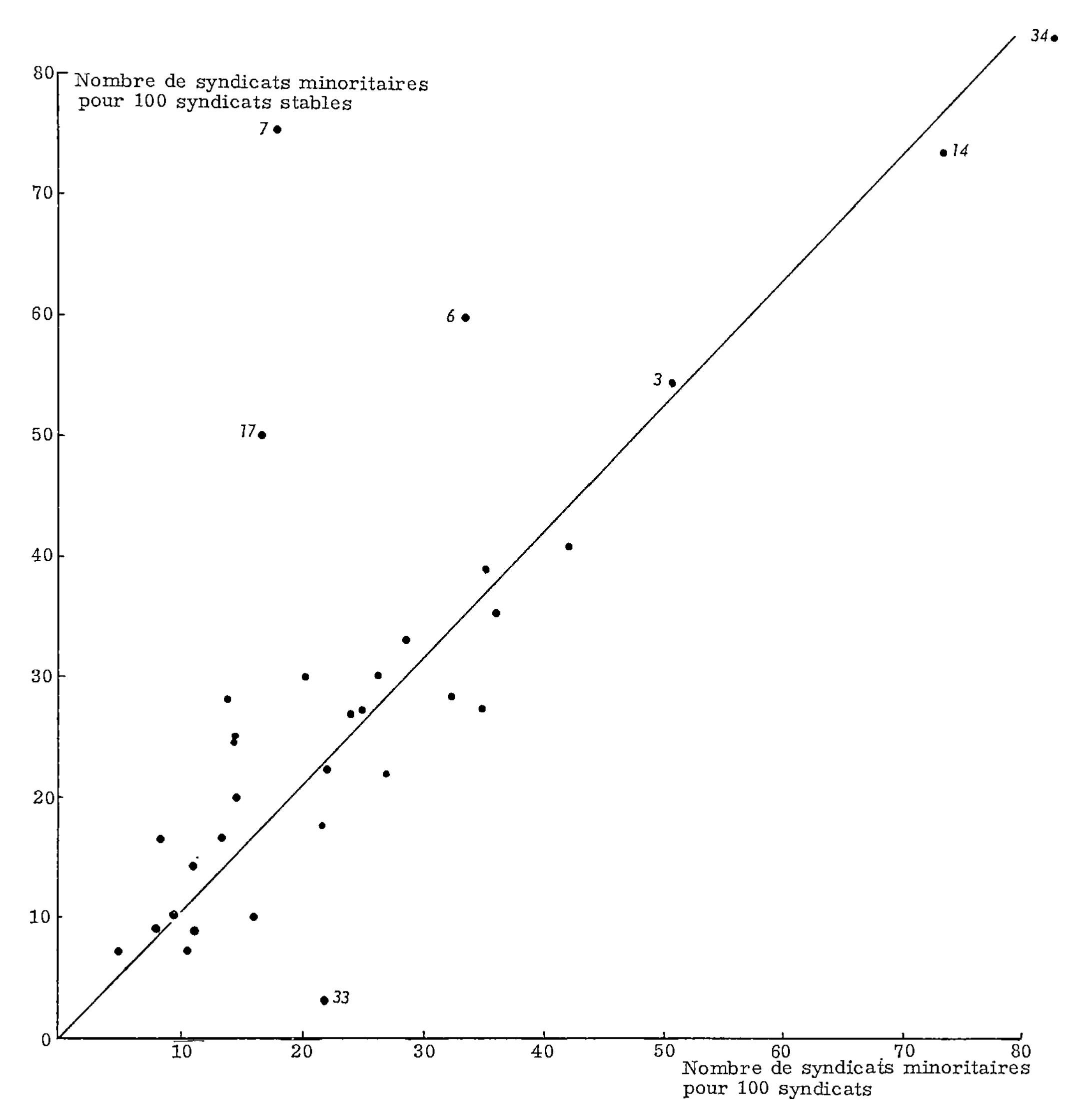
5° Comment expliquer la contradiction apparente selon laquelle, en 1919, les syndicats vraiment stables de la 1re catégorie ont un pourcentage de syndicats minoritaires nettement supérieur à la moyenne de cette année-là et les syndicats stables de la 2e catégorie un pourcentage nettement inférieur ? C'est que le courant minoritaire est porté par des syndicats stables ayant déjà participé au congrès confédéral de 1918. Il se communique plus aisément à des syndicats qui, nés du dynamisme social de l'après-guerre, ne sont pas néanmoins très résistants. Mais il se communique plus difficilement à des syndicats dont l'avenir va montrer qu'ils sont plus résistants aux avatars de la conjoncture.

2. *Au niveau des fédérations.* Qu'il y ait corrélation entre stabilité et orientation syndicale, cela est encore remarquablement confirmé au niveau des fédérations par un graphique en nuage montrant la relation entre le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats stables de chaque fédération en 1919 et le pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats de chaque fédération en 1919 (*Il.* 34).

Dans quel sens s'établit cette corrélation ? La stabilité syndicale est-elle un facteur qui pousse dans le sens d'une orientation révolutionnaire ou non ? Autrement dit, les syndicats minoritaires sont-ils relativement plus stables que les syndicats majoritaires, ce qui tendrait à faire penser qu'une plus grande conscience et expérience syndicalistes — propriété des syndicats stables — conduisent à une vision révolutionnaire du syndicalisme ?

Effectivement, dans 21 fédérations syndicales, le pourcentage des syndicats minoritaires parmi les syndicats stables est, en 1919, supérieur au pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats fédérés. En revanche, dans 14 autres, il est inférieur (la comparaison ne peut être établie dans 10 fédérations, soit que celles-ci n'existent pas encore en 1919, soit qu'elles n'aient pas de syndicats minoritaires, soit enfin qu'elles n'aient pas de syndicats à la fois stables et minoritaires). Ainsi, dans un peu plus de la moitié des fédérations, les syndicats stables poussent dans le sens d'une orientation révolutionnaire.

Mais si on distingue parmi les syndicats stables ceux « vraiment » stables de 1re catégorie et ceux de 2e catégorie — nouveaux en 1919, mais qui s'avéreront par la suite stables —, on s'aperçoit que le pourcentage des syndicats minoritaires parmi les syndicats stables de 2e catégorie est, en 1919, inférieur dans 23 fédérations et supérieur seulement dans 11 au pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats.



GRAPHIQUE 34. — *Nuage de points témoignant d'une corrélation entre stabilité et orientation syndicales.*

Le numérotage des points correspond au numérotage des fédérations syndicales (cf. *An.*, Introduction).

Il est donc difficile d'établir une relation positive absolue et constante entre stabilité syndicale et option minoritaire. L'option minoritaire apparaît plutôt comme le résultat d'une évolution qui implique évidemment pour se produire une certaine stabilité mais qui est d'abord liée à une conjoncture et non à une structure syndicale.

En conclusion, la stabilité syndicale est un phénomène de structure sur lequel la conjoncture peut jouer pour le renforcer ou au contraire l'affaiblir.

Au niveau confédéral, on peut estimer que le seuil de stabilité se situe aux alentours de 45 %. Ce seuil s'est élevé à 50 % en 1919, ce qui signifie que la vague de syndicalisation de l'immédiate après-guerre a fait surgir

un contingent de syndicats qui devaient ultérieurement se révéler comme stables.

La stabilité syndicale est en corrélation avec la nature des fédérations, la différenciation régionale du mouvement syndical, enfin ses options politiques. Un jeune syndicat a d'autant plus de « chances de vie »
— qu'il appartient à une fédération de métier, de service, de tradition ancienne ou dont les salariés sont dotés d'un statut ;
— qu'il est implanté dans un département de forte industrialisation ou de syndicalisme ancien, en tout cas non montagneux et situé dans la mouvance d'un des cinq noyaux essentiels (Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille) ;
— qu'il opte pour le courant minoritaire, encore que ce dernier élément soit très peu décisif.

II. — LES SYNDICATS ÉPHÉMÈRES : ANALYSE DES FACTEURS DE L'INSTABILITÉ SYNDICALE

Entre 1918 et 1921, 1 635 syndicats n'ont participé qu'à un seul des 4 congrès confédéraux, soit 40 % du total des syndicats ayant participé aux travaux des congrès confédéraux de 1918 à 1921.

Ainsi moins de la moitié, mais plus du tiers des syndicats n'ont, entre 1918 et 1921, que vécu l'espace de deux congrès.

Il est vrai que pour les syndicats qui, ayant participé au congrès confédéral de 1918, ont disparu en 1919, on ne peut savoir s'ils n'avaient pas connu avant 1918 une longue existence[1] ; de même pour les syndicats qui ne sont apparus qu'en 1921, il n'est pas possible de dire, dans les limites de ce travail-ci, s'ils n'ont pas fait au-delà une longue carrière.

Par ailleurs, il est possible qu'un certain nombre de syndicats se soient en réalité manifestés de façon moins éphémère qu'il ne paraît : soit qu'ils aient continué à exister sans participer aux congrès confédéraux (mais, dans ce cas, ils ne brillaient probablement pas par leur dynamisme), soit qu'ils aient changé de nom, de structure, d'affiliation fédérale, ce qui les fait considérer comme disparus alors qu'ils ne sont que transfigurés.

Il convient donc de considérer les pourcentages établis ici comme probablement supérieurs à la réalité : il reste qu'ils sont indicatifs.

Sur les 1 635 syndicats éphémères n'ayant participé qu'à un seul des 4 congrès confédéraux entre 1918 et 1921,

167	n'ont	participé	qu'au	congrès de	1918
353	—	—	—	—	1919
314	—	—	—	—	1920
801	—	—	—	—	1921

1. Encore que ce soit peu vraisemblable, étant donné l'affaiblaissement du mouvement syndical pendant la guerre. Voilà pourquoi nous retiendrons le cas des syndicats éphémères de 1918, mais nous rejetterons le cas de ceux de 1921.

A. — L'instabilité syndicale de 1918 a 1921

1° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1918.*

a) *Calcul du taux d'instabilité en 1918.*

1. *A l'échelon confédéral.* 167 syndicats n'ont participé qu'au seul congrès confédéral de 1918, soit 14 % des 1 193 syndicats ayant participé à ce congrès.

2. *A l'échelon fédéral.* La ventilation fédérale des syndicats éphémères ayant participé au seul congrès confédéral de 1918 permet de dresser le tableau fédéral des syndicats éphémères de cette année-là (*An.* II, 2, l), puis, connaissant le nombre total de syndicats ayant par fédération participé au congrès confédéral de 1918 (*An.* II, 2, m), de calculer le taux fédéral d'instabilité en 1918[1] (*An.* II, 2, n).

b) *Analyses des facteurs du taux d'instabilité en 1918.*

1. *Instabilité syndicale et caractéristique corporative.* Le taux moyen d'instabilité syndicale de 1918 à 1919 étant de 14 %, 15 fédérations ont un taux d'instabilité syndicale supérieur à la moyenne, 12 un taux d'instabilité inférieur. La distribution des fédérations en fonction de leur taux d'instabilité syndicale donne les résultats suivants :

— 6 fédérations ont un taux d'instabilité égal ou supérieur à 25 % (ce qui signifie que, dans ces fédérations, le 1/4 ou plus du 1/4 des syndicats ayant participé au congrès confédéral de 1918 auront disparu en 1919) : il s'agit des fédérations de la Blanchisserie, de la Poudrerie, des Services de santé, des Produits chimiques, des Coiffeurs. Trois d'entre elles groupent des salariés dont le travail est lié à la guerre : Poudreries, Services de santé, Produits chimiques. Leur instabilité est donc — au moins partiellement — conjoncturelle. La Fédération de la Blanchisserie a un trop petit nombre de syndicats (2) pour que son taux d'instabilité soit indicatif. Quant à l'instabilité des Fédérations du Sciage et des Coiffeurs, ne peut-on pas penser à une instabilité structurelle, étant donné le caractère instable de la main-d'œuvre dans ces deux professions ?
— 8 fédérations ont un taux d'instabilité inférieur à 25 % mais supérieur à 15 %. Autrement dit, dans ces fédérations, moins du 1/4 mais plus du 1/7 des syndicats ayant existé en 1918 auront disparu en 1919. Parmi ces 8 fédérations, la Fédération du Personnel civil de la guerre a évidemment une instabilité conjoncturelle liée au passage de la guerre à la paix : de même les Fédérations du Sous-Sol, des Métaux, de l'Habillement, dont le nombre des ressortissants occasionnels a beaucoup gonflé au cours de la guerre. Les Fédérations du Textile, de l'Agriculture, du Bâtiment, de l'Alimentation,

1. Les chiffres de base sont fournis non par le comptage direct des listes confédérales publiées en annexe du compte rendu du congrès de la C.G.T. en 1918, mais par le traitement des cartes perforées. D'où de très légères différences avec les chiffres donnés au chap. II, 1re partie, pour le nombre de syndicats en 1918. L'essentiel est ici que les deux chiffres du rapport établi ont une source homogène. D'autre part les fédérations où le pourcentage de syndicats éphémères est nul, du fait qu'elles n'existaient pas en 1918, sont laissées en blanc, tandis que les fédérations où le pourcentage est nul du fait qu'elles n'avaient pas de syndicats éphémères en 1918 sont marquées d'un trait.

ont davantage une instabilité structurelle, liée à l'instabilité de la main-d'œuvre dans ces industries itinérantes ou à dominante féminine.

— Parmi les 13 fédérations dont le taux d'instabilité est inférieur à la moyenne, coexistent d'une part de vieilles fédérations de métier aux traditions anciennes (Cuirs et Peaux, Tonneau, Verriers, Bijouterie, Voiture-Aviation, Livre), d'autre part des fédérations groupant des travailleurs à statut (Fédération postale, Marine État, Ouvriers de la guerre, Éclairage, Chemins de fer, Transports).

2. *Instabilité syndicale et localisation géographique.* La ventilation entre les 90 départements des 156 syndicats éphémères de 1918 (*An.* II, 2, o) permet d'établir un taux départemental d'instabilité syndicale. Ce qui fait clairement apparaître cinq zones de forte instabilité (*Il.* 35) :

• A l'Est, la zone d'instabilité, probablement conjoncturelle, correspondant aux départements ex-envahis (Meuse, Haute-Marne, Vosges, Haute-Saône) ;

• Dans la mouvance de Paris, des départements où le mouvement syndical s'est implanté par un travail de « mission » dont l'impulsion est venue de la capitale ;

• Enfin trois zones montagneuses (Alpes, versant méridional du Plateau Central, Pyrénées).

Cette disposition des zones de forte instabilité conduit à penser que l'instabilité est moins le fait d'organismes syndicaux trop fragiles pour résister aux avatars de la conjoncture (des départements de très faible syndicalisation peuvent être des départements d'un faible taux d'instabilité. Ex. : la Vendée) que le fait d'organismes syndicaux situés loin des centres d'impulsion que sont à l'évidence Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc.

3. *Instabilité et orientation syndicales.*

— *A l'échelon confédéral.* Sur 167 syndicats éphémères qui n'ont participé qu'au seul congrès confédéral de 1918, 120 ont voté *pour* le rapport moral, 29 *contre*, 18 se sont abstenus. Autrement dit, 71,8 % des syndicats éphémères étaient majoritaires, 17,3 % minoritaires, 10 % s'étaient réfugiés dans l'abstention.

Si donc l'on compare le pourcentage des syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats ayant participé au congrès confédéral de 1918 (20,1 %)[1] au pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1918 (17,3 %), on constate que :

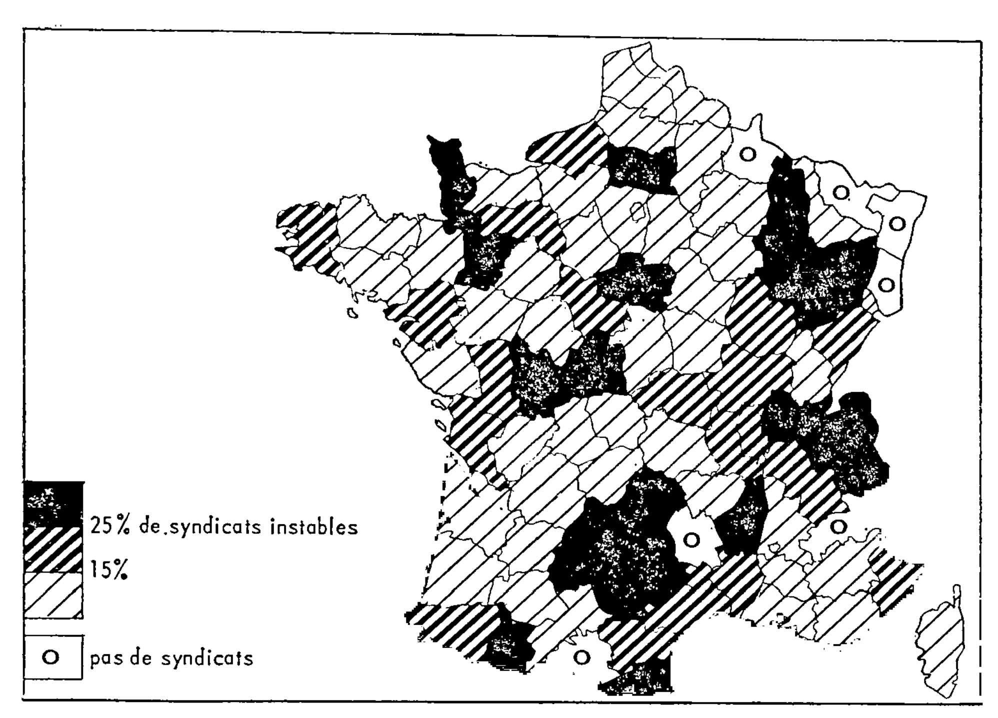
1° Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères est du même ordre que le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats de toute longévité qui ont participé au vote du rapport moral en 1918 ;

2° Néanmoins il lui est légèrement inférieur. L'instabilité syndicale constitue donc un frein — très léger — au développement du courant minoritaire.

— *A l'échelon fédéral.* Les calculs, à cet échelon, ne sont plus probants,

1. Cf. III, 1.

du fait que le chiffre, par fédération, de syndicats éphémères minoritaires est trop bas pour que les pourcentages et les comparaisons aient une signification assurée.



CARTE 35. — *Taux départemental d'instabilité syndicale en 1918.*

2° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1919.*

a) *Calcul du taux d'instabilité en 1919.*

1. *A l'échelon confédéral.* 353 syndicats n'ont participé qu'au seul congrès confédéral de 1919, soit 17,6 % des 2 005 syndicats ayant participé à ce congrès.

2. *A l'échelon fédéral.* La ventilation fédérale des syndicats éphémères ayant participé au seul congrès confédéral de 1919 permet de dresser le tableau fédéral des syndicats éphémères de cette année-là (*An.* II, 2, p), puis, connaissant le nombre total de syndicats ayant par fédération participé au congrès confédéral de 1919, de calculer le taux fédéral d'instabilité en 1919 (*An.* II, 2, q).

b) *Analyse des facteurs du taux d'instabilité en 1919.*

1. *Instabilité syndicale et caractéristique corporative.* Le taux moyen d'instabilité syndicale en 1919 étant de 17,6 %, 17 fédérations ont un taux d'instabilité supérieur à la moyenne, 14 inférieur à la moyenne (3 fédérations n'existent pas encore en 1919 : Papeterie, Fonctionnaires, Finances). Plus précisément (*An.* II, 2, r) :
— 9 fédérations ont un taux d'instabilité égal ou supérieur à 25 %

(Préparateurs en pharmacie, Maréchalerie, Sciage, Coiffeurs, Alimentation, Tonneau, Services publics, Bijouterie, Employés). Ont disparu de cette liste les fédérations dont le taux d'instabilité en 1918 avait été conjoncturellement élevé du fait des bouleversements apportés par la fin de la guerre. Y apparaissent en revanche des fédérations dont le taux d'instabilité est conjoncturellement élevé du fait des transformations techniques de l'après-première guerre mondiale : les vieilles fédérations de métier (Maréchalerie, Tonneau, Bijouterie), généralement très stables, sont ébranlées. Mais on y trouve aussi les fédérations dont on avait déjà souligné qu'elles étaient structurellement instables du fait de l'instabilité de la main-d'œuvre qu'elles encadrent (Sciage, Coiffeurs, Alimentation). Enfin pour deux fédérations dont la stabilité est atteinte (Services publics, Employés), faut-il penser aux circonstances troublées de l'année 1919-1920, troubles qui intimident les couches syndicalement neuves des travailleurs de ces fédérations ?

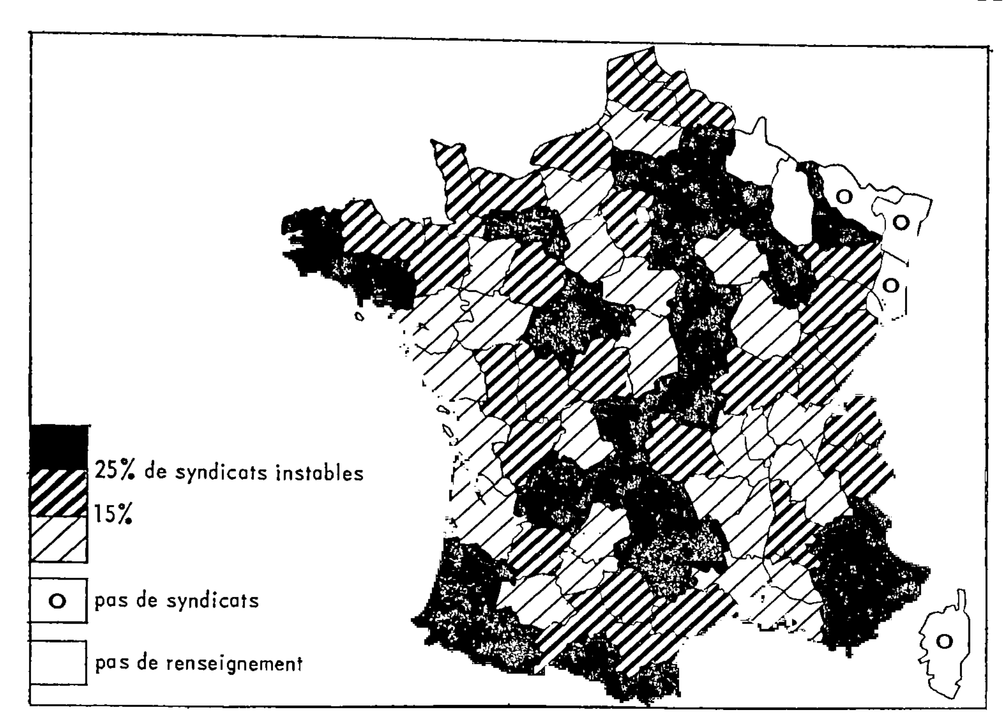
— 12 fédérations ont un taux d'instabilité inférieur à 25 % mais supérieur à 15 % : on retrouve parmi ces 12 fédérations les fédérations à instabilité structurelle déjà remarquées en 1918 (Agriculture, Produits chimiques, Textile, Bâtiment) ; on y trouve les fédérations de métier qui, à un moindre degré que dans la 1re classe, acquièrent une instabilité du fait des transformations techniques (Voiture-Aviation, Ameublement, Verriers, Cuirs et Peaux) ; on y trouve enfin deux fédérations dont la stabilité est entamée par les circonstances particulières des luttes ouvrières en 1919-1920 : Chemins de fer et Éclairage.

— Parmi les 10 fédérations dont le taux d'instabilité est inférieur à 15 %, il faut remarquer les Fédérations des Métaux et du Sous-Sol qui, ayant surmonté les perturbations que la guerre avait entraînées dans leurs organisations de base, manifestent à nouveau leur stabilité essentielle ; les fédérations de métier (Livre, Céramique); enfin les fédérations de travailleurs à statut (Syndicats maritimes, Fédération postale, Enseignement).

2. *Instabilité syndicale et implantation géographique.* La ventilation départementale des 353 syndicats éphémères de 1919 (*An.* II, 2, s) permet de vérifier comment l'élévation en 1919 du taux confédéral d'instabilité s'est communiquée au niveau départemental. Alors qu'en 1918, 21 départements seulement avaient un taux d'instabilité égal ou supérieur à 25 %, en 1919, il y en a 29. Mais la disposition des zones d'instabilité, même plus étendues, reste la même (*Il.* 36) : la zone d'instabilité des départements de l'Est seule tend à se disloquer puisque la conjoncture particulière qui lui avait donné naissance a disparu. Par contre la zone d'instabilité de la mouvance de Paris s'affirme, tandis que les trois zones d'instabilité correspondant aux départements montagneux des Alpes, des Pyrénées et de la limite méridionale du Plateau Central se dessinent encore plus nettement. Aux centres moteurs de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, s'ajoute enfin Nantes.

3. *Instabilité syndicale et orientation.*

— *A l'échelon confédéral.* Sur 353 syndicats éphémères qui n'ont participé qu'au seul congrès confédéral de 1918, 241, soit 68,2 %, étaient majoritaires, 89, soit 25,2 %, minoritaires, 23, soit 6,5 %, se sont abstenus.



CARTE 36. — *Taux départemental d'instabilité syndicale en 1919.*

Or le pourcentage des syndicats minoritaires relativement à la totalité des syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral en 1919 était de 28,2 %. Donc :

1° Le pourcentage des syndicats minoritaires parmi les 353 syndicats éphémères de 1919 est du même ordre que le pourcentage des syndicats minoritaires sur la totalité (2 005) des syndicats ayant participé au congrès confédéral de 1919 : 25,2 % et 28,2 %.

2° Néanmoins, il est légèrement inférieur : ce qui confirme que les syndicats les moins fermes, les moins établis, probablement les moins attachés à l'idée du syndicalisme sont un frein, léger, à la croissance de la minorité — révolutionnaire — du mouvement syndical français.

— *A l'échelon fédéral.* Sur les 37 fédérations où la comparaison est possible, 27 fédérations ont un pourcentage de syndicats minoritaires parmi leurs syndicats éphémères inférieur au pourcentage de syndicats minoritaires parmi leurs syndicats de toute longévité. Nouvelle confirmation du fait que la croissance du courant minoritaire est légèrement freinée par l'instabilité syndicale.

3° *Syndicats éphémères n'ayant participé qu'au seul congrès confédéral de 1920.*

a) *Calcul du taux d'instabilité en 1920.*

1. *A l'échelon confédéral.* 314 syndicats n'ont participé qu'au seul congrès confédéral de 1920, soit 14 % des 2 238 syndicats ayant participé

à ce congrès. Il est remarquable que ce taux d'instabilité confédérale soit pour l'année 1920 exactement égal à celui de l'année 1918. Il est donc tentant de penser qu'on a atteint ici une sorte de norme de l'instabilité syndicale.

2. *A l'échelon fédéral.* La ventilation fédérale des syndicats éphémères ayant participé au seul congrès confédéral de 1920 (*An.* II, 2, t) permet de calculer le taux fédéral d'instabilité pour 1920.

b) *Analyse des facteurs du taux d'instabilité en 1920.*

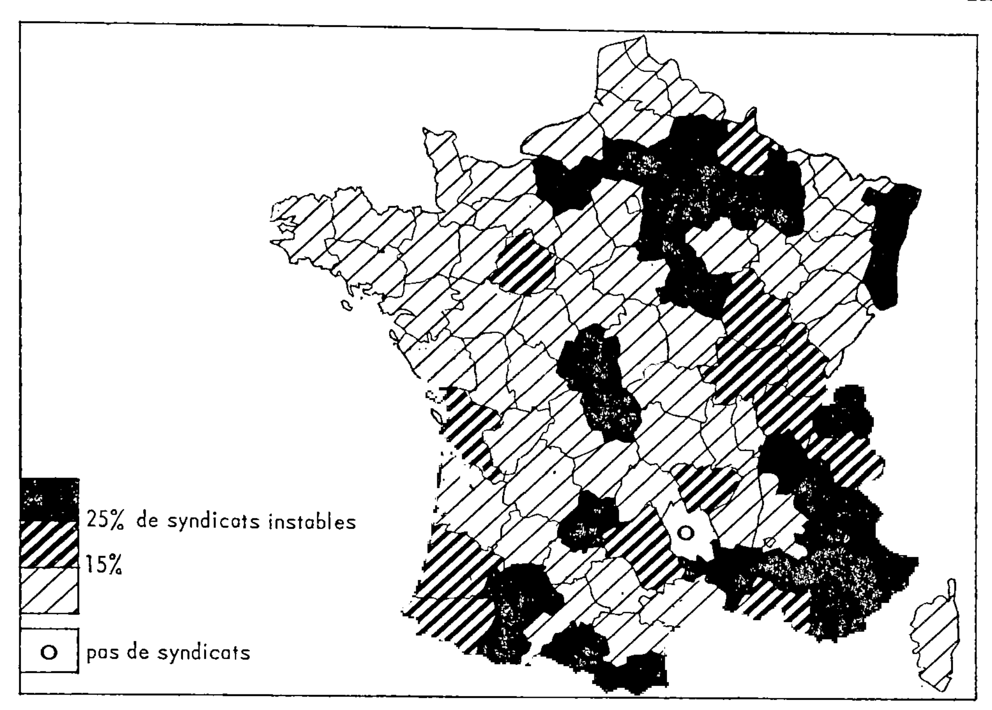
1. *Instabilité syndicale et caractéristique corporative.* Le taux moyen d'instabilité syndicale en 1920 étant de 14 %, 15 fédérations ont un taux d'instabilité syndicale supérieur à la moyenne, 12 un taux d'instabilité inférieur (*An.* II, 2, u) ;
— 6 fédérations ont un taux d'instabilité égal ou supérieur à 25 % (Maréchalerie, Agriculture, Céramique, Produits chimiques, Spectacle, Dessinateurs) ;
— 8 fédérations ont un taux d'instabilité inférieur à 25 % mais supérieur à 15 % (Papier, Alimentation, Bâtiment, Tonneau, Fédération postale, Employés, Textile, Pharmacie).

2. *Instabilité syndicale et localisation géographique.* La ventilation, entre les départements français, des syndicats éphémères en 1920 confirme à nouveau (*An.* II, 2, v) que l'instabilité est un phénomène géographiquement défini (*Il.* 37).
— En effet, les départements de faible instabilité (dont le taux d'instabilité est inférieur à 15 %) sont
• soit des départements à taux de syndicalisation élevé ;
• soit des départements à très faible taux de syndicalisation.

Dans le premier cas, le mouvement syndical est assez fortement structuré, dans le second trop faiblement structuré pour que ses organisations de base connaissent des avatars sérieux.
— Au contraire les départements de forte instabilité (dont le taux d'instabilité est supérieur à 25 %) sont

• soit des départements à instabilité circonstancielle, la circonstance en cause étant limitée et définie : par exemple les départements de l'Est (Bas-Rhin et Haut-Rhin) accusent une instabilité syndicale qu'il faut à l'évidence mettre en rapport avec les problèmes posés par la réintégration de l'Alsace dans l'ensemble français ;

• soit des départements à instabilité également circonstancielle, la circonstance dans ce cas étant issue moins de la situation objective devant laquelle s'est trouvé le mouvement syndical que des initiatives prises par lui : les départements, situés non loin des grands centres industriels, reçoivent de véritables « missions » de syndicalisation dont les résultats sont plus ou moins stables. C'est ainsi que les départements qui encerclent la région parisienne ou la région lyonnaise, ceux qui couronnent la région marseillaise sont des départements instables : les syndicats qui s'y forment sont souvent précaires.



CARTE 37. — *Taux départemental d'instabilité syndicale en 1920.*

3. *Instabilité et orientation syndicale.*

— *A l'échelon confédéral.* Sur les 314 syndicats éphémères qui n'ont participé qu'au congrès confédéral de 1920, 214, soit 68 %, étaient des syndicats majoritaires, 87, soit 27,7 %, étaient des syndicats minoritaires, 13 enfin, soit 4,1 %, se sont abstenus.

Or le pourcentage des syndicats minoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté au congrès confédéral de 1920 est de 29,3 %. Donc :

1° Le pourcentage des syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères en 1920 est du même ordre que le pourcentage des syndicats minoritaires parmi l'ensemble des syndicats.

2° Il est néanmoins inférieur : en 1920, comme en 1918 et 1919, le développement de la tendance minoritaire est légèrement freiné par la catégorie des syndicats éphémères.

— *A l'échelon fédéral.* Sur les 40 fédérations où la comparaison est possible (*An.* II, 2, w), 20 seulement ont un pourcentage de syndicats minoritaires parmi leurs syndicats éphémères inférieur au pourcentage de syndicats minoritaires parmi leurs syndicats de toute longévité. Comment l'expliquer ? Il semble que le renversement de tendance en faveur de l'orientation minoritaire qui s'esquisse à l'échelon confédéral est particulièrement net à l'échelon fédéral, où la fraction instable des syndicats éphémères reflète et amplifie le courant le plus dynamique.

B. — FACTEURS STRUCTURELS DE L'INSTABILITÉ SYNDICALE

En conclusion de cette longue étude de l'instabilité syndicale de 1918 à 1921, quels sont les facteurs permanents de l'instabilité syndicale ?

A l'échelon confédéral, il semble qu'on puisse finalement fixer aux environs de 15 % le pourcentage constant de syndicats éphémères : autrement dit, un peu plus du 1/6e des organisations de base du mouvement syndical constitue une masse flottante, déchet « normal » de tout effort d'organisation et d'implantation du syndicalisme. Mais ce pourcentage global varie suivant les fédérations, les régions et les options politiques.

1° *Instabilité et fédération.*

Le classement des fédérations en fonction de leur taux fédéral moyen d'instabilité annuelle entre 1918 et 1921 (le calcul à la moyenne permettant d'éliminer ou du moins d'atténuer l'influence du facteur conjoncturel) fait apparaître (*An.* II, 2, x) trois catégories de fédérations :
— 13 fédérations (dans l'ordre : Maréchalerie, Agriculture, Préparateurs en pharmacie, Sciage, Coiffeurs, Produits chimiques, Céramique, Alimentation, Spectacle, Fabriques de papier, Tonneau, Santé, Blanchisserie) ont un taux fédéral moyen d'instabilité annuelle entre 1918 et 1920 égal ou supérieur à 20 % du nombre de leurs syndicats : dans ces fédérations 1 syndicat sur 5 au moins a chance de disparaître l'année même où il a été créé. Il apparaît que ces 13 fédérations où le taux d'instabilité est relativement élevé se divisent en deux catégories : d'une part les fédérations de syndicats de métier en pleine mutation ou disparition (Maréchalerie, Céramique, Tonneau, Blanchisserie), d'autre part les fédérations qui s'adressent à des corporations où la main-d'œuvre, du fait des conditions d'exercice de la profession, est elle-même flottante ;
— 20 fédérations (dans l'ordre : Bâtiment, Poudreries, Textile, Employés, Dessinateurs, Services publics, Bijouterie, Voiture-Aviation, Métaux, Chemins de fer, Ameublement, Fédération postale, Cuirs et Peaux, Habillement, Transports, Éclairage, Sous-Sol, Personnel civil des Établissements de la guerre, Verriers, Ports et Docks) dont le taux fédéral moyen d'instabilité annuelle est supérieur à 10 % mais inférieur à 20 % du nombre de leurs syndicats : 1 syndicat sur 5 au plus, 1 syndicat sur 10 au moins a chance de disparaître l'année même où il a été créé. On trouve dans cette classe moyenne :

- des fédérations de métier qui compensent par l'ancienneté des traditions syndicalistes l'instabilité susceptible de naître de la menace pesant sur les « métiers » (Bijouterie, Voiture-Aviation, Ameublement, Cuirs et Peaux, Habillement, Verriers) ;
- des fédérations qui compensent également par l'ancienneté des traditions syndicalistes l'instabilité susceptible de naître de la structure instable des conditions d'exercice de la profession ou d'une main-d'œuvre à dominante féminine (Bâtiment, Textile) ;
- des fédérations qui, au contraire, doivent à leur implantation récente une instabilité supérieure à ce qu'elle devrait être, compte tenu des facteurs stabilisants d'exercice de la profession et de recrutement de la main-d'œuvre (Dessinateurs, Employés, Services publics, Fédération postale, Éclairage) ;
- enfin remarquons que les deux plus puissantes fédérations — qui s'adressent pourtant à deux corporations où les conditions de travail et

le recrutement de la main-d'œuvre, ainsi que leur statut, sont radicalement opposés — se trouvent dans cette catégorie, se suivant immédiatement : Métaux et Chemins de fer, ce qui confirme que le taux d'instabilité est un fait de structure lié au phénomène de l'organisation;
— Enfin 6 fédérations ont un taux fédéral d'instabilité moyen annuel inférieur à 10 % : 1 syndicat sur 10 au plus y a chance de disparaître l'année même où il a été créé. Il s'agit des Féférations du Livre, des Ouvriers des magasins de la guerre, des Syndicats maritimes, de la Marine État, de l'Enseignement, des Allumettiers : toutes fédérations qui encadrent des travailleurs à statut.

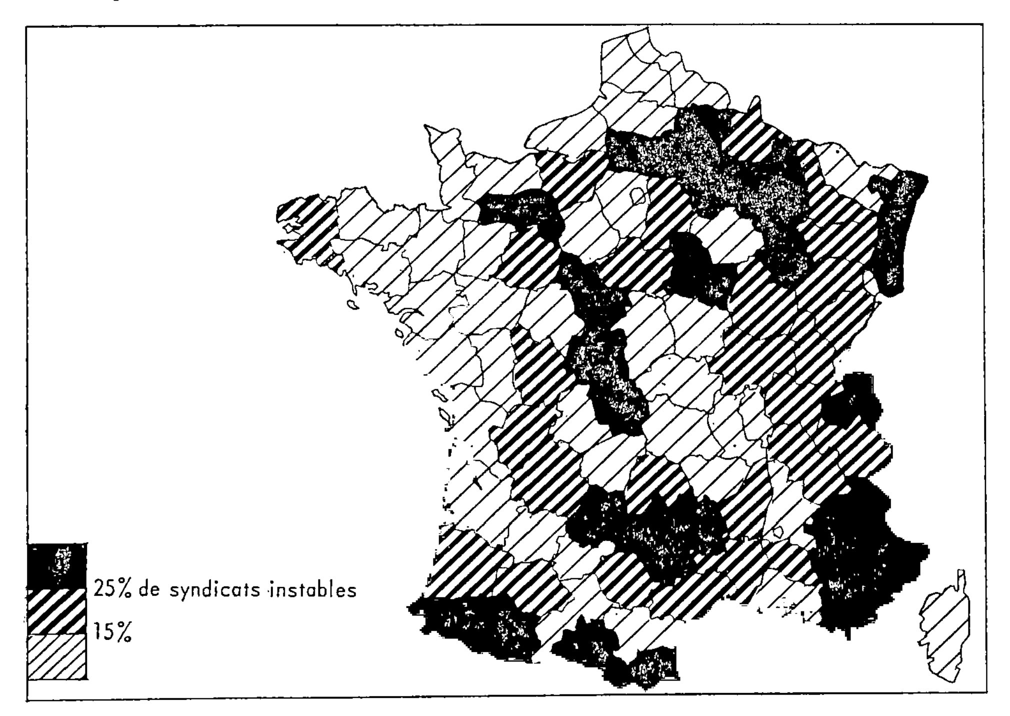
D'où les conclusions suivantes :

a) Même si l'instabilité syndicale est plus ou moins gonflée par les données de la conjoncture, elle est aussi en tout état de cause un fait de structure : elle ne descend pas au-delà d'un certain seuil et reste pour une part proportionnelle au mouvement des effectifs.

b) Néanmoins elle n'affecte pas de façon égale toutes les fédérations. Deux facteurs contribuent à renforcer l'instabilité syndicale : l'instabilité des structures industrielles dans certaines corporations et l'instabilité de la main-d'œuvre. Deux facteurs en revanche contribuent à la diminuer : l'ancienneté des traditions syndicalistes et la présence de travailleurs à statut.

2° *Instabilité et dimension géographique.*

En calculant le taux territorial moyen d'instabilité annuelle entre 1918 et 1920, on obtient un classement des départements en fonction de leur taux moyen d'instabilité, d'où il ressort (*Il.* 38) que :



Carte 38. — *Taux départemental moyen d'instabilité syndicale.*

— Il y a cinq zones « stables » d'instabilité relativement élevée : d'une part les trois zones montagneuses des Alpes, des Pyrénées, de la limite méridionale du Massif Central ; d'autre part l'Est et la zone située entre la région du Nord et la Région Parisienne ;
— Les départements à instabilité particulièrement faible sont caractérisés moins par la puissance de l'implantation syndicaliste que par son ancienneté. De telle sorte que ce sont moins les richesses de l'infrastructure économique que les ressources humaines qui ont commandé à la solidité de l'implantation syndicaliste.

3° *Instabilité et orientation syndicale.*

Rappelons d'abord comment, à l'échelon confédéral,
— le pourcentage de syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats se présente par rapport
— au pourcentage de syndicats minoritaires parmi les seuls syndicats éphémères :

1918	20,1 %	17,3 %
1919	28,2 %	25,2 %
1920	29,3 %	27,7 %

D'où les propositions suivantes :

a) Le pourcentage des syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères est chaque année du même ordre que le pourcentage de syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral annuel.

b) Le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères progresse de 1918 à 1919 et de 1919 à 1920 parallèlement au progrès qu'enregistre dans le même temps le pourcentage de syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats.

Ces deux constatations tendent à prouver que l'orientation des syndicats éphémères ne modifie pas l'orientation du mouvement syndical dans son ensemble.

c) Toutefois, le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères est chaque année légèrement inférieur au pourcentage de syndicats minoritaires parmi la totalité des syndicats. Ce qui tend à montrer que si, en gros, l'orientation des syndicats éphémères ne trouble pas l'évolution du mouvement syndical dans son ensemble, en tout état de cause les syndicats éphémères auraient plutôt tendance à constituer un élément de freinage au glissement du mouvement syndical des positions de la majorité aux positions de la minorité.

d) Il est enfin remarquable d'observer que l'écart entre le pourcentage de syndicats minoritaires parmi les syndicats éphémères et le pourcentage de syndicats minoritaires parmi l'ensemble des syndicats se réduit très notablement en 1920. C'est qu'à cette date, l'orientation minoritaire prend un poids tel qu'elle exerce sur les syndicats faibles une attraction du même ordre que l'orientation majoritaire.

Ainsi, si les syndicats éphémères reflètent l'orientation du mouvement syndical tout entier, ils la reflètent en ayant tendance à l'accentuer dans le sens de la plus grande pente.

Un syndicat éphémère, en conclusion : *a*) suit l'orientation générale du mouvement syndical ; *b*) constitue un frein léger à son évolution vers les positions de la minorité tant que la minorité est fortement minoritaire ; *c*) pourrait bien constituer un élément d'accélération de l'évolution vers les positions de la minorité et de renversement de tendance dès lors que la minorité prend un poids de plus en plus grand.

TROISIÈME PARTIE

LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS SON MILIEU ET SON ENVIRONNEMENT

Pour étudier la dynamique du mouvement syndical, nous avons voulu d'abord découvrir et isoler les facteurs structuraux internes qui règlent la vie des organismes syndicaux. Mais ce n'était là que simplification provisoire : il s'agit maintenant de réintroduire les facteurs externes dont le mouvement syndical dépend du fait qu'il est un organe de la société industrielle au sein de laquelle il remplit une fonction déterminée.

Dans un premier chapitre, nous chercherons à mettre en valeur l'existence même de cette variante conjoncturelle d'ensemble, puis, dans un second, ses éléments constitutifs.

Chapitre I

SYNDICALISME ET CONJONCTURE

I. Les variantes conjoncturelles de la croissance syndicale

1° *Les syndicats apparus en 1919.*

a) Combien de syndicats apparaissent en 1919 ?

b) Dans quelles Fédérations ?
— Le taux de l'indice d'expansion fédérale en 1919.
— Le rôle de l'expansion fédérale en 1919.
— La participation fédérale à l'expansion confédérale.

c) Avec quelle orientation ?
— A l'échelon confédéral.
— A l'échelon fédéral.

d) Des syndicats de quel degré de stabilité ?

2° *Les syndicats apparus en 1920.*

a) Combien de syndicats apparaissent en 1920 ?

b) Dans quelles Fédérations ?
— Le taux de l'indice d'expansion fédérale en 1920.
— Le rôle de l'expansion fédérale en 1920.
— La participation fédérale à l'expansion confédérale.

c) Avec quelle orientation ?
— A l'échelon confédéral.
— A l'échelon fédéral.

d) Des syndicats de quel degré de stabilité ?

3° *Les syndicats apparus en 1921.*

a) Combien de syndicats apparaissent en 1921 ?

b) Dans quelles Fédérations ?
— Le taux de l'indice d'expansion fédérale en 1921.
— Le rôle de l'expansion fédérale de 1921.
— La participation fédérale à l'expansion confédérale.

c) Avec quelle orientation ?
— A l'échelon confédéral.
— A l'échelon fédéral.

d) Des syndicats de quel degré de stabilité ?

Conclusions : La force de la vague syndicale. Les inégalités fédérales de la vague syndicale. Syndicalisation et orientation syndicale.

II. Les variantes conjoncturelles de l'instabilité syndicale

*

Pour mettre en relief la variante conjoncturelle du mouvement syndical français, nous avons pensé étudier successivement les années 1919, 1920, 1921, du double point de vue des syndicats qui y sont apparus et des syndicats qui y ont disparu.

I. — Les variantes conjoncturelles de la croissance syndicale

1° *Les syndicats apparus en 1919.*

a) *Combien de syndicats apparaissent en 1919 ?*

— Alors qu'en 1918 le nombre total de syndicats confédérés s'élevait à 1 190, le nombre de syndicats nouveaux apparus en 1919 s'élève à 1 138, soit un taux d'expansion confédérale en 1919 égal à 95,6 sur la base 100 en 1918.
— Ces 1 138 syndicats apparus en 1919 constituent, par rapport aux 4 020 syndicats ayant participé au vote d'un quelconque congrès confédéral entre 1918 et 1921, 28, 3 % de la totalité des syndicats ayant existé entre 1918 et 1921.
— Enfin ces 1 138 syndicats apparus en 1919 constituent, par rapport aux 2 005 syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral de 1919, 56,7 % du nombre total de syndicats ayant voté en 1919.

Ces trois rapports indiquent donc que :
— Le nombre des syndicats confédérés a presque doublé de 1918 à 1919 ;
— plus de 1 syndicat sur 4 ayant existé entre 1918 et 1921 n'est apparu qu'en 1919 ;
— plus de 1 syndicat sur 2 ayant participé au vote de 1919 votait pour la première fois.

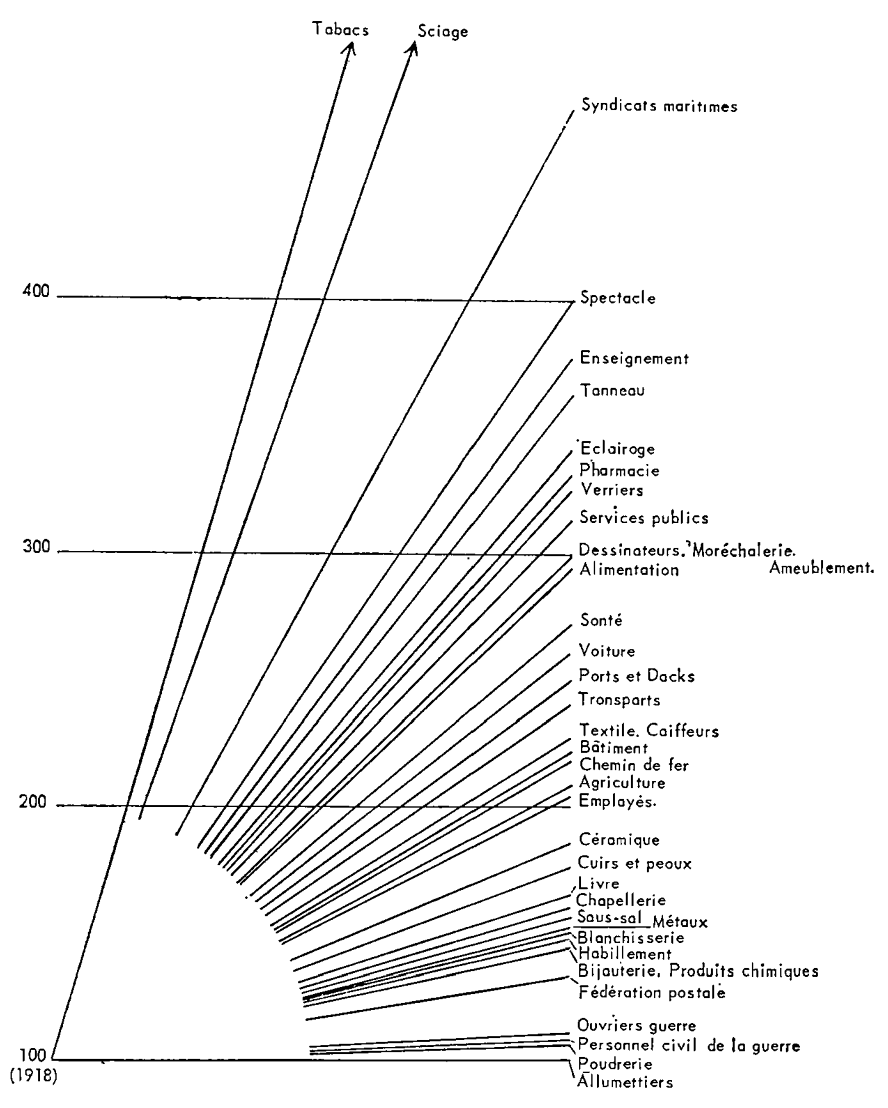
b) *Dans quelles fédérations ?*

La répartition fédérale des syndicats apparus en 1919 (*An.* III, 1, a) permet de calculer :

1. *Le taux de l'indice d'expansion fédérale* en 1919 sur la base du nombre de syndicats affiliés dans chaque fédération en 1918.

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1919 au nombre de syndicats existant en 1918 conduit à distinguer cinq catégories de fédérations (*Il.* 39) :

1° Les fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1919 est égal ou supérieur à 300 (Tabac, Sciage, Syndicats maritimes, Spectacle). Expansion *très forte* qui s'explique aisément : pour les fédérations du Tabac et du Sciage, par le fait que ces fédérations se reconstituent ou



GRAPHIQUE 39. — *L'expansion fédérale en 1919.*
Base 100 en 1918.

modifient leur structure en 1919 ; pour les deux autres, par le fait que la paix retrouvée redonne de l'activité à deux secteurs économiques que la guerre avait condamnés à végéter.

2o Les fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1919 est égal ou supérieur à 200, au nombre de 9 (Enseignement, Tonneau, Éclairage, Pharmacie, Verriers, Services publics, Dessinateurs, Maréchalerie, Ameublement). Cette *forte expansion* caractérise donc et de vieilles fédérations de métier qui retrouvent leurs bases d'avant-guerre, et de jeunes fédérations intéressant des secteurs nouvellement gagnés au syndicalisme (Enseignement, Éclairage, Services publics, Dessinateurs).

3o Les fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1919 est supérieur à 100, au nombre de 11 (Alimentation, Services de santé,

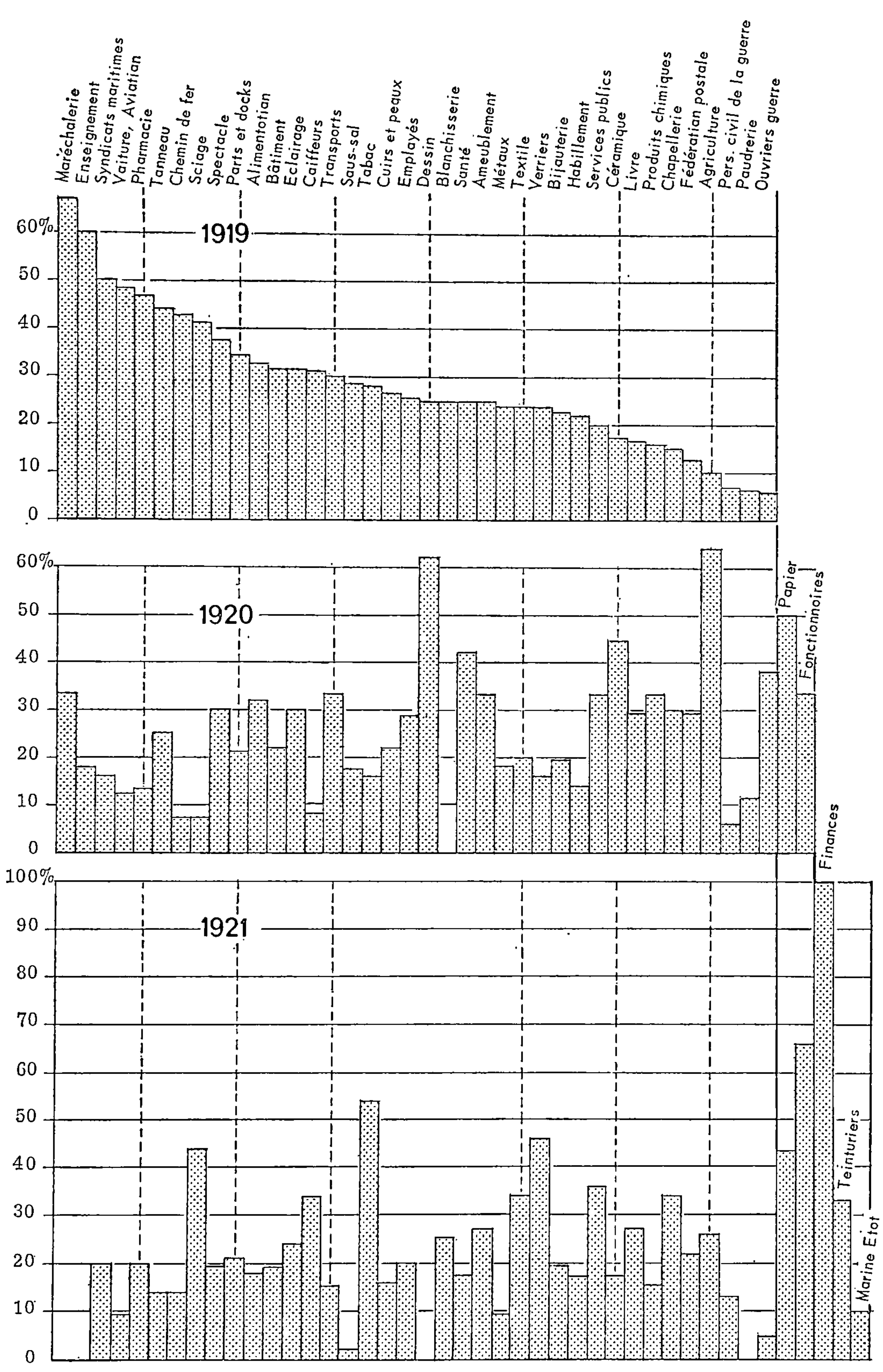
Voiture-Aviation, Ports et Docks, Transports, Textile, Coiffeurs, Bâtiment, Chemins de fer, Agriculture, Employés). Cette expansion *assez forte* caractérise les grosses fédérations (Bâtiment, Chemins de fer) dont la base de départ est déjà élevée ainsi que des fédérations à qui la guerre n'avait pas nui.

4o Les fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1919 est inférieur à 100, au nombre de 15 (Céramique, Cuirs et Peaux, Livre, Chapellerie, Sous-Sol, Métaux, Blanchisserie, Habillement, Bijouterie, Produits chimiques, Fédération postale, Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Poudrerie, Allumettiers). Cette *faible* expansion caractérise des fédérations de métier gênées par l'évolution technique (Céramique, Cuirs et Peaux, Chapellerie, Bijouterie) ; des fédérations que la guerre avait rendues prospères mais que le retour de la paix condamne à la stagnation (Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Poudrerie) ; des fédérations qui souffrent encore de ce que le secteur industriel auquel elles s'adressent se débat dans une crise liée à la reconversion de l'économie de guerre en économie de paix (Produits chimiques, Sous-Sol, Métaux).
— Enfin deux fédérations ne connaissent aucune expansion : Marine État et Monnaies et Médailles, l'une victime de la paix, l'autre étant par nature réduite à elle-même.

2. *Le rôle de l'expansion fédérale de 1919,* dans le total des syndicats affiliés à chaque fédération entre 1918 et 1921 (*Il.* 40).

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1919 au nombre total de syndicats affiliés entre 1918 et 1921 détermine six catégories de fédérations du point de vue du rôle qu'a exercé l'expansion de l'année 1919 dans le total des forces fédérales entre 1918 et 1921 :

— *Groupe 1 :* 3 fédérations dont l'expansion en 1919 constitue la moitié et plus des forces qu'elles ont respectivement organisées entre 1918 et 1921 (Maréchalerie, Enseignement, Syndicats maritimes). Si, pour la première, la chose n'est pas très indicative étant donné le très faible nombre de ses syndicats affiliés, en revanche il est intéressant de remarquer que l'année 1919 a été *exceptionnellement importante* pour une fédération neuve comme celle de l'Enseignement : n'est-il pas possible d'y voir la conséquence du rôle dynamique joué par elle pendant la guerre ?
— *Groupe 2 :* 5 fédérations dont l'expansion en 1919 constitue entre 40 et 50 % du nombre des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Voiture-Aviation, Pharmacie, Tonneau, Chemins de fer, Sciage). Pour ces fédérations dont l'expansion a suivi immédiatement et brutalement le retour à la paix, l'année 1919 a été *très importante.* Parmi elles, 3 fédérations de métier, 1 fédération en pleine réorganisation, 1 fédération dont le dynamisme pendant la guerre ne s'est pas démenti.
— *Groupe 3 :* 7 fédérations dont l'expansion en 1919 constitue entre 30 et 40 % du nombre des syndicats affiliés entre 1918 et 1921 (Spectacle, Ports et Docks, Alimentation, Bâtiment, Éclairage, Coiffeurs, Transports). Pour ces fédérations, l'année 1919 a été *importante.*
— *Groupe 4 :* 14 fédérations dont l'expansion en 1919 constitue entre 20 et 30 % du nombre des syndicats affiliés entre 1918 et 1921 (Sous-Sol, Tabac, Cuirs et Peaux, Employés, Dessinateurs, Blanchisserie, Santé, Ameublement, Métaux, Textile, Verriers, Bijouterie, Habillement, Services publics). Pour ces fédérations, l'année 1919 a été encore assez *importante.*



GRAPHIQUE 40. — *Part de l'expansion annuelle dans le total des forces de chaque fédération entre 1918 et 1921.*

— *Groupe 5* : 6 fédérations dont l'expansion en 1919 constitue entre 10 et 20 % du nombre des syndicats affiliés entre 1918 et 1921 (Céramique, Livre, Produits chimiques, Chapellerie, Fédération postale, Agriculture) ; pour ces fédérations l'année 1919 a été *peu importante.*
— *Groupe 6* : 4 fédérations dont l'expansion en 1919 est inférieure à 10 % du nombre total de syndicats affiliés entre 1918 et 1921 (Personnel civil de la guerre, Ouvriers de la guerre, Poudrerie, Allumettiers) : pour ces fédérations l'année 1919 a été *très peu importante.*

3. *La participation fédérale à l'expansion confédérale* (*II.* 41). Le rapport du nombre de syndicats apparus en 1919 dans chaque fédération au nombre de syndicats apparus en 1919 dans l'ensemble de la confédération permet de mesurer la part de chaque fédération dans le dynamisme de la C.G.T. en 1919 et par conséquent de comprendre de quel poids chaque fédération est capable de peser sur les déterminations confédérales[1].

— *Groupe 1* : 4 fédérations, à elles seules, doivent être créditées de 46,3 % de l'expansion confédérale : autrement dit les Fédérations des Chemins de fer, du Bâtiment, des Métaux et de l'Alimentation, responsables à elles seules de près de la moitié de la croissance globale de la C.G.T. en 1919 par rapport à 1918, ont une part *décisive* dans la croissance du mouvement syndical.
— *Groupe 2* : Pour les 5 fédérations (Textile, Sous-Sol, Cuirs et Peaux, Éclairage, Enesignement), dont l'apport respectif, *important*, constitue entre 3 et 5 % de la croissance confédérale, l'apport est de 18,32 %.
— *Groupe 3* : Pour les 7 fédérations (Transports, Livre, Fédération postale, Ports et Docks, Employés, Habillement, Sciage) dont l'apport respectif, *assez important*, constitue entre 2 et 3 % de la croissance confédérale, l'apport est de 16,26 %.
— *Groupe 4* : Pour les 9 fédérations (Tonneau, Spectacle, Ameublement, Verriers, Services publics, Voiture-Aviation, Syndicats maritimes, Agriculture, Services de santé) dont l'apport respectif, *faible*, constitue entre 1 et 2 % de la croissance confédérale, l'apport est de 13,19 %.
— *Groupe 5* : Enfin pour les 17 fédérations (Coiffeurs, Produits chimiques, Tabac, Pharmacie, Céramique, Bijouterie, Chapellerie, Dessinateurs, Personnel civil de la guerre, Maréchalerie, Ouvriers de la guerre, Poudrerie, Blanchisserie, Allumettiers, Marine État, Monnaies et Médailles, Teinturiers) dont l'apport respectif, *très faible*, constitue moins de 1 % de la croissance confédérale, l'apport est de 4,52 %.

c) *Avec quelle orientation ?*

On peut se demander de quelle orientation préférentielle les syndicats apparus en 1919 se sont réclamés.

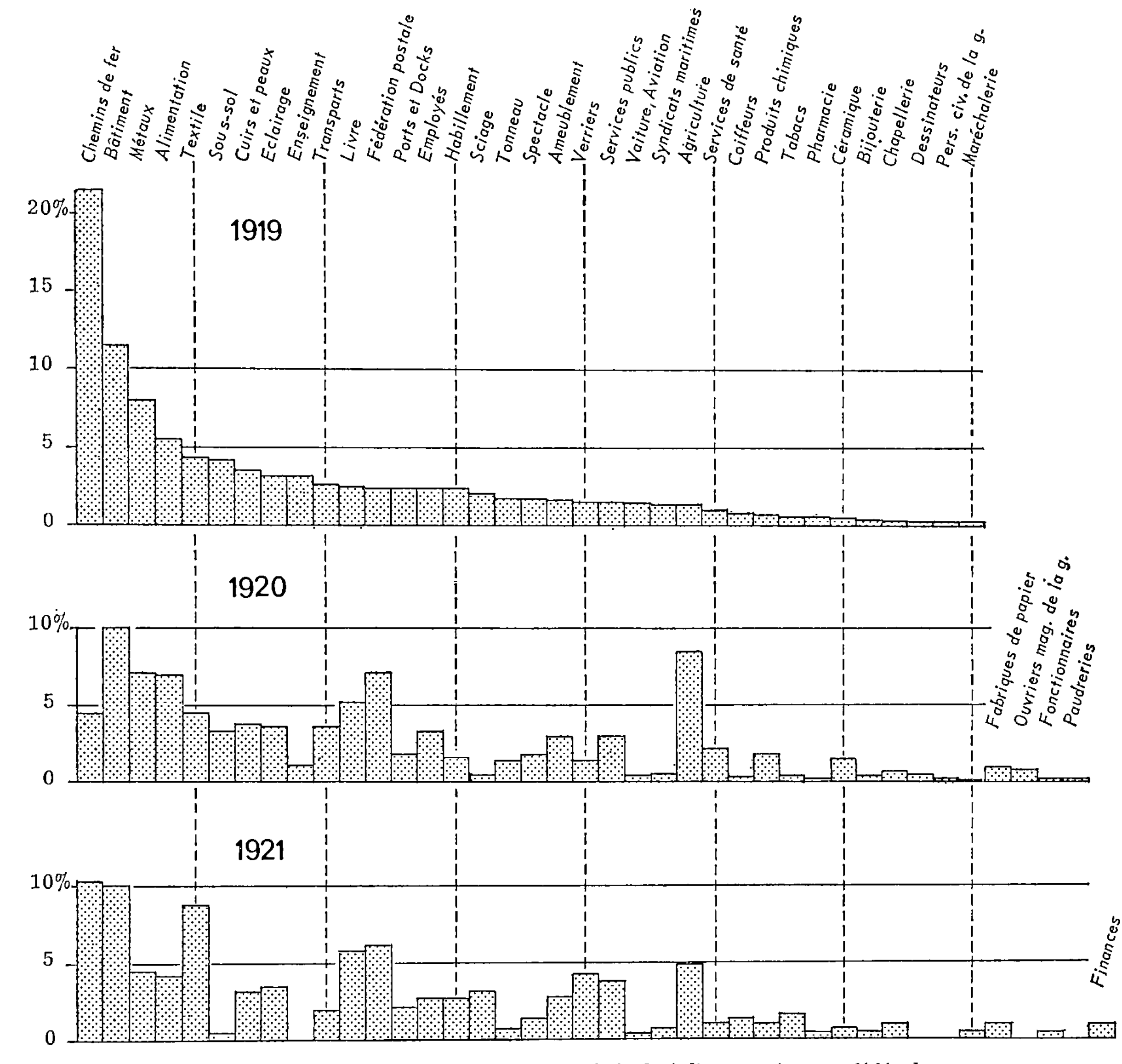
1. *A l'échelon confédéral.* Sur les 1 138 syndicats qui sont apparus en 1919,

802 sont des syndicats majoritaires, soit 70,4 %
273 sont des syndicats minoritaires, soit 23,9 %
63 se sont abstenus, soit 5,5 %

Donc plus de 2 syndicats sur 3 apparus en 1919 se sont rangés au parti de la majorité.

---

1. Nous avons déjà (I, 3) traité de « l'importance des fédérations » mais il s'agissait d'une importance calculée en fonction d'éléments statiques (taille, implantation). Ici, il s'agit de l'importance dynamique desdites fédérations.



Graphique 41. — *Participation fédérale à l'expansion confédérale en 1919, 1920 et 1921.*

Or, en 1919, la répartition des votes pour l'ensemble des syndicats ayant participé au congrès confédéral se présentait ainsi :

Pour la majorité : 67,2 %
Pour la minorité : 28,2 %
Abstentions : 4,4 %

Il en résulte que si les syndicats apparus en 1919 se répartissent entre majorité et minorité dans des proportions analogues à la manière dont se répartit la totalité des syndicats de 1919, cependant le pourcentage des syndicats majoritaires apparus en 1919 est légèrement supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats

de 1919. De même, le pourcentage des syndicats minoritaires apparus en 1919 est légèrement inférieur au pourcentage des syndicats minoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1919. Autrement dit les syndicats nouveaux contribuent à renforcer la tendance majoritaire au détriment de la tendance minoritaire. Ce qui va en contradiction avec l'idée reçue que ce sont les jeunes syndiqués et les jeunes syndicats qui poussent le syndicalisme dans un sens révolutionnaire.

2. *A l'échelon fédéral* (*An.* III, 1, b). Les observations faites à l'échelon confédéral se vérifient pour l'essentiel à l'échelon fédéral.
— Le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1919 est très généralement du même ordre que le pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919 ; en effet pour 7 fédérations (Métaux, Poudreries, Bijouterie-Orfèvrerie, Blanchisserie, Céramique, Ouvriers des magasins de la guerre, Maréchalerie) dont le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1919 se situe à plus de 15 % du pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919, 31 fédérations ont en 1919 le même pourcentage, à moins de 15 % près, de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1919 et dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919.
— Cependant, si, à l'échelon confédéral, le pourcentage global de syndicats majoritaires dans le groupe des syndicats apparus en 1919 est légèrement supérieur au pourcentage global de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919, par contre à l'échelon fédéral, 22 fédérations seulement sur 38 ont un pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1919 supérieur au pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919. Autrement dit, dans les Fédérations de l'Agriculture, du Bâtiment, de la Bijouterie-Orfèvrerie, de la Blanchisserie, de la Chapellerie, des Chemins de fer, des Coiffeurs, des Cuirs et Peaux, de l'Éclairage, des Employés, de l'Enseignement, de l'Habillement, des Ouvriers des magasins de la guerre, du Personnel civil de la guerre, des Métaux, du Sciage, des Services publics, du Spectacle, du Textile, du Tonneau, de la Voiture-Aviation, des Verriers, le pourcentage des syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats nouveaux en 1919 est supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1919. Mais dans les autres fédérations, il est inférieur. La tendance des syndicats nouveaux à se ranger dans le parti de la majorité en un peu plus grand nombre que les syndicats déjà existants n'est donc pas absolument générale : certaines fédérations y échappent.

d) *Des syndicats de quel degré de stabilité ?*

De cette grande quantité de syndicats apparus en 1919, quelle est la proportion qui s'intégrera de façon durable à la vie du mouvement syndical ?

Parmi les 1 138 syndicats qui sont apparus en 1919,

353 auront disparu l'année suivante ;

107 auront disparu deux ans plus tard ;
102 auront disparu l'année suivante pour reparaître encore une fois ;
476 enfin auront, du moins jusqu'en 1921, une existence stable.

Ainsi, sur les 1 138 syndicats apparus en 1919,

353, soit 31 %	seront des syndicats		éphémères
107, soit 9,4 %	—	—	de courte durée
202, soit 17,7 %	—	—	épisodiques
476, soit 41,7 %	—	—	stables

Or, on se rappelle peut-être que le taux confédéral de stabilité, c'est-à-dire le rapport du nombre de syndicats stables au nombre total de syndicats ayant existé entre 1918 et 1921, tournait autour de 25 %. Il en résulte que la poussée de syndicalisation qui a abouti à la création d'un grand nombre de syndicats en 1919 n'a produit qu'un déchet très inférieur à la moyenne calculée sur une période plus longue. Ceci confirme que le mode de progression durable du mouvement syndical français est bien un mode de progression par bond, par vague, à une date précise.

L'année 1919 est l'une de ces dates : pourcentage de syndicats nouveaux considérable ; inégalement mais dans quasi toutes les fédérations syndicales ; de syndicats nouveaux qui sauront pour une bonne part s'intégrer de façon durable ; de syndicats nouveaux qui, néanmoins, et contrairement à ce que l'on croyait, n'interviennent pas dans le sens d'une modification révolutionnaire du syndicalisme mais ont, au contraire, tendance à en renforcer les conceptions traditionnelles.

2° *Les syndicats apparus en 1920.*

a) *Combien de syndicats apparaissent en 1920 ?*

— Alors qu'en 1919 le nombre total de syndicats confédéraux s'élevait à 2 005 syndicats, le nombre des syndicats nouveaux apparus en 1920 s'élève à 914, soit un taux d'expansion confédérale en 1920 égal à 45,5 sur la base 100 en 1919.
— Ces 914 syndicats apparus en 1920 constituent, par rapport aux 4 020 syndicats ayant particpié au vote d'un quelconque congrès confédéral entre 1918 et 1921, 22,7 % de la totalité des syndicats ayant existé entre 1918 et 1921.
— Enfin ces 914 syndicats apparus en 1920 constituent par rapport aux 2 238 syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral de 1920, 40,8 % du nombre total de syndicats ayant voté en 1920.

Ces trois rapports indiquent donc que :
— Le nombre des syndicats confédérés a presque augmenté de moitié de 1919 à 1920 ;
— Près de 1 syndicat sur 4 ayant existé entre 1918 et 1921 n'est apparu qu'en 1920 ;
— Plus de 1 syndicat sur 3 ayant participé au vote de 1920 votait pour la première fois.

b) *Dans quelles fédérations ?*

La répartition fédérale des syndicats apparus en 1920 (*An.* III, 1, c) permet de calculer :

1. *Le taux de l'indice d'expansion fédérale* en 1920 sur la base du nombre de syndicats affiliés dans chaque fédération en 1919.

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1920 au nombre de syndicats existant en 1919 conduit à distinguer cinq groupes de fédérations (*Il.* 42) :

— *Groupe 1 :* 3 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1920 est égal ou supérieur à 200 (Fabriques de papier, Agriculture, Fonctionnaires). Cette expansion *très forte* s'explique pour les Fédérations du Papier et des Fonctionnaires par le fait que ce sont des fédérations nouvelles. Pour la Fédération de l'Agriculture, elle s'explique par le fait que de structure instable, il est aisé d'y constituer, dans un moment favorable, de nombreux syndicats, quitte à ce que ces syndicats se révèlent par la suite éphémères.

— *Groupe 2 :* 7 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1920 est égal ou supérieur à 100 (Dessinateurs, Services de santé, Céramique, Services publics, Chapellerie, Livre). Cette *forte* expansion caractérise et des fédérations qui avaient déjà connu en 1919 une forte expansion (Services publics, Dessinateurs) et des fédérations qui n'avaient connu seulement, au regard de l'indice moyen d'expansion confédérale en 1919, qu'une faible expansion (Céramique, Chapellerie, Livre) ou qu'une assez forte (Services de santé).

— *Groupe 3 :* 11 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1920 est égal ou supérieur à 50 (Produits chimiques, Fédération postale, Ameublement, Alimentation, Éclairage, Transports, Employés, Tabac, Textile, Verriers, Maréchalerie). Cette *assez forte* expansion caractérise des fédérations qui avaient déjà connu une assez forte expansion en 1919 (Alimentation, Transports, Textile), mais aussi des fédérations qui avaient connu, au regard du taux moyen d'expansion en 1919, une faible expansion (Produits chimiques, Fédération postale) ou une forte expansion (Éclairage, Verriers, Maréchalerie).

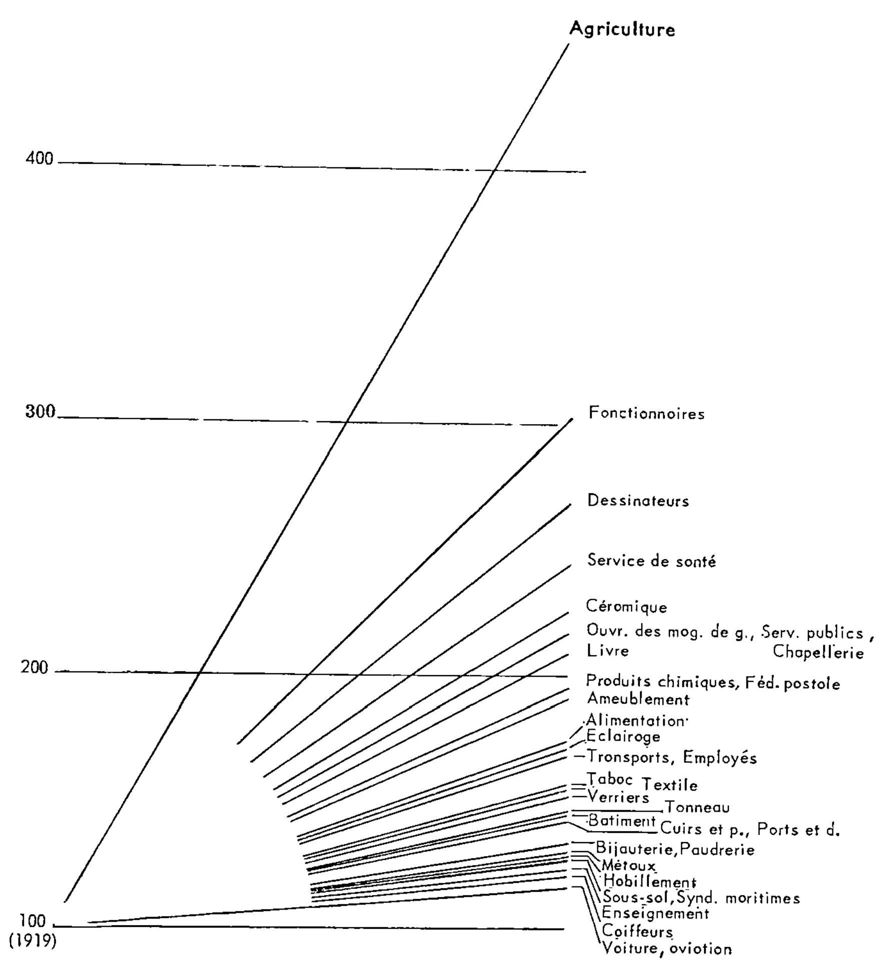
— *Groupe 4 :* 16 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1920 est inférieur à 50 (Tonneau, Bâtiment, Ports et Docks, Cuirs et Peaux, Bijouterie, Poudrerie, Métaux, Habillement, Sous-Sol, Syndicats maritimes, Enseignement, Préparateurs en pharmacie, Coiffeurs, Voiture-Aviation, Personnel civil de la guerre, Chemins de fer). Cette *faible* expansion caractérise des fédérations qui avaient déjà connu une faible expansion (Cuirs et Peaux, Bijouterie, Poudrerie, Métaux, Habillement, Sous-Sol, Personnel civil de la guerre), mais aussi des fédérations qui avaient connu en 1919 une très forte expansion (Syndicats maritimes), une forte expansion (Enseignement, Pharmacie), une assez forte expansion (Coiffeurs, Voiture-Aviation, Chemins de fer).

— *Groupe 5.* Enfin 5 fédérations n'ont connu aucune expansion en 1920 : Allumettiers, Blanchisserie, Marine État, Monnaies et Médailles, Teinturiers.

Ainsi il apparaît qu'à comparer leur expansion en 1919 et 1920, se dégagent deux types de fédérations :

— Des fédérations dont l'expansion, à quelque niveau qu'elle se place, est continue et de même niveau (Services publics, Dessinateurs, Alimentation, Transports, Textile, Cuirs et Peaux, Bijouterie, Poudrerie, Métaux, Habillement, Sous-Sol, Personnel civil de la guerre).

— Des fédérations dont l'expansion, à quelque niveau qu'elle se place, est discontinue : parmi ces fédérations, les unes ont une expanssion relativement plus marquée en 1919 (Tabacs, Syndicats maritimes, Éclai-



GRAPHIQUE 42. — *L'expansion fédérale en 1920.*
Base 100 en 1919.
L'expansion de la Fédération du Papier, considérable du fait qu'elle n'existait pas en 1919, n'a pu être représentée dans les limites de notre graphique.

rage, Verriers, Enseignement) ; les autres ont une expansion relativement plus marquée en 1920.

2. *Le rôle de l'expansion fédérale de 1920* dans le total des syndicats affiliés à chaque fédération entre 1918 et 1921 (*Il.* 40).

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1920 au nombre total de syndicats affiliés entre 1918 et 1921 fait apparaître six groupes de fédérations du point de vue de la place qu'a tenue l'expansion de l'année 1920 dans le total des forces fédérales entre 1918 et 1921 :

— *Groupe 1 :* 3 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue la moitié et plus des forces qu'elles ont respectivement organisées entre 1918 et 1921 (Dessinateurs, Agriculture, Papier) et pour qui l'année 1920 a été *exceptionnellement importante.*
— *Groupe 2 :* 2 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue entre 40 et 50 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Céramiques, Services de santé). Pour ces deux fédérations, l'année 1920 a été *très importante.*

— *Groupe 3 :* 11 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue entre 30 et 40 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1920 (Ouvriers des magasins de la guerre, Ameublement, Maréchalerie, Services publics, Transports, Produits chimiques, Fonctionnaires, Alimentation, Éclairage, Spectacle, Chapellerie). Pour ces fédérations, l'année 1920 a été *importante.*
— *Groupe 4 :* 8 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue entre 20 et 30 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Employés, Livre, Fédération postale, Tonneau, Bâtiment, Cuirs et Peaux, Ports et Docks, Textile). Pour ces fédérations l'année 1920 a été *assez importante.*
— *Groupe 5 :* 11 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue entre 10 et 20 % du nombre des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Bijouterie, Enseignement, Métaux, Sous-Sol, Syndicats maritimes, Tabac, Verriers, Habillement, Préparateurs en pharmacie, Voiture-Aviation, Poudrerie). Pour ces fédérations, l'année 1920 a été *peu importante.*
— *Groupe 6 :* 4 fédérations dont l'expansion en 1920 constitue moins de 10 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Coiffeurs, Chemins de fer, Sciage, Personnel civil de la guerre). Pour ces fédérations, l'année 1920 a été *très peu importante.*

Ainsi il se confirme, à comparer la place qu'a tenue leur expansion en 1919 et en 1920 dans le total de leurs syndicats organisés de 1918 à 1921,
— d'une part que pour un certain nombre de fédérations, la conjoncture annuelle pèse relativement peu (Alimentation, Transports, Cuirs et Peaux, Textile).
— d'autre part que pour les fédérations sur qui la conjoncture annuelle pèse, les unes ont été surtout marquées par l'année 1919, les autres par l'année 1920.

3. *La participation fédérale à l'expansion confédérale (Il.* 41). Le rapport du nombre de syndicats apparus en 1920 dans chaque fédération au nombre de syndicats apparus en 1920 dans l'ensemble de la confédération permet de mesurer la part de chaque fédération dans le dynamisme de la C.G.T. en 1920.

— *Groupe 1 :* 6 fédérations, à elles seules, doivent être créditées de 45,17 % de l'expansion confédérale (Bâtiment, Agriculture, Métaux, Fédération postale, Alimentation, Livre). Cette part *décisive* dans la croissance du mouvement syndical, les Fédérations du Bâtiment, des Métaux et de l'Alimentation, la prennent en 1920 comme en 1919 ; par contre la Fédération des Chemins de fer a disparu de ce premier groupe, tandis que les Fédérations de l'Agriculture, Postale et du Livre y entraient.
— *Groupe 2 :* Pour les 9 fédérations (Textile, Chemins de fer, Cuirs et Peaux, Transports, Sous-Sol, Employés, Ameublement, Services publics) dont les apports respectifs, *importants,* constituent entre 3 et 5 % de la croissance confédérale, l'apport est de 29,29 %. Dans ce second groupe, on trouve toujours les Fédérations du Textile, du Sous-Sol, des Cuirs et Peaux, de l'Éclairage comme en 1919 ; mais on n'y trouve plus la Fédération de l'Enseignement ; par contre on y trouve aussi les Fédérations des Chemins de fer (en 1919 dans le groupe 1), des Employés, des Transports (en 1919 dans le groupe 3), des Services publics (en 1919 dans le groupe 4).
— *Groupe 3 :* Pour la seule fédération (Services de santé) dont l'apport *assez important,* constitue entre 1 et 2% de la croissance confédérale, l'apport est de 2,18%. De ce groupe 3 ont disparu toutes les fédérations qui en faisaient partie en 1919, la Fédération du Livre pour entrer dans le groupe 1, les Fédérations des Transports et des Employés pour entrer dans le groupe 2, les Fédérations des Ports et Docks et de l'Habillement dans le groupe 4, la Fédération du Sciage dans le groupe 5.
— *Groupe 4 :* Pour les 8 fédérations (Spectacle, Produits chimiques, Ports et Docks, Habillement, Céramique, Tonneau, Verriers, Enseignement) dont les apports respectifs,

faibles, constituent entre 1 et 2 % de la croissance confédérale, l'apport est de 12,86 %. Au groupe 4 participent toujours les Fédérations du Tonneau, du Spectacle, des Verriers, mais en ont disparu la Fédération de l'Agriculture pour faire partie du groupe 1, les Fédérations de l'Ameublement et des Services publics pour faire partie du groupe 2, la Fédération des Services de santé pour faire partie du groupe 3, les Fédérations de la Voiture et des Syndicats maritimes pour faire partie du groupe 5. En revanche sont entrées dans ce groupe les Fédérations des Produits chimiques et de la Céramique venues du groupe 5, les Fédérations des Ports et Docks et de l'Habillement, venues du groupe 3, la Fédération de l'Enseignement venue du groupe 2.
— *Groupe* 5 *:* Pour les 15 fédérations (Papier, Ouvriers de la guerre, Chapellerie, Dessinateurs, Syndicats maritimes, Bijouterie, Sciage, Tabacs, Voiture-Aviation, Coiffeurs, Préparateurs en pharmacie, Poudrerie, Fonctionnaires, Personnel civil de la guerre, Maréchalerie) dont les apports respectifs, *très faibles*, constituent moins de 1 %de la croissance confédérale, l'apport est de 6,56 %. Font toujours partie de ce groupe 5 les Fédérations des Coiffeurs, des Tabacs, Préparateurs en pharmacie, de la Chapellerie, du Personnel civil de la guerre, de la Maréchalerie, des Ouvriers de la guerre, des Poudreries, de la Bijouterie, des Dessinateurs. Y sont entrées les Fédérations des Syndicats maritimes, du Sciage, de la Voiture-Aviation, des Fonctionnaires.

A comparer la part prise par chaque fédération à l'expansion confédérale en 1919 et en 1920, il apparaît donc qu'une série de fédérations prend une part relativement stable à l'expansion confédérale, à quelque niveau que ce soit : Bâtiment, Métaux, Alimentation, Textile, Sous-Sol, Cuirs et Peaux, Éclairage, Tonneau, Spectacle, Verriers, Coiffeurs, Tabacs, Préparateurs en pharmacie, Chapellerie, Personnel civil de la guerre, Maréchalerie, Ouvriers de la guerre, Poudreries, Bijouterie, Dessinateurs. Tandis qu'une autre série de fédérations prend une part très variable à l'expansion confédérale : parmi celles-ci certaines ont pris une part plus grande en 1919 qu'en 1920 (Fédérations des Chemins de fer, Enseignement, Ports et Docks, Habillement, Sciage, Voiture-Aviation, Syndicats maritimes), et d'autres une part plus grande en 1920 qu'en 1919 (Fédérations de l'Agriculture, Postale, du Livre, Employés, Transports, Services publics, Services de santé, Produits chimiques, Céramique, etc.).

c) *Avec quelle orientation ?*

De quelle orientation préférentielle les syndicats nouvellement apparus en 1920 se sont-ils réclamés ?

1. *A l'échelon confédéral.* Sur les 914 syndicats qui sont apparus en 1920,

643 sont des syndicats majoritaires, soit 70,3 %
221 sont des syndicats minoritaires, soit 24,1 %
50 se sont abstenus, soit 5,4 %

Donc plus de 2 syndicats sur 3 apparus en 1920 se sont rangés au parti de la majorité.

Or, en 1920, la répartition des votes pour l'ensemble des 2 238 syndicats qui participèrent au vote du congrès confédéral de 1920, se présentait ainsi :

Pour la majorité : 66,3 %
Pour la minorité : 29,3 %
Abstentions : 4,1 %

Il en résulte que si les syndicats apparus en 1920 se répartissent entre la majorité et la minorité dans des proportions analogues à la manière dont se répartit la totalité des syndicats de 1920, cependant il apparaît que le pourcentage des syndicats majoritaires apparus en 1920 est légèrement supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1920. De même, le pourcentage des syndicats minoritaires apparus en 1920 est légèrement inférieur au pourcentage des syndicats minoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1920. Autrement dit les syndicats nouveaux contribuent en 1920, comme on l'avait constaté pour 1919, à renforcer légèrement la tendance majoritaire au détriment de la tendance minoritaire.

2. *A l'échelon fédéral.* Mêmes observations.

— Le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1920 est très généralement du même ordre que le pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920 ; en effet pour 7 fédérations (Chapellerie, Chemins de fer, Coiffeurs, Fonctionnaires, Personnel civil de la guerre, Poudrerie, Tonneau) dont le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1920 se situe à plus de 15 % du pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920, 30 fédérations ont en 1920 le même pourcentage, à moins de 15 % près, de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1920 et dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920.
— Cependant si, à l'échelon fédéral, le pourcentage global de syndicats majoritaires dans le groupe des syndicats apparus en 1920 est légèrement supérieur au pourcentage global de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920, par contre à l'échelon fédéral, 18 fédérations seulement sur 37 ont un pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1920 supérieur au pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920. Autrement dit, dans les Fédérations de l'Agriculture, de l'Alimentation, de l'Ameublement, du Bâtiment, de la Chapellerie, des Chemins de fer, des Coiffeurs, des Cuirs et Peaux, des Employés, de l'Enseignement, de l'Habillement, du Livre, du Personnel civil de la guerre, des Métaux, Postale, du Sciage, du Sous-Sol, du Textile, le pourcentage des syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats nouveaux en 1920 est supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1920 : il est à remarquer qu'on retrouve dans cette liste 13 des 22 fédérations qui, déjà en 1919, avaient, dans la catégorie de leurs syndicats nouveaux, un pourcentage de syndicats majoritaires supérieur au pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919 ; or, il est également à noter qu'on trouve dans cette liste les fédérations-clefs (Agriculture, Bâtiment, Chemins de fer, Métaux, Textile) de qui relève chaque année la plupart des syndicats nouveaux. Ce qui explique la relative lenteur des gains de la minorité. En revanche 17 fédérations ont un pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1920 légèrement inférieur au pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920 :

la tendance des syndicats nouveaux à se ranger dans le parti de la majorité en un peu plus grand nombre que les syndicats déjà existants n'est donc pas absolument générale ; près de la moitié des fédérations y échappe, il est vrai des fédérations d'importance secondaire.

d) *Des syndicats de quel degré de stabilité ?*

De l'ensemble des syndicats apparus en 1920, quelle est la part qui s'intégrera de façon durable à la vie du mouvement syndical ?

Parmi les 914 syndicats qui sont apparus en 1920,

314 auront disparu l'année suivante ;
600 participeront au congrès de 1921.

Ainsi, sur les 914 syndicats apparus en 1920, 314, soit 34 %, seront des syndicats éphémères ou, au mieux, des syndicats épisodiques. (Certains d'entre eux ont pu en effet réapparaître après 1921.) Or sur les 4 020 syndicats ayant existé entre 1918 et 1921, on avait (cf. II, 2) dénombré 2 129 syndicats éphémères ou épisodiques, soit 52 %. La poussée de syndicalisation de 1920 n'a donc produit, comme celle de 1919, qu'un déchet très inférieur à la moyenne calculée sur une période plus longue.

Il se confirme par là que pendant l'année 1920, bien que de façon moins accentuée qu'en 1919, a continué de déferler la vague de syndicalisation d'après-guerre.

3° *Les syndicats apparus en 1921.*

a) *Combien de syndicats apparaissent en 1921 ?*

— Alors qu'en 1919 le nombre total de syndicats confédéraux s'élevait à 2 238 syndicats, le nombre des syndicats nouveaux apparus en 1921 s'élève à 801, soit un taux d'expansion confédérale en 1921 égal à 35,7 sur la base 100 en 1920.

— Ces 801 syndicats nouvellement apparus en 1921 constituent par rapport aux 4 020 syndicats ayant participé au vote d'un quelconque congrès confédéral entre 1918 et 1921, 19 % de la totalité des syndicats ayant existé entre 1918 et 1921.

— Enfin ces 801 syndicats apparus en 1921 constituent, par rapport aux 2 941 syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral de 1920, 27 % du nombre total de syndicats ayant voté en 1920.

Ces trois rapports indiquent donc que :

— Le nombre des syndicats confédérés a augmenté d'un peu plus d'un tiers de 1920 à 1921 ;

— Près de 1 syndicat sur 5 ayant existé entre 1918 et 1921 n'est apparu qu'en 1921 ;

— Plus de 1 syndicat sur 4 ayant participé au vote de 1921 votait pour la première fois.

b) *Dans quelles fédérations ?*

La répartition fédérale des syndicats apparus en 1921 (*An.* III, 1, d) permet de calculer :

1. *Le taux de l'indice d'expansion fédérale* en 1921 sur la base du nombre de syndicats affiliés dans chaque fédération en 1920.

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1921 au nombre de syndicats existant en 1920 conduit à distinguer cinq groupes de fédérations (*Il.* 43) :

— *Groupe 1 :* 2 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1921 est égal ou supérieur à 200 (Finances, Fonctionnaires). Cette expansion *très forte* s'explique par le fait que ce sont des Fédérations récentes ou tout à fait nouvelles.

— *Groupe 2 :* 6 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1921 est égal ou supérieur à 100 (Sciage, Tabacs, Coiffeurs, Verriers, Blanchisserie, Teinturiers). Cette *forte* expansion caractérise et de vieilles fédérations de métier qui n'avaient pas encore atteint leur niveau d'avant-guerre (Coiffeurs, Verriers) et des fédérations dont la structure est renouvelée (Sciage, Tabacs) ou enfin des fédérations dont le nombre de syndicats est trop faible pour que les indices les concernant aient une signification certaine (Blanchisserie, Teinturiers).

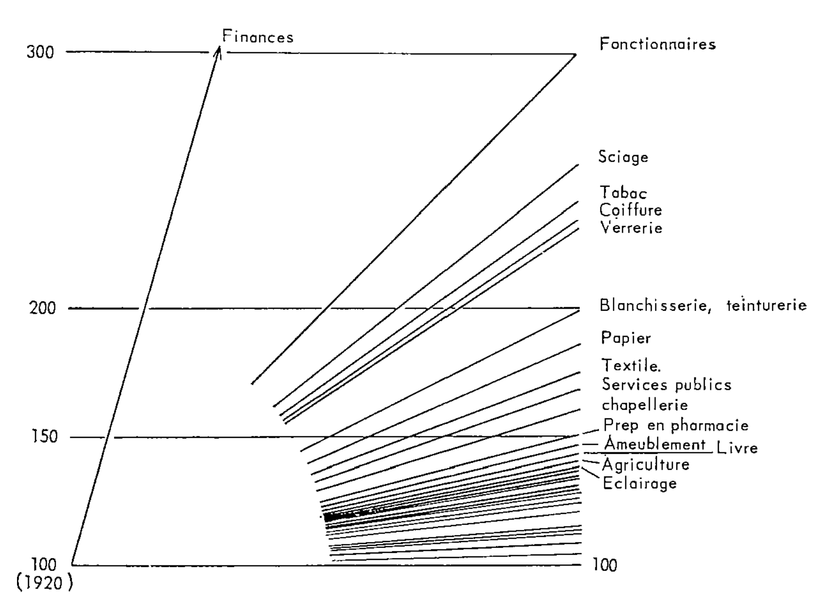
— *Groupe 3 :* 5 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1921 est égal ou supérieur à 50 (Papier, Textile, Services publics, Chapellerie, Préparateurs en pharmacie). A noter qu'une fédération comme celle du Textile se trouvait déjà dans le groupe 3 en 1919 et en 1920 : elle témoigne ainsi d'une remarquable stabilité dans l'expansion, d'une remarquable indifférence à la conjoncture.

— *Groupe 4 :* 26 fédérations dont l'indice d'expansion fédérale en 1921 est inférieur à 50. Si les Fédérations du Chemin de fer, du Bâtiment, des Ports et Docks, de la Bijouterie, de l'Habillement, des Cuirs et Peaux, des Syndicats maritimes, du Personnel civil de la guerre, du Tonneau, des Métaux, de la Voiture-Aviation, du Sous-Sol, appartenaient déjà en 1920 au groupe 4, y entrent les Fédérations de l'Ameublement (venue du groupe 3), du Livre (venue du groupe 2), de l'Agriculture (venue du groupe 1), de l'Éclairage (venue du groupe 3), de la Fédération postale (venue du groupe 3), des Employés (venue du groupe 3), des Services de santé (venue du groupe 2), de l'Alimentation (venue du groupe 3), des Produits chimiques (venue du groupe 3), de la Céramique (venue du groupe 2), des Transports (venue du groupe 3). Au total donc 12 fédérations demeurent dans le groupe 4. Sept fédérations ont rétrogradé du groupe 3 au groupe 4. Trois du groupe 2 au groupe 4. Enfin une du groupe 1 au groupe 4.

Ainsi est-il apparent que d'une part, à l'instar du taux de l'indice d'expansion confédérale, le taux de l'indice d'expansion fédérale a dans la quasi-totalité des fédérations sensiblement régressé de 1920 à 1921. Mais alors que certaines fédérations demeuraient néanmoins à un niveau d'expansion comparable à celui qu'elles avaient connu en 1920, d'autres (notamment les Fédérations de l'Agriculture, du Livre, des Services de santé, de la Céramique), particulièrement sensibles à la conjoncture, connaissaient en 1921 un taux d'expansion considérablement plus bas qu'en 1920.

2. *Le rôle de l'expansion fédérale de 1921* dans le total des syndicats affiliés à chaque fédération entre 1918 et 1921 (*Il.* 40).

Ce rapport, à l'échelon fédéral, du nombre de syndicats apparus en 1921 au nombre total de syndicats ayant été affiliés entre 1918 et 1921 fait apparaître six groupes de fédérations du point de vue de la place qu'a



GRAPHIQUE 43. — *L'expansion fédérale en 1921.*
Base 100 en 1920.

tenue l'expansion de l'année 1921 dans le total des forces fédérales entre 1918 et 1921 :

— *Groupe 1 :* 3 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue la moitié et plus des forces qu'elles ont respectivement organisées entre 1918 et 1921 (Finances, Fonctionnaires, Tabacs) et pour qui l'année 1921 a été *exceptionnellement importante.* On retrouve ici ces 3 fédérations récentes ou neuves, ou nouvellement réorganisées que l'analyse du taux de l'indice d'expansion fédérale avait déjà mises en relief.
— *Groupe 2 :* 3 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue entre 40 et 50 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Verriers, Sciage, Papier). Pour ces fédérations, l'année 1921 a été *très importante.*
— *Groupe 3 :* 5 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue entre 30 et 40 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Services publics, Chapellerie, Coiffeurs, Textile, Teinturiers-Dégraisseurs). Pour ces fédérations, l'année 1921 a été *importante.*
— *Groupe 4 :* 10 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue entre 20 et 30 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Livre, Ameublement, Agriculture, Blanchisserie, Éclairage, Fédération postale, Ports et Docks, Préparateurs en pharmacie, Employés, Syndicats maritimes). Pour ces fédérations, l'année 1921 a été *assez importante.*
— *Groupe 5* : 14 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue entre 10 et 20 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Spectacle, Bijouterie, Bâtiment, Services de santé, Alimentation, Céramique, Habillement, Cuirs et Peaux, Transports, Produits chimiques, Chemins de fer, Tonneau, Personnel civil des Établissements de la guerre, Marine État). Pour ces fédérations, l'année 1921 a été *peu importante.*
— *Groupe 6 :* 4 fédérations dont l'expansion en 1921 constitue moins de 10 % du total des syndicats affiliés de 1918 à 1921 (Métaux, Voiture-Aviation, Ouvriers de la guerre, Sous-Sol). Pour ces fédérations, l'année 1921 a été *très peu importante.*

Ces analyses confirment d'une part que, de façon générale, l'année 1921 est moins importante que l'année 1920, au niveau des fédérations comme au niveau de la confédération : en effet, alors qu'en 1920,

16 fédérations appartenaient aux trois premiers groupes pour qui l'année est exceptionnellement importante, très importante ou importante, contre 23 fédérations appartenant aux trois derniers groupes pour qui l'année est assez peu ou très peu importante, en 1921, 11 fédérations seulement appartenaient aux trois premiers groupes contre 28 appartenant aux trois derniers groupes. Mais d'autre part, malgré cette retombée, l'année 1921 reste une année décisive pour quelques fédérations qui n'avaient pas encore pu profiter de la conjoncture très favorable des années précédentes.

3. *La participation fédérale à l'expansion confédérale* (*Il.* 41). Le rapport du nombre de syndicats apparus en 1921 dans chaque fédération au nombre de syndicats apparus en 1921 dans l'ensemble de la confédération permet de mesurer la part de chaque fédération dans le dynamisme de la C.G.T. en 1921 :

— *Groupe 1 :* 5 fédérations, à elles seules, doivent être créditées de 41,31 % de l'expansion confédérale (Chemins de fer, Bâtiment, Textile, Fédération postale, Livre). Cette part *décisive* dans la croissance du mouvement syndical, la Fédération du Bâtiment la prend en 1921, comme en 1919 et en 1920 ; la Fédération des Chemins de fer comme en 1919 ; les Fédérations postale et du Livre comme en 1920. Mais la Fédération du Textile entre pour la première fois dans le groupe 1 : ce qui tient à la régularité de son expansion.
— *Groupe 2 :* Pour les 8 fédérations (Agriculture, Métaux, Verriers, Alimentation, Services publics, Éclairage, Cuirs et Peaux, Sciage) dont les apports respectifs, *importants*, constituent entre 3 et 5 % de la croissance confédérale, l'apport est de 31,54 %. Dans ce second groupe, on trouve toujours, comme en 1919 et en 1920, la Fédération des Cuirs et Peaux ; comme en 1919, la Fédération de l'Éclairage ; comme en 1920, la Fédération des Services publics.
— *Groupe 3 :* Pour les 4 fédérations (Ameublement, Employés, Habillement, Ports et Docks) dont les apports respectifs, *assez importants*, constituent entre 2 et 3 %, de la croissance confédérale, l'apport est de 10,1 %.
— *Groupe 4 :* Pour les 5 fédérations (Transports, Tabacs, Coiffeurs, Spectacle, Services de santé) dont les apports respectifs, *faibles*, constituent entre 1 et 2 % de la croissance confédérale, l'apport est de 7,47 %.
— *Groupe 5 :* Pour les 17 fédérations (Chapellerie, Papier, Produits chimiques, Finances, Tonneau, Céramique, Syndicats maritimes, Bijouterie, Fonctionnaires, Maréchalerie, Sous-Sol, Pharmacie, Voiture-Aviation, Blanchisserie, Ouvriers de la guerre, Marine État, Teinturiers) dont les apports respectifs, *très faibles*, constituent moins de 1 % de la croissance confédérale, l'apport est de 9,37 %.

c) *Avec quelle orientation syndicale ?*

De quelle orientation préférentielle les syndicats apparus en 1921 se sont-ils réclamés (*An.* III, 1, e) ?

1. *A l'échelon confédéral.* Sur les 800 syndicats qui ont participé au vote du rapport moral lors du congrès confédéral de 1921 pour la première fois,

456 sont des syndicats majoritaires,	soit 57 %
319 sont des syndicats minoritaires,	soit 39,8 %
25 se sont abstenus,	soit 3,1 %

Donc un peu plus de 1 syndicat sur 2, apparus en 1921, s'est rangé au parti de la majorité.

Or, en 1921, la répartition des votes, pour l'ensemble des 2 942 syndicats ayant participé au vote du congrès confédéral de 1921, se présentait ainsi :

Pour la majorité : 52,6 %
Pour la minorité : 44,8 %
Abstentions : 2,5 %

Il en résulte que si les syndicats apparus en 1921 se répartissent entre la majorité et la minorité dans des proportions analogues à la manière dont se répartit la totalité des syndicats de 1921, cependant le pourcentage des syndicats majoritaires apparus en 1921 est légèrement supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1921. De même le pourcentage des syndicats minoritaires apparus en 1921 est légèrement inférieur au pourcentage des syndicats minoritaires dans l'ensemble des syndicats de 1921. Autrement dit les syndicats nouveaux contribuent en 1921, comme on l'avait déjà constaté pour 1919 et pour 1920, à renforcer légèrement la tendance majoritaire au détriment de la tendance minoritaire.

2. *A l'échelon fédéral.*

— Le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1921 est très généralement du même ordre que le pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1921 ; en effet pour 8 fédérations (Habillement, Ouvriers des magasins de la guerre, Personnel civil de la guerre, Métaux, Pharmacie, Sous-Sol, Teinturiers, Tonneau) dont le pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1921 se situe à plus de 15 % du pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920, 25 fédérations ont en 1921 le même pourcentage, à moins de 15 points près, de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1921 et dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1921.

— Cependant si, à l'échelon confédéral, le pourcentage global de syndicats majoritaires dans le groupe des syndicats apparus en 1921 est légèrement supérieur au pourcentage global de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1921, par contre à l'échelon fédéral, 21 fédérations seulement sur 33 ont un pourcentage de syndicats majoritaires dans la catégorie des syndicats apparus en 1921 supérieur au pourcentage de syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats ayant voté en 1921 (Agriculture, Alimentation, Ameublement, Bâtiment, Chapellerie, Cuirs et Peaux, Éclairage, Employés, Habillement, Ouvriers de la guerre, Personnel civil de la guerre, Métaux, Ports et Docks, Postale, Produits chimiques, Spectacle, Tabacs, Teinturiers, Tonneau, Transports, Verriers).

Conclusions

Nous sommes maintenant en mesure d'estimer en valeurs absolue et relative le dynamisme syndical des années 1919, 1920, 1921, d'après les particularités du groupe des syndicats qui, chacune de ces trois années-là, s'est manifesté pour la première fois.

La force de la vague syndicale.

— En chiffres absolus, s'il apparaît bien chaque année un fort groupe de syndicats nouveaux, les effectifs en diminuent chaque année.

En effet,

1 138	syndicats	sont apparus	en 1919
914	—	—	— 1920
801	—	—	— 1921

Il est donc apparu en 1920, 224 syndicats nouveaux de moins qu'en 1919 et en 1921, 113 syndicats nouveaux de moins qu'en 1920.

— En chiffres relatifs :

• Le taux d'expansion confédérale (calculé sur la base 100 de l'année précédente) diminue d'année en année :

1919 : 95,6
1920 : 45,5
1921 : 35,7

Ce qui signifie que le nombre des syndicats confédérés (en négligeant provisoirement la catégorie des syndicats qui, chaque année, disparaissent)

a presque doublé de 1918 à 1919 ;
a grossi de moitié de 1919 à 1920 ;
a grossi d'un tiers de 1920 à 1921.

• L'expansion annuelle par rapport au total des 4 020 syndicats ayant existé entre 1918 et 1921 n'a également cessé de diminuer :

L'apport de	1919	a été de	28,3 %	du total	des syndicats	(1918-1921)
—	1920	—	22,7 %	—	—	—
—	1921	—	19 %	—	—	—

Autrement dit le pourcentage de syndicats nouveaux par rapport au chiffre total de syndicats ayant existé entre 1918 et 1921 est chaque année plus faible :

— 1 syndicat sur 4 ayant existé entre 1918 et 1921 est apparu en 1919 ;

— 1 syndicat sur moins de 4 ayant existé entre 1918 et 1921 est apparu en 1920 ;
— 1 syndicat sur moins de 5 ayant existé entre 1918 et 1921 est apparu en 1921.

• La proportion des syndicats nouveaux dans l'ensemble des syndicats ayant pris part au vote du congrès confédéral diminue chaque année : le noyau des syndicats anciens se renforce. En effet :

— En 1919, le groupe des syndicats nouveaux constituait 56,7 % de l'ensemble des syndicats ayant voté en 1919 ;
— En 1920, le groupe des syndicats nouveaux constituait 40,8 % de l'ensemble des syndicats ayant voté en 1920 ;
— En 1921, le groupe des syndicats nouveaux constituait 27 % de l'ensemble des syndicats ayant voté en 1921.

Autrement dit,

— Plus de 1 syndicat sur 2 ayant participé au vote de 1919,
— Plus de 1 syndicat sur 3 ayant participé au vote de 1920,
— Plus de 1 syndicat sur 4 ayant participé au vote de 1921 votait pour la première fois.

Il est donc évident que la poussée de croissance de la C.G.T., si elle s'est étendue sur les années 1919, 1920, 1921, puisque des syndicats nouveaux se sont créés en nombre important ces trois années-là, a été incomparablement plus puissante en 1919 qu'en 1920 et en 1920 qu'en 1921.

Certes (cf. II, 1) la C.G.T., du point de vue du nombre de ses syndicats affiliés, a atteint son développement le plus grand en 1921. Mais l'année qui lui a été le plus favorable, où elle a été le plus dynamique, c'est l'année 1919 d'abord, puis l'année 1920, enfin en dernière ligne l'année 1921.

Les inégalités fédérales de la vague syndicale.

— La comparaison du taux de l'indice d'expansion fédérale respectivement dans les années 1919, 1920 et 1921 fait ressortir à ce titre deux séries de fédérations : d'une part, une série ayant un taux annuel d'expansion à peu près régulier, qu'il s'agisse d'un taux élevé d'expansion (Fédération des Fonctionnaires), d'un taux moins élevé (Fédération des Dessinateurs), d'un taux médiocre (Fédération du Textile) ou d'un taux très médiocre (Fédérations de la Bijouterie, des Cuirs et Peaux, de l'Habillement, du Personnel civil de la guerre, des Métaux, du Sous-Sol) ; d'autre part, une série ayant un taux annuel d'expansion tout à fait irrégulier : c'est le cas des Fédérations de l'Agriculture, de la Chapellerie, des Coiffeurs, des Préparateurs en pharmacie, des Services de santé, des Tabacs. Au demeurant, parmi les fédérations dont le taux annuel d'expansion n'est pas régulier, certaines ont eu un taux plus élevé en 1919 (Bâtiment, Chemins de fer, Enseignement, Syndicats maritimes, Ports et Docks, Tonneau, Voiture-Aviation), d'autres ont eu un taux plus élevé en 1920

(Céramique, Livre, Fédération postale). C'est dire que certaines fédérations, dans le cadre général d'une conjoncture favorable à l'expansion syndicale, sont plus sensibles que d'autres à la pression des événements.
— Le rôle de l'expansion annuelle entre 1918 et 1921 dans le total des syndicats fédéralement affiliés au cours de cette période fait également apparaître que certaines fédérations, dont l'expansion annuelle joue régulièrement le même rôle, sont peu sensibles aux circonstances et à la conjoncture (Fédération des Employés). Mais dans la plupart des cas, l'expansion annuelle joue un rôle très différencié, ce qui montre combien les fédérations syndicales sont marquées par la conjoncture. Pour les unes en effet, la meilleure année a été 1919 (Bâtiment, Bijouterie, Chemins de fer, Enseignement, Habillement, Maréchalerie, Syndicats maritimes, Métaux, Ports et Docks, Préparateurs en pharmacie, Sous-Sol, Tonneau, Voiture-Aviation) ; pour d'autres, 1920 (Agriculture, Ameublement, Céramique, Dessinateurs, Papier, Ouvriers de la guerre, Produits chimiques, Services de santé) ; pour d'autres, 1921 (Finances, Fonctionnaires, Personnel civil de la guerre, Tabacs, Verriers) ; pour d'autres encore, les années 1919 et 1920 ont été également favorables (Alimentation, Cuirs et Peaux, Éclairage, Spectacle, Transports) ; pour d'autres enfin les années 1920 et 1921 (Chapellerie, Livre, Fédération postale, Services publics).
— La participation de chaque fédération à l'expansion confédérale met aussi en lumière deux catégories de fédérations : la première comprend les fédérations dont la participation à l'expanssion confédérale, à quelque niveau qu'elle se place, est régulière, par exemple au niveau le plus élevé la Fédération du Bâtiment, à un niveau plus moyen les Fédérations des Cuirs et Peaux, de l'Éclairage, du Spectacle, au niveau le plus bas les Fédérations de la Bijouterie, de la Blanchisserie, de la Chapellerie, du Papier, des Dessinateurs, des Fonctionnaires, de la Maréchalerie, de la Marine État, des Ouvriers de la guerre, du Personnel civil de la guerre, des Poudreries, des Préparateurs en pharmacie, des Teinturiers. La seconde catégorie est constituée par les fédérations dont la participation à l'expansion confédérale, à quelque niveau qu'elle se place, est irrégulière, soit qu'elle ait été plus forte en 1919 (Syndicats maritimes, Voiture-Aviation), en 1920 (Agriculture, Ameublement, Céramique, Employés, Produits chimiques, Services de santé, Transports), en 1921 (Sciage, Tabacs, Textile, Verriers), soit qu'elle ait été équivalente en 1919 et 1920, mais pas en 1921 (Alimentation, Métaux, Sous-Sol, Tonneau), en 1920 et 1921, mais pas en 1919 (Fédération postale, Livre, Services publics), en 1919 et en 1921, mais pas en 1920 (Chemins de fer, Habillement, Ports et Docks).

Ainsi l'analyse globale de la conjoncture favorable qui a déterminé dans les années 1918-1921 une poussée de croissance du mouvement syndical ne dispense pas de chercher à préciser les circonstances secondes qui ont fait que chaque fédération a eu une manière personnelle de réagir et d'enregistrer cette poussée : de même qu'il y a un dynamisme confédéral circonstanciel, il y a un dynamisme fédéral propre à chaque fédération en fonction des événements que celle-ci doit affronter.

Syndicalisation et orientation syndicale.

La comparaison annuelle entre le pourcentage des syndicats majoritaires dans le groupe des syndicats nouveaux et le pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats a trois fois confirmé qu'au niveau confédéral et — inégalement mais cependant de façon marquée — au niveau fédéral, le pourcentage des syndicats majoritaires dans le groupe des syndicats nouveaux est légèrement supérieur au pourcentage des syndicats majoritaires dans l'ensemble des syndicats. Ce qui infirme l'idée des contemporains selon laquelle la poussée de syndicalisation comportait en elle-même une signification révolutionnaire qui devait bénéficier aux tenants de la minorité. En effet, de même que nous avons pu par ailleurs observer que les dirigeants minoritaires se recrutaient parmi les vieux dirigeants au même titre que les dirigeants majoritaires, de même les syndicats minoritaires appartiennent aux vieux syndicats dans la même proportion que les syndicats majoritaires (et même dans une proportion supérieure).

II. — Les variantes conjoncturelles de l'instabilité syndicale

Sans refaire pour les syndicats disparus en 1919, 1920, 1921, l'analyse qui vient d'être tentée pour les syndicats apparus chacune de ces années-là, bornons-nous à préciser les points suivants, établis à partir de la catégorie des syndicats éphémères disparus en 1919, en 1920 ou en 1921.

a) *A l'échelon confédéral.*

Le taux d'instabilité syndicale passe de 14 % en 1918 à 17,6 % en 1919 pour retomber à 14 % en 1920.

C'est donc en 1919 que le pourcentage de syndicats éphémères qui se créent pour disparaître très vite est le plus grand. Or c'est également en 1919 que la progression du nombre des syndicats par rapport à l'année précédente est la plus forte. Doit-on en conclure que le pourcentage de syndicats éphémères est fonction de la croissance du mouvement syndical, qu'il constitue en quelque sorte le déchet normal et constant d'un organisme en expansion ?

b) *A l'échelon fédéral.*

Cette hypothèse semble infirmée par le fait que le mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale de 1918 à 1920 n'épouse pas, dans toutes les fédérations, le mouvement du taux confédéral. Il présente en réalité quatre formes (*Il.* 44).

— Certes dans 13 fédérations (Alimentation, Bâtiment, Bijouterie, Chemins de fer, Coiffeurs, Cuirs et Peaux, Éclairage, Employés, Livre, Sciage, Tonneau, Verriers, Voiture-Aviation), le mouvement du taux fédéral d'instabilité a une forme en V analogue à celle du mouvement confédéral (*Il.* 45). Mais si, dans ces 13 fédérations, le mouvement du taux fédéral d'instabilité était en corrélation avec le mouvement du nombre des syndicats affiliés à chaque fédération, les deux courbes

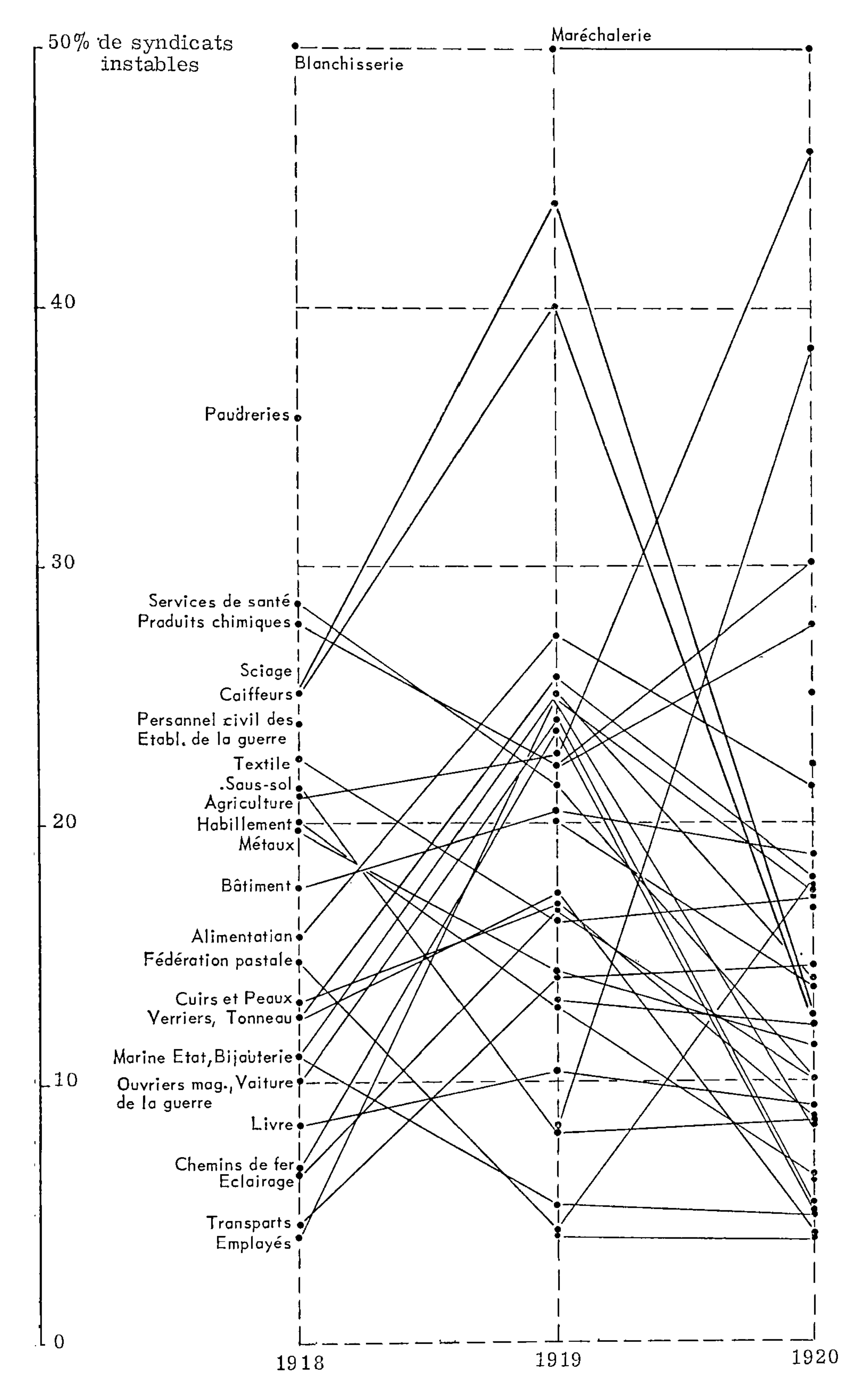
représentant les deux mouvements seraient parallèles. Or il n'en est rien : du moins dans 7 fédérations (Bâtiment, Alimentation, Verriers, Tonneau, Bijouterie, Éclairage, Employés), où le mouvement du taux d'instabilité retombe en 1920 tandis que le mouvement de croissance du nombre de syndicats affiliés continue à progresser (*Il.* 46). Ce n'est que dans 4 fédérations (Coiffeurs, Cuirs et Peaux, Voiture-Aviation, Chemins de fer) que le mouvement du taux d'instabilité et le mouvement du nombre de syndicats affiliés sont synchrones : croissance en 1919, recul en 1920 (*Il.* 47).

— Dans 4 fédérations, le mouvement du taux fédéral d'instabilité, loin d'avoir une forme en V comme le mouvement du taux confédéral, continue en 1920 à décroître comme il l'avait déjà fait en 1919 (*Il.* 48). Il s'agit des Fédérations des Services de santé, de l'Habillement, des Métaux, de la Marine État. Or dans 3 de ces fédérations (Services de santé, Habillement, Métaux), le nombre des syndicats affiliés croît en 1919 et continue à croître en 1920. Ce qui signifie qu'en 1919 et 1920, les syndicats affiliés de plus en plus nombreux appartiennent de moins en moins à la catégorie des syndicats éphémères. Nous sommes donc amenée à penser que ces fédérations avaient en 1918 un taux d'instabilité anormalement élevé du fait des conditions particulières de recrutement, durant la guerre, de la main-d'œuvre dans ces corporations.

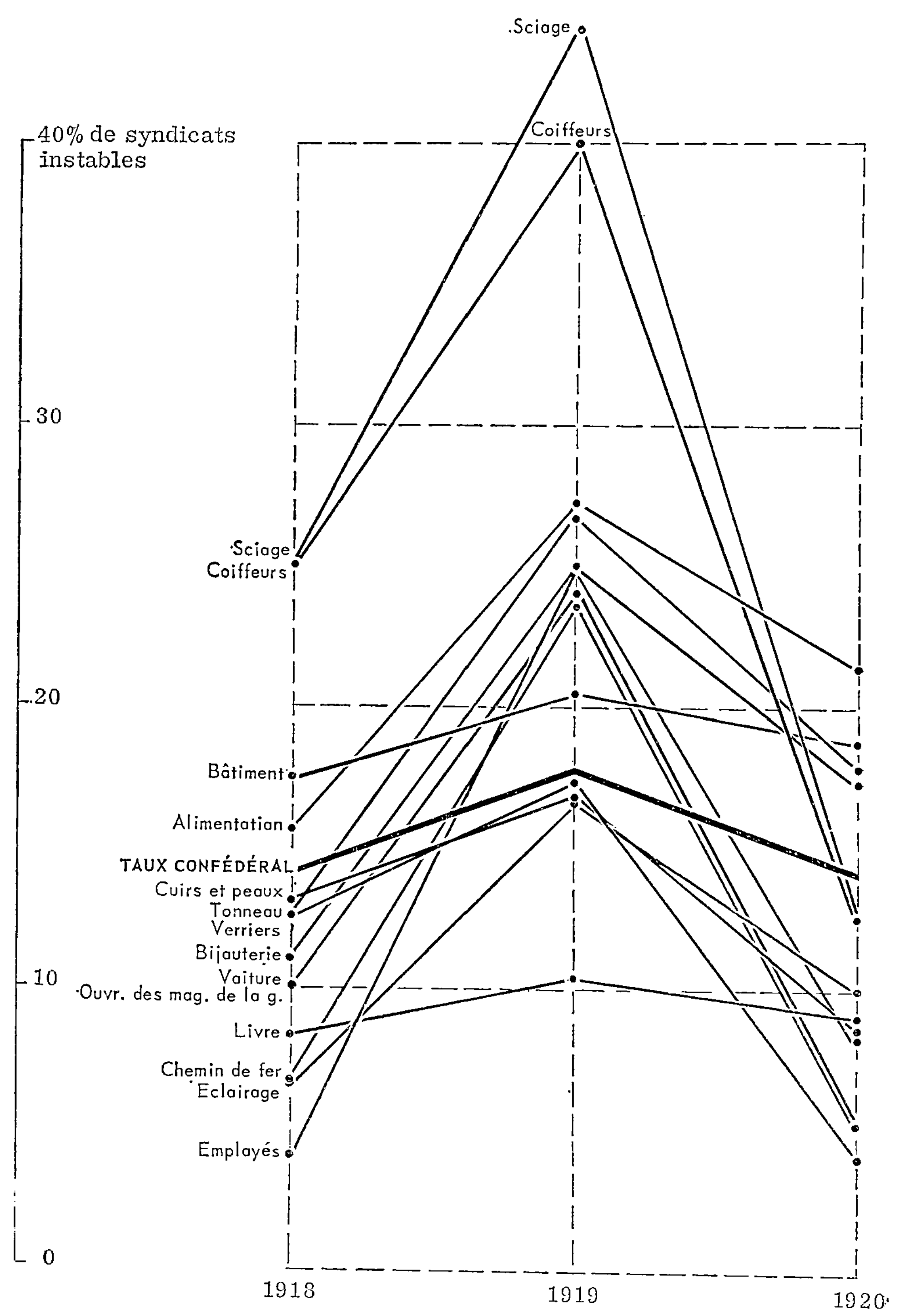
— Dans 4 fédérations, le mouvement du taux fédéral d'instabilité, loin de croître en 1919, comme le premier type analysé, tombe en 1919 pour remonter en 1920 (*Il.* 49). Faut-il penser que la croissance du nombre des syndicats a été plus grande en 1920 qu'en 1919 ? Non, du moins dans deux d'entre elles (Textile et Sous-Sol) où le nombre des syndicats croît plus encore en 1919 qu'en 1920.

— Enfin dans la Fédération de l'Agriculture, le taux d'instabilité fédérale ne fait que croître chaque année, mais ceci en corrélation étroite avec la progression du nombre des syndicats (*Il.* 50).

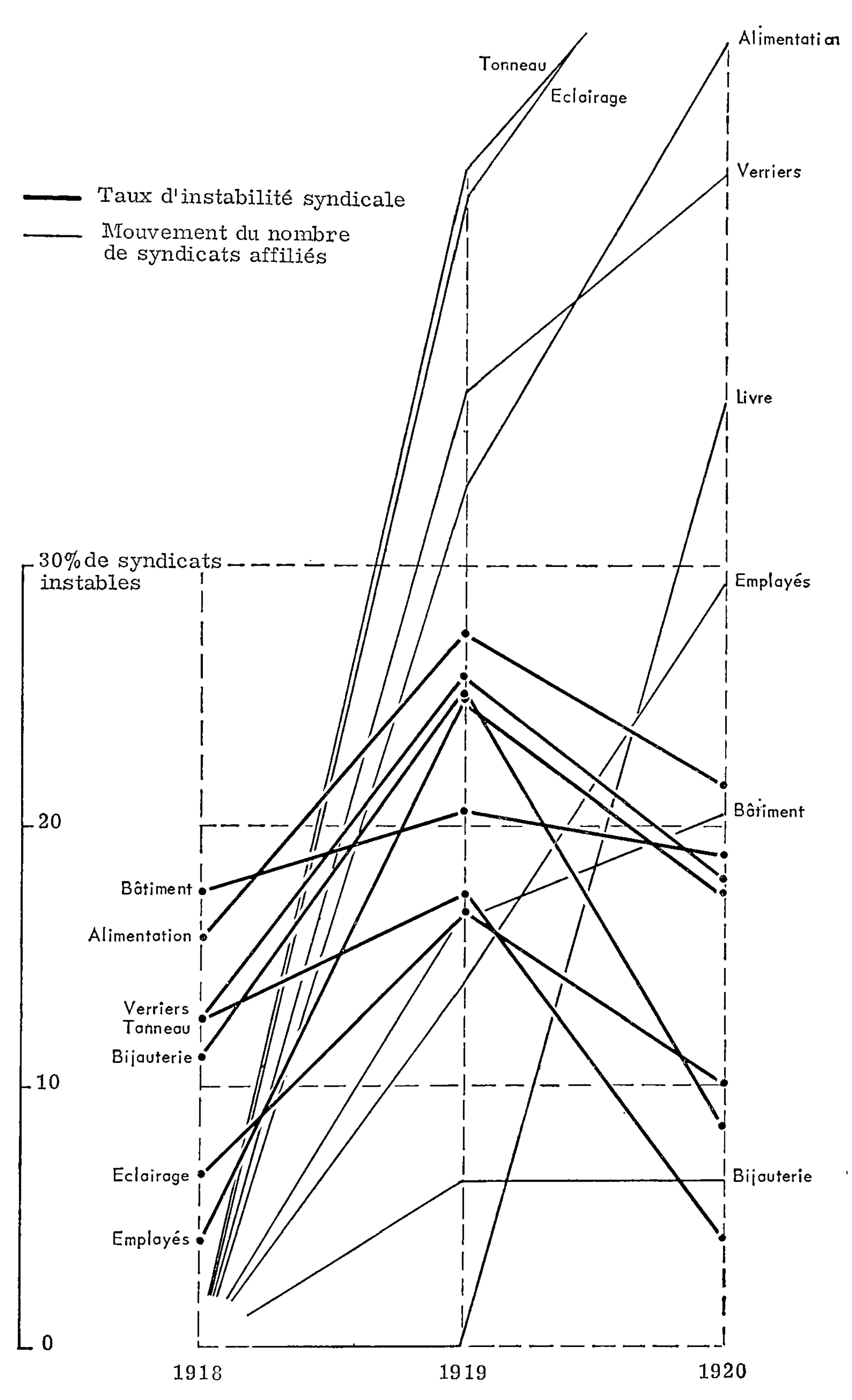
En conclusion, il ressort, de cette analyse du mouvement annuel du taux fédéral d'instabilité, qu'il existe un facteur conjoncturel : l'instabilité syndicale n'est nullement dans un proportion constante avec le nombre des syndicats. Dans le cas qui nous occupe, la guerre d'abord et l'après-guerre ensuite ont, dans certaines fédérations, perturbé dans le sens du gonflement le taux normal d'instabilité. C'est pourquoi l'élimination des syndicats éphémères du fait de la guerre entraîne la retombée du taux d'instabilité en 1919, tandis que l'élimination des syndicats éphémères du fait de la croissance du mouvement syndical d'après-guerre n'entraîne la retombée du taux d'instabilité qu'en 1920.



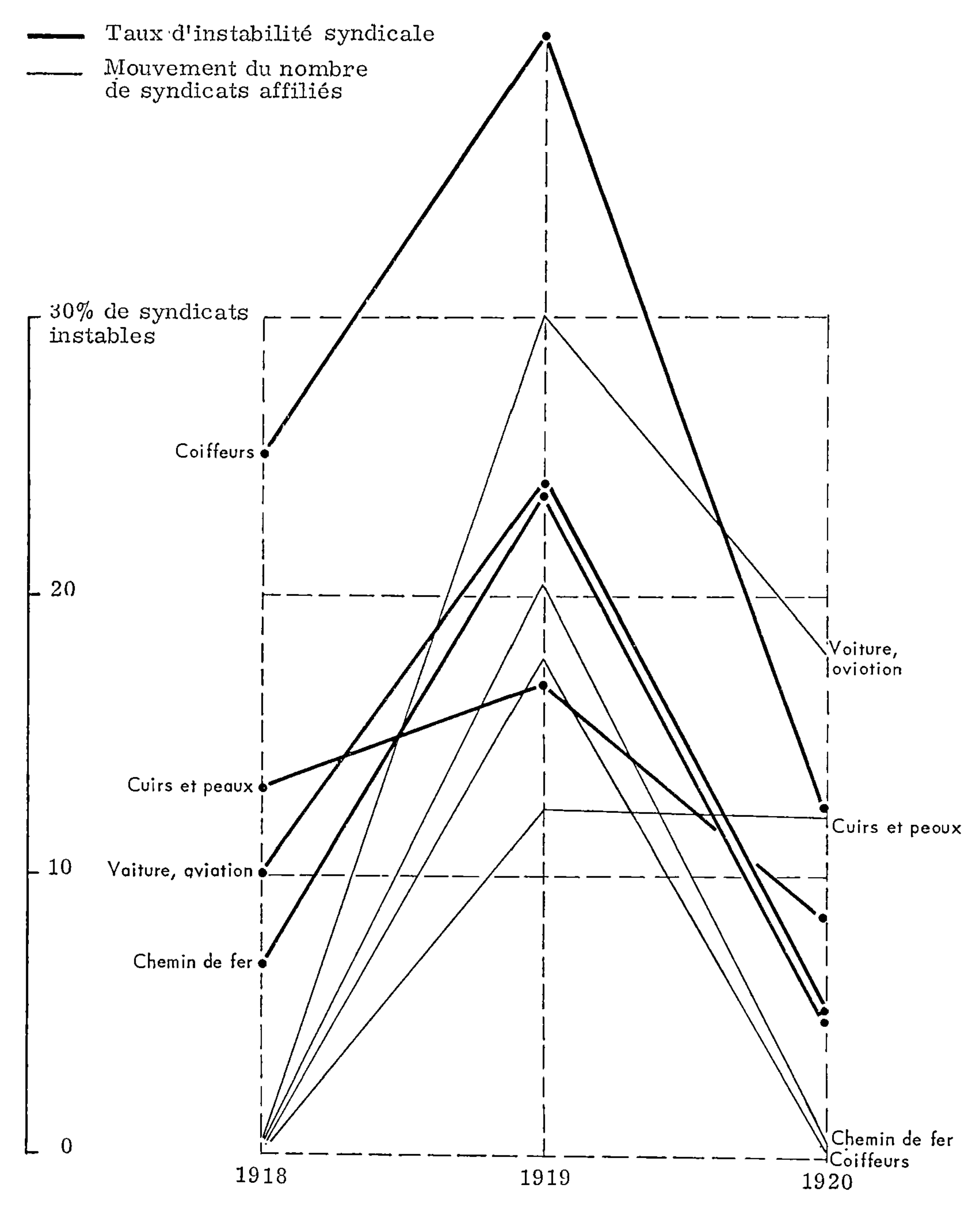
Graphique 44. — *Mouvement général du taux d'instabilité syndicale de 1918 à 1920.*



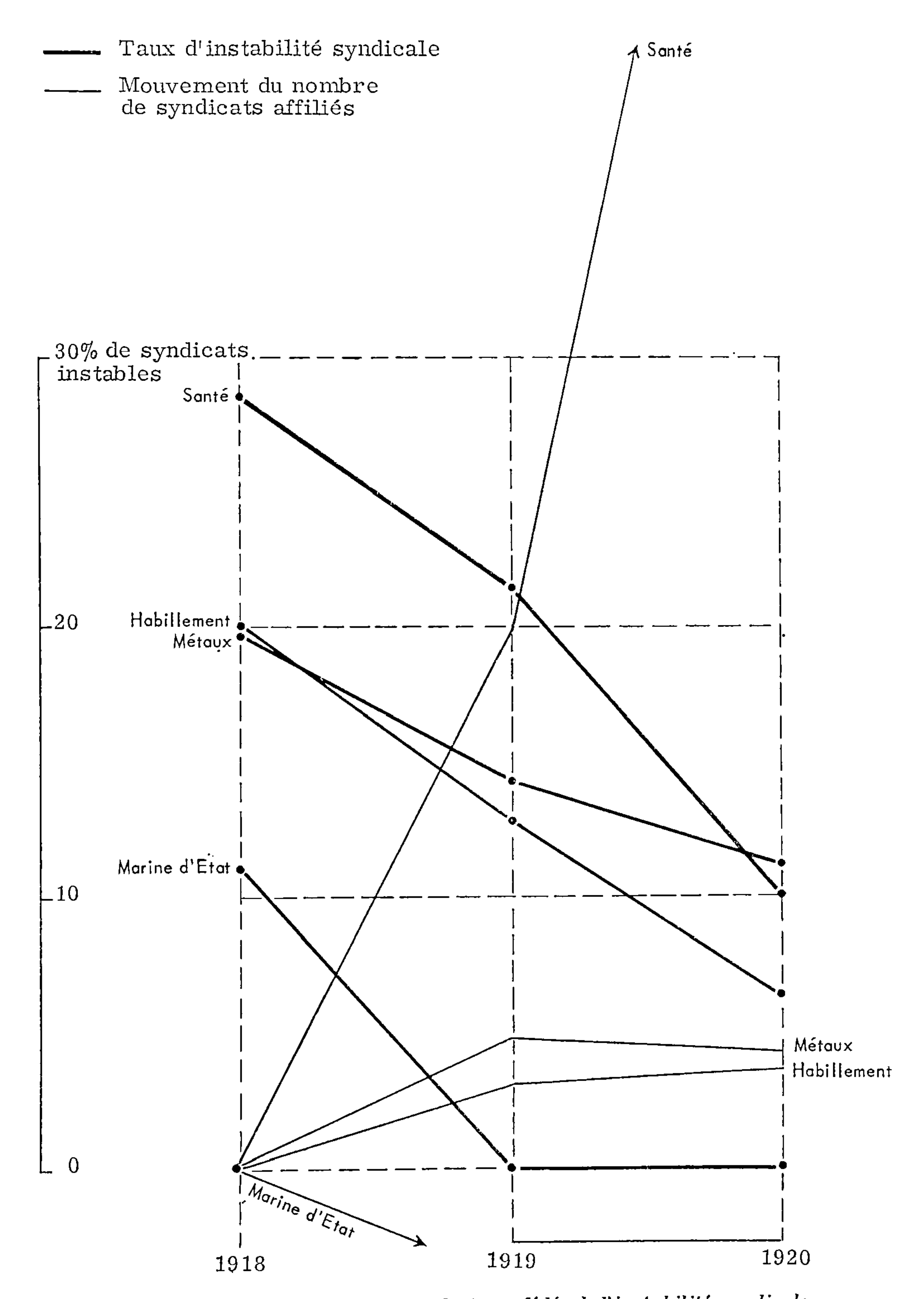
GRAPHIQUE 45. — *Mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale.*
1er type.



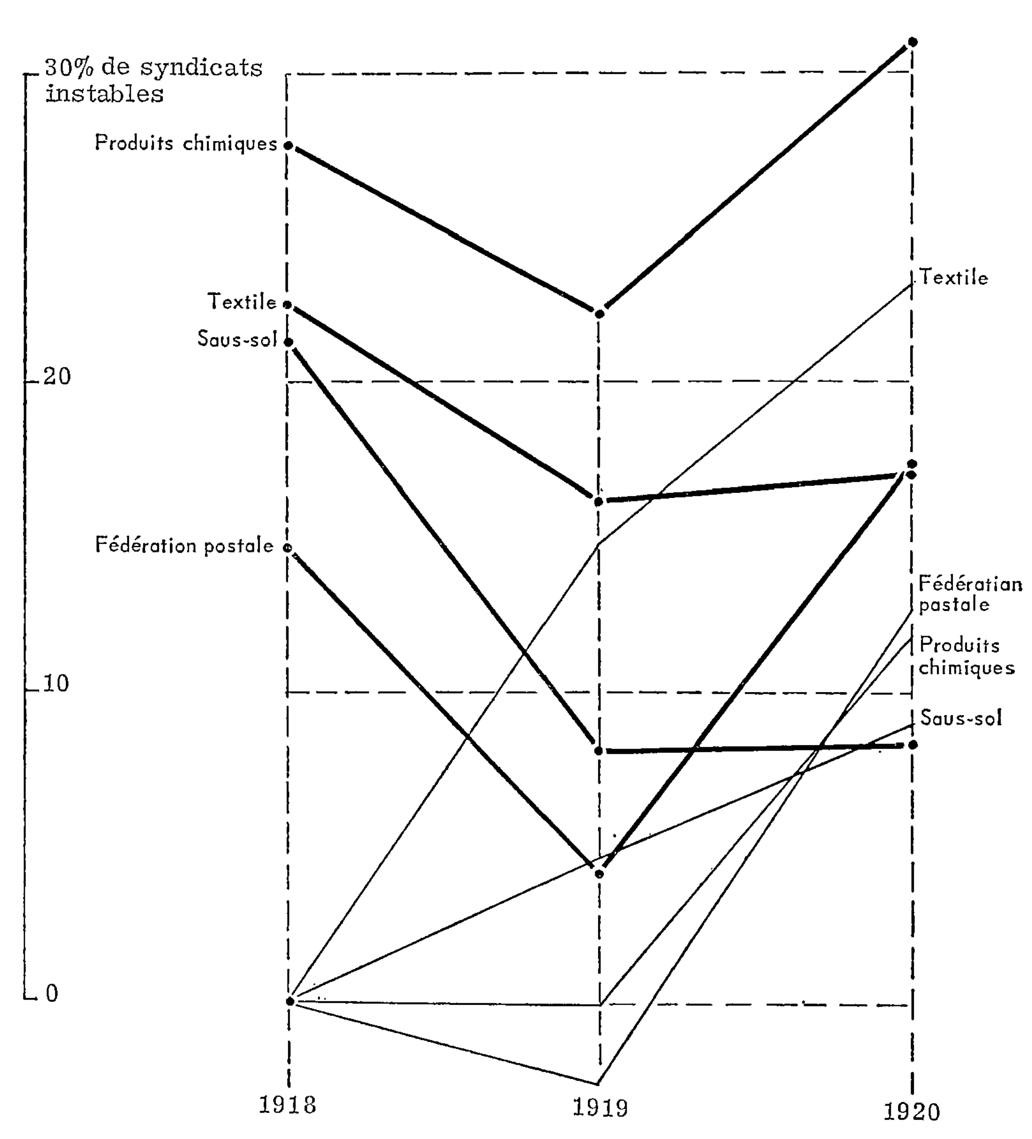
GRAPHIQUE 46. — *Mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale.*
1er type a.



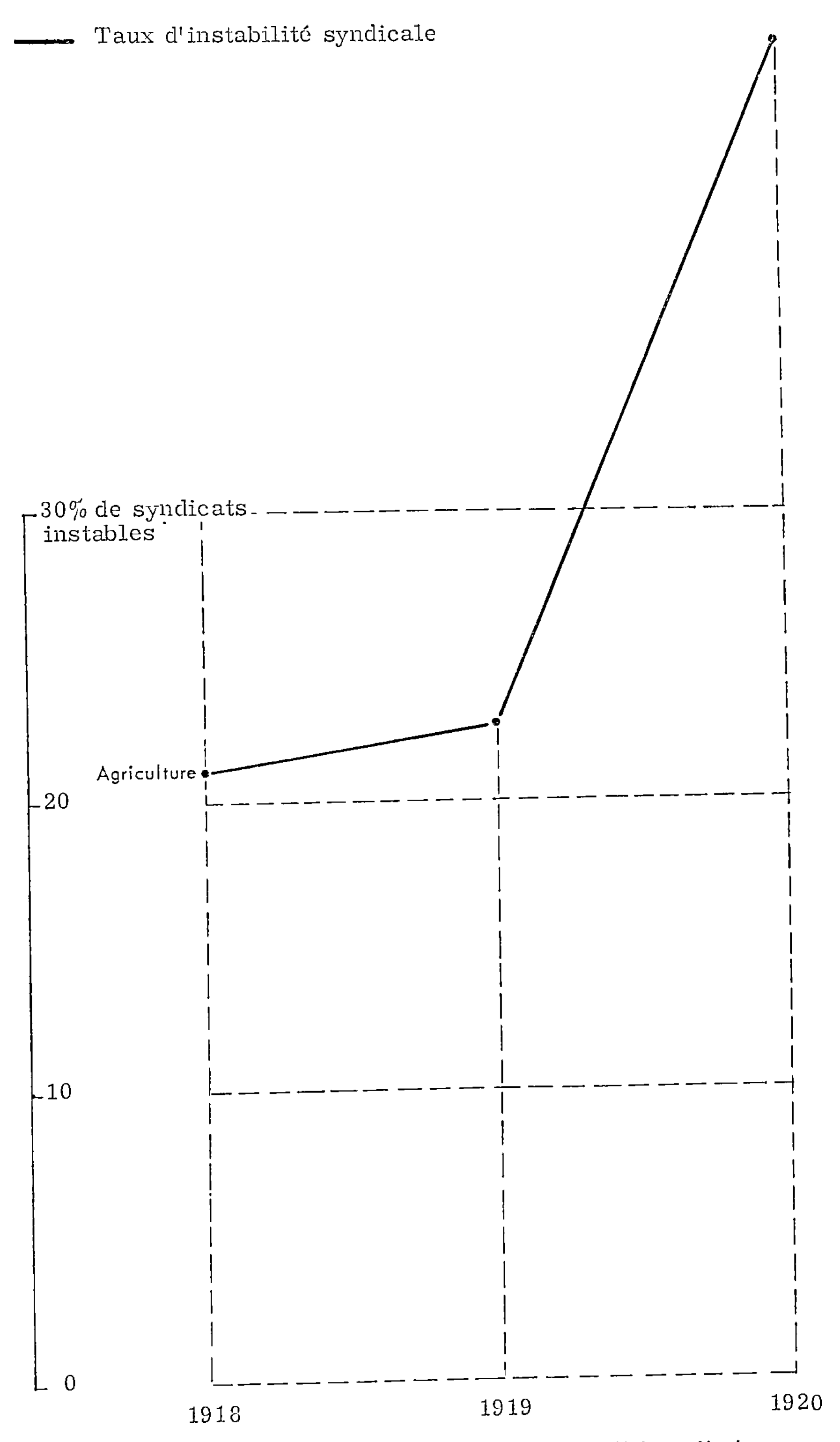
GRAPHIQUE 47. — *Mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale.*
1er type b.



GRAPHIQUE 48. — *Mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale.*
2e type.



GRAPHIQUE 49. — *Mouvement du taux fédéral d'instabilité syndicale*
3e type.



GRAPHIQUE 50. — *Mouvement fédéral d'instabilité syndicale.*
4e type.

Chapitre II

SYNDICALISME ET POLITIQUE

Les facteurs qui jouent sur les conditions dans lesquelles le mouvement syndical réagit à son environnement sont si nombreux et si délicats à mettre en valeur qu'il ne nous a pas paru raisonnable de faire sur ce point une étude exhaustive.

Qu'on imagine par exemple quelles considérables recherches sont nécessaires pour établir des corrélations significatives entre

— Syndicalisation et industrialisation ;
— Syndicalisation et évolution technique ;
— Syndicalisation et conjoncture économique ;
— Syndicalisation et grèves, etc.

Aussi avons-nous pris le parti de borner notre recherche à l'établissement d'une éventuelle corrélation entre syndicalisme et politique. Encore avons-nous entendu le terme politique dans sa signification restreinte. Il ne serait pas en effet étranger à notre propos de rechercher quelle corrélation on pourrait établir entre « pratique religieuse » et « pratique syndicale ». Nous nous en sommes tenue à chercher si et quelle corrélation on pouvait établir entre pratique syndicale et politique socialiste.

Des rapports entre la vague de syndicalisation ouvrière entre 1918 et 1921 et l'orientation du mouvement syndical a la même période

1° *Au niveau confédéral.*

Rappelons d'abord les données numériques de base :

— *En 1918*, sur 1 190 syndicats ayant participé au vote sur le rapport moral présenté au congrès confédéral,

864 ont voté *pour* (majoritaires),	soit 72,6 %
240 ont voté *contre* (minoritaires),	soit 20,1 %
86 se sont *abstenus*,	soit 7,2 %

— *En 1919,* sur 2 005 syndicats,

1 349 ont voté *pour* (majoritaires),	soit	67,2 %
566 ont voté *contre* (minoritaires),	soit	28,2 %
90 se sont *abstenus,*	soit	4,4 %

— *En 1920,* sur 2 238 syndicats,

1 484 ont voté *pour* (majoritaires),	soit	66,3 %
656 ont voté *contre* (minoritaires),	soit	29,3 %
92 se sont *abstenus*	soit	4,1 %

— *En 1921,* sur 2 942 syndicats,

1 548 ont voté *pour* (majoritaires),	soit	52,6 %
1 321 ont voté *contre* (minoritaires),	soit	44,8 %
73 se sont *abstenus,*	soit	2,5 %

Ainsi, le pourcentage des syndicats « minoritaires » évolue entre 1918 et 1921 de la manière suivante :

1918 : 20,1 %
1919 : 28,2 %
1920 : 29,3 %
1921 : 44,8 %

Sur la base 100 en 1918, l'évolution indiciaire du pourcentage des syndicats minoritaires s'établit donc ainsi :

1918 : 100
1919 : 140
1920 : 145
1921 : 222

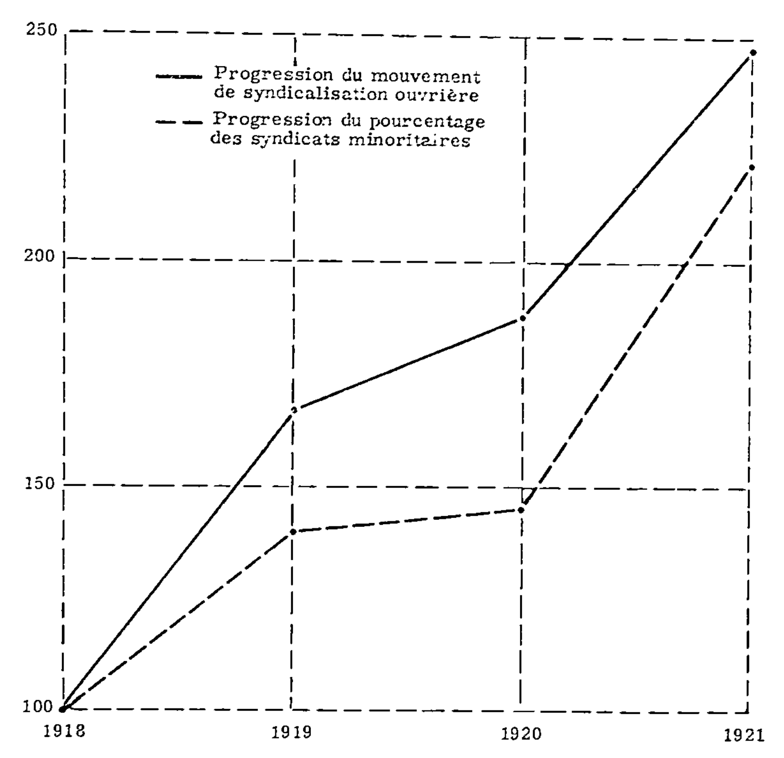
Or si l'on compare :

— (1) la progression du mouvement de syndicalisation ouvrière entre 1918 et 1921 et
— (2) la progression du pourcentage des syndicats minoritaires au cours de la même période

	(1)	(2)
1918	100	100
1919	167	140
1920	188	145
1921	247	222

le parallélisme est assez frappant (*Il.* 51).

Il en résulte que le dynamisme du mouvement syndical qui, entre 1918 et 1921, s'est traduit par une poussée de croissance numérique très importante des forces ouvrières syndicalement organisées, s'est traduit aussi par un renforcement, dans une mesure analogue, de la tendance minoritaire aux dépens de la tendance majoritaire. De cette simultanéité, les



GRAPHIQUE 51. — *Progression du mouvement de syndicalisation ouvrière et progression du pourcentage de syndicats minoritaires.*

contemporains ont fait une causalité : ils ont considéré que le fait pour le mouvement syndical de glisser à gauche était aussi à l'origine du fait qu'il recrutait en masse de nouveaux adhérents. En réalité, puisque les syndicats nouveaux (qui rassemblaient à coup sûr une partie au moins des nouveaux syndiqués) se plaçaient en moins grand nombre sur une position minoritaire que l'ensemble des syndicats, il n'est pas possible d'attribuer le dynamisme de l'expansion numérique des syndicats au dynamisme de l'option minoritaire. Il faut considérer que le dynamisme fondamental de la vague de syndicalisation, dont les origines sont à retrouver peut-être au plus profond des ressorts sociaux, dans le contexte d'un retour à la paix après une tuerie de quatre années, s'est traduit à la fois sur le plan numérique et sur le plan du rapport des tendances entre elles. Ce dynamisme fondamental n'est pas en tout cas un phénomène de génération : les jeunes et les plus vieux sont emportés d'un même mouvement et choisissent leurs options dans des proportions analogues.

Syndicalisme et socialisme

De cette indépendance entre le dynamisme de la croissance syndicale et l'orientation syndicale — c'est-à-dire l'idéologie qui y préside —, on peut tirer deux conclusions différentes : l'une que le facteur idéologique est négligeable dans le processus de la croissance syndicale ; l'autre que l'idéologie minoritaire n'est pas porteuse d'un dynamisme supérieur

à l'idéologie majoritaire. Ainsi est-on conduit à pousser plus avant le problème des relations entre syndicalisme et politique.

Ce problème, on peut le poser de différentes manières :

— On peut chercher d'abord à mesurer l'influence du syndicalisme sur la vie politique, et par exemple, en comparant le nombre de syndiqués au nombre des électeurs de gauche[1], examiner si, et dans quelle mesure, la puissance du syndicalisme constitue un facteur de renforcement de la gauche française. Mais une telle méthode est difficile à mettre en œuvre : le nombre de syndiqués est un fait d'*organisation*, le nombre d'électeurs de gauche est un fait d'*opinion*. Or il est toujours dangereux de comparer des faits d'ordre différent. Et nous ne disposons pas, pour l'époque qui nous intéresse ici, de la possibilité de comparer, avec les résultats des différents types d'élections professionnelles, faits d'opinion syndicale et faits d'opinion politique.

— C'est la même raison qui nous fait considérer comme inadéquate la recherche d'une corrélation entre syndicalisme et politique dans une comparaison entre nombre d'électeurs socialistes et nombre de syndiqués.

— Par contre nous considérons comme valable la recherche d'une corrélation entre syndicalisme et politique dans une comparaison entre nombre de syndiqués et nombre d'adhérents socialistes.

Les problèmes posés peuvent alors être exprimés ainsi :

1. Y a-t-il des rapports entre les structures syndicales et les structures socialistes ?

2. De quelle nature sont ces rapports ?

3. De quel degré ?

Dans un premier stade, nous avons d'abord cherché à savoir s'il était possible d'établir mathématiquement une corrélation significative entre le nombre de syndiqués et le nombre de socialistes.

Nous connaissons en effet :

1. Le nombre de syndiqués par département en septembre 1920 (cf. I, 1) ;

2. Le nombre d'adhérents socialistes par département en octobre 1920 (Annexes du compte rendu sténographique du 18e Congrès national du parti socialiste, Tours, décembre 1920) (*An.* III, 2, a).

Nous rapportons le nombre de syndiqués et le nombre de socialistes à la population totale de chaque département, le chiffre de cette population étant fourni par le recensement général de la population effectué en 1921. (Nous avons choisi de rapporter le chiffre des syndiqués et le chiffre des socialistes à la population totale et non à la population ouvrière, ou à la population masculine, ou à la population adulte. Pourquoi ? C'est qu'il y a des syndiqués non ouvriers, des ouvriers non syndicables et surtout beaucoup de socialistes non ouvriers ; syndicalisme et socialisme s'adressent, même si leur succès est moindre auprès d'elles, aux femmes aussi bien

1. On entend ici par « électeurs de gauche » les électeurs qui votent pour des candidats socialistes ou radicaux.

qu'aux hommes ; enfin les jeunes, et même les très jeunes peuvent être, surtout dans un moment de tension, socialistes ou syndiqués. Tous comptes faits, il valait mieux prendre comme point fixe la population totale qu'une population artificiellement définie.) (*An*, III, 2, b.)

Soient donc x_i et y_i les proportions de syndiqués et de socialistes rapportés à la population totale du département i. Nous désignerons par $\overline{X}$ et $\overline{Y}$ les moyennes de x et y :

$$X = \frac{1}{n}(x_1 + x_2 + x_3 + \ldots . x_n)$$

$$Y = \frac{1}{n}(y_1 + y_2 + y_3 + \ldots . y_n)$$

Pour obtenir le coefficient de corrélation r, défini comme suit :

$$r = \frac{\sum\limits_{i=n}^{n} (x_i - \overline{X})(y_i - \overline{Y})}{[\sum (x_1 - \overline{X})]^2 [\sum (y_1 - \overline{Y})]^2}$$

il faut établir successivement la valeur de x_i, $x_i - \overline{X}$, $(x_i - X)^2$, y_i, $y_i - \overline{Y}$, $(x_i - \overline{X})(y_i - \overline{Y})$[1].

Si $r = 1$, il y a corrélation linéaire parfaite entre socialistes et syndicalistes.

Si r se situe entre 1 et 0, il y a une certaine corrélation.

Si r se situe entre 0 et — 1, la corrélation est négative : plus il y a de socialistes moins il y a de syndiqués. Les deux faits sont relativement contraires.

Si $r = -1$, socialistes et syndiqués sont incompatibles.

Or **r = 0,44**

Cet indice de corrélation est non seulement positif mais assez important pour qu'on puisse affirmer que le nombre de socialistes et le nombre de syndiqués dans un département ne sont pas des données indépendantes : cela ne signifie pas bien entendu que nous puissions conclure à l'existence d'un lien de causalité entre les deux phénomènes : nous pouvons seulement considérer que l'implantation du mouvement syndical et celle du mouvement socialiste obéissent pour le moins à un facteur commun.

---

1. $\Sigma x_i = 145{,}76$

$\overline{X} = \frac{145{,}76}{89} = 1{,}63$

$\Sigma y_i = 33{,}64$

$\overline{Y} = \frac{33{,}64}{89} = 0{,}47$

$\Sigma (x_i - X)(y_i - Y) = 18{,}6789$

$\Sigma (x_i - X)^2 = 217{,}8622$

$\Sigma (y_i - Y)^2 = 8{,}0382$

$r = \frac{18{,}6789}{\sqrt{217{,}8622 \times 8{,}0382}}$

$r = \frac{18{,}6789}{\sqrt{1751{,}2199}} = \frac{18{,}6789}{41{,}847}$

$= 0{,}44$

***

Le résultat acquis, voyons les choses de plus près.

Au problème posé : « Y a-t-il des rapports entre les structures syndicales et les structures socialistes ? », trois réponses sont, dans l'abstrait, imaginables.

— 1re réponse : Il n'y a aucun rapport ;
— 2e réponse : Il n'y a pas seulement rapport mais identification ;
— 3e réponse : Il y a un rapport, mais complexe et différencié.

Pour trancher entre ces trois réponses possibles, nous avons procédé à une série de calculs dont le cadre est le cadre départemental qui convient aussi bien à l'analyse du mouvement syndical qu'à celle du parti socialiste et dont l'année de base est l'année 1920, dernière année où le parti socialiste est unifié.

Première hypothèse : il n'y a aucun rapport entre les structures socialistes et les structures syndicales à l'échelle départementale en 1920.

Pour vérifier cette hypothèse, il suffit de comparer :
— Le classement des départements pour le nombre de leurs syndiqués ;
— Et le classement des départements pour le nombre de leurs adhérents socialistes.

S'il n'y a aucun parallélisme entre ces deux classements, on pourra penser qu'il n'y a aucun rapport entre les structures socialistes et les structures syndicales.

Ces deux classements ont donc été établis ainsi :
— Le classement pour le nombre d'adhérents socialistes est donné en annexe du compte rendu sténographique du 18e Congrès national du parti socialiste (Tours, décembre 1920) : il a suffi de déduire du classement officiel les fédérations socialistes non métropolitaines.
— Le classement pour le nombre de syndiqués a déjà été établi (I, 1).

Il en résulte que, sur 90 départements métropolitains,
— 51 départements ont un classement pour le nombre de leurs adhérents socialistes identique, à 10 places près, au classement qu'ils obtiennent pour le nombre de leurs syndiqués.

Ce parallélisme tendrait à prouver que dans ces départements la force numérique du mouvement syndical est relativement comparable à la force numérique du mouvement socialiste, compte tenu qu'en moyenne le nombre de syndiqués est de trois à cinq fois plus grand que le nombre de socialistes. On peut donc légitimement penser que dans ces 51 départements, les deux mouvements, syndical et socialiste, sont étroitement conditionnés l'un par l'autre.

Certes, il faut mettre à part, dans ces 51 départements,

1. Les 6 départements (Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Rhône, Seine) qui se placent dans les 10 premières places aussi bien dans le domaine socialiste que dans le domaine syndical : ce parallélisme peut ne tenir qu'à la force exceptionnelle des deux organisations sans impliquer une liaison entre elles.

2. Les 6 départements (Hautes-Alpes, Cantal, Corse, Lozère, Mayenne, Hautes-Pyrénées) qui se classent dans les dix dernières places aussi bien dans le domaine socialiste que dans le domaine syndical : ce parallélisme peut ne tenir qu'à la faiblesse exceptionnelle des deux organisations sans impliquer une liaison entre elles (*Il.* 52).

Compte tenu de ces 12 départements où la signification du parallélisme entre leur classement pour le nombre de socialistes et leur classement pour leur nombre de syndiqués est douteuse, il reste encore 39 départements où le parallélisme ne peut guère être accidentel.

D'autant que la représentation cartographique de ces 39 départements montre qu'ils ne sont pas dispersés au hasard sur l'ensemble du territoire : ils constituent en particulier une masse importante dans le Centre-Est du pays.

— En revanche 38 départements ont un classement pour le nombre de leurs adhérents socialistes différent à plus de 10 places près du classement qu'ils obtiennent pour le nombre de leurs syndiqués (*Il.* 53).

Cette absence de parallélisme ne permet pas de savoir si, dans ces départements où la force numérique du mouvement syndical n'est pas (même relativement) comparable à la force numérique du mouvement socialiste, les deux mouvements, syndical et socialiste, sont conditionnés l'un par l'autre.

Mais en distinguant parmi eux :

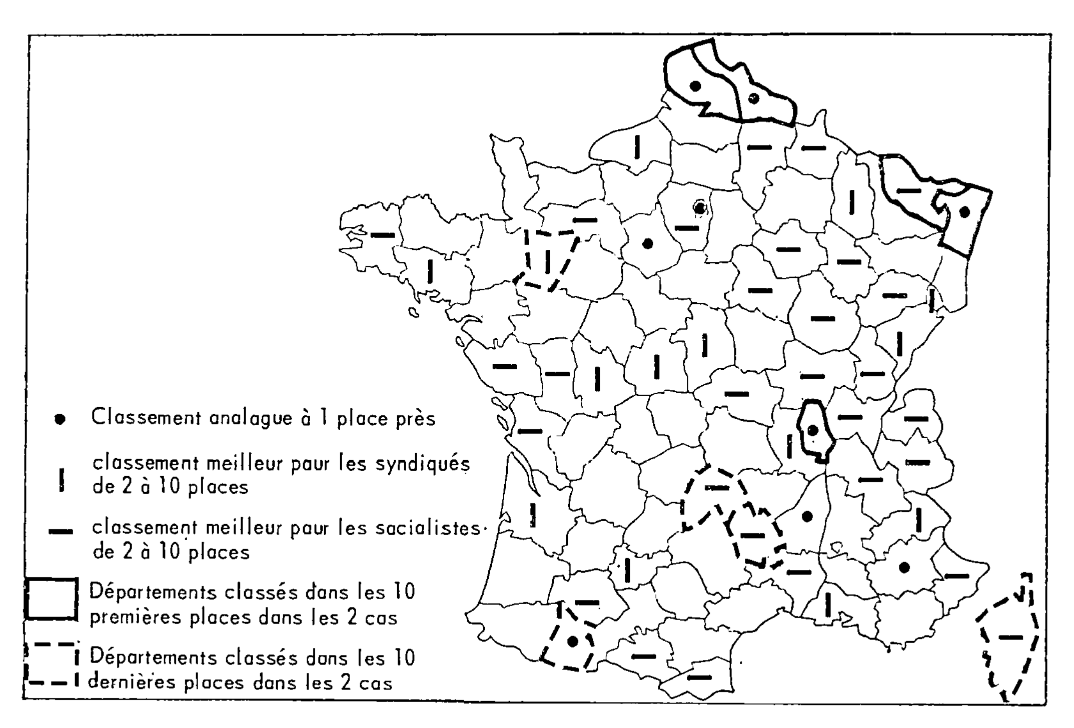
1. Les départements où le classement pour le nombre de socialistes est meilleur que le classement pour le nombre de syndiqués et

2. Les départements où le classement pour le nombre de syndiqués est meilleur que le classement pour le nombre de socialistes,

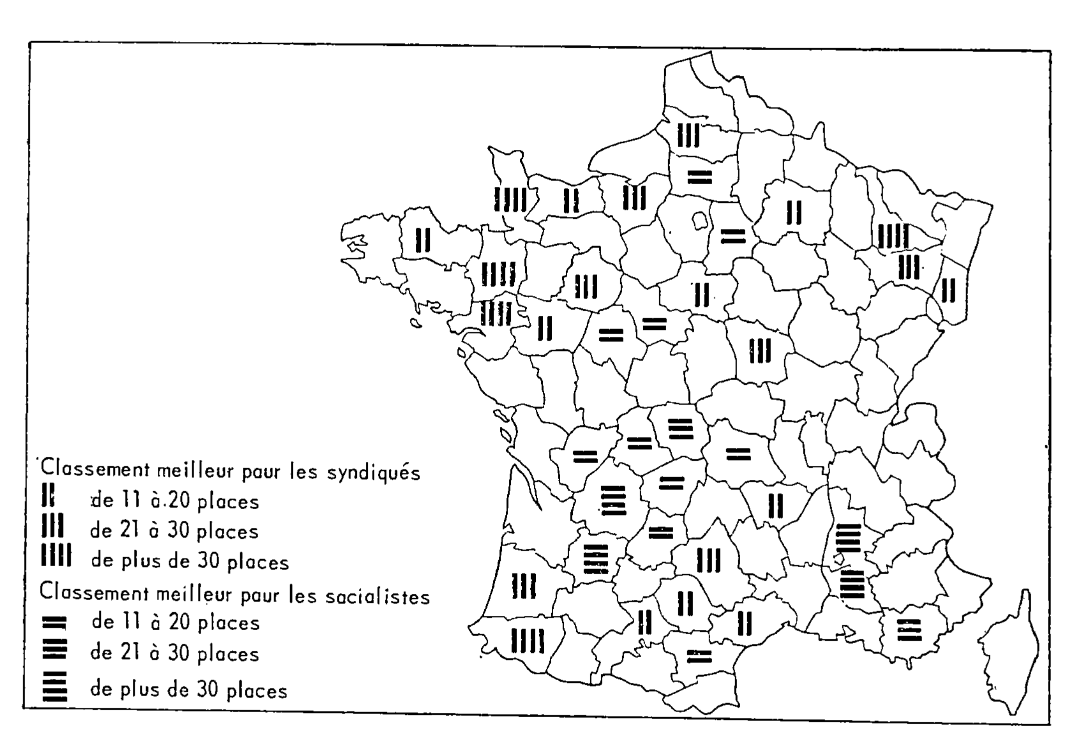
surgit l'hypothèse suivante : les départements où le classement est meilleur pour le nombre de socialistes que pour le nombre de syndiqués sont les départements depuis longtemps travaillés par le socialisme, auquel les masses paysannes ont adhéré comme une expression moderne de leur républicanisme. Le plus souvent d'inspiration guesdiste, ce socialisme-là a bien marqué les départements du Midi (l'Aude, la Drôme, le Vaucluse, le Var) ainsi que les départements de la bordure septentrionale et occidentale du Plateau Central. Il n'a pas pu donner une grosse impulsion au mouvement syndical d'implantation difficile en milieu rural.

Au contraire les départements dont le rang pour le nombre de socialistes est inférieur au rang pour le nombre de syndiqués sont

1. Des départements fortement marqués par le syndicalisme révolutionnaire, indifférent pour ne pas dire hostile au parti socialiste. C'est le cas des départements de l'Ouest, où la Loire-Inférieure avec Saint-Nazaire et Nantes, le Maine-et-Loire, le Calvados, la Manche, ont disposé d'équipes de militants anarchistes et syndicalistes très actives et connues. C'est vrai aussi de la Somme, de la Marne, de la Haute-Loire (dépendant de Saint-Étienne, haut lieu du syndicalisme révolutionnaire), des Landes et des Basses-Pyrénées. Il n'est pas inintéressant de souligner que la persistance de cette tradition historique est peut-être encore pour quelque



CARTE 52. — *Parallélisme entre le classement pour le nombre de syndiqués et le classement pour le nombre de socialistes.*



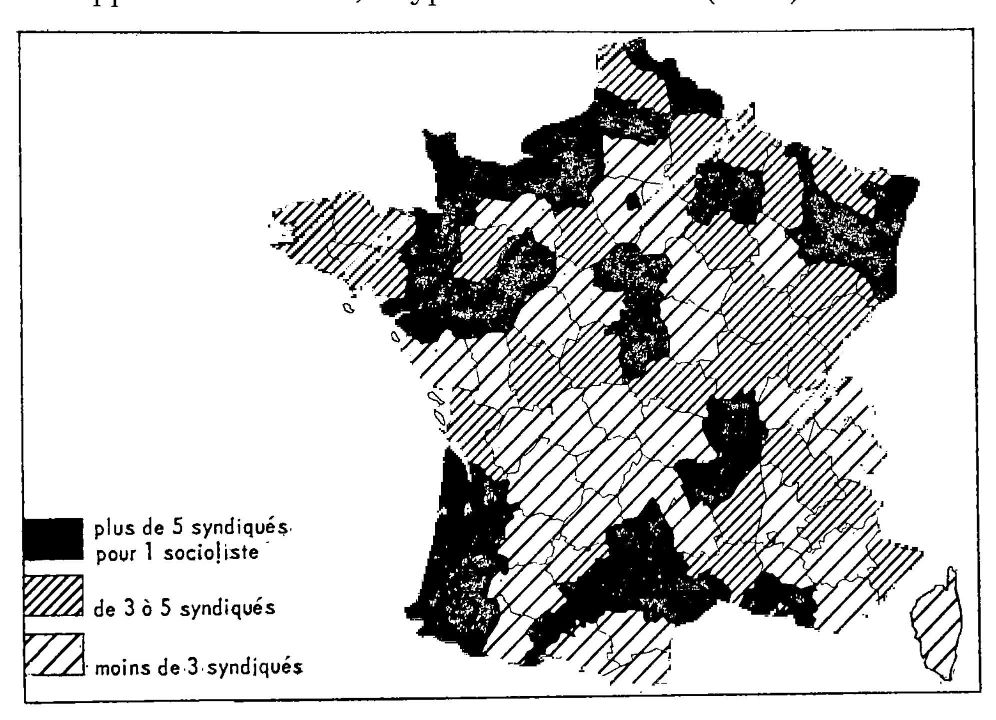
CARTE 53. — *Non-parallélisme entre le classement pour le nombre de syndiqués et le classement pour le nombre de socialistes.*

chose dans certains traits actuels du mouvement syndical dans ces départements.

2. Des départements où un syndicalisme de masse s'est développé sous l'impulsion du parti socialiste : départements de l'Est marqués par le syndicalisme social-démocrate de type allemand ; départements du Midi où le fort taux de syndicalisation est dû au syndicalisme rural d'inspiration socialiste.

Deuxième hypothèse : les structures socialistes et les structures syndicales à l'échelle départementale en 1920 s'identifient totalement les unes aux autres — identification, bien entendu, relative en ce sens que les adhérents socialistes, moins nombreux, constitueraient une avant-garde par rapport à la masse plus importante des syndiqués. En effet le nombre total des socialistes métropolitains étant de 176 847, le nombre des syndiqués de 994 752, le nombre de socialistes est égal à 17,7 % du nombre de syndiqués, soit un peu moins de 1 adhérent socialiste pour 5 travailleurs syndiqués. Dans cette hypothèse, le mouvement syndical est en 1920 une organisation de masse encadrée et dirigée par le parti socialiste.

Pour s'en assurer, il suffit de calculer à l'échelle départementale le rapport entre le nombre d'adhérents socialistes et le nombre de syndiqués. Si ce rapport est uniforme, l'hypothèse est vérifiée (*Il.* 54).



CARTE 54. — *Nombre de syndiqués pour un socialiste.*

Or il n'en est rien : le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est compris entre 5,5 % (Meurthe-et-Moselle), ce qui signifie qu'il y a dans ce département 1 socialiste pour 20 syndiqués et 505 % (Lot), ce qui signifie qu'il y a dans ce département 5 socialistes pour 1 syndiqué.

De façon plus précise (*An.* III, 2, c et *Il.* 55).

— Dans 29 départements, le rapport entre le nombre d'adhérents socialistes et le nombre de syndiqués est inférieur à la moyenne métropolitaine (17,7 %, soit 1 socialiste pour 5 syndiqués). Il s'agit, dans l'ordre croissant, des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Loire-Inférieure, du Haut-Rhin, des Basses-Pyrénées, des Bouches-du-Rhône, de la Seine-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, des Vosges, du Rhône, de la Haute-Loire, de l'Aveyron, de la Seine, de la Gironde, du Bas-Rhin, de la Somme, du Tarn, de la Haute-Garonne, du Nord, de l'Hérault, de la Sarthe, de la Loire, de la Marne, du Cher, des Landes, de l'Eure, du Loiret, du Maine-et-Loire et du Calvados. On trouve donc dans cette énumération :

• Les départements où la tradition syndicaliste révolutionnaire l'emporte sur la tradition socialiste (Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Loiret, Loire-Inférieure, Manche, Marne, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme, Vosges).

• Des départements où l'appartenance au syndicat est entrée dans les mœurs d'une population ouvrière très concentrée (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Nord, Saône-et-Loire, Seine) ; à ce groupe peuvent être rattachés les départements de l'Est marqués par la tradition allemande du syndicalisme de masse (Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin).

— Dans 27 autres départements (Côtes-du-Nord, Haut-Rhin, Pas-de-Calais, Doubs, Tarn-et-Garonne, Aube, Meuse, Indre, Charente-Inférieure, Morbihan, Ardennes, Isère, Finistère, Eure-et-Loir, Ardèche, Mayenne, Gard, Vienne, Saône-et-Loire, Alpes-Maritimes, Allier, Haute-Saône, Aisne, Jura, Hautes-Alpes, Côte-d'Or, Moselle) le rapport entre le nombre de socialistes et le nombre de syndiqués est supérieur à la moyenne métropolitaine sans dépasser le double du rapport moyen métropolitain. Le nombre de socialistes par rapport au nombre de syndiqués devient plus important au fur et à mesure qu'on s'éloigne de départements à tradition syndicaliste révolutionnaire (Côte-du-Nord, Doubs, Morbihan, Isère, Finistère, Eure-et-Loir) ou de départements à tradition de syndicalisme de masse (Haut-Rhin, Pas-de-Calais, Aube, Meuse) pour se rapprocher de départements où la priorité de l'implantation socialiste a assuré l'avantage au progrès relativement plus rapide du socialisme.

— Dans 31 départements enfin (Savoie, Orne, Ain, Indre-et-Loire, Ariège, Yonne, Charente, Deux-Sèvres, Pyrénées-Orientales, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Basses-Alpes, Loir-et-Cher, Oise, Creuse, Seine-et-Marne, Nièvre, Haute-Marne, Aude, Var, Vendée, Seine-et-Oise, Corrèze, Haute-Savoie, Dordogne, Lot-et-Garonne, Drôme, Gers, Lozère, Cantal, Vaucluse, Corse, Lot) le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur à deux fois le rapport moyen métropolitain. Ce sont là évidemment les départements où, soit du fait de l'antériorité de l'implantation socialiste, soit du fait que le parti socialiste a mordu sur des couches de la population qui ne sont pas syndicables (paysans, classes moyennes), le pourcentage relatif de socialistes est plus élevé que le pourcentage relatif de syndiqués. Il est caractéristique de retrouver ici

tous les départements qui ont été traditionnellement une forteresse du socialisme, notamment guesdiste : les départements du Centre et du Sud-Ouest, ceux de la vallée du Rhône.

Puisqu'il faut écarter à la fois

— l'hypothèse selon laquelle il n'y a aucun rapport entre les structures socialistes et les structures syndicales
— et l'hypothèse selon laquelle il y a identification entre elles, reste la

Troisième hypothèse.

Les rapports entre structures socialistes et structures syndicales sont complexes et différenciés. Comment ?

1. *Du côté socialiste :*

a) Les militants socialistes, par doctrine, sont généralement syndiqués ;

b) Mais des militants socialistes peuvent ne pas être syndicables :
— soit qu'ils appartiennent à des professions urbaines non salariées ;
— soit qu'ils appartiennent à la paysannerie non salariée.

Cette proportion de militants socialistes non syndicables et non syndiqués doit être particulièrement forte :
— dans les départements non industriels à couches moyennes urbaines développées ;
— dans les départements ruraux.

2. *Du côté syndical :*

Il y a évidemment des syndiqués qui appartiennent au parti socialiste. Mais il y a aussi :

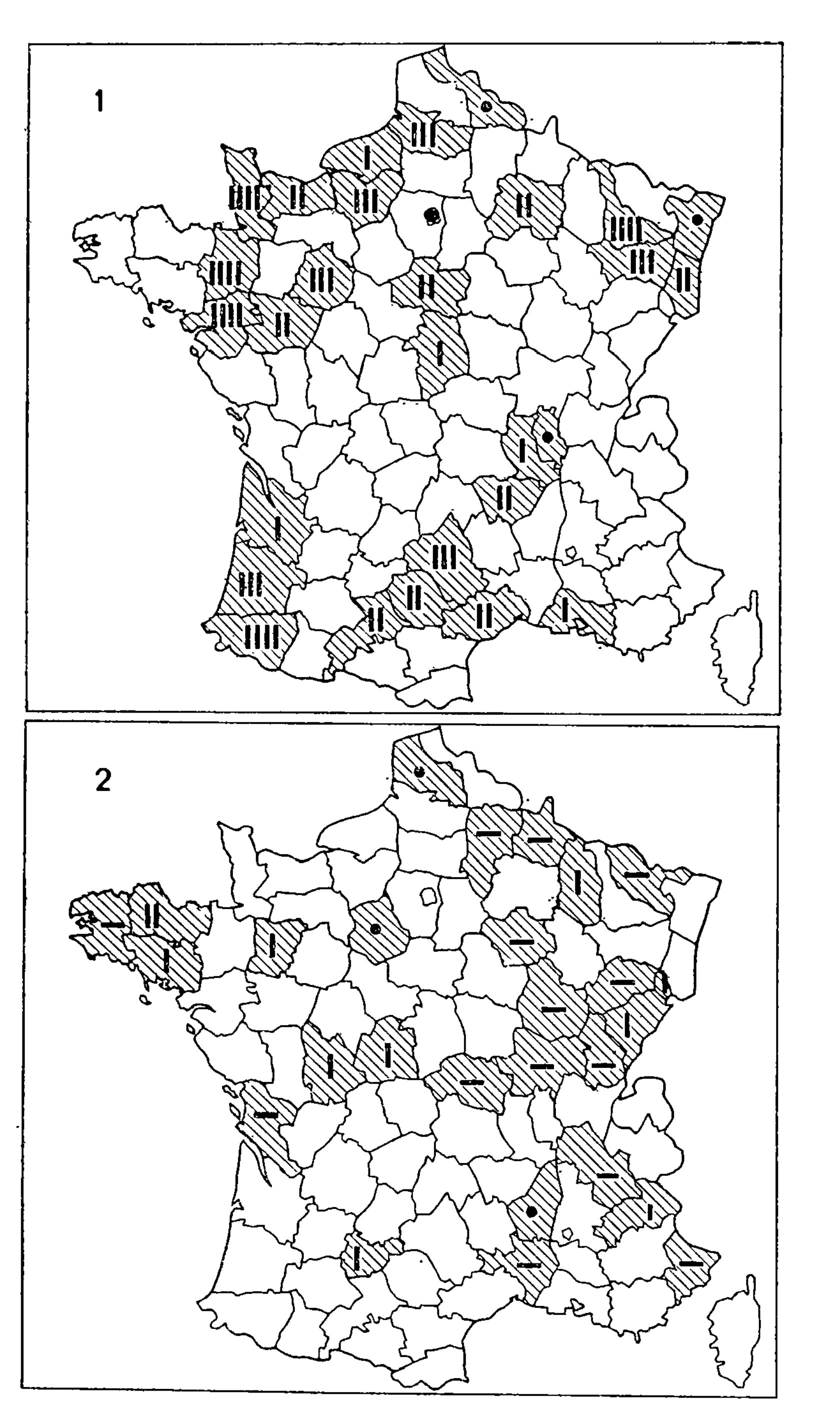
a) Des syndiqués non socialistes ;

b) Des syndiqués hostiles au socialisme.

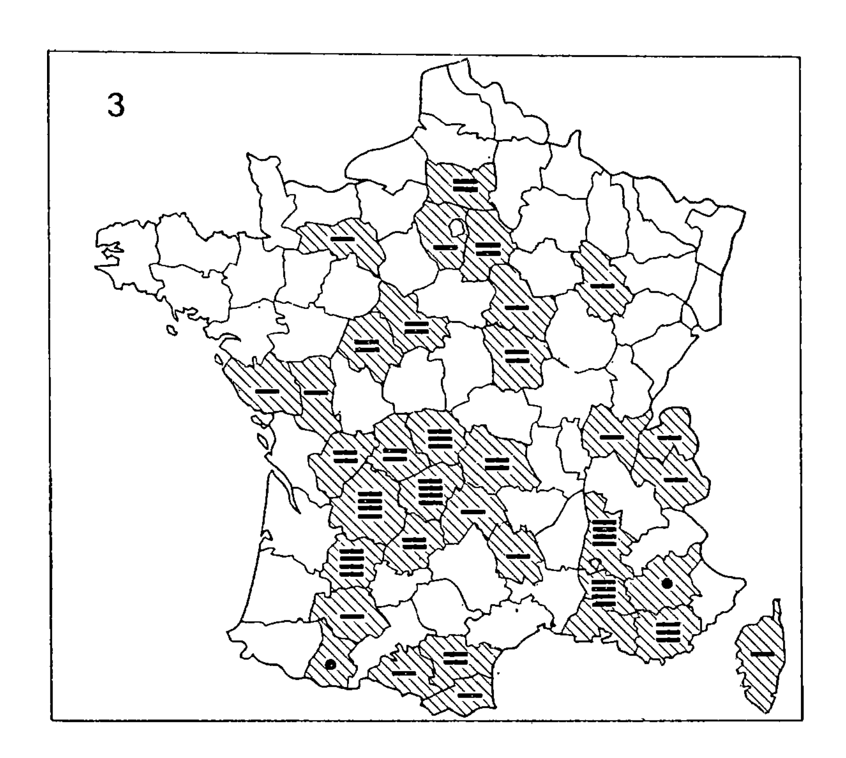
C'est ce que nous allons chercher maintenant à vérifier (*Il.* 55).

1. *Du côté socialiste :*

a) Parmi les 34 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur au double du rapport moyen métropolitain, on peut distinguer :
— 21 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur au rapport moyen métropolitain, au moins du double, au plus du triple : autrement dit dans ces départements le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués tourne autour de 1 socialiste pour 2 à 3 syndiqués. Il s'agit de l'Ain, l'Ariège, l'Aude, les Basses-Alpes, la Charente, la Creuse, les Deux-Sèvres, la Haute-Marne, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Vienne, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, la Nièvre, l'Oise, l'Orne, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, la Savoie, la Seine-et-Marne, l'Yonne, le Vaucluse.
— 13 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de



Carte 55. — *Syndiqués et socialistes par département.*



1 - Départements où il y a plus de 5 syndiqués pour 1 socialiste

2 - Départements où il y a de 3 à 5 syndiqués pour 1 socialiste

3 - Départements où il y a moins de 3 syndiqués pour 1 socialiste

● classement analogue pour les syndiqués et les socialistes à 1 place près

classement meilleur pour les syndiqués

- I de 2 à 10 places
- II de 11 à 20 places
- III de 21 à 30 places
- IIII de plus de 30 places

classement meilleur pour les socialistes

- — de 2 à 10 places
- = de 11 à 20 places
- ≡ de 21 à 30 places
- ≣ de plus de 30 places

CARTE 55 *(suite). — Syndiqués et sociatistes par département.*

syndiqués est supérieur d'au moins trois fois au rapport moyen métropolitain (Cantal, Corrèze, Corse, Dordogne, Drôme, Gers, Haute-Savoie, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Seine-et-Oise, Vendée, Var). A noter d'une part que le pourcentage de la Seine-et-Oise paraît aberrant : la Fédération socialiste de la Seine-et-Oise n'a guère de titre à l'emporter à ce point sur l'Union départementale des Syndicats ; mais ce pourcentage aberrant tient au double fait que le département est un département-dortoir — or les socialistes sont organisés dans le cadre de leur résidence — et que de nombreux syndicats de la Seine englobent les syndiqués de Seine-et-Oise. A noter d'autre part que sur ces 13 départements, 5 ont un chiffre absolu de militants socialistes supérieur au chiffre absolu de syndiqués (Cantal, Corse, Gers, Lot, Lozère).

b) Parmi ces 34 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur au double du rapport moyen métropolitain, 32 ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur que le rang qu'ils obtiennent pour le nombre de syndiqués. Les deux exceptions n'ont d'ailleurs pas de signification puisque les Hautes-Pyrénées par exemple sont 84e pour le classement du nombre de leurs syndiqués et 85e pour le classement du nombre de leurs socialistes : il s'agit d'une faiblesse égale dans les deux domaines ;

c) Parmi ces 32 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur au double du rapport moyen métropolitain, et qui ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur que le rang qu'ils obtiennent pour le nombre de syndiqués,
— 11 (Basses-Alpes, Cantal, Corse, Deux-Sèvres, Gers, Lozère, Haute-Marne, Orne, Seine-et-Oise, Vendée, Yonne) ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur de moins de 10 places au rang qu'ils obtiennent pour le nombre de syndiqués ;
— 13 (Ariège, Aude, Ain, Charente, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Lot, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Haute-Savoie, Haute-Vienne) ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur de plus de 10 places et de moins de 20 au rang qu'ils obtiennent pour le nombre de syndiqués ;
— 2 (Creuse, Seine-et-Marne) ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur de plus de 20 places et de moins de 30 que le rang pour le nombre de syndiqués ;
— 5 enfin (Corrèze, Dordogne, Drôme, Lot-et-Garonne, Vaucluse) ont un rang pour le nombre de socialistes meilleur de plus de 30 places que le rang qu'ils obtiennent pour le nombre de syndiqués.

2. *Du côté syndical :*

Comment différencier les départements où le mouvement syndical comprend des syndiqués simplement non socialistes et les départements où le mouvement syndical comprend des syndiqués hostiles au socialisme ?

Si l'on classe les 56 départements (où le mouvement socialiste ne tient pas par rapport au mouvement syndical une place relativement privilégiée, c'est-à-dire où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués ne dépasse pas le double du rapport moyen métropolitain), on a vu qu'il y

avait 29 départements où le pourcentage de socialistes par rapport au nombre de syndiqués est inférieur au pourcentage moyen métropolitain et 27 départements où le pourcentage de socialistes par rapport au nombre de syndiqués est supérieur au pourcentage moyen métropolitain.

Or, si l'on compare pour ces 56 départements leur classement pour le nombre de socialistes et leur classement pour leur nombre de syndiqués, on note que dans les 29 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est inférieur à la moyenne, leur classement pour le nombre de syndiqués est égal ou meilleur que leur classement pour le nombre de socialistes.

De façon plus précise, sur les 29 départements,

— 4 (Seine, Nord, Rhône, Bas-Rhin) ont le même classement pour le nombre de leurs syndiqués et pour le nombre de leurs socialistes ; le rapport de 1 socialiste pour 5 syndiqués est le rapport « normal » des régions industrielles.
— 5 (Bouches-du-Rhône, Cher, Gironde, Loire, Seine-Inférieure) sont mieux placés à moins de 10 places près pour le nombre de leurs syndiqués que pour le nombre de leurs socialistes. Départements industriels également mais plus marqués par le syndicalisme révolutionnaire.
— 15 (Aveyron, Calvados, Eure, Haute-Garonne, Hérault, Haute-Loire, Haut-Rhin, Landes, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Sarthe, Somme, Tarn, Vosges) ont un classement pour le nombre de leurs syndiqués meilleur de 10 à 30 places que le classement pour le nombre de leurs socialistes.
— Enfin 5 (Basses-Pyrénées, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Manche, Meurthe-et-Moselle) ont un classement pour le nombre de leurs syndiqués meilleur de plus de 30 places que le classement pour le nombre de leurs socialistes.

En revanche, dans les 27 départements où le rapport du nombre de socialistes au nombre de syndiqués est supérieur au rapport moyen métropolitain sans dépasser le double de ce rapport moyen, le classement pour le nombre de leurs socialistes est à 10 places près en plus ou en moins identique à leur classement pour le nombre de syndiqués. Ce sont donc les départements où le mouvement socialiste et le mouvement syndicaliste sont étroitement conditionnés l'un par l'autre.

CONCLUSIONS

Notre propos a été défini au départ : préciser si, par l'exploration de sources non-littéraires et, notamment par l'exploitation statistique de données numériques, il est possible de vérifier et même de découvrir certains mécanismes cachés de la vie interne d'un organisme social tel que le mouvement syndical, ceci, bien entendu, dans le passé.

Nous sommes maintenant en mesure d'apporter à cette question une réponse d'un optimisme mesuré.

Mesuré : du fait d'abord que, pour l'historien comme pour tout chercheur, la qualité d'une méthode s'apprécie aussi en fonction de sa rentabilité. Or la somme de travail qu'il faut investir dans une exploration statistique est considérable, sans qu'on puisse affirmer au départ qu'elle ne l'est pas à fonds perdus. Chaque fois qu'un nouveau calcul est entrepris, la même inquiétude revient : que celui-ci aboutisse à des résultats indéchiffrables, ou pour le moins si pauvres en signification qu'ils découragent la glose.

Optimisme mesuré encore du fait que la méthode a des applications limitées : les précautions à prendre sont celles que les statisticiens ne cessent de rappeler quant au choix des unités statistiques et des ensembles. Or l'historien, même si, jusqu'à un certain point, il fait littéralement ressurgir les éléments statistiques dont il est en quête, ne peut évidemment combler les lacunes d'une information qui n'a pas été organisée en fonction de ses besoins propres. Il suffit alors qu'un seul type de renseignements fasse défaut pour rendre inutilisable tout un amas de données chiffrées par ailleurs valables. C'est ainsi que le silence de nos sources sur le nombre des adhérents par syndicats en 1918 et en 1919 rend inutilisables, pour l'analyse de la progression du nombre des syndiqués de 1918 à 1921, les séries de 1920 et 1921.

Ceci accordé, nous n'arrivons cependant pas les mains vides au bout de notre effort.

D'une part, nous avons vérifié des éléments déjà connus. D'autre part, nous avons établi des points qui restaient sujets à controverse.

Ce que nous avons simplement vérifié : l'existence d'une vague de syndicalisation dans la première après-guerre mondiale. Encore avons-

nous maintenant une idée plus exacte de la hauteur de cette vague : elle fut moindre que les observateurs de l'époque n'eurent tendance à le prétendre. En particulier, elle ne transforma pas le syndicalisme français en un syndicalisme de masse à l'allemande ou à l'anglaise.

Ce que nous avons établi :

1° La possibilité de définir une typologie des fédérations syndicales et Unions départementales de syndicats en fonction de critères tels que l'indice fédéral de concentration syndicale, l'indice fédéral de dispersion géographique, l'indice départemental de différenciation professionnelle.

2° Cette typologie conduit à isoler, sur le plan vertical comme sur le plan horizontal, des syndicats-pilotes, des fédérations-clefs, des Unions départementales de syndicats-pilotes : bref, au cœur du mouvement syndical, un noyau stable et attractif autour duquel, en période de croissance, s'agglutinent les éléments nouveaux.

3° Or, toujours en période de croissance, une partie, mais une partie seulement, de ces éléments nouveaux s'intègre définitivement au noyau : le processus de croissance du mouvement syndical est donc constitué, à ces différents niveaux, par un élargissement chronique du noyau initial. D'où le phénomène secondaire suivant : en période de reflux, le cadre d'organisation qui enserre syndicats, fédérations et unions départementales de syndicats combat efficacement le ferment de désagrégation représenté par la fuite individuelle des syndiqués. La diminution du nombre des syndiqués, alors que se poursuit l'augmentation du nombre des syndicats, constitue un signe avant-coureur d'un proche renversement de la conjoncture.

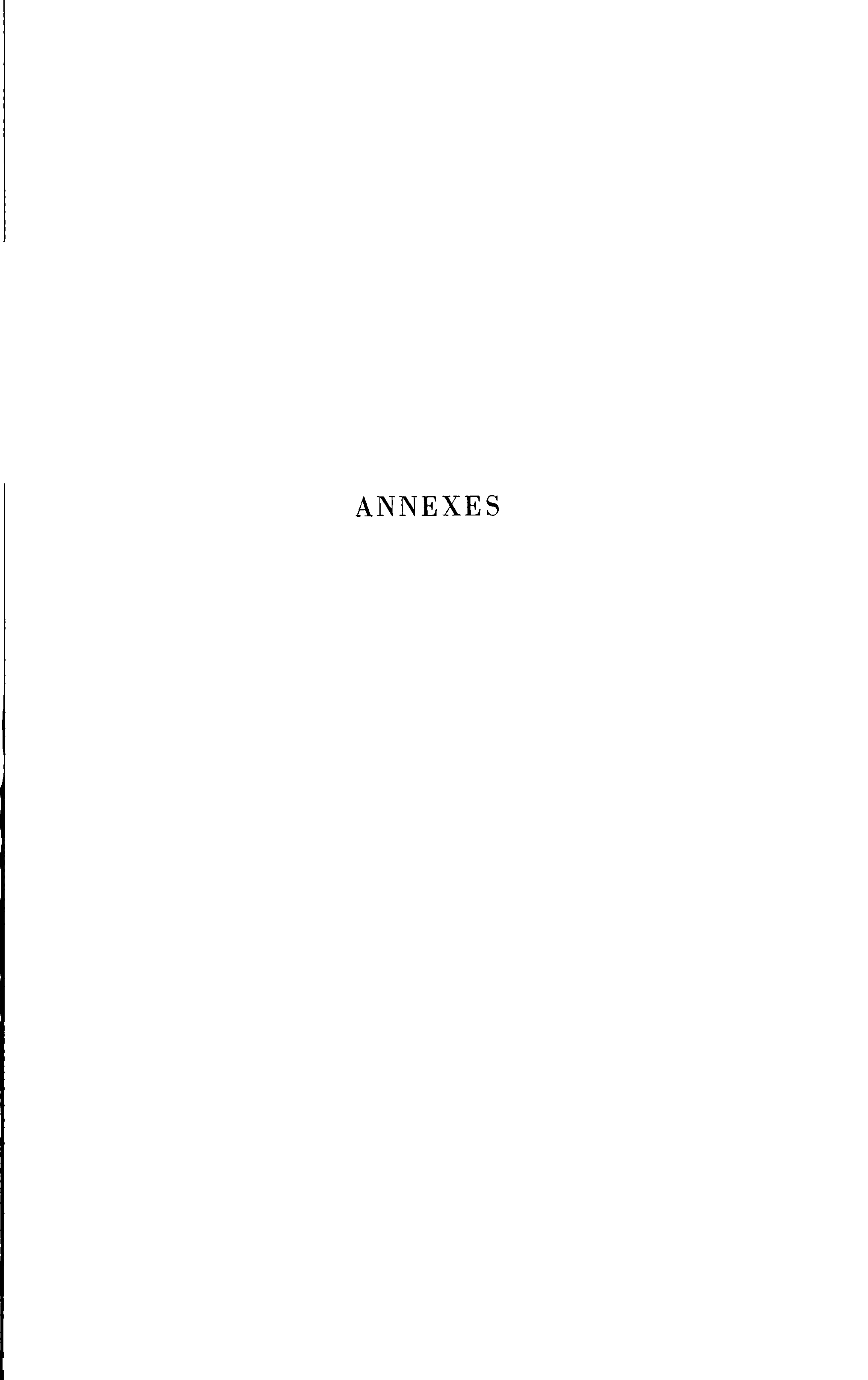
4° Cependant, lorsqu'un syndicat, une fédération, une Union départementale ont acquis, au cours de leur période de croissance antérieure une structure déterminée, les éléments qu'ils absorbent, lors de la nouvelle poussée de croissance et quelle que soit la puissance de celle-ci, s'intègrent en eux sans modifier fondamentalement cette structure : contrairement à ce qu'on croyait, une poussée de croissance n'est pas de nature à modifier par elle-même la structure du mouvement syndical. C'est vrai quant aux rapports entre eux des différents ensembles ; c'est vrai surtout quant à l'idéologie dominante qui anime le syndicalisme.

5° Cette remarquable spécificité du syndicalisme qui fait que les nouveaux syndiqués, les nouveaux syndicats, les nouvelles fédérations organisent la « matière syndicable » et l'assimilent selon des structures qui leur sont propres explique que l'évolution du syndicalisme, son adaptation, les mutations qui s'opèrent en lui sont étroitement limités par sa spécificité : le mouvement syndical français étant doté d'une double virtualité — se constituer en cellule fondamentale de la société industrielle ou se constituer en organe de défense corporative des salariés —, il ne peut évoluer qu'en opérant un choix entre ces deux virtualités. C'est bien ce qu'il a tenté dans la période ici considérée et c'est l'une des explications de la scission qui couronne la tentative : l'unité de l'organisme n'a pas

résisté au sacrifice d'une catégorie d'aptitudes en faveur de l'autre catégorie.

6° C'est enfin la spécificité du syndicalisme et sa double virtualité qui justifient les trois types de relation que le syndicalisme entretient simultanément avec le socialisme : relation de subordination, relation de coexistence, relation d'hostilité.

Ces conclusions, évidemment trop catégoriques, auraient probablement besoin d'être nuancées ; il faudrait en éliminer la formulation exagérément « organiciste ». Elles ont davantage encore besoin d'être remises en cause à l'occasion d'autres analyses portant sur d'autres périodes ou d'autres pays : il serait en particulier utile de vérifier 1° Si les constantes établies pour la période 1918-1921 se retrouvent dans les trois autres périodes de croissance que le mouvement syndical a connues dans notre pays (1905-1909, 1935-1938, 1944-1947) ; 2° Si elles disparaissent bien dans les périodes intermédiaires où le mouvement syndical ne connaît ni flux ni reflux, mais une assez morne stagnation. Elles ont enfin besoin d'être prolongées pour être vérifiées, non plus dans les limites des mécanismes internes du mouvement syndical, mais en tenant compte du « terrain », de l'« environnement », du « milieu », bref du fait que le syndicalisme ne peut être totalement étudié *in vitro :* car le mouvement syndical est un organe vivant d'une totalité vivante qui le dépasse : la société industrielle.



ANNEXES

Introduction*

CODAGE DU NOM DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

		Nom de code
1.	Agriculture	*Agri*
2.	Alimentation	*Alim*
3.	Allumettiers	*Allu*
4.	Ameublement	*Ameu*
5.	Bâtiment	*Bâti*
6.	Bijouterie-Orfèvrerie.	*Bijo*
7.	Blanchisserie	*Blan*
8.	Céramique	*Céra*
9.	Chapellerie	*Chap*
10.	Chemins de fer	*Chim*
11.	Coiffeurs	*Coif*
12.	Cuirs et Peaux	*Cuir*
13.	Dessinateurs	*Dess*
14.	Éclairage	*Écla*
15.	Employés	*Empl*
16.	Enseignement	*Inst*
17.	Fabriques de papier.	*Papi*
18.	Fédération postale	*PTT A* *PTT E* *PTT O*
19.	Finances	*Fina*
20.	Fonctionnaires	*Fonc*
21.	Habillement	*Habi*
22.	Livre	*Livr*
23.	Maréchalerie	*Maré*
24.	Marine État	*Mari*
25.	Métaux	*Méta*
26.	Monnaies et Médailles	
27.	Ouvriers des magasins de la guerre	*Mag*
28.	Personnel civil des Établissements de la guerre	*Pédg*
29.	Ports et Docks	*Port*
30.	Poudreries - Raffineries	*Poud*
31.	Préparateurs en pharmacie	*Phar*
32.	Produits chimiques	*Chim*
33.	Sciage	*Scia*
34.	Services de santé	*Sant*
35.	Services publics	*Muni*
36.	Sous-Sol	*Mine*
37.	Spectacle	*Spec*
38.	Syndicats maritimes.	*Insc*
39.	Tabacs	*Taba*
40.	Teinturiers - Dégraisseurs	*Tein*
41.	Textile	*Text*
42.	Tonneau	*Tonn*
43.	Transports	*Tran*
44.	Verriers	*Verr*
45.	Voiture-Aviation	*Voit*

* D'une façon générale, le trait; — indique que, dans le cadre de la recherche en cours, le résultat est nul. Au contraire, quand c'est la recherche elle-même qui ne peut être faite parce que la Fédération ou le syndicat en question n'existait pas, le résultat est laissé en blanc.

ANNEXE I, 1

a) TAUX DE DENSITÉ SYNDICALE DÉPARTEMENTALE

1. Ain	1,03 %	46. Lot	0,05 %
2. Aisne	0,64 %	47. Lot-et-Garonne	0,65 %
3. Allier	1,92 %	48. Lozère	—
4. Alpes (Basses-)	0,96 %	49. Maine-et-Loire	0,84 %
5. Alpes (Hautes-)	0,33 %	50. Manche	0,74 %
6. Alpes-Maritimes	0,70 %	51. Marne	2,06 %
7. Ardèche	0,95 %	52. Marne (Haute-)	0,37 %
8. Ardennes	2 %	53. Mayenne	0,27 %
9. Ariège	0,91 %	54. Meurthe-et-Moselle	2,14 %
10. Aube	5,3 %.	55. Meuse	0,80 %
11. Aude	0,60 %	56. Morbihan	0,40 %
12. Aveyron	2,12 %	57. Moselle	3,38 %
13. Bouches-du-Rhône	5,13 %	58. Nièvre	1,59 %
14. Calvados	0,82 %	59. Nord	1,91 %
15. Cantal	0,13 %	60. Oise	1,32 %
15. Charente	0,94 %	61. Orne	0,59 %
17. Charente-Inférieure	1,38 %	62. Pas-de-Calais	6,69 %
18. Cher	2,94 %	63. Puy-de-Dôme	0,81 %
19. Corrèze	0,67 %	64. Pyrénées (Basses-)	1,55 %
20. Corse	0,03 %	65. Pyrénées (Hautes-)	0,31 %
21. Côte-d'Or	1,22 %	66. Pyrénées-Orientales	0,69 %
22. Côtes-du-Nord	0,34 %	67. Rhin (Bas-)	4,41 %
23. Creuse	1,05 %	68. Rhin (Haut-)	9,83 %
24. Dordogne	0,63 %	69. Rhône	3,55 %
25. Doubs	2,24 %	70. Saône (Haute-)	1,13 %
26. Drôme	0,97 %	71. Saône-et-Loire	1,38 %
27. Eure	1,06 %	72. Sarthe	1,17 %
28. Eure-et-Loir	0,86 %	73. Savoie	0,75 %
29. Finistère	0,72 %	74. Savoie (Haute-)	0,33 %
30. Gard	2,11 %	75. Seine	4,49 %
31. Garonne (Haute-)	1,72 %	76. Seine-Inférieure	5,08 %
32. Gers	0,16 %	77. Seine-et-Marne	1,68 %
33. Gironde	2,71 %	78. Seine-et-Oise	1,45 %
34. Hérault	1,83 %	79. Sèvres (Deux-)	0,38 %
35. Ille-et-Vilaine	1,70 %	80. Somme	1,89 %
36. Indre	1,43 %	81. Tarn	2,48 %
37. Indre-et-Loire	2,07 %	82. Tarn-et-Garonne	0,92 %
38. Isère	1,99 %	83. Var	0,86 %
39. Jura	1,47 %	84. Vaucluse	0,57 %
40. Landes	1,12 %	85. Vendée	0,22 %
41. Loir-et-Cher	0,68 %	86. Vienne	0,85 %
42. Loire	2,46 %	87. Vienne (Haute-)	2,83 %
43. Loire (Haute-)	0,41 %	88. Vosges	3,25 %
44. Loire-Inférieure	2,59 %	89. Yonne	0,69 %
45. Loiret	1,47 %	90. Belfort (Territoire)	4 %

ANNEXES I, 3

a) CHIFFRE DES EFFECTIFS DES SYNDICATS PAR FÉDÉRATION ENTRE 1918 ET 1921

Agriculture	146	Marine État	10
Alimentation	191	Métaux	365
Allumettiers	6	Monnaies et Médailles	1
Ameublement	79	Ouvriers magasins de la guerre	19
Bâtiment	414	Personnel civil des Établissements de la guerre	29
Bijouterie-Orfèvrerie	21	Ports et Docks	79
Blanchisserie	4	Poudreries-Raffineries	17
Céramique	34	Préparateurs en pharmacie	15
Chapellerie	23	Produits chimiques	51
Chemins de fer	575	Sciage	56
Coiffeurs	32	Services de santé	48
Cuirs et Peaux	153	Services publics	83
Dessinateurs	8	Sous-Sol	172
Éclairage	113	Spectacle	56
Employés	102	Syndicats maritimes	30
Enseignement	60	Tabacs	24
Fabriques de papier	17	Teinturiers-Dégraisseurs	3
Fédération postale	224	Textile	203
Finances	7	Tonneau	48
Fonctionnaires	6	Transports	103
Habillement	118	Verriers	73
Livre	165	Voiture-Aviation	33
Maréchalerie	3		

b) CHIFFRE DES EFFECTIFS DES SYNDIQUÉS PAR FÉDÉRATION EN 1920

Agriculture	11 228	Fédération postale	43 508
Alimentation	18 683	Finances	
Allumettiers	1 800	Fonctionnaires	1 175
Ameublement	7 883	Habillement	17 420
Bâtiment	74 569	Livre	20 025
Bijouterie-Orfèvrerie	4 125	Maréchalerie	248
Blanchisserie	860	Marine État	7 180
Céramique	8 515	Métaux	126 136
Chapellerie	5 670	Monnaies et Médailles	235
Chemins de fer	137 482	Ouvriers magasins de la guerre	2 157
Coiffeurs	990	Personnel civil des Établissements de la guerre	7 700
Cuirs et Peaux	29 730	Ports et Docks	44 130
Dessinateurs	945	Poudreries-Raffineries	1 915
Éclairage	26 024	Préparateurs en pharmacie	827
Employés	22 185	Produits chimiques	15 060
Enseignement	11 215		
Fabriques de papier	13 510		

Sciage	1 875	Teinturiers-Dégraisseurs	800
Services de santé	11 461	Textile	126 995
Services publics	20 713	Tonneau	6 090
Sous-Sol	129 257	Transports	37 408
Spectacle	10 905	Verriers	4 735
Syndicats maritimes	23 495	Voiture-Aviation	4 140
Tabacs	5 093		

c) INDICE 1 AFFECTANT CHAQUE FÉDÉRATION EN 1920

(Rapport entre le nombre de syndiqués adhérant à chaque fédération et le nombre total de syndiqués adhérant à la confédération)

Agriculture	1,06	Marine État	0,68
Alimentation	1,77	Métaux	11,97
Allumettiers	0,17	Monnaies et Médailles	0,02
Ameublement	0,74	Ouvriers magasins de la guerre	0,20
Bâtiment	7,08	Personnel civil des Établissements de la guerre	0,73
Bijouterie-Orfèvrerie	0,39	Ports et Docks	4,18
Blanchisserie	0,08	Poudreries-Raffineries	0,18
Céramique	0,80	Préparateurs en pharmacie	0,07
Chapellerie	0,53	Produits chimiques	1,43
Chemins de fer	13,05	Sciage	0,17
Coiffeurs	0,09	Services de santé	1,08
Cuirs et Peaux	2,82	Services publics	1,96
Dessinateurs	0,08	Sous-Sol	12,27
Éclairage	2,47	Spectacle	1,03
Employés	2,10	Syndicats maritimes	2,23
Enseignement	1,06	Tabacs	0,48
Fabriques de papier	1,28	Teinturiers-Dégraisseurs	0,07
Fédération postale	4,13	Textile	12,05
Finances		Tonneau	0,57
Fonctionnaires	0,11	Transports	3,55
Habillement	1,65	Verriers	0,44
Livre	1,90	Voiture-Aviation	0,39
Maréchalerie	0,02		

d) NOMBRE DE SYNDICATS AFFILIÉS, PAR FÉDÉRATION, EN 1920

Agriculture	91	Éclairage	64
Alimentation	111	Employés	69
Allumettiers	6	Enseignement	52
Ameublement	45	Fabriques de papier	9
Bâtiment	228	Fédération postale	136
Bijouterie-Orfèvrerie	12	Finances	
Blanchisserie	1	Fonctionnaires	2
Céramique	26	Habillement	63
Chapellerie	13	Livre	11
Chemins de fer	222	Maréchalerie	2
Coiffeurs	8	Marine État	7
Cuirs et Peaux	84	Métaux	215
Dessinateurs	8	Monnaies et Médailles	1

Ouvriers magasins de la guerre	12
Personnel civil des Établissements de la guerre	16
Ports et Docks	50
Poudreries-Raffineries	8
Préparateurs en pharmacie	6
Produits chimiques	29
Sciage	16
Services de santé	29
Services publics	43
Sous-Sol	130
Spectacle	36
Syndicats maritimes	21
Tabacs	9
Teinturiers-Dégraisseurs	1
Textile	93
Tonneau	30
Transports	69
Verriers	26
Voiture-Aviation	19

e) INDICE 2 AFFECTANT CHAQUE FÉDÉRATION EN 1920

(Rapport entre le nombre de syndicats affiliés à la Fédération et le nombre total de syndicats confédérés)

Agriculture	4,06
Alimentation	4,95
Allumettiers	0,26
Ameublement	2,01
Bâtiment	10,18
Bijouterie-Orfèvrerie	0,53
Blanchisserie	0,04
Céramique	1,16
Chapellerie	0,58
Chemins de fer	9,91
Coiffeurs	0,35
Cuirs et Peaux	3,7
Dessinateurs	0,35
Éclairage	3,08
Employés	2,85
Enseignement	2,32
Fabriques de papier	0,40
Fédération postale	6,07
Finances	
Fonctionnaires	0,08
Habillement	2,81
Livre	4,51
Maréchalerie	0,08
Marine État	0,31
Métaux	9,60
Monnaies et Médailles	0,04
Ouvriers magasins de la guerre	0,53
Personnel civil des Établissements de la guerre	0,71
Ports et Docks	2,23
Poudreries-Raffineries	0,35
Préparateurs en pharmacie	0,26
Produits chimiques	1,29
Sciage	0,71
Services de santé	1,29
Services publics	1,92
Sous-Sol	5,80
Spectacle	1,60
Syndicats maritimes	0,93
Tabacs	0,40
Teinturiers-Dégraisseurs	0,04
Textile	4,15
Tonneau	1,34
Transports	3,08
Verriers	1,16
Voiture-Aviation	0,84

f) NOMBRE DE DÉPARTEMENTS DANS LESQUELS CHAQUE FÉDÉRATION EST IMPLANTÉE EN 1920

Agriculture	24
Alimentation	46
Allumettiers	5
Ameublement	28
Bâtiment	68
Bijouterie-Orfèvrerie	7
Blanchisserie	1
Céramique	16
Chapellerie	7
Chemins de fer	71
Coiffeurs	7
Cuirs et Peaux	42
Dessinateurs	6
Éclairage	33
Employés	41
Enseignement	49
Fabriques de papier	10
Fédération postale	78

Finances	
Fonctionnaires	2
Habillement	31
Livre	56
Maréchalerie	2
Marine État	6
Métaux	67
Monnaies et Médailles	1
Ouvriers magasins de la guerre	10
Personnel civil des Établissements de la guerre	15
Ports et Docks	20
Poudreries-Raffineries	8
Préparateurs en pharmacie	6
Produits chimiques	20
Sciage	14
Services de santé	16
Services publics	31
Sous-Sol	40
Spectacle	14
Syndicats maritimes	12
Tabacs	9
Teinturiers-Dégraisseurs	1
Textile	34
Tonneau	15
Transports	35
Verriers	15
Voiture-Aviation	17

g) CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS EN FONCTION DU NOMBRE DE DÉPARTEMENTS DANS LESQUELS ELLES SONT IMPLANTÉES EN 1920

1.	Fédération postale	78	*Classe 5*
2.	Chemins de fer	71	
3.	Bâtiment	68	*Classe 4*
4.	Métaux	67	
5.	Livre	56	
6.	Enseignement	49	*Classe 3*
7.	Alimentation	46	
8.	Cuirs et Peaux	42	
9.	Employés	41	
10.	Sous-Sol	40	
11.	Transport	35	
12.	Textile	34	
13.	Éclairage	33	
14.	Habillement	31	
14.	Services publics	31	
16.	Ameublement	28	*Classe 2*
17.	Agriculture	24	
18.	Produits chimiques	20	
	Ports et Docks	»	
20.	Voiture-Aviation	17	
21.	Céramique	16	
23.	Personnel civil des Établissements de la guerre	15	
	Verriers	»	
	Tonneau	»	
26.	Spectacle	14	
	Sciage	»	
28.	Syndicats maritimes	12	
29.	Tabletterie	11	

30. Ouvriers magasins de la guerre	10	Classe 1
Fabriques de papier	10	
32. Tabacs	9	
33. Poudreries	8	
34. Bijouteric	7	
Chapellerie	»	
Coiffeurs	»	
37. Dessinateurs	6	
Marine État	»	
Préparateurs en pharmacie	»	
40. Allumettiers	5	
41. Fonctionnaires	2	
Maréchalerie	»	
43. Blanchisserie	1	
Monnaies et Médailles	»	
Teinturiers-Dégraisseurs	»	

h) CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS D'APRÈS LEUR INDICE DE CONCENTRATION SYNDICALE EN 1920

Papier	1 501	(7,44)	1er	Fédérations dont l'indice de concentration syndicale est le double de l'indice moyen de concentration syndicale
Textile	1 365	(6,77)	2e	
Syndicats maritimes	1 118	(5,54)	3e	
Marine État	1 025	(5,08)	4e	
Sous-Sol	994	(4,93)	5e	
Ports et Docks	882	(4,37)	6e	Fédérations dont l'indice de concentration syndicale est supérieur à la moyenne
Blanchisserie	860	(4,26)	7e	
Teinturiers-Dégraisseurs	800	(3,96)	8e	
Chemins de fer	619	(3,07)	9e	
Fonctionnaires	587	(2,91)	10e	
Métaux	586	(2,9)	11e	
Tabacs	565	(2,8)	12e	
Transports	542	(2,68)	13e	
Produits chimiques	519	(2,57)	14e	
Services publics	481	(2,38)	15e	
Personnel civil des Établissements de la guerre	481	(2,38)	16e	
Chapellerie	436	(2,16)	17e	Fédérations dont l'indice de concentration est au-dessous de la moyenne, sans être inférieur à la moitié de l'indice moyen
Service de santé	395	(1,95)	18e	
Éclairage	377	(1,87)	19e	
Tabletterie	375	(1,86)	20e	
Cuirs et Peaux	353	(1,75)	21e	
Employés	346	(1,71)	22e	
Bijouterie-Orfèvrerie	343	(1,7)	23e	
Céramique	327	(1,62)	24e	
Bâtiment	327	(1,62)	24e	
Fédération postale	319	(1,58)	26e	
Spectacle	302	(1,49)	27e	
Allumettiers	300	(1,48)	28e	
Habillement	276	(1,36)	29e	
Poudrerie	239	(1,18)	30e	
Monnaies et Médailles	235	(1,16)	31e	

Voiture-Aviation	217	(1,07)	32e
Enseignement	215	(1,06)	33e
Tonneau	203	(1)	34e
Livre	198	(0,98)	35e
Verriers	182	(0,9)	36e
Ouvriers magasins de la guerre	179	(0,88)	37e
Ameublement	175	(0,86)	38e
Alimentation	168	(0,83)	39e
Pharmacie	137	(0,67)	40e
Maréchalerie	124	(0,61)	41e
Agriculture	123	(0,6)	42e
Coiffeurs	123	(0,6)	42e
Dessinateurs	118	(0,58)	44e
Sciage	117	»	45e

Fédérations dont l'indice de concentration syndicale est moins de la moitié de l'indice moyen

i) LES FÉDÉRATIONS-CLEFS

Fédérations	Nombre de syndiqués	Rang	Indice nº 1	Nombre de syndicats	Rang	Indice nº 2	Nombre de départements	Rang	Indice nº 3	*Somme des 3 indices*	*Rang*	Indice de concentration syndicale	Rang	Relation entre indices de dispersion géographique et de concentration syndicale
Bâtiment	74 569	5e	7,08	228	1er	10,18	68	3e	6,49	*23,75*	*3e*	1,62	24e	4
Chemins de fer	137 482	1er	13,05	222	2e	9,91	71	2e	6,78	*29,74*	*1er*	3,07	9e	2,2
Métaux	126 136	4e	11,97	215	3e	9,60	67	4e	6,39	*27,96*	*2e*	2,9	11e	2,2
Fédération postale	43 508	7e	4,13	136	4e	6,07	78	1er	7,44	*17,64*	*6e*	1,58	26e	4,7
Sous-Sol	126 995	2e	12,27	130	5e	5,80	40	10e	3,82	*21,89*	*4e*	9,93	5e	0,77
Textile	129 257	3e	12,05	93	8e	4,15	34	12e	3,24	*19,44*	*5e*	6,77	2e	0,47

j) LES FÉDÉRATIONS IMPORTANTES

Fédérations	Nombre de syndiqués	Rang	Indice n° 1	Nombre de syndicats	Rang	Indice n° 2	Nombre de départements	Rang	Indice n° 3 de dispersion géographique	*Somme des 3 indices*	*Rang*	Indice de concentration syndicale	Rang	Relation entre indices de dispersion géographique et de concentration syndicale
Agriculture	11 228	20^e	1,06	91	9^e	4,06	24	17^e	2,29	*7,41*	*16e*	0,61	42^e	3,7
Alimentation	18 683	15^e	1,77	111	6^e	4,95	46	7^e	4,39	*11,11*	*8e*	0,83	39^e	5,2
Ameublement	7 883	24^e	0,74	45	17^e	2,01	28	16^e	2,67	*5,42*	*18e*	0,86	38^e	3,1
Cuirs et Peaux	29 730	9^e	2,82	84	10^e	3,7	42	8^e	4,01	*10,53*	*9e*	1,75	21^e	2,28
Éclairage	26 024	10^e	2,47	69	11^e	3,08	33	13^e	3,15	*8,70*	*12e*	1,87	19^e	1,68
Employés	22 185	12^e	2,10	64	13^e	2,85	41	9^e	3,91	*8,86*	*11e*	1,71	22^e	2,28
Enseignement	11 215	21^e	1,06	52	15^e	2,32	49	6^e	4,68	*8,06*	*14e*	1,06	33^e	4,41
Habillement	17 420	16^e	1,65	63	14^e	2,81	31	14^e	2,96	*7,42*	*15e*	1,36	29^e	2,17
Livre	20 025	14^e	1,90	101	7^e	4,51	56	5^e	5,34	*11,75*	*7e*	0,98	35^e	5,4
Ports et Docks	44 130	6^e	4,18	50	16^e	2,23	20	18^e	1,91	*8,32*	*13e*	4,37	6^e	0,43
Services publics	20 713	13^e	1,96	43	18^e	1,92	31	14^e	2,96	*6,84*	*17e*	2,38	15^e	1,24
Transports	37 408	8^e	3,55	69	11^e	3,08	35	11^e	3,34	*9,97*	*10e*	2,68	13^e	1,24

k) LES FÉDÉRATIONS MOYENNES

Fédérations	Nombre de syndiqués	Rang	Indice nº 1	Nombre de syndicats	Rang	Indice nº 2	Nombre de départements	Rang	Indice nº 3	*Somme des 3 indices*	*Rang*	Indice de concentration syndicale	Rang	Relation entre indices de dispersion géographique et de concentration syndicale
Céramique	8 515	23e	0,8	26	23e	1,16	16	21e	1,52	*3,48*	*23e*	1,62	24e	0,93
Papier	13 510	18e	1,28	9	33e	0,40	10	30e	0,95	*2,63*	*28e*	7,4	1er	0,12
Personnel civil des Établissements de la guerre.	7 700	25e	0,73	16	28e	0,71	15	23e	1,43	*2,87*	*26e*	2,38	15e	0,6
Syndicats maritimes ...	23 495	11e	2,23	21	25e	0,93	12	28e	1,14	*4,30*	*20e*	5,54	3e	0,2
Produits chimiques	15 060	17e	1,43	29	21e	1,29	20	18e	1,91	*4,63*	*19e*	2,57	14e	0,74
Sciage	1 875	36e	0,17	16	28e	0,71	14	26e	1,33	*2,21*	*30e*	0,58	45e	3,15
Service de santé	11 475	19e	1,08	29	21e	1,29	16	21e	1,52	*3,89*	*22e*	1,95	18e	0,77
Spectacle	10 905	22e	1,03	36	19e	1,60	14	26e	1,33	*3,96*	*21e*	1,49	27e	0,91
Tabletterie	7 135	27e	0,67	19	26e	0,84	11	29e	1,05	*2,56*	*29e*	1,86	20e	0,56
Tonneau	6 090	28e	0,57	30	20e	1,34	15	23e	1,43	*3,34*	*24e*	1	34e	1,43
Verriers	4 735	31e	0,44	26	23e	1,16	15	23e	1,43	*3,03*	*25e*	0,9	36e	1,58
Voiture-Aviation	4 140	32e	0,39	19	26e	0,84	17	20e	1,62	*2,85*	*27e*	1,07	32e	1,51

1) LES PETITES FÉDÉRATIONS

Fédérations	Nombre de syndiqués	Rang	Indice n° 1	Nombre de syndicats	Rang	Indice n° 2	Nombre de départements	Indice n° 3	Rang	*Somme des 3 indices*	*Rang*	Indice de concentration syndicale	Rang	Relation entre indices de dispersion géographique et de concentration syndicale
Bijouterie-Orfèvrerie ...	4 125	33e	0,39	12	31e	0,53	7	0,66	34e	*1,58*	*34e*	1,7	23e	0,38
Chapellerie	5 670	29e	0,53	13	30e	0,58	7	0,66	34e	*1,77*	*31e*	2,16	17e	0,3
Coiffeurs	990	39e	0,09	8	35e	0,35	7	0,66	34e	*1,10*	*37e*	0,61	42e	1,08
Dessinateurs	945	40e	0,08	8	35e	0,35	6	0,57	37e	*1*	*38e*	0,58	44e	0,98
Ouvriers magasins de la guerre	2 157	34e	0,20	12	31e	0,53	10	0,95	30e	*1,68*	*33e*	0,88	37e	1,19
Marine État	7 180	26e	0,68	7	38e	0,31	6	0,57	37e	*1,56*	*35e*	5,08	4e	0,11
Poudrerie	1 915	35e	0,18	8	35e	0,35	8	0,76	33e	*1,29*	*36e*	1,18	30e	0,64
Tabac	5 093	30e	0,48	9	33e	0,40	9	0,85	32e	*1,73*	*32e*	2,8	12e	0,30

m) LES FÉDÉRATIONS MINIMES

Fédérations	Nombre de syndiqués	Rang	Indice nº 1	Nombre de syndicats	Rang	Indice nº 2	Nombre de départements	Rang	Indice de dispersion géographique	*Somme des 3 indices*	*Rang*	Indice de concentration syndicale	Rang	Relation entre indices de dispersion géographique et de concentration syndicale
Allumettiers	1 800	37e	0,17	6	39e	0,26	5	40e	0,47	*0,90*	*39e*	1,48	31e	0,31
Blanchisserie	860	41e	0,08	1	43e	0,04	1	43e	0,09	*0,21*	*43e*	4,26	41e	0,02
Fonctionnaires	1 175	38e	0,11	2	41e	0,08	2	41e	0,19	*0,38*	*41e*	2,91	28e	0,06
Maréchalerie	248	44e	0,02	2	41e	0,08	2	41e	0,19	*0,29*	*42e*	0,61	7e	0,31
Monnaies et Médailles ..	235	45e	0,02	1	43e	0,04	1	43e	0,09	*0,15*	*45e*	1,16	10e	0,07
Préparateurs en pharmacie	827	42e	0,07	6	39e	0,26	6	37e	0,57	*0,90*	*39e*	0,67	40e	0,85
Teinturiers-Dégraisseurs.	800	43e	0,07	1	43e	0,04	1	43e	0,09	*0,20*	*44e*	3,96	8e	0,02

ANNEXES I, 4

a) CLASSEMENT DES UNIONS DÉPARTEMENTALES EN FONCTION DU NOMBRE DES SYNDICATS QUI Y SONT IMPLANTÉS DANS LA PÉRIODE 1918-1921

1.	Seine	260 syndicats
2.	Nord	200
3.	Rhône	130
4.	Bouches-du-Rhône	118
5.	Gironde	114
6.	Hérault	100
7.	Seine-Inférieure	99
8.	Loire	92
9.	Seine-et-Oise	91
10.	Isère	88
11.	Loire-Inférieure	77
12.	Seine-et-Marne	69
13.	Pas-de-Calais	65
14.	Cher	63
»	Meurthe-et-Moselle	»
16.	Vosges	62
17.	Ille-et-Vilaine	59
18.	Saône-et-Loire	58
19.	Allier	55
20.	Marne	53
21.	Gard	52
21.	Loiret	52
23.	Jura	51
»	Haute-Vienne	»
25.	Tarn	49
26.	Bas-Rhin	48
»	Oise	»
28.	Doubs	47
»	Drôme	»
»	Haute-Garonne	»
31.	Aube	46
32.	Basses-Pyrénées	44
33.	Puy-de-Dôme	43
34.	Maine-et-Loirc	42
35.	Pyrénées-Orientales	41
36.	Alpes-Maritimes	40
»	Finistère	»
»	Var	»
39.	Haut-Rhin	38
40.	Charente-Inférieure.	37
»	Indre-et-Loire	»
42.	Landes	36
42.	Sarthe	36
44.	Nièvre	35
»	Somme	»
46.	Morbihan	34 syndicats
47.	Côte-d'Or	33
»	Yonne	»
49.	Ain	31
»	Calvados	»
51.	Charente	30
»	Aude	»
»	Vienne	»
54.	Dordogne	29
»	Ardennes	»
56.	Indre	28
57.	Aveyron	26
»	Corrèze	»
»	Eure	»
60.	Aisne	26
»	Eure-et-Loir	»
62.	Loir-et-Cher	25
»	Manche	»
»	Orne	»
65.	Vaucluse	22
66.	Savoie	21
66.	Haute-Saône	21
68.	Haute-Marne	20
»	Lot-et-Garonne	»
70.	Deux-Sèvres	19
71.	Meuse	18
»	Moselle	»
73.	Haute-Savoie	17
74.	Ardèche	15
»	Territoire de Belfort	»
76.	Haute-Loire	14
77.	Creuse	13
78.	Cantal	12
»	Hautes-Pyrénées	»
»	Mayenne	»
81.	Basses-Alpes	10
»	Corse	»
83.	Ariège	9
»	Côtes-du-Nord	»
85.	Gers	8
»	Vendée	8
87.	Tarn-et-Garonne	6
88.	Lot	5
89.	Hautes-Alpes	4
90.	Lozère	2

b) NOMBRE DE FÉDÉRATIONS AUXQUELLES SONT AFFILIÉS LES DIFFÉRENTS SYNDICATS IMPLANTÉS DANS UN MÊME DÉPARTEMENT

Ain	14	Lot	2
Aisne	9	Lot-et-Garonne	12
Allier	23	Lozère	1
Alpes (Basses-)	5	Maine-et-Loire	19
Alpes (Hautes-)	3	Manche	13
Alpes-Maritimes	20	Marne	18
Ardèche	10	Marne (Haute-)	8
Ardennes	10	Mayenne	10
Ariège	7	Meurthe-et-Moselle	18
Aube	22	Meuse	10
Aude	15	Morbihan	19
Aveyron	13	Moselle	10
Bouches-du-Rhône	37	Nièvre	16
Calvados	12	Nord	31
Cantal	9	Oise	17
Charente	17	Orne	8
Charente-Inférieure	17	Pas-de-Calais	19
Cher	23	Puy-de-Dôme	21
Corrèze	16	Pyrénées (Basses-)	20
Corse	7	Pyrénées (Hautes-)	10
Côte-d'Or	19	Pyrénées-Orientales	17
Côtes-du-Nord	5	Rhin (Bas-)	15
Creuse	9	Rhin (Haut-)	13
Dordogne	18	Rhône	33
Doubs	17	Saône (Haute-)	6
Drôme	21	Saône-et-Loire	17
Eure	7	Sarthe	18
Eure-et-Loir	10	Savoie	13
Finistère	23	Savoie (Haute-)	12
Gard	19	Seine	39
Garonne (Haute-)	24	Seine-Inférieure	27
Gers	8	Seine-et-Marne	17
Gironde	35	Seine-et-Oise	24
Hérault	27	Sèvres (Deux-)	9
Ille-et-Vilaine	23	Somme	14
Indre	15	Tarn	19
Indre-et-Loire	20	Tarn-et-Garonne	5
Isère	23	Var	20
Jura	21	Vaucluse	16
Landes	7	Vendée	6
Loir-et-Cher	14	Vienne	17
Loire	22	Vienne (Haute-)	25
Loire (Haute-)	6	Vosges	17
Loire-Inférieure	30	Yonne	10
Loiret	20	Belfort (Territoire)	8

c) NOMBRE DE SYNDIQUÉS PAR UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS (SEPTEMBRE 1920. CHIFFRES ABSOLUS)

Nombre total : 997 987.
Pour les départements métropolitains : 991 477.

Ain	3 277
Aisne	2 736
Allier	7 136
Alpes (Basses-)	883
Alpes (Hautes-)	300
Alpes-Maritimes	2 521
Ardèche	2 807
Ardennes	5 563
Ariège	1 582
Aube	12 197
Aude	1 724
Aveyron	7 078
Bouches-du-Rhône	43 244
Calvados	3 190
Cantal	216
Charente	2 989
Charente-Inférieure	5 803
Cher	8 967
Corrèze	1 857
Corse	100
Côte-d'Or	3 932
Côtes-du-Nord	1 901
Creuse	2 411
Dordogne	2 535
Doubs	6 407
Drôme	2 563
Eure	3 223
Eurc-et-Loir	2 184
Finistère	5 495
Gard	8 385
Garonne (Haute-)	7 327
Gers	315
Gironde	22 272
Hérault	8 970
Ille-et-Vilaine	9 500
Indre	3 731
Indre-et-Loire	6 794
Isère	10 499
Jura	3 377
Landes	2 973
Loir-et-Cher	1 719
Loire	15 730
Loire (Haute-)	1 104
Loire-Inférieure	16 862
Loiret	4 979
Lot	100
Lot-et-Garonne	1 576
Lozère	
Maine-et-Loire	3 995
Manche	3 153
Marne	7 574
Marne (Haute-)	755
Mayennc	728
Meurthe-et-Moselle	10 783
Meuse	1 673
Morbihan	2 228
Moselle	19 914
Nièvre	4 298
Nord	141 554
Oise	5 123
Orne	1 626
Pas-de-Calais	66 260
Puy-de-Dôme	3 976
Pyrénées (Basses-)	6 275
Pyrénées (Hautes-)	580
Pyrénées-Orientales	1 592
Rhin (Bas-)	28 760
Rhin (Haut-)	46 138
Rhône	33 995
Saône (Haute-)	2 590
Saône-et-Loire	7 682
Sarthe	4 558
Savoie	1 690
Savoie (Haute-)	797
Seine	193 824
Seine-Inférieure	44 810
Seine-et-Marne	5 873
Seine-et-Oise	13 401
Sèvres (Deux-)	1 207
Somme	8 558
Tarn	7 333
Tarn-et-Garonne	1 482
Var	2 783
Vaucluse	1 265
Vendée	885
Vienne	2 622
Vienne (Haute-)	9 945
Vosges	12 489
Yonne	1 891
Belfort (Territoire)	3 779

d) NOMBRE DE SYNDICATS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT EN 1920

(Total : 2 150.)

Ain	22	Lot	1
Aisne	15	Lot-et-Garonne	12
Allier	34	Lozère	0
Alpes (Basses-)	7	Maine-et-Loire	23
Alpes (Hautes-)	1	Manche	12
Alpes-Maritimes	20	Marne	31
Ardèche	7	Marne (Haute-)	3
Ardennes	20	Mayenne	7
Ariège	5	Meurthe-et-Moselle	33
Aube	27	Meuse	9
Aude	19	Morbihan	19
Aveyron	13	Moselle	9
Bouches-du-Rhône	83	Nièvre	17
Calvados	16	Nord	108
Cantal	5	Oise	25
Charente	8	Orne	10
Charente-Inférieure	19	Pas-de-Calais	41
Cher	45	Puy-de-Dôme	24
Corrèze	13	Pyrénées (Basses-)	26
Corse	1	Pyrénées (Hautes-)	4
Côte-d'Or	16	Pyrénées-Orientales	16
Côtes-du-Nord	9	Rhin (Bas-)	15
Creuse	9	Rhin (Haut-)	15
Dordogne	12	Rhône	73
Doubs	23	Saône (Haute-)	8
Drôme	23	Saône-et-Loire	30
Eure	12	Sarthe	19
Eure-et-Loir	15	Savoie	5
Finistère	16	Savoie (Haute-)	9
Gard	33	Seine	165
Garonne (Haute-)	33	Seine-Inférieure	56
Gers	5	Seine-et-Marne	32
Gironde	66	Seine-et-Oise	55
Hérault	54	Sèvres (Deux-)	7
Ille-et-Vilaine	32	Somme	18
Indre	17	Tarn	21
Indre-et-Loire	17	Tarn-et-Garonne	3
Isère	48	Var	17
Jura	31	Vaucluse	12
Landes	24	Vendée	6
Loir-et-Cher	10	Vienne	17
Loire	60	Vienne (Haute-)	39
Loire (Haute-)	8	Vosges	34
Loire-Inférieure	56	Yonne	13
Loiret	30	Belfort (Territoire)	12

e) NOMBRE DE FÉDÉRATIONS AUXQUELLES LES SYNDICATS D'UN MÊME DÉPARTEMENT SONT RESPECTIVEMENT AFFILIÉS

Ain	12
Aisne	8
Allier	16
Alpes (Basses-)	5
Alpes (Hautes-)	1
Alpes-Maritimes	11
Ardèche	7
Ardennes	9
Ariège	5
Aube	15
Aude	14
Aveyron	9
Bouches-du-Rhône	33
Calvados	9
Cantal	7
Charente	7
Charente-Inférieure	12
Cher	21
Corrèze	9
Corse	1
Côte-d'Or	12
Côtes-du-Nord	5
Creuse	7
Dordogne	10
Doubs	10
Drôme	15
Eure	6
Eure-et-Loir	8
Finistère	15
Gard	14
Garonne (Haute-)	21
Gers	5
Gironde	28
Hérault	20
Ille-et-Vilaine	19
Indre	13
Indre-et-Loire	13
Isère	17
Jura	15
Landes	5
Loir-et-Cher	9
Loire	21
Loire (Haute-)	3
Loire-Inférieure	25
Loiret	14
Lot	1
Lot-et-Garonne	7
Lozère	0
Maine-et-Loire	14
Manche	9
Marne	12
Marne (Haute-)	3
Mayenne	6
Meurthe-et-Moselle	12
Meuse	7
Morbihan	14
Moselle	7
Nièvre	12
Nord	25
Oise	14
Orne	8
Pas-de-Calais	15
Puy-de-Dôme	12
Pyrénées (Basses-)	16
Pyrénées (Hautes-)	4
Pyrénées-Orientales	8
Rhin (Bas-)	10
Rhin (Haut-)	13
Rhône	30
Saône (Haute-)	4
Saône-et-Loire	13
Sarthe	13
Savoie	5
Savoie (Haute-)	8
Seine	35
Seine-Inférieure	21
Seine-et-Marne	12
Seine-et-Oise	18
Sèvres (Deux-)	4
Somme	9
Tarn	11
Tarn-et-Garonne	2
Var	11
Vaucluse	10
Vendée	4
Vienne	13
Vienne (Haute-)	22
Vosges	12
Yonne	8
Belfort (Territoire)	8

ANNEXES II, 1

a) EFFECTIFS FÉDÉRAUX DE SYNDIQUÉS EN 1911

1° *Ce tableau est emprunté à l'*Encyclopédie socialiste et coopérative de l'Internationale Ouvrière (1913), *t. VIII :* Le mouvement syndical, *p. 315-317.*

2° *L'*Encyclopédie socialiste *indique en note que :*
— la Fédération des Agricoles du Midi ne figure que pour 56 de ses 83 syndicats ;
— les effectifs de la Fédération du Sous-Sol sont indiqués d'après le compte rendu du Congrès d'Angers (février 1912) ;
— les effectifs de la Fédération des Sous-Agents des P.T.T. sont donnés d'après le compte rendu du Congrès de Paris (juillet 1912) ;
— les effectifs de la Fédération des Produits Chimiques ne sont calculés que pour 9 de ses 15 syndicats ;
— les effectifs de la Fédération du Verre ne sont calculés que pour 31 de ses 39 syndicats ;
— enfin les effectifs de la Fédération des Instituteurs sont inconnus.

3° *En 1911, sont séparées :*

— les Fédérations des Agricoles du Midi des Bûcherons des Horticoles	*réunies en 1920*
— les Fédérations du Textile des Teintures et Apprêts	—
— les Fédérations des Cuirs et Peaux des Gantiers des Sabotiers	—
— les Fédérations des Métaux des Ferblantiers boîtiers	—
— les Fédérations des Employés des Employés de Paris	—
— la Fédération des Ouvriers des P.T.T. des Sous-Agents des P.T.T.	—
— la Fédération de l'Habillement de la Confection militaire	—

4° *S'ajoutent en 1911 des syndicats isolés :*

Voiliers de Dunkerque	46
Femmes imprimerie Marseille	190
Cannes	100

Agriculture	6 192
Alimentation	23 434
Allumettiers	1 598
Ameublement	5 000
Bâtiment	39 878
Bijouterie-Orfèvrerie	2 238
Blanchisserie	538
Bûcherons	3 357
Brossiers	7 312
Céramique	8 492
Chapellerie	3 030
Chemins de fer	60 355
Coiffeurs	4 870
Confection militaire	768
Cuirs et Peaux	12 887
Dessinateurs	350
Éclairage	10 145
Employés	15 714
Employés Paris	4 225
Enseignement	

Fabrique de papier	2 925	Poudreries-Raffineries	4 025
Fédération postale ouv. P.T.T., sous-agents P.T.T.	5 750	Préparateurs en pharmacie	1 400
Ferblantiers-Boîtiers	1 369	Produits chimiques	5 145
Finances	9 000	Sabotiers	743
Fonctionnaires		Sciage	863
Gantiers	1 280	Service de santé	4 533
Horticole	518	Services publics	12 698
Lithographie	2 288	Sous-Sol	185 000
Livre	47 183	Spectacle	10 000
Maréchalerie	1 243	Syndicats maritimes	16 910
Marine État	12 000	Tabacs	10 691
Métaux	17 840	Teintures et Apprêts	1 252
Monnaies et Médailles	250	Teinturiers-Dégraisseurs	470
Ouvriers magasins de la guerre	1 048	Textile	48 000
Personnel civil des Établissement de la guerre	13 247	Tonneau	1 500
Ports et Docks	18 000	Transports	20 750
		Vanniers	490
		Verriers	2 370
		Voiture-Aviation	8 355

b) TABLEAU CORRIGÉ DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX DE SYNDIQUÉS EN 1911 POUR AIDER A LEUR COMPARAISON AVEC LES EFFECTIFS DE 1920

Agriculture = Agricole du Midi + Bûcherons + Horticoles.
Brossiers = Tabletterie.
Cuirs et Peaux = Cuirs et Peaux + gantiers + sabotiers.
Employés = employés + employés Paris.
*Enseignement = Chiffre emprunté à l'annexe n° 2 de l'*Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs *(p. 305).*
Fédération postale = Ouvriers P.T.T. + Sous-agents P.T.T.
Habillement = Habillement + Confection militaire.
Métaux = Métaux + Ferblantiers-Boîtiers.
Textile = Textile + Teintures et Apprêts.

Agriculture	10 067	Finances	
Alimentation	23 434	Fonctionnaires	
Allumettiers	1 598	Habillement	2 918
Ameublement	5 000	Lithographie	2 288
Bâtiment	39 878	Livre	47 183
Bijouterie-Orfèvrerie	2 238	Maréchalerie	1 243
Blanchisserie	538	Marine État	12 000
Céramique	8 492	Métaux	19 209
Chapellerie	3 030	Monnaies et Médailles	250
Chemins de fer	60 355	Ouvriers magasins de la guerre	1 048
Coiffeurs	4 870	Personnel civil des Établissements de la guerre	13 247
Cuirs et Peaux	14 917	Ports et Docks	18 000
Dessinateurs	350	Poudreries-Raffineries	4 025
Éclairage	10 145	Préparateurs en pharmacie	1 400
Employés	19 939	Produits chimiques	5 145
Enseignement	2 500	Sciage	863
Fabriques de papier	2 925		
Fédération postale	14 750		

Services de santé	4 533	Teinturiers-Dégraisseurs	470
Services publics	12 698	Textile	49 252
Sous-Sol	185 000	Tonneau	1 500
Spectacle	10 000	Transports	20 750
Syndicats maritimes	16 910	Verriers	2 370
Tabacs	10 691	Voiture-Aviation	8 355
Tabletterie	7 312		

c) ÉCART DES EFFECTIFS PAR FÉDÉRATION ENTRE 1911 ET 1920

(En valeur absolue)

Agriculture	+	1 161	Monnaies et Médailles	—	15
Alimentation	—	4 751	Ouvriers magasins de la guerre	+	1 109
Allumettiers	+	218	Personnel civil des Établissements de la guerre	—	5 507
Ameublement	+	2 883	Ports et Docks	+	26 130
Bâtiment	+	34 691	Poudreries-Raffineries	—	2 110
Bijouterie-Orfèvrerie	+	1 887	Préparateurs en pharmacie	—	573
Blanchisserie	+	330	Produits chimiques	+	9 915
Céramique	+	23	Sciage	+	1 012
Chapellerie	+	2 640	Services de santé	+	6 928
Chemins de fer	+	77 127	Services publics	+	8 015
Coiffeurs	—	3 880	Sous-Sol	—	55 743
Cuirs et Peaux	+	14 820	Spectacle	+	905
Dessinateurs	+	595	Syndicats Maritimes	+	6 585
Éclairage	+	15 879	Tabacs	—	5 598
Employés	+	2 246	Tabletterie	—	177
Enseignement	+	8 715	Teinturiers-Dégraisseurs	+	330
Fabriques de papier	+	10 585	Textile	+	77 743
Fédération postale			Tonneau	+	4 590
Finances	+	28 758	Transports	+	16 658
Fonctionnaires			Verriers	+	2 365
Habillement	+	14 502	Voiture-Aviation	—	4 215
Livre	—	27 157			
Maréchalerie	—	995			
Marine État	—	4 820			
Métaux	—	106 927			

d) INDICE DE CROISSANCE 1911-1920 DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX

(Sur la base 100 en 1911)

	1920/1911		*1920/1911*
Agriculture	111	Chemins de fer	227
Alimentation	79	Coiffeurs	20
Allumettiers	112	Cuirs et Peaux	199
Ameublement	157	Dessinateurs	270
Bâtiment	186	Éclairage	256
Bijouterie-Orfèvrerie	184	Employés	111
Blanchisserie	159	Enseignement	448
Céramique	100	Fabriques de papier	461
Chapellerie	187	Fédération postale	294

Finances		Produits chimiques	292
Fonctionnaires		Sciage	217
Habillement	596	Services de santé	252
Livre	42	Services publics	162
Maréchalerie	19	Sous-Sol	69
Marine-État	59	Spectacle	109
Métaux	656	Syndicats maritimes	138
Monnaies et Médailles	94	Tabacs	47
Ouvriers magasins de la guerre	205	Tabletterie	97
Personnel civil des Établissements de la guerre.	58	Teinturiers-Dégraisseurs	170
Ports et Docks	245	Textile	257
Poudreries-Raffineries	47	Tonneau	406
Préparateurs en pharmacie	59	Transports	180
		Verriers	199
		Voiture-Aviation	49

c) CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS EN FONCTION DE L'INDICE DE CROISSANCE 1911-1920 DE LEURS EFFECTIFS
(Sur la base 100 en 1911)

	Indices	Observations
1. Métaux	656	Fédérations dont l'indice de croissance 1911-1920 est très élevé (deux fois et demi au moins l'indice moyen)
2. Habillement	596	
3. Papier	461	
4. Enseignement	448	
5. Tonneau	406	
6. Fédération postale	294	Fédérations dont l'indice de croissance 1911-1920 est supérieur à l'indice moyen
7. Produits chimiques	292	
8. Dessinateurs	270	
9. Textile	257	
10. Éclairage	256	
11. Service de santé	252	
12. Ports et Docks	245	
13. Chemins de fer	227	
14. Sciage	217	
15. Ouvriers magasins de la guerre	205	
16. Verriers	199	Fédérations dont l'indice de croissance des effectifs 1911-1920 tourne autour de l'indice moyen
16. Cuirs et Peaux	199	
18. Chapellerie	187	
19. Bâtiment	186	
20. Bijouterie-Orfèvrerie	184	
21. Transports	180	
22. Teinturiers-Dégraisseurs	170	
23. Services publics	162	
24. Blanchisserie	159	
25. Ameublement	157	
26. Syndicats maritimes	138	
27. Allumettiers	112	
28. Agriculture	111	
29. Employés	111	
30. Spectacle	109	
31. Céramique	100	

32. Tabletterie	97	Fédérations dont les effectifs en 1920 sont en recul par rapport à ceux de 1919
33. Monnaies et Médailles	94	
34. Alimentation	79	
35. Sous-Sol	69	
36. Préparateurs en pharmacie	59	
37. Marine État	59	
38. Personnel civil des Établissements de la guerre	58	
39. Voiture-Aviation	49	
40. Tabacs	47	
41. Poudrerie	47	
42. Livre	42	
43. Coiffeurs	20	
44. Maréchalerie	19	

f) ÉCART ABSOLU DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX ENTRE LES ANNÉES 1920 ET 1921

A noter que :

— *la Fédération des Coiffeurs n'a pas donné le chiffre de ses syndiqués pour l'année 1921 ;*

— *la Fédération de la Maréchalerie disparaît en 1921 ;*

— *la Fédération du Sciage et celle de la Tabletterie fusionnent en 1921 ;*

— *la Fédération des Finances est une fédération nouvelle en 1921 ;*

— *la Fédération des Chemins de fer est partagée en deux « Bureaux ».*

	1921/1920		*1921/1920*
Agriculture	— 5 665	Métaux	— 56 966
Alimentation	— 6 256	Monnaies et Médailles	+ 21
Allumettiers	— 406	Ouvriers magasins de la guerre	+ 181
Ameublement	— 2 260	Personnel civil des Établissements de la guerre.	+ 1 292
Bâtiment	— 15 937	Ports et Docks	— 18 690
Bijouterie-Orfèvrerie	— 740	Poudreries-Raffineries	+ 832
Blanchisserie	— 309	Préparateurs en pharmacie	— 189
Céramique	929	Produits chimiques	— 11 104
Chapellerie	120	Sciage + Tabletterie	+ 3 463
Chemins de fer	— 33 314	Services de santé	+ 3 014
Coiffeurs	?	Services publics	+ 19 137
Cuirs et Peaux	— 14 495	Sous-Sol	— 35 068
Dessinateurs	— 275	Spectacle	— 264
Éclairage	— 2 575	Syndicats maritimes	+ 3 130
Employés	— 6 206	Tabacs	+ 11 624
Enseignement	— 4 214	Teinturiers-Dégraisseurs	— 477
Fabriques de papier	— 10 543	Textile	+ 8 502
Fédération postale	— 14 615	Tonneau	— 3 080
Finances	+ 2 915	Transports	— 9 526
Fonctionnaires	+ 234	Verriers	+ 6 295
Habillement	— 8 990	Voiture-Aviation	— 937
Livre	+ 1 007		
Maréchalerie	— 248		
Marine-État	— 1 968		

g) ÉCART RELATIF DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX ENTRE LES ANNÉES 1920 ET 1921

	1921/1920		1921/1920
Agriculture	— 49 %	Métaux	— 45 %
Alimentation	— 33 %	Monnaies et Médailles	+ 8,9 %
Allumettiers	— 22 %	Ouvriers magasins de la guerre	+ 8 %
Ameublement	— 28 %	Personnel civil des Établissements de la guerre.	+ 16 %
Bâtiment	— 21 %	Ports et Docks	— 42 %
Bijouterie-Orfèvrerie	— 17 %	Poudreries-Raffineries	+ 43 %
Blanchisserie	— 35 %	Préparateurs en pharmacie	— 22 %
Céramique	— 10 %	Produits chimiques	— 73 %
Chapellerie	— 2 %	Sciage	+ 184 %
Chemins de fer	— 24 %	Services de santé	+ 26 %
Coiffeurs	?	Services publics	+ 91 %
Cuirs et Peaux	— 58 %	Sous-Sol	— 27 %
Dessinateurs	— 29 %	Spectacle	— 2 %
Éclairage	— 9 %	Syndicats maritimes	+ 13 %
Employés	— 27 %	Tabacs	+ 228 %
Enseignement	— 37 %	Teinturiers-Dégraisseurs	— 59 %
Fabriques de papier	— 78 %	Textile	+ 6 %
Fédération postale	— 33 %	Tonneau	— 50 %
Finances	+ 100 %	Transports	— 25 %
Fonctionnaires	+ 11 %	Verriers	+ 132 %
Habillement	— 51 %	Voiture-Aviation	— 22 %
Livre	+ 5 %		
Maréchalerie	— 100 %		
Marine-État	— 27 %		

h) ÉCART ABSOLU DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX DE 1911 A 1920 ET DE 1920 A 1921

	1920/1911	1921/1920
Agriculture	+ 1 161	— 5 665
Alimentation	— 4 751	— 6 256
Allumettiers	+ 218	— 406
Ameublement	+ 2 883	— 2 260
Bâtiment	+ 34 691	— 15 937
Bijouterie-Orfèvrerie	+ 1 887	— 740
Blanchisserie	+ 330	— 309
Céramique	+ 23	— 929
Chapellerie	+ 2 640	— 120
Chemins de fer	+ 77 127	— 33 314
Coiffeurs	— 3 880	?
Cuirs et Peaux	+ 14 820	— 17 495
Dessinateurs	+ 595	— 275
Éclairage	+ 15 879	— 2 575
Employés	+ 2 246	— 6 206
Enseignement	+ 8 715	— 4 214
Fabriques de papier	+ 10 585	— 10 543

	1920/1911	1921/1920
	—	—
Fédération postale	+ 28 758	— 14 615
Finances		+ 2 915
Fonctionnaires		+ 234
Habillement	+ 14 502	— 8 990
Livre	— 27 157	+ 1 007
Maréchalerie	— 995	— 248
Marine État	— 4 820	— 1 968
Métaux	+ 106 927	— 56 966
Monnaies et Médailles	— 15	+ 21
Ouvriers magasins de la guerre	+ 1 109	+ 181
Personnel civil des Établissements de la guerre	— 5 507	+ 1 292
Ports et Docks	+ 26 130	— 18 690
Poudreries-Raffineries	— 2 110	+ 832
Préparateurs en pharmacie	— 573	— 189
Produits chimiques	+ 9 915	— 11 104
Sciage	+ 1 012	+ 3 463
Services de santé	+ 6 928	+ 3 014
Services publics	+ 8 015	+ 19 137
Sous-Sol	— 55 743	— 35 068
Spectacle	+ 905	— 264
Syndicats maritimes	+ 6 585	+ 2 130
Tabacs	— 5 598	+ 11 624
Tabletterie	— 177	
Teinturiers-Dégraisseurs	+ 330	— 477
Textile	+ 77 743	+ 8 502
Tonneau	+ 4 590	— 3 080
Transports	+ 16 658	— 9 526
Verriers	+ 2 365	+ 6 295
Voiture-Aviation	— 4 215	— 927

i) ÉCART RELATIF DES EFFECTIFS FÉDÉRAUX DE 1911 A 1920 ET DE 1920 A 1921

(Sur la base 100 en 1911)

	1920/1911	1921/1920
	—	—
Agriculture	111,5	55,2
Alimentation	79,7	53
Allumettiers	112	87,2
Ameublement	157,6	112,4
Bâtiment	186,9	147
Bijouterie-Orfèvrerie	184	151
Blanchisserie	159	102
Céramique	100,2	89
Chapellerie	187	183
Chemins de fer	227	172
Coiffeurs	20	?
Cuirs et Peaux	199	82
Dessinateurs	270	248
Éclairage	256	229

	1920/1911	*1921/1920*
	—	—
Employés	111,2	80
Enseignement	448	280
Fabriques de papier	461	101
Fédération postale	294	195
Finances		
Fonctionnaires		
Habillement	596	288
Livre	42	44
Maréchalerie	19	
Marine État	59	43
Métaux	656	360
Monnaies et Médailles	94	102
Ouvriers magasins de la guerre	205	223
Personnel civil des Établissements de la guerre	58	67
Ports et Docks	245	141
Poudreries-Raffineries	47	68
Préparateurs en pharmacie	59	45
Produits chimiques	292	76
Sciage	217	642
Services de santé	252	319
Services publics	162	313
Sous-Sol	69	50
Spectacle	109	106
Syndicats maritimes	138	157
Tabacs	47	156
Tabletterie	97	
Teinturiers-Dégraisseurs	170	68
Textile	257	275
Tonneau	406	200
Transports	180	134
Verriers	199	464
Voiture-Aviation	49	38

j) VARIATIONS PAR FÉDÉRATION DU NOMBRE DE SYNDICATS AFFILIÉS A LA C.G.T. EN 1918, 1919, 1920, 1921 (CHIFFRES ABSOLUS)

A noter, dans ce tableau, que :

1° *Fédération de l'Agriculture :*
1918 : comprend Agricoles du Midi et Horticoles.
1919 : comprend Agricoles du Midi + Bûcherons + Vignerons de la Marne + Horticoles.

2° *Métallurgie 1918 : comprend Monnaies et Médailles.*

3° *Sciage 1921 : passe à Tabletterie.*

4° *Tabletterie 1918 : en réalité Brossiers.*

5° *Métallurgie : entre 1919 et 1920, fusion des syndicats de métier.*

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
	—	—	—	—
Agriculture	14	22	91	91
Alimentation	32	85	112	127
Allumettiers	6	6	6	6

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
	—	—	—	—
Ameublement	10	31	45	61
Bâtiment	112	205	228	287
Bijouterie-Orfèvrerie	9	12	12	16
Blanchisserie	2	2	1	2
Céramique	7	12	26	22
Chapellerie	5	6	13	22
Chemins de fer	212	434	222	457
Coiffeurs	8	15	8	22
Cuirs et Peaux	52	85	84	105
Dessinateurs	1	3	8	6
Éclairage	15	48	69	92
Employés	26	44	64	75
Enseignement	13	49	52	50
Fabriques de papier			9	15
Fédération postale	82	72	136	167
Finances				7
Fonctionnaires			2	6
Habillement	56	62	63	79
Lithographie	8	12		
Livre	36	36	101	141
Maréchalerie		2	2	
Marine État	9	7	7	8
Métaux	177	221	215	228
Monnaies et Médailles	2	1	1	1
Ouvriers magasins de la guerre	11	6	12	15
Personnel civil des Établissements de la guerre	21	15	16	21
Ports et Docks	18	40	50	62
Poudreries-Raffineries	14	6	8	11
Préparateurs en pharmacie	3	9	6	9
Produits chimiques	18	18	29	25
Sciage	4	25	16	
Services de santé	7	14	29	36
Services publics	8	24	43	69
Sous-Sol	89	111	130	121
Spectacle	7	28	36	37
Syndicats maritimes	4	19	21	27
Tabacs		7	9	25
Tabletterie	3	10	19	41
Teinturiers-Dégraisseurs	2	2	1	2
Textile	43	75	93	156
Tonneau	8	26	30	31
Transports	23	50	69	75
Verriers	8	23	26	64
Voiture-Aviation	10	25	19	21

k) EXPANSION GÉOGRAPHIQUE DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES ENTRE 1918 ET 1921

(exprimée par le nombre de départements où chaque fédération syndicale considérée possède des syndicats)

	1918	1919	1920	1921
Agriculture			24	
Alimentation	15	37	46	46
Allumettiers	5	5	5	5
Ameublement	6	19	28	32
Bâtiment	36	62	68	73
Bijouterie-Orfèvrerie	4	7	7	9
Blanchisserie	1	1	1	2
Céramique	6	14	16	9
Chapellerie	5	5	7	16
Chemins de fer	62	82	71	86
Coiffeurs	6	12	7	19
Cuirs et Peaux	27	41	42	54
Dessinateurs		2	6	4
Éclairage	4	29	33	49
Employés	17	28	41	48
Fonctionnaires			2	4
Ouvriers magasins de la guerre	10	6	10	14
Personnel civil des Établissements de la guerre	17	13	15	20
Ouvriers et Habillement	32	36	31	47
Enseignement	17	46	49	48
Fabriques de papier			8	10
Livre	29	30	56	69
Syndicats maritimes	4	11	12	14

l) NOMBRE DE SYNDICATS PAR DÉPARTEMENT AFFILIÉS CHAQUE ANNÉE ENTRE 1918 ET 1921 (CHIFFRES ABSOLUS)

	1918	1919	1920	1921
Ain	1	9	22	25
Aisne	1	10	15	16
Allier	17	32	34	39
Alpes (Basses-)	2	7	7	4
Alpes (Hautes-)	0	1	1	2
Alpes-Maritimes	5	15	20	20
Ardèche	7	4	7	9
Ardennes	0	8	20	24
Ariège	0	4	5	5
Aube	8	24	27	38
Aude	13	12	19	23
Aveyron	10	11	13	11

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
	—	—	—	—
Bouches-du-Rhône	41	66	83	87
Calvados	11	24	16	18
Cantal	6	8	5	8
Charente	11	17	8	21
Charente-Inférieure	10	20	19	28
Cher	21	29	45	45
Corrèze	9	11	13	24
Corse	1	0	1	10
Côte-d'Or	10	14	16	25
Côtes-du-Nord	4	5	9	5
Creuse	2	4	9	8
Dordogne	9	12	12	21
Doubs	19	26	23	34
Drôme	14	18	23	34
Eure	7	9	12	22
Eure-et-Loir	12	10	15	22
Finistère	10	19	16	29
Gard	19	33	33	32
Garonne (Haute-)	18	25	33	37
Gers	2	2	5	5
Gironde	50	57	66	87
Hérault	20	49	54	75
Ille-et-Vilaine	19	34	32	46
Indre	4	14	17	17
Indre-et-Loire	12	24	17	28
Isère	33	39	48	48
Jura	6	28	31	29
Landes	1	4	24	28
Loir-et-Cher	6	16	10	12
Loire	42	49	60	67
Loire (Haute-)	6	6	8	11
Loire-Inférieure	32	48	56	56
Loiret	20	29	30	36
Lot	3	3	1	5
Lot-et-Garonne	4	10	12	18
Lozère	0	2	0	1
Maine-et-Loire	15	23	23	32
Manche	7	13	12	16
Marne	2	20	31	35
Marne (Haute-)	8	8	3	14
Mayenne	4	4	7	10
Meurthe-et-Moselle	11	42	33	42
Meuse	2	8	9	12
Morbihan	8	20	19	22
Moselle	0	0	9	15
Nièvre	12	11	17	26
Nord	10	70	108	175
Oise	7	17	25	26
Orne	13	17	10	16
Pas-de-Calais	7	34	41	50
Puy-de-Dôme	18	26	24	39
Pyrénées (Basses-)	9	18	26	24

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
Pyrénées (Hautes-)	4	4	4	6
Pyrénées-Orientales	9	16	16	23
Rhin (Bas-)	0	0	15	42
Rhin (Haut-)	0	0	15	32
Rhône	50	78	73	106
Saône (Haute-)	4	12	8	12
Saône-et-Loire	22	36	30	38
Sarthe	16	25	19	20
Savoie	4	5	5	17
Savoie (Haute-)	9	5	9	9
Seine	143	175	165	190
Seine-Inférieure	37	50	56	76
Seine-et-Marne	14	28	32	43
Seine-et-Oise	27	48	55	65
Sèvres (Deux-)	6	11	7	14
Somme	4	16	18	32
Tarn	19	22	21	29
Tarn-et-Garonne	2	3	3	5
Var	9	23	17	19
Vaucluse	8	9	12	12
Vendée	2	4	6	8
Vienne	10	14	17	21
Vienne (Haute-)	22	21	39	40
Vosges	4	31	34	45
Yonne	7	13	13	22
Belfort (Territoire)	10	8	12	15
Algérie	11	29	21	47

m) TABLEAU INDICIAIRE DU NOMBRE DE SYNDICATS PAR DÉPARTEMENT AFFILIÉS CHAQUE ANNÉE ENTRE 1918 ET 1921

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
Ain	100	900	2 200	2 500
Aisne	100	1 000	1 500	1 600
Allier	100	188	200	228
Alpes (Basses-)	100	350	350	200
Alpes (Hautes-)		100	100	200
Alpes-Maritimes	100	300	400	400
Ardèche	100	57	100	128
Ardennes	100	800	2 000	2 400
Ariège	100	400	500	500
Aube	100	300	337	475
Aude	100	92	146	176
Aveyron	100	110	130	110
Bouches-du-Rhône	100	160	202	212
Calvados	100	218	145	163
Cantal	100	133	83	133
Charente	100	154	72	190

	1918	*1919*	*1920*	*1921*
	—	—	—	—
Charente-Inférieure	100	200	190	280
Cher	100	138	214	214
Corrèze	100	122	144	266
Corse	100	0	100	1 000
Côte-d'Or	100	140	160	250
Côtes-du-Nord	100	120	225	120
Creuse	100	200	450	400
Dordogne	100	133	133	233
Doubs	100	136	121	178
Drôme	100	128	164	242
Eure	100	128	171	314
Eure-et-Loir	100	83	125	183
Finistère	100	190	160	290
Gard	100	173	173	168
Garonne (Haute-)	100	138	183	205
Gers	100	100	250	250
Gironde	100	114	132	154
Hérault	100	245	270	375
Ille-et-Vilaine	100	178	168	242
Indre	100	350	425	425
Indre-et-Loire	100	200	141	233
Isère	100	118	145	145
Jura	100	466	516	483
Landes	100	400	2 400	2 800
Loir-et-Cher	100	266	166	200
Loire	100	116	142	159
Loire (Haute-)	100	100	133	183
Loire-Inférieure	100	150	175	175
Loiret	100	145	150	180
Lot	100	100	33	166
Lot-et-Garonne	100	250	300	450
Lozère	0	100	0	50
Maine-et-Loire	100	153	153	213
Manche	100	185	171	228
Marne	100	1 000	1 550	1 750
Marne (Haute-)	100	100	37	175
Mayenne	100	100	175	250
Meurthe-et-Moselle	100	381	300	381
Meuse	100	400	450	600
Morbihan	100	250	237	275
Moselle			100	166
Nièvre	100	91	141	216
Nord	100	700	1 080	1 750
Oise	100	242	357	371
Orne	100	130	76	123
Pas-de-Calais	100	485	581	714
Puy-de-Dôme	100	144	133	216
Pyrénées (Basses-)	100	200	288	266
Pyrénées (Hautes-)	100	100	100	150
Pyrénées-Orientales	100	177	177	255
Rhin (Bas-)	100	100	1 500	4 200
Rhin (Haut-)			100	320

	1918	1919	1920	1921
	—	—	—	—
Rhône	100	156	146	212
Saône (Haute-)	100	300	200	300
Saône-et-Loire	100	163	136	172
Sarthe	100	156	118	125
Savoie	100	125	125	425
Savoie (Haute-)	100	55	100	100
Seine	100	122	115	132
Seine-Inférieure	100	135	151	205
Seine-et-Marne	100	200	228	307
Seine-et-Oise	100	177	203	240
Sèvres (Deux-)	100	183	116	233
Somme	100	400	450	800
Tarn	100	115	110	152
Tarn-et-Garonne	100	150	150	250
Var	100	255	188	211
Vaucluse	100	112	150	150
Vendée	100	200	300	400
Vienne	100	140	170	210
Vienne (Haute-)	100	95	177	181
Vosges	100	775	850	1 125
Yonne	100	185	185	314
Belfort (Territoire)	100	80	120	150
Algérie	100	263	190	427

n) TABLEAU INDICIAIRE DES ÉCARTS QUI EXPRIMENT LE MOUVEMENT ANNUEL, ENTRE 1918 ET 1921, DU NOMBRE DES SYNDICATS AFFILIÉS AUX DIFFÉRENTES UNIONS DÉPARTEMENTALES

	1919/1918	1920/1919	1921/1920
	—	—	—
Ain	+ 800	+ 1 300	+ 300
Aisne	+ 900	+ 500	+ 100
Allier	+ 188	+ 12	+ 28
Alpes (Basses-)	+ 250	0	— 150
Alpes (Hautes-)		0	+ 100
Alpes-Maritimes	+ 200	+ 100	0
Ardèche	— 43	+ 43	+ 28
Ardennes	+ 700	+ 1 200	+ 400
Ariège	+ 300	+ 100	0
Aube	+ 200	+ 37	+ 138
Aude	— 8	+ 54	+ 30
Aveyron	+ 10	+ 20	— 20
Bouches-du-Rhône	+ 60	+ 42	+ 10
Calvados	+ 118	— 73	+ 18
Cantal	+ 33	— 50	+ 50
Charente	+ 54	— 82	+ 118
Charente-Inférieure	+ 100	— 10	+ 90
Cher	+ 38	+ 76	0
Corrèze	+ 22	+ 22	+ 122

	1919/1918	*1920/1919*	*1921/1920*
	—	—	—
Corse	— 100	+ 100	+ 900
Côte-d'Or	+ 40	+ 20	+ 90
Côtes-du-Nord	+ 20	+ 105	— 105
Creuse	+ 100	+ 250	— 10
Dordogne	+ 33	0	+ 100
Doubs	+ 36	— 15	+ 57
Drôme	+ 28	+ 36	+ 78
Eure	+ 28	+ 43	+ 143
Eure-et-Loir	— 17	+ 42	+ 58
Finistère	+ 90	— 30	+ 130
Gard	+ 73	0	— 05
Garonne (Haute-)	+ 38	+ 45	+ 22
Gers	0	+ 150	0
Gironde	+ 14	+ 18	+ 22
Hérault	+ 145	+ 25	+ 105
Ille-et-Vilaine	+ 78	— 10	+ 74
Indre	+ 250	+ 75	0
Indre-et-Loire	+ 100	— 59	+ 92
Isère	+ 18	+ 27	0
Jura	+ 366	+ 50	— 33
Landes	+ 300	+ 2 000	+ 400
Loir-et-Cher	+ 166	— 100	+ 34
Loire	+ 16	+ 26	+ 17
Loire (Haute-)	0	+ 33	+ 50
Loire-Inférieure	+ 50	+ 25	0
Loiret	+ 45	+ 5	+ 30
Lot	0	— 67	+ 133
Lot-et-Garonne	+ 150	+ 50	+ 150
Lozère		— 100	+ 50
Maine-et-Loire	+ 53	0	+ 60
Manche	+ 85	— 14	+ 57
Marne	+ 900	+ 550	+ 200
Marne (Haute-)	0	— 63	+ 138
Mayenne	0	+ 75	+ 75
Meurthe-et-Moselle	+ 281	— 81	+ 81
Meuse	+ 300	+ 50	+ 150
Morbihan	+ 150	— 13	+ 38
Moselle			+ 66
Nièvre	— 9	+ 50	+ 75
Nord	+ 600	+ 380	+ 670
Oise	+ 142	+ 115	+ 14
Orne	+ 30	— 54	+ 47
Pas-de-Calais	+ 385	+ 96	+ 133
Puy-de-Dôme	+ 44	— 81	+ 83
Pyrénées (Basses-)	+ 100	+ 88	— 22
Pyrénées (Hautes-)	0	0	+ 50
Pyrénées-Orientales	+ 77	0	+ 78
Rhin (Bas-)	0	+ 1 400	+ 2 700
Rhin (Haut-)			+ 220
Rhône	+ 56	— 10	+ 66
Saône (Haute-)	+ 200	— 100	+ 100
Saône-et-Loire	+ 63	— 27	+ 36

	1919/1918	*1920/1919*	*1921/1920*
	—	—	—
Sarthe	+ 56	— 38	+ 7
Savoie	+ 25	0	+ 300
Savoie (Haute-)	— 45	+ 55	0
Seine	+ 22	— 7	+ 17
Seine-Inférieure	+ 35	+ 16	+ 54
Seine-et-Marne	+ 100	+ 28	+ 79
Seine-et-Oise	+ 77	+ 26	+ 37
Sèvres (Deux-)	+ 83	— 67	+ 117
Somme	+ 300	+ 50	+ 350
Tarn	+ 15	— 5	+ 42
Tarn-et-Garonne	+ 50	0	+ 100
Var	+ 155	— 67	+ 23
Vaucluse	+ 12	+ 38	0
Vendée	+ 100	+ 100	+ 100
Vienne	+ 40	+ 30	+ 40
Vienne (Haute-)	— 5	+ 82	+ 4
Vosges	+ 675	+ 75	— 738
Yonne	+ 85	0	+ 129
Belfort (Territoire)	— 20	+ 40	+ 50
Algérie	+ 163	— 73	+ 237

ANNEXES II, 2

a) NOMBRE, PAR FÉDÉRATION, DES SYNDICATS AYANT PARTICIPÉ AUX QUATRE CONGRÈS CONFÉDÉRAUX DE 1918, 1919, 1920, 1921 (SYNDICATS STABLES DE 1re CATÉGORIE)

Agriculture	4
Alimentation	14
Allumettiers	6
Ameublement	5
Bâtiment	53
Bijouterie-Orfèvrerie	7
Blanchisserie	
Céramique	5
Chapellerie	1
Chemins de fer	95
Coiffeurs	4
Cuirs et Peaux	25
Dessinateurs	1
Éclairage	11
Employés	12
Enseignement	10
Fabriques de papier	
Fédération postale	29
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	19
Livre	17
Maréchalerie	
Marine État	6
Métaux	73
Monnaies et Médailles	1
Ouvriers magasins de la guerre	2
Personnel civil des Établissements de la guerre	10
Ports et Docks	7
Poudreries-Raffineries	2
Préparateurs en pharmacie	2
Produits chimiques	5
Sciage	2
Services de santé	
Services publics	5
Sous-Sol	52
Spectacle	3
Syndicats maritimes	4
Tabacs	
Teinturiers-Dégraisseurs	1
Textile	17
Tonneau	3
Transports	11
Verriers	1
Voiture-Aviation	4

b) POURCENTAGE, POUR CHAQUE FÉDÉRATION, DE SES SYNDICATS STABLES DE 1re CATÉGORIE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DES SYNDICATS QUI LUI ONT ÉTÉ AFFILIÉS ENTRE 1918 ET 1921

Agriculture	2,7 %
Alimentation	7,3 %
Allumettiers	100 %
Ameublement	6,25 %
Bâtiment	12,8 %
Bijouterie-Orfèvrerie	33,3 %
Blanchisserie	0 %
Céramique	14,7 %
Chapellerie	4,3 %
Chemins de fer	16,5 %
Coiffeurs	12,5 %
Cuirs et Peaux	16,3 %
Dessinateurs	12,5 %
Éclairage	9,7 %
Employés	11,7 %
Enseignement	16,6 %
Fabriques de papier	
Fédération postale	12,8 %
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	16,1 %
Livre	10 %
Maréchalerie	
Marine État	60 %
Métaux	20 %
Monnaies et Médailles	100 %
Ouvriers magasins de la guerre	10,5 %

Personnel civil des Établissements de la guerre	34,4	%
Ports et Docks	8,8	%
Poudreries-Raffineries	11,7	%
Préparateurs en pharmacie	13,3	%
Produits chimiques	9,8	%
Sciage	3,3	%
Services de santé	0	%
Services publics	6	%
Sous-Sol	30	%
Spectacle	5,3	%
Syndicats maritimes	13,3	%
Tabacs	0	%
Teinturiers-Dégraisseurs	33,3	%
Textile	8,3	%
Tonneau	6,2	%
Transports	11,6	%
Verriers	1,3	%
Voiture-Aviation	12,1	%

c) CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES D'APRÈS LEUR POURCENTAGE DE SYNDICATS AYANT PARTICIPÉ AU VOTE DU RAPPORT MORAL DANS LES QUATRE CONGRÈS CONFÉDÉRAUX DE 1918, 1919, 1920, 1921

1er	Allumettiers	100	%
1er	Monnaies et Médailles	100	%
3e	Marine État	60	%
4e	Personnel civil des Établissements de la guerre	34,4	%
4e	Bijouterie	34,4	%
6e	Teinturiers-Dégraisseurs	33,3	%
7e	Sous-Sol	30	%
8e	Métaux	20	%
9e	Enseignement	16,6	%
10e	Chemins de fer	16,5	%
11e	Cuirs et Peaux	16,3	%
12e	Habillement	16,1	%
13e	Céramique	14,7	%
14e	Préparateurs en pharmacie	13,3	%
14e	Syndicats maritimes	13,3	%
16e	Fédération postale	12,8	%
16e	Bâtiment	12,8	%
18e	Coiffeurs	12,5	%
18e	Dessinateurs	12,5	%
20e	Voiture-Aviation	12,1	%
21e	Poudrerie	11,7	%
21e	Employés	11,7	%
23e	Transport	11,6	%
24e	Ouvriers magasins de la guerre	10,5	%
25e	Livre	10	%
26e	Produits chimiques	9,8	%
27e	Éclairage	9,7	%
28e	Ports et Docks	8,8	%
29e	Textile	8,3	%
30e	Alimentation	7,3	%
31e	Ameublement	6,25	%
32e	Tonneau	6,2	%
33e	Services publics	6	%
34e	Spectacle	5,3	%
35e	Chapellerie	4,3	%
36e	Sciage	3,3	%
37e	Agriculture	2,7	%

38e	Verriers	1,3 %
39e	Santé	0 %
39e	Blanchisserie	0 %

Tabac : fédération réapparue en 1919
Papier : fédération formée en 1920
Maréchalerie : fédération disparue en 1920
Fonctionnaires : fédération apparue en 1920
Finances : fédération apparue en 1921

d) NOMBRE, PAR FÉDÉRATION, DES SYNDICATS AYANT PARTICIPÉ AUX TROIS CONGRÈS CONFÉDÉRAUX DE 1919, 1920, 1921 (SYNDICATS STABLES DE 2e CATÉGORIE)

Agriculture	6
Alimentation	22
Allumettiers	—
Ameublement	6
Bâtiment	51
Bijouterie-Orfèvrerie	1
Blanchisserie	1
Céramique	5
Chapellerie	3
Chemins de fer	55
Coiffeurs	—
Cuirs et Peaux	16
Dessinateurs	2
Éclairage	18
Employés	11
Enseignement	25
Fabriques de papier	
Fédération postale	14
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	14
Livre	15
Maréchalerie	
Marine État	—
Métaux	41
Monnaies et Médailles	
Ouvriers magasins de la guerre	
Personnel civil des Établissements de la guerre	2
Ports et Docks	17
Poudreries-Raffineries	—
Préparateurs en pharmacie	1
Produits chimiques	2
Sciage	8
Services de santé	8
Services publics	7
Sous-Sol	31
Spectacle	11
Syndicats maritimes	10
Tabacs	5
Teinturiers-Dégraisseurs	
Textile	23
Tonneau	9
Transports	18
Verriers	10
Voiture-Aviation	8

e) POURCENTAGE, POUR CHAQUE FÉDÉRATION, DE SES SYNDICATS STABLES DE 2e CATÉGORIE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DES SYNDICATS QUI LUI ONT ÉTÉ AFFILIÉS ENTRE 1918 ET 1921

Agriculture	4,1 %
Alimentation	11,5 %
Allumettiers	0 %
Ameublement	7,5 %
Bâtiment	12,3 %
Bijouterie-Orfèvrerie	4,7 %
Blanchisserie	25 %
Céramique	14,7 %
Chapellerie	9,9 %
Chemins de fer	9,5 %
Coiffeurs	0 %
Cuirs et Peaux	10 %
Dessinateurs	25 %
Éclairage	15,9 %
Employés	11,7 %
Enseignement	41,6 %

Fabriques de papier	0 %	Préparateurs en pharmacie	6,6 %
Fédération postale	6,2 %	Produits chimiques	3,9 %
Finances	0 %	Sciage	14,2 %
Fonctionnaires	0 %	Services de santé	17 %
Habillement	11,8 %	Services publics	8,4 %
Livre	9 %	Sous-Sol	18 %
Maréchalerie	0 %	Spectacle	19,6 %
Marine État	0 %	Syndicats maritimes	33,3 %
Métaux	10,9 %	Tabacs	20 %
Monnaies et Médailles	0 %	Teinturiers-Dégraisseurs	0 %
Ouvriers magasins de la guerre	0 %	Textile	11,3 %
Personnel civil des Établissements de la guerre	6,8 %	Tonneau	18,6 %
Ports et Docks	9,5 %	Transports	17,4 %
Poudreries-Raffineries	0 %	Verriers	13,6 %
		Voiture-Aviation	24,2 %

f) CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS SYNDICALES EN FONCTION DE LEUR TAUX DE STABILITÉ (RAPPORT ENTRE LEUR NOMBRE DE SYNDICATS STABLES ET LEUR NOMBRE TOTAL DE SYNDICATS AFFILIÉS ENTRE 1918 ET 1921)

1er	Allumettiers	100 %	Ouvriers à statut
1er	Monnaies et Médailles	100 %	— —
3e	Marine État	60 %	— —
4e	Enseignement	58,3 %	Fonctionnaires
5e	Sous-Sol	48,2 %	Ouvriers à statut
6e	Syndicats maritimes	46,5 %	— —
7e	Personnel civil des Établissements de la guerre	41,3 %	— —
8e	Bijouterie-Orfèvrerie	38,5 %	Corporation aux traditions anciennes
9e	Dessinateurs	37,5 %	
10e	Voiture-Aviation	36,3 %	
11e	Teinturiers-Dégraisseurs	33 %	
12e	Métaux	31,2 %	
13e	Ports et Docks	30 %	
14e	Céramique	29,4 %	
15e	Transports	28,1 %	
16e	Habillement	27,9 %	
17e	Chemins de fer	26 %	
17e	Cuirs et Peaux	26 %	
19e	Éclairage	25,6 %	
20e	Bâtiment	25,1 %	
21e	Tonneau	25 %	
21e	Blanchisserie	25 %	
23e	Spectacle	23,9 %	
24e	Employés	22,5 %	
25e	Préparateurs en pharmacie	20 %	
25e	Tabac	20 %	
27e	Textile	19,7 %	

28e	Livre	19,3 %
29e	Fédération postale	19,1 %
30e	Alimentation	18,8 %
31e	Sciage	17,8 %
32e	Chapellerie	17,3 %
33e	Services de santé	16,6 %
34e	Verriers	15 %
35e	Services publics	14,4 %
36e	Produits chimiques	13,7 %
36e	Ameublement	13,7 %
38e	Coiffeurs	12,5 %
39e	Poudrerie	11,7 %
40e	Ouvriers magasins de la guerre	10,5 %
41e	Agriculture	6,8 %

g) COMPARAISON ENTRE LE CLASSEMENT DES FÉDÉRATIONS POUR LEUR NOMBRE ABSOLU DE SYNDICATS STABLES DES DEUX CATÉGORIES (a) ET POUR LEUR « IMPORTANCE » (b)

(Cf. 1re partie : Anatomie du mouvement syndical, chap. III : « Qu'est-ce qu'une fédération syndicale ? »)

	(a)	(b)
Agriculture	24e	16e
Alimentation	8e	8e
Allumettiers	30e	39e
Ameublement	22e	18e
Bâtiment	3e	3e
Bijouterie-Orfèvrerie	27e	34e
Blanchisserie	39e	43e
Céramique	24e	23e
Chapellerie	33e	31e
Chemins de fer	1er	1er
Coiffeurs	33e	37e
Cuirs et Peaux	6e	9e
Dessinateurs	35e	38e
Éclairage	12e	12e
Employés	15e	11e
Enseignement	9e	14e
Fabriques de papier	—	28e
Fédération postale	5e	6e
Finances	—	—
Fonctionnaires	—	41e
Habillement	10e	15e
Livre	11e	7e
Maréchalerie	—	42e
Marine État	30e	35e
Métaux	2e	2e
Monnaies et Médailles	39e	45e
Ouvriers magasins de la guerre	37e	33e
Personnel civil des Établissements de la guerre	18e	26e
Ports et Docks	14e	13e
Poudreries-Raffineries	37e	36e
Préparateurs en pharmacie	35e	39e
Produits chimiques	29e	19e
Sciage	24e	30e
Services de santé	27e	22e
Services publics	18e	17e
Sous-Sol	4e	4e
Spectacle	16e	21e
Syndicats maritimes	16e	20e
Tabacs	32e	32e
Teinturiers-Dégraisseurs	39e	44e
Textile	7e	5e
Tonneau	18e	24e
Transports	12e	10e
Verriers	22e	25e
Voiture-Aviation	18e	27e

h) TAUX DÉPARTEMENTAL DE STABILITÉ

Ain	25,8 %
Aisne	11,5 %
Allier	36,3 %
Alpes (Basses-)	33,3 %
Alpes (Hautes-)	0 %
Alpes-Maritimes	15 %
Ardèche	13,3 %
Ardennes	17,2 %
Ariège	22,2 %
Aube	30,4 %
Aude	26,6 %
Aveyron	7,4 %
Bouches-du-Rhône	37,2 %
Calvados	22,5 %
Cantal	33,3 %
Charente	13,3 %
Charente-Inférieure	27 %
Cher	28,5 %
Corrèze	25,9 %
Corse	0 %
Côte-d'Or	21,2 %
Côtes-du-Nord	22,2 %
Creuse	23 %
Dordogne	10 %
Doubs	29,7 %
Drôme	17 %
Eure	18,5 %
Eure-et-Loir	26,9 %
Finistère	20 %
Gard	28,8 %
Garonne (Haute-)	38,2 %
Gers	12,5 %
Gironde	26,3 %
Hérault	24 %
Ille-et-Vilaine	35,5 %
Indre	25 %
Indre-et-Loire	29,7 %
Isère	18,1 %
Jura	23,5 %
Landes	5,5 %
Loir-et-Cher	15,3 %
Loire	34,7 %
Loire (Haute-)	35,7 %
Loire-Inférieure	40,2 %
Loiret	32,6 %
Lot	0 %
Lot-et-Garonne	40 %
Lozère	0 %
Maine-et-Loire	26,1 %
Manche	8 %
Marne	13,2 %
Marne (Haute-)	10 %
Mayenne	16,6 %
Meurthe-et-Moselle	33,3 %
Meuse	16,6 %
Morbihan	26,4 %
Moselle	0 %
Nièvre	20 %
Nord	23,5 %
Oise	12,5 %
Orne	32 %
Pas-de-Calais	30,7 %
Puy-de-Dôme	34,8 %
Pyrénées (Basses-)	11,3 %
Pyrénées (Hautes-)	8,3 %
Pyrénées-Orientales	14,6 %
Rhin (Bas-)	0 %
Rhin (Haut-)	0 %
Rhône	36,9 %
Saône (Haute-)	4,7 %
Saône-et-Loire	31 %
Sarthe	27,7 %
Savoie	9,5 %
Savoie (Haute-)	11,7 %
Seine	41,1 %
Seine-Inférieure	33,3 %
Seine-et-Marne	11,5 %
Seine-et-Oise	26,3 %
Sèvres (Deux-)	15,7 %
Somme	31,4 %
Tarn	16,3 %
Tarn-et-Garonne	33,3 %
Var	12,5 %
Vaucluse	13,6 %
Vendée	37,5 %
Vienne	26,6 %
Vienne (Haute-)	27,4 %
Vosges	17,7 %
Yonne	9,9 %
Belfort (Territoire)	40 %

i) CLASSEMENT DES DÉPARTEMENTS D'APRÈS LEUR TAUX TERRITORIAL DE STABILITÉ

1.	Seine	41,1 %
2.	Loire-Inférieure	40,2 %
3.	Haut-Rhin (Belfort)	40 %
»	Lot-et-Garonne	»
5.	Haute-Garonne	38,2 %
6.	Vendée	37,5 %
7.	Bouches-du-Rhône	37,2 %
8.	Rhône	36,9 %
9.	Allier	36,3 %
10.	Haute-Loire	35,7 %
11.	Ille-et-Vilaine	35,5 %
12.	Puy-de-Dôme	34,8 %
13.	Loire	34,7 %
14.	Basses-Alpes	33,3 %
»	Cantal	»
»	Meurthe-et-Moselle	»
»	Seine-Inférieure	»
»	Tarn-et-Garonne	»
19.	Loiret	32,6 %
20.	Orne	32 %
21.	Somme	31,4 %
22.	Saône-et-Loire	31 %
23.	Pas-de-Calais	30,7 %
24.	Aube	30,4 %
25.	Doubs	29,7 %
»	Indre-et-Loire	»
27.	Gard	28,8 %
28.	Cher	28,5 %
29.	Sarthe	27,7 %
30.	Haute-Vienne	27,4 %
31.	Charente-Inférieure	27 %
32.	Eure-et-Loir	26,9 %
33.	Aude	26,6 %
»	Vienne	»
35.	Morbihan	26,4 %
36.	Gironde	26,3 %
»	Seine-et-Oise	»
38.	Maine-et-Loire	26,1 %
39.	Corrèze	25,9 %
40.	Ain	25,8 %
41.	Indre	25 %
42.	Hérault	24 %
43.	Jura	23,5 %
»	Nord	»
45.	Creuse	23 %
46.	Calvados	22,5 %
47.	Ariège	22,2 %
»	Côtes-du-Nord	»
49.	Côte-d'Or	21,2 %
50.	Nièvre	20 %
»	Finistère	»
52.	Eure	18,5 %
53.	Isère	18,1 %
54.	Vosges	17,7 %
55.	Ardennes	17,2 %
56.	Drôme	17 %
57.	Maine	16,6 %
»	Mayenne	»
59.	Tarn	16,3 %
60.	Deux-Sèvres	15,7 %
61.	Loir-et-Cher	15,3 %
62.	Alpes-Maritimes	15 %
63.	Pyrénées-Orientales	14,6 %
64.	Vaucluse	13,6 %
65.	Ardèche	13,3 %
»	Charente	»
67.	Marne	13,2 %
68.	Gers	12,5 %
»	Oise	»
»	Var	»
71.	Haute-Savoie	11,7 %
72.	Aisne	11,5 %
»	Seine-et-Marne	»
74.	Basses-Pyrénées	11,3 %
75.	Dordogne	10 %
»	Haute-Marne	»
77.	Yonne	9,9 %
78.	Savoie	9,5 %
79.	Hautes-Pyrénées	8,3 %
80.	Manche	8 %
81.	Aveyron	7,4 %
82.	Landes	5,5 %
83.	Haute-Saône	4,7 %
84.	Bas-Rhin	0
	Corse	0
	Hautes-Alpes	0
	Haut-Rhin	0
	Lot	0
	Lozère	0
	Moselle	0

j) RÉPARTITION, PAR TENDANCE, DES SYNDICATS STABLES (CHIFFRES ABSOLUS)

M : Majoritaires
m : minoritaires
A : Abstentions

	M	*m*	*A*
Agriculture	9	1	—
Alimentation	21	14	1
Allumettiers	6	—	—
Ameublement	5	6	—
Bâtiment	63	37	4
Bijouterie-Orfèvrerie	5	3	—
Blanchisserie	1	—	—
Céramique	3	6	1
Chapellerie	1	3	—
Chemins de fer	101	46	3
Coiffeurs	3	1	—
Cuirs et Peaux	31	9	1
Dessinateurs	3	—	—
Éclairage	27	2	—
Employés	16	7	—
Enseignement	2	26	7
Fabriques de papier			
Fédération postale	36	4	3
Finances			
Fonctionnaires			
Habillement	29	3	1
Livre	20	9	3
Maréchalerie			
Marine État	4	2	—
Métaux	60	47	7
Monnaies et Médailles	1	—	—
Ouvriers magasins de la guerre	1	1	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	10	2	—
Ports et Docks	18	3	3
Poudreries-Raffineries	2	—	—
Préparateurs en pharmacie	3	—	—
Produits chimiques	6	1	—
Sciage	8	1	1
Services de santé	5	2	1
Services publics	9	2	1
Sous-Sol	60	22	1
Spectacle	10	4	—
Syndicats maritimes	13	1	—
Tabacs	4	1	—
Teinturiers-Dégraisseurs	1	—	—
Textile	29	7	4
Tonneau	11	1	—
Transports	28	1	—
Verriers	8	3	—
Voiture-Aviation	2	10	—

k) RÉPARTITION, PAR TENDANCE, DES SYNDICATS STABLES (POURCENTAGES)

	M	*m*	*A*
	—	—	—
Agriculture	90 %	10 %	—
Alimentation	58,3 %	38,8 %	2,7 %
Allumettiers	100 %	—	—
Ameublement	45,4 %	54,6 %	—
Bâtiment	60 %	35 %	3 %
Bijouterie-Orfèvrerie	62,5 %	27,5 %	—
Blanchisserie	100 %	—	—
Céramique	30 %	60 %	10 %
Chapellerie	25 %	75 %	—
Chemins de fer	67,3 %	30,6 %	2,2 %
Coiffeurs	75 %	25 %	—
Cuirs et Peaux	75,6 %	21,9 %	2,4 %
Dessinateurs	100 %	—	—
Éclairage	93 %	7 %	—
Employés	69,5 %	30 %	—
Enseignement	5,7 %	74,2 %	20 %
Fabriques de papier			
Fédération postale	83,7 %	9,3 %	6,9 %
Finances			
Fonctionnaires			
Habillement	87,8 %	9 %	3 %
Livre	62,5 %	28,1 %	14 %
Maréchalerie			
Marine État	66 %	33 %	—
Métaux	52,5 %	41,2 %	6 %
Monnaies et Médailles	100 %	—	—
Ouvriers magasins de la guerre	50 %	50 %	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	83,3 %	16,7 %	—
Ports et Docks	75 %	12,5 %	12,5 %
Poudreries-Raffineries	100 %	—	—
Préparateurs en pharmacie	100 %	—	—
Produits chimiques	85,7 %	14,3 %	
Sciage	80 %	10 %	10 %
Services de santé	62,5 %	25 %	12,5 %
Services publics	75 %	16,6 %	8 %
Sous-Sol	72,2 %	26,5 %	1,2 %
Spectacle	71,4 %	28,5 %	—
Syndicats maritimes	92,8 %	7,2 %	—
Tabacs	80 %	20 %	—
Teinturiers-Dégraisseurs	100 %	—	—
Textile	72,5 %	17,5 %	10 %
Tonneau	91,6 %	8,4 %	—
Transports	96,5 %	3,5 %	—
Verriers	72,7 %	27,2 %	—
Voiture-Aviation	16,6 %	83,3 %	—

l) NOMBRE DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES, PAR FÉDÉRATION, AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1918 (EN CHIFFRES ABSOLUS)

Agriculture	3
Alimentation	5
Allumettiers	—
Ameublement	—
Bâtiment	19
Bijouterie-Orfèvrerie	1
Blanchisserie	1
Céramique	—
Chapellerie	—
Chemins de fer	13
Coiffeurs	2
Cuirs et Peaux	7
Dessinateurs	—
Éclairage	1
Employés	1
Enseignement	—
Fabriques de papier	
Fédération postale	12
Finances	
Fonctionnaires	—
Habillement	11
Livre	3
Maréchalerie	—
Marine État	1
Métaux	34
Monnaies et Médailles	—
Ouvriers magasins de la guerre	1
Personnel civil des Établissements de la guerre	5
Ports et Docks	—
Poudreries-Raffineries	5
Préparateurs en pharmacie	—
Produits chimiques	5
Sciage	1
Services de santé	4
Services publics	—
Sous-Sol	19
Spectacle	—
Syndicats maritimes	—
Tabacs	—
Teinturiers-Dégraisseurs	—
Textile	9
Tonneau	1
Transports	1
Verriers	1
Voiture-Aviation	1

m) POURCENTAGE FÉDÉRAL DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1918

	Nombre de syndicats ayant voté seulement en 1918	Nombre total de syndicats entre 1918 et 1921	Nombre total de syndicats en 1918	Pourcentage par rapport à 1918-1921	Pourcentage par rapport à 1918
Alimentation	5	191	32	2,6	15,6
Allumettiers	0				
Ameublement	0				
Bâtiment	19	414	112	4,5	16,9
Blanchisserie	1	4	2	25	50
Bijouterie-Orfèvrerie	1	18	9	5,5	11
Céramique	0				
Chapellerie	0				
Chemins de fer	13	575	212	2,2	6,1

	Nombre de syndicats ayant voté seulement en 1918	Nombre total de syndicats entre 1918 et 1921	Nombre total de syndicats en 1918	Pourcentage par rapport à 1918-1921	Pourcentage par rapport à 1918
Coiffeurs	2	32	8	6,2	25
Cuirs et Peaux	7	153	52	4,5	13
Dessinateurs	0				
Éclairage	1	113	15	0,8	6,6
Employés	1	102	26	0,9	3,8
Habillement	11	118	56	9,2	19,6
Enseignement	0				
Livre	3	165	36	1,8	8,3
Ouvriers magasins de la guerre	1	19	11	5,2	9,9
Personnel civil des Établissements de la guerre	5	29	21	17,2	23,8
Marine État	1	10	9	10	11
Syndicats maritimes	0				
Métaux	34	365	177	9,3	19,1
Ports et Docks	0				
Préparateurs en pharmacie	0				
Poudrerie	5	17	14	35	35,7
Produits chimiques	5	51	18	9,8	27,7
Sciage	1	56	4	1,7	25
Santé	4	48	14	8,3	28,5
Spectacle	0				
Sous-Sol	19	172	89	11	21,3
Fédération postale	A 0		0		
	E 2	224	25	5,3	8
	O 10		56		19,6
Tabac	0				
Textile	9	203	43	4,4	20
Tonneau	1	48	8	2	12,5
Transport	1	103	23	0,9	4,3
Services publics	0				
Voiture-Aviation	1	33	10	3	10
Verriers	1	73	8	1,3	12,5
Papier	0				
Teinturiers-Dégraisseurs	0				
Maréchalerie	0				
Fonctionnaires	0				
Finances	0				
Agriculture	3	146	14	2	21

n) TAUX D'INSTABILITÉ EN 1918 PAR FÉDÉRATION SYNDICALE

Rapport entre le nombre de syndicats éphémères et le nombre total de syndicats ayant participé au Congrès confédéral de 1918.

(Les chiffres de base sont fournis non par la lecture directe des listes confédérales mais par le traitement des cartes perforées. D'où de légères différences avec les chiffres donnés pour le nombre de syndicats en 1918. L'essentiel est ici que les deux chiffres du rapport établi ont une source homogène.)

Agriculture	21 %
Alimentation	15,6 %
Allumettiers	—
Ameublement	—
Bâtiment	17,4 %
Bijouterie-Orfèvrerie	11 %
Blanchisserie	50 %
Céramique	—
Chapellerie	—
Chemins de fer	6,7 %
Coiffeurs	25 %
Cuirs et Peaux	13 %
Dessinateurs	
Éclairage	6,6 %
Employés	4 %
Enseignement	—
Fabriques de papier	
Fédération postale	14,6 %
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	20 %
Livre	8,3 %
Maréchalerie	
Marine État	11 %
Métaux	19,7 %
Monnaies et Médailles	
Ouvriers magasins de la guerre	10 %
Personnel civil des Établissements de la guerre	23,8 %
Ports et Docks	—
Poudreries-Raffineries	35,7 %
Préparateurs en pharmacie	—
Produits chimiques	27,7 %
Sciage	25 %
Services de santé	28,5 %
Services publics	—
Sous-Sol	21,3 %
Spectacle	—
Syndicats maritimes	—
Tabacs	
Teinturiers-Dégraisseurs	—
Textile	22,5 %
Tonneau	12,5 %
Transports	4,5 %
Verriers	12,5 %
Voiture-Aviation	10 %

o) VENTILATION TERRITORIALE DES 156 SYNDICATS ÉPHÉMÈRES DE 1918

Ain	1
Aisne	0
Allier	2
Alpes (Basses-)	0
Alpes (Hautes-)	0
Alpes-Maritimes	1
Ardèche	2
Ardennes	0
Ariège	0
Aube	0
Aude	2
Aveyron	4
Bouches-du-Rhône	2
Calvados	0
Cantal	2
Charente	1
Charente-Inférieure	2
Cher	1
Corrèze	0
Corse	0
Côte-d'Or	2
Côtes-du-Nord	0
Creuse	0
Dordogne	1

Doubs	3
Drôme	1
Eure	1
Eure-et-Loir	1
Finistère	2
Gard	3
Garonne (Haute-)	2
Gers	0
Gironde	6
Hérault	3
Ille-et-Vilaine	0
Indre	1
Indre-et-Loire	0
Isère	5
Jura	0
Landes	0
Loir-et-Cher	1
Loire	7
Loire (Haute-)	0
Loire-Inférieure	6
Loiret	5
Lot	1
Lot-et-Garonne	0
Lozère	0
Maine-et-Loire	0
Manche	2
Marne	0
Marne (Haute-)	3
Mayenne	2
Meurthe-et-Moselle	0
Meuse	1
Morbihan	1
Moselle	0
Nièvre	1
Nord	1
Oise	3
Orne	3
Pas-de-Calais	1
Puy-de-Dôme	0
Pyrénées (Basses-)	2
Pyrénées (Hautes-)	2
Pyrénées-Orientales	3
Rhin (Bas-)	0
Rhin (Haut-)	0
Rhône	5
Saône (Haute-)	1
Saône-et-Loire	4
Sarthe	0
Savoie	1
Savoie (Haute-)	4
Seine	13
Seine-Inférieure	8
Seine-et-Marne	2
Seine-et-Oise	4
Sèvres (Deux-)	1
Somme	0
Tarn	5
Tarn-et-Garonne	1
Var	1
Vaucluse	1
Vendée	0
Vienne	3
Vienne (Haute-)	1
Vosges	2
Yonne	1
Belfort (Territoire)	1
Algérie	1

p) NOMBRE DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES, PAR FÉDÉRATION, AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1919 (CHIFFRES ABSOLUS)

Agriculture	5
Alimentation	23
Allumettiers	—
Ameublement	6
Bâtiment	42
Bijouterie-Orfèvrerie	3
Blanchisserie	—
Céramique	1
Chapellerie	—
Chemins de fer	98
Coiffeurs	6
Cuirs et Peaux	14
Dessinateurs	—
Éclairage	8
Employés	11
Enseignement	2
Fabriques de papier	—
Fédération postale	3
Finances	—
Fonctionnaires	—
Habillement	8
Livre	5
Maréchalerie	1
Marine État	—

Métaux	31
Monnaies et Médailles	—
Ouvriers magasins de la guerre	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	—
Ports et Docks	5
Poudreries-Raffineries	—
Préparateurs en pharmacie	5
Produits chimiques	4
Sciage	11
Services de santé	3
Services publics	6
Sous-Sol	9
Spectacle	6
Syndicats maritimes	1
Tabacs	
Teinturiers-Dégraisseurs	
Textile	12
Tonneau	7
Transports	7
Verriers	4
Voiture-Aviation	6

q) TAUX FÉDÉRAL D'INSTABILITÉ EN 1919

Agriculture	22,7 %
Alimentation	27,3 %
Allumettiers	—
Ameublement	20 %
Bâtiment	20,4 %
Bijouterie-Orfèvrerie	25 %
Blanchisserie	—
Céramique	8,3 %
Chapellerie	—
Chemins de fer	23,6 %
Coiffeurs	40 %
Cuirs et Peaux	16,8 %
Dessinateurs	—
Éclairage	16,6 %
Employés	25 %
Enseignement	4 %
Fabriques de papier	
Fédération postale	4,2 %
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	12,9 %
Livre	10,4 %
Maréchalerie	50 %
Marine État	—
Métaux	14,3 %
Monnaies et Médailles	—
Ouvriers magasins de la guerre	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	—
Ports et Docks	13,1 %
Poudreries-Raffineries	—
Préparateurs en pharmacie	55,5 %
Produits chimiques	22,2 %
Sciage	44 %
Services de santé	21,4 %
Services publics	25 %
Sous-Sol	8,1 %
Spectacle	22,2 %
Syndicats maritimes	5,2 %
Tabacs	
Teinturiers-Dégraisseurs	
Textile	16,2 %
Tonneau	26,8 %
Transports	14 %
Verriers	17,3 %
Voiture-Aviation	24 %

r) POURCENTAGE FÉDÉRAL DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1919

	Nombre de syndicats ayant voté seulement en 1919	Nombre total de syndicats entre 1918 et 1921	Nombre total de syndicats en 1919	Pourcentage par rapport à 1918-1921	Pourcentage par rapport à 1919
Alimentation	23	191	85	12	27
Allumettiers	0				
Ameublement	6	80	31	7,5	19,3
Bâtiment	42	414	205	10,1	20,4
Blanchisserie	0				
Bijouterie	3	18	22	16,6	25
Céramiquc	61	34	12	17,6	50
Chapellerie	0	23	6		
Chemins dc fer	98	575	434	17	22,5
Coiffeurs	6	32	15	18,7	40
Cuirs et Peaux	14	153	85	9,1	16,4
Dessinateurs	0				
Éclairage	8	113	48	7	16,6
Employés	11	102	44	10	25
Habillement	8	118	62	6,7	12,9
Enseignement	2	60	49	3,3	4
Livre	5	165	36	3	13
Ouvriers magasins de la guerre	0				
Personnel civil des Établissements de la guerre	0				
Marine État	0				
Inscrits maritimes	1	30	19	3,3	5,2
Métaux	31	365	211	8,4	14,6
Ports et Docks	5	79	40	6,3	12,5
Préparateurs en pharmacie	5	15	9	33,3	55,5
Poudrerie	0				
Produits chimiques	4	51	18	7,8	22,2
Sciage	11	56	25	19,6	44
Santé	3	48	14	6,2	21,4
Spectacle	6	56	28	10,7	21,4
Sous-Sol	9	172	111	5,2	8,1
Fédération postale	A 1	224	5	1,3	20
	E 0		25		0
	O 2		35		5,7
Tabac	0				
Textile	12	103	75	5,8	16
Tonneau	7	48	26	14,5	26,8

	Nombre de syndicats ayant voté seulement en 1919	Nombre total de syndicats entre 1918 et 1921	Nombre total de syndicats en 1919	Pourcentage par rapport à 1918-1921	Pourcentage par rapport à 1919
Transport	7	103	50	6,7	14
Services publics	6	83	24	7,2	25
Voiture-Aviation	6	33	25	18,1	24
Verriers	4	73	23	5,4	17,3
Papier	0				
Teinturiers-Dégraisseurs	0				
Maréchalerie	1		2		50
Fonctionnaires	0				
Finances	0				
Agriculture	5	146	23	3,4	21,7

s) VENTILATION TERRITORIALE DES SYNDICATS ÉPHÉMÈRES DE 1919

Ain	0
Aisne	5
Allier	7
Alpes (Basses-)	2
Alpes (Hautes-)	1
Alpes-Maritimes	6
Ardèche	0
Ardennes	1
Ariège	2
Aube	3
Aude	2
Aveyron	4
Bouches-du-Rhône	4
Calvados	4
Cantal	2
Charente	4
Charente-Inférieure	1
Cher	4
Corrèze	3
Corse	0
Côte-d'Or	1
Côtes-du-Nord	1
Creuse	1
Dordogne	5
Doubs	6
Drôme	3
Eure	0
Eure-et-Loir	1
Finistère	6
Gard	3
Garonne (Haute-)	5
Gers	0
Gironde	5
Hérault	10
Ille-et-Vilaine	8
Indre	3
Indre-et-Loire	6
Isère	3
Jura	6
Landes	1
Loir-et-Cher	8
Loire	4
Loire (Haute-)	0
Loire-Inférieure	5
Loiret	3
Lot	0
Lot-et-Garonne	2
Lozère	1
Maine-et-Loire	2
Manche	2

Marne	5	Sarthe	5
Marne (Haute-)	2	Savoie	1
Mayenne	0	Savoie (Haute-)	1
Meurthe-et-Moselle	12	Seine	14
Meuse	1	Seine-Inférieure	8
Morbihan	5	Seine-et-Marne	8
Moselle	3	Seine-et-Oise	9
Nièvre	4	Sèvres (Deux-)	2
Nord	11	Somme	2
Oise	5	Tarn	4
Orne	6	Tarn-et-Garonne	0
Pas-de-Calais	7	Var	11
Puy-de-Dôme	4	Vaucluse	0
Pyrénées (Basses-)	9	Vendée	0
Pyrénées (Hautes-)	1	Vienne	3
Pyrénées-Orientales	5	Vienne (Haute-)	1
Rhin (Bas-)	0	Vosges	5
Rhin (Haut-)	0	Yonne	4
Rhône	9	Belfort (Territoire)	1
Saône (Haute-)	2	Algérie	8
Saône-et-Loire	7		

t) NOMBRE DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES, PAR FÉDÉRATION, AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1920 (CHIFFRES ABSOLUS)

Agriculture	42	Marine État	—
Alimentation	24	Métaux	24
Allumettiers	—	Monnaies et Médailles	
Ameublement	6	Ouvriers magasins de la guerre	1
Bâtiment	43	Personnel civil des Établissements de la guerre	1
Bijouterie-Orfèvrerie	1	Ports et Docks	6
Blanchisserie	—	Poudreries-Raffineries	—
Céramique	10	Préparateurs en pharmacie	1
Chapellerie	—	Produits chimiques	9
Chemins de fer	11	Sciage	2
Coiffeurs	1	Services de santé	3
Cuirs et Peaux	7	Services publics	6
Dessinateurs	2	Sous-Sol	11
Éclairage	7	Spectacle	10
Employés	11	Syndicats maritimes	1
Enseignement	2	Tabacs	—
Fabriques de papier	2	Tabletterie	—
Fédération postale	23	Teinturiers-Dégraisseurs	—
Finances	—	Textile	16
Fonctionnaires	—	Tonneau	5
Habillement	4	Transports	10
Lithographie	—	Verriers	1
Livre	9	Voiture-Aviation	1
Maréchalerie	1		

u) TAUX FÉDÉRAL D'INSTABILITÉ EN 1920

Agriculture	46,1 %
Alimentation	21,4 %
Allumettiers	—
Ameublement	13,6 %
Bâtiment	18,8 %
Bijouterie-Orfèvrerie	8,3 %
Blanchisserie	—
Céramique	38,4 %
Chapellerie	
Chemins de fer	5 %
Coiffeurs	12,5 %
Cuirs et Peaux	8,4 %
Dessinateurs	25 %
Éclairage	10 %
Employés	17,4 %
Enseignement	3,9 %
Fabriques de papier	22,2 %
Fédération postale	17,5 %
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	6,3 %
Livre	9 %
Maréchalerie	50 %
Marine État	—
Métaux	11,3 %
Monnaies et Médailles	—
Ouvriers magasins de la guerre	8,3 %
Personnel civil des Établissements de la guerre	6,2 %
Ports et Docks	12,2 %
Poudreries-Raffineries	—
Préparateurs en pharmacie	16,6 %
Produits chimiques	31 %
Sciage	12,5 %
Services de santé	10 %
Services publics	13,9 %
Sous-Sol	8,4 %
Spectacle	27,7 %
Syndicats maritimes	5 %
Tabacs	
Teinturiers-Dégraisseurs	
Textile	17,2 %
Tonneau	17,8 %
Transports	14,4 %
Verriers	4 %
Voiture-Aviation	5,2 %

v) VENTILATION TERRITORIALE DES SYNDICATS ÉPHÉMÈRES DE 1920

Ain	5
Aisne	4
Allier	3
Alpes (Basses-)	3
Alpes (Hautes-)	1
Alpes-Maritimes	8
Ardèche	1
Ardennes	4
Ariège	2
Aube	2
Aude	2
Aveyron	3
Bouches-du-Rhône	15
Calvados	1
Cantal	0
Charente	1
Charente-Inférieure	4
Cher	6
Corrèze	0
Corse	0
Côte-d'Or	3
Côtes-du-Nord	0
Creuse	3
Dordogne	1
Doubs	2
Drôme	3
Eure	4
Eure-et-Loir	2
Finistère	0
Gard	9
Garonne (Haute-)	1
Gers	2
Gironde	4
Hérault	6
Ille-et-Vilaine	2
Indre	6
Indre-et-Loire	1
Isère	17
Jura	7
Landes	5
Loir-et-Cher	1
Loire	7
Loire (Haute-)	2
Loire-Inférieure	1
Loiret	4
Lot	1

Lot-et-Garonne	0	Saône (Haute-)	1
Lozère	0	Saône-et-Loire	5
Maine-et-Loire	3	Sarthe	4
Manche	1	Savoie	1
Marne	12	Savoie (Haute-)	3
Marne (Haute-)	0	Scine	5
Mayenne	0	Seine-Inférieure	3
Meurthe-et-Moselle	4	Seine-et-Marne	8
Meuse	3	Seine-et-Oise	5
Morbihan	0	Sèvres (Deux-)	0
Moselle	0	Somme	1
Nièvre	0	Tarn	2
Nord	9	Tarn-et-Garonne	0
Oise	9	Var	5
Orne		Vaucluse	4
Pas-de-Calais	3	Vendée	0
Puy-de-Dôme	2	Vienne	1
Pyrénées (Basses-)	4	Vienne (Haute-)	4
Pyrénées (Hautes-)	2	Vosges	4
Pyrénées-Orientales	7	Yonne	5
Rhin (Bas-)	5	Belfort (Territoire)	0
Rhin (Haut-)	7	Algérie	3
Rhône	4		

w) POURCENTAGE FÉDÉRAL DE SYNDICATS ÉPHÉMÈRES AYANT PARTICIPÉ AU SEUL CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE 1920

Agriculture	16,6 %	Métaux	33,3 %
Alimentation	41,6 %	Monnaies et Médailles	
Allumettiers	—	Ouvriers magasins de la guerre	—
Ameublement	66,6 %	Personnel civil des Établissements de la guerre	—
Bâtiment	37,2 %	Ports et Docks	16,6 %
Bijouterie-Orfèvrerie	—	Poudreries-Raffineries	—
Blanchisserie	—	Préparateurs en pharmacie	100 %
Céramique	50 %	Produits chimiques	66,6 %
Chapellerie	—	Sciage	50 %
Chemins de fer	27,2 %	Services de santé	66,6 %
Coiffeurs	—	Services publics	33,3 %
Cuirs et Peaux	42,8 %	Sous-Sol	18,1 %
Dessinateurs	50 %	Spectacle	—
Éclairage	28,5 %	Syndicats maritimes	—
Employés	27,2 %	Tabacs	—
Enseignement	100 %	Teinturiers-Dégraisseurs	
Fabriques de papier	—	Textile	12,5 %
Fédération postale	4,5 %	Tonneau	60 %
Finances		Transports	—
Fonctionnaires		Verriers	100 %
Habillement	—	Voiture-Aviation	100 %
Livre	—		
Maréchalerie	—		
Marine État	—		

x) TAUX FÉDÉRAL MOYEN D'INSTABILITÉ ANNUELLE ENTRE 1918 ET 1921

Agriculture	39,3 %
Alimentation	22,8 %
Allumettiers	—
Ameublement	14,2 %
Bâtiment	19,1 %
Bijouterie-Orfèvrerie	15,1 %
Blanchisserie	20 %
Céramique	24,4 %
Chapellerie	—
Chemins de fer	14,5 %
Coiffeurs	29,3 %
Cuirs et Peaux	12,8 %
Dessinateurs	16,6 %
Éclairage	12,1 %
Employés	17,4 %
Enseignement	3,5 %
Fabriques de papier	22,2 %
Fédération postale	13,4 %
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	12,8 %
Livre	8,8 %
Maréchalerie	50 %
Marine État	4,3 %
Métaux	14,8 %
Monnaies et Médailles	—
Ouvriers magasins de la guerre	7,1 %
Personnel civil des Établissements de la guerre	11,5 %
Ports et Docks	10,4 %
Poudreries-Raffineries	17,8 %
Préparateurs en pharmacie	33 %
Produits chimiques	27,6 %
Sciage	31,1 %
Services de santé	20 %
Services publics	16 %
Sous-Sol	11,8 %
Spectacle	22,8 %
Syndicats maritimes	4,6 %
Tabacs	—
Tabletterie	—
Teinturiers-Dégraisseurs	—
Textile	17,8 %
Tonneau	20,9 %
Transports	12,7 %
Verriers	10,7 %
Voiture-Aviation	14,8 %

Annexes III, 1

a) RÉPARTITION FÉDÉRALE DES SYNDICATS APPARUS EN 1919

Agriculture	15
Alimentation	62
Allumettiers	0
Ameublement	20
Bâtiment	132
Bijouterie-Orfèvrerie	4
Blanchisserie	1
Céramique	6
Chapellerie	3
Chemins de fer	245
Coiffeurs	10
Cuirs et Peaux	40
Dessinateurs	2
Éclairage	36
Employés	26
Enseignement	36
Fabriques de papier	
Fédération postale	27
Finances	
Fonctionnaires	
Habillement	26
Livre	28
Maréchalerie	2
Marine État	0
Métaux	91
Monnaies et Médailles	0
Ouvriers magasins de la guerre	1
Personnel civil des Établissements de la guerre	2
Ports et Docks	27
Poudreries-Raffineries	1
Préparateurs en pharmacie	7
Produits chimiques	8
Sciage	23
Services de santé	12
Services publics	17
Sous-Sol	49
Spectacle	21
Syndicats maritimes	15
Tabacs	7

Teinturiers-Dégraisseurs		Transports	31
Textile	50	Verriers	18
Tonneau	21	Voiture-Aviation	16

b) ORIENTATION DES SYNDICATS APPARUS EN 1919

	M	*m*	*A*
	—	—	—
Agriculture	14	1	—
Alimentation	37	20	5
Allumettiers	—	—	—
Ameublement	7	11	2
Bâtiment	86	41	5
Bijouterie-Orfèvrerie	4	—	—
Blanchisserie	1	—	—
Céramique	2	2	2
Chapellerie	1	2	—
Chemins de fer	182	54	9
Coiffeurs	8	1	1
Cuirs et Peaux	29	11	0
Dessinateurs	2	—	—
Éclairage	33	2	1
Employés	20	5	1
Enseignement	4	26	6
Fabriques de papier			
Fédération postale	23	2	2
Finances			
Fonctionnaires			
Habillement	23	3	—
Livre			
Maréchalerie	—	1	1
Marine État	—	—	—
Métaux	62	21	8
Monnaies et Médailles			
Ouvriers magasins de la guerre	1	—	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	2	—	—
Ports et Docks	21	3	3
Poudreries-Raffineries	—	1	—
Préparateurs en pharmacie	5	2	—
Produits chimiques	7	1	—
Sciage	18	3	2
Services de santé	8	2	2
Services publics	16		1
Sous-Sol	35	13	1
Spectacle	17	4	—
Syndicats maritimes	14	1	—
Tabacs	6	1	—
Teinturiers-Dégraisseurs			
Textile	34	10	6
Tonneau	19	1	1
Transports	26	5	—
Verriers	12	4	2
Voiture-Aviation	4	12	—

c) RÉPARTITION FÉDÉRALE DES SYNDICATS APPARUS EN 1920

Agriculture	78
Alimentation	63
Allumettiers	—
Ameublement	28
Bâtiment	92
Bijouterie-Orfèvrerie	4
Blanchisserie	—
Céramique	15
Chapellerie	7
Chemins de fer	41
Coiffeurs	3
Cuirs et Peaux	35
Dessinateurs	5
Éclairage	34
Employés	30
Enseignement	11
Fabriques de papier	9
Fédération postale	66
Finances	
Fonctionnaires	2
Habillement	17
Lithographie	—
Livre	48
Maréchalerie	1
Marine État	—
Métaux	66
Monnaies et Médailles	
Ouvriers magasins de la guerre	7
Personnel civil des Établissements de la guerre	2
Ports et Docks	17
Poudreries-Raffineries	2
Préparateurs en pharmacie	2
Produits chimiques	17
Sciage	4
Services de santé	20
Services publics	28
Sous-Sol	30
Spectacle	17
Syndicats maritimes	5
Tabacs	4
Teinturiers-Dégraisseurs	—
Textile	42
Tonneau	12
Transports	34
Verriers	12
Voiture-Aviation	4

d) RÉPARTITION FÉDÉRALE DES SYNDICATS APPARUS EN 1921

Agriculture	39
Alimentation	34
Allumettiers	—
Ameublement	22
Bâtiment	81
Bijouterie-Orfèvrerie	4
Blanchisserie	1
Céramique	6
Chapellerie	8
Chemins de fer	83
Coiffeurs	11
Cuirs et Peaux	26
Dessinateurs	—
Éclairage	28
Employés	21
Enseignement	—
Fabriques de papier	8
Fédération postale	50
Finances	7
Fonctionnaires	4
Habillement	21
Livre	46
Maréchalerie	—
Marine État	1
Métaux	36
Monnaies et Médailles	
Ouvriers magasins de la guerre	1
Personnel civil des Établissements de la guerre	4
Ports et Docks	17
Poudreries-Raffineries	—
Préparateurs en pharmacie	3
Produits chimiques	8
Sciage	25
Services de santé	9
Services publics	30
Sous-Sol	4
Spectacle	11
Syndicats maritimes	6
Tabacs	13
Teinturiers-Dégraisseurs	1
Textile	71
Tonneau	7
Transports	16
Verriers	35
Voiture-Aviation	3

e) ORIENTATION DES SYNDICATS APPARUS EN 1921

	M	*m*	*A*
	—	—	—
Agriculture	32	5	2
Alimentation	17	12	5
Allumettiers			
Ameublement	6	15	1
Bâtiment	37	41	3
Bijouterie-Orfèvrerie		4	
Blanchisserie		1	
Céramique	2	4	
Chapellerie	7	1	
Chemins de fer	29	52	2
Coiffeurs	—	11	—
Cuirs et Peaux	14	10	2
Dessinateurs			
Éclairage	22	5	1
Employés	13	7	
Enseignement	—	—	—
Fabriques de papier	3	5	—
Fédération postale	41	9	—
Finances	7	—	—
Fonctionnaires	3	1	
Habillement	16	4	1
Livre	27	19	—
Maréchalerie			
Marine État	—	1	—
Métaux	22	14	—
Monnaies et Médailles			
Ouvriers magasins de la guerre	1	—	—
Personnel civil des Établissements de la guerre	4	—	—
Ports et Docks	15	2	—
Poudreries-Raffineries	—	—	—
Préparateurs en pharmacie	1	1	1
Produits chimiques	3	5	—
Sciage	9	15	1
Services de santé	6	2	1
Services publics	22	7	1
Sous-Sol	2	1	1
Spectacle	7	3	1
Syndicats maritimes	6	—	—
Tabacs	13	—	—
Teinturiers-Dégraisseurs	1		
Textile	35	36	
Tonneau	4	3	
Transports	12	4	
Verriers	17	16	2
Voiture-Aviation	—	3	—

ANNEXES III, 2

a) NOMBRE D'ADHÉRENTS SOCIALISTES PAR FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE (OCTOBRE 1920)

Total : 178 867
Total métropolitain : 176 847

Ain	1 225
Aisne	900
Allier	2 300
Alpes (Basses-)	390
Alpes (Hautes-)	100
Alpes-Maritimes	810
Ardèche	770
Ardennes	1 400
Ariège	600
Aube	2 700
Aude	900
Aveyron	720
Bouches-du-Rhône	2 600
Calvados	550
Cantal	300
Charente	1 250
Charente-Inférieure	1 400
Cher	1 450
Corrèze	3 000
Corse	180
Côte-d'Or	1 300
Côtes-du-Nord	350
Creuse	1 200
Dordogne	1 900
Doubs	1 400
Drôme	2 040
Eure	550
Eure-et-Loir	600
Finistère	1 500
Gard	2 500
Garonne (Haute-)	1 000
Gers	400
Gironde	2 700
Hérault	1 350
Ille-et-Vilaine	800
Indre	900
Indre-et-Loire	2 550
Isère	2 853
Jura	1 110
Landes	500
Loir-et-Cher	800
Loire	2 506
Loire (Haute-)	120
Loire-Inférieure	950
Loiret	850
Lot	505
Lot-et-Garonne	1 200
Lozère	135
Maine-et-Loire	710
Manche	275
Marne	1 200
Mayenne	400
Marne (Haute-)	210
Meurthe-et-Moselle	600
Meuse	400
Morbihan	550
Moselle	7 000
Nièvre	2 200
Nord	20 700
Oise	2 450
Orne	600
Pas-de-Calais	14 000
Puy-de-Dôme	1 700
Pyrénées (Basses-)	382
Pyrénées (Hautes-)	250
Pyrénées-Orientales	675
Rhin (Bas-)	3 500
Rhin (Haut-)	2 600
Rhône	3 400
Saône (Haute-)	840
Saône-et-Loire	2 390
Sarthe	710
Savoie	600
Savoie (Haute-)	532
Seine	21 200
Seine-Inférieure	2 800
Seine-et-Marne	3 000
Seine-et-Oise	7 950
Sèvres (Deux-)	500
Somme	1 050
Tarn	1 004
Tarn-et-Garonne	325
Var	1 500
Vaucluse	2 200
Vendée	500
Vienne	700
Vienne (Haute-)	4 300
Vosges	1 200
Yonne	750
Belfort (Territoire)	800

b) POURCENTAGE D'ADHÉRENTS SOCIALISTES PAR RAPPORT A LA POPULATION DÉPARTEMENTALE

Ain	0,387	Lot	0,28
Aisne	0,21	Lot-et-Garonne	0,50
Allier	0,62	Lozère	
Alpes (Basses-)	0,42	Maine-et-Loire	0,14
Alpes (Hautes-)	0,11	Manche	0,06
Alpes-Maritimes	0,22	Marne	0,32
Ardèche	0,25	Marne (Haute-)	0,20
Ardennes	0,53	Mayenne	0,08
Ariège	0,34	Meurthe-et-Moselle	0,11
Aube	1,18	Meuse	0,19
Aude	0,31	Morbihan	0,10
Aveyron	0,21	Moselle	1,18
Bouches-du-Rhône	0,30	Nièvre	0,22
Calvados	0,14	Nord	1,15
Cantal	0,15	Oise	0,63
Charente	0,39	Orne	0,21
Charente-Inférieure	0,33	Pas-de-Calais	1,41
Cher	0,47	Puy-de-Dôme	0,34
Corrèze	1,09	Pyrénées (Basses-)	0,94
Corse	0,06	Pyrénées (Hautes-)	0,13
Côte-d'Or	0,40	Pyrénées-Orientales	0,31
Côtes-du-Nord	0,06	Rhin (Bas-)	0,53
Creuse	0,52	Rhin (Haut-)	0,55
Dordogne	0,47	Rhône	0,35
Doubs	0,49	Saône (Haute-)	0,36
Drôme	0,77	Saône-et-Loire	0,43
Eure	0,18	Sarthe	0,18
Eure-et-Loir	0,23	Savoie	0,26
Finistère	0,19	Savoie (Haute-)	0,22
Gard	0,63	Seine	0,48
Garonne (Haute-)	0,23	Seine-Inférieure	0,31
Gers	0,20	Seine-et-Marne	0,85
Gironde	0,32	Seine-et-Oise	0,86
Hérault	0,27	Sèvres (Deux-)	0,16
Ille-et-Vilaine	0,14	Somme	0,23
Indre	0,34	Tarn	0,33
Indre-et-Loire	0,77	Tarn-et-Garonne	0,20
Isère	0,54	Var	0,46
Jura	0,48	Vaucluse	1,00
Landes	0,18	Vendée	0,12
Loir-et-Cher	0,31	Vienne	0,22
Loire	0,39	Vienne (Haute-)	1,22
Loire (Haute-)	0,04	Vosges	0,31
Loire-Inférieure	0,14	Yonne	0,27
Loiret	0,25	Belfort (Territoire)	0,84

c) POURCENTAGE DU NOMBRE D'ADHÉRENTS SOCIALISTES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE SYNDIQUÉS A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Le rapport est compris entre
5,5 % *(Meurthe-et-Moselle) : grosso modo 1 socialiste pour 20 syndiqués et*
505 % (Lot) : 5 socialistes pour 1 syndiqué.

Ain	37,3 %
Aisne	32,8 %
Allier	32,2 %
Alpes (Basses-)	44,1 %
Alpes (Hautes-)	33 %
Alpes-Maritimes	32,1 %
Ardèche	27,4 %
Ardennes	25,1 %
Ariège	37,9 %
Aube	22,1 %
Aude	52,2 %
Aveyron	10,1 %
Bouches-du-Rhône	6 %
Calvados	17,2 %
Cantal	138 %
Charente	41 %
Charente-Inférieure	24,1 %
Cher	16,1 %
Corrèze	61,9 %
Corse	180 %
Côte-d'Or	33 %
Côtes-du-Nord	18,4 %
Creuse	49,7 %
Dordogne	74,9 %
Doubs	21,8 %
Drôme	79,5 %
Eure	17 %
Eure-et-Loir	27,4 %
Finistère	27,2 %
Gard	29,8 %
Garonne (Haute-)	13,6 %
Gers	126 %
Gironde	12,1 %
Hérault	15 %
Ille-et-Vilaine	8,4 %
Indre	24,1 %
Indre-et-Loire	37,5 %
Isère	27,1 %
Jura	32,8 %
Landes	16,7 %
Loir-et-Cher	46,5 %
Loire	15,8 %
Loire (Haute-)	10 %
Loire-Inférieure	5,6 %
Loiret	17 %
Lot	505 %
Lot-et-Garonne	76 %
Lozère	135 %
Maine-et-Loire	17 %
Manche	8,7 %
Marne	15,8 %
Marne (Haute-)	52 %
Mayenne	28,8 %
Meurthe-et-Moselle	5,5 %
Meuse	23,9 %
Morbihan	24,6 %
Moselle	35,1 %
Nièvre	51 %
Nord	14,6 %
Oise	47,8 %
Orne	36,9 %
Pas-de-Calais	21,1 %
Puy-de-Dôme	42,7 %
Pyrénées (Basses-)	6 %
Pyrénées (Hautes-)	43,1 %
Pyrénées-Orientales	42,4 %
Rhin (Bas-)	12,1 %
Rhin (Haut-)	5,6 %
Rhône	10 %
Saône (Haute-)	32,4 %
Saône-et-Loire	31 %
Sarthe	15,5 %
Savoie	35,5 %
Savoie (Haute-)	66,8 %
Seine	10,9 %
Seine-Inférieure	6,2 %
Seine-et-Marne	51 %
Seine-et-Oise	59,2 %
Sèvres (Deux-)	41,4 %
Somme	12,2 %
Tarn	13,6 %
Tarn-et-Garonne	21,9 %
Var	53,9 %
Vaucluse	17,3 %
Vendée	56,4 %
Vienne	30,5 %
Vienne (Haute-)	43,2 %
Vosges	9,6 %
Yonne	39,6 %
Belfort (Territoire)	21 %
Algérie	24 %

BIBLIOGRAPHIE

Il nous a paru inutile — et même contraire à notre dessein — de proposer ici une bibliographie. Tout notre effort tend en effet à montrer ce qu'il est possible d'obtenir par des moyens non classiques, c'est-à-dire par l'exploration de sources non littéraires.

C'est la raison pour laquelle nous ne mentionnons ici que les quatre ouvrages dont nous avons tiré notre matériel :

— *Confédération Générale du Travail.* XIX[e] Congrès national corporatif (XII[e] de la C.G.T.), Maison des Syndicats (15-18 juillet 1918). *Compte rendu des travaux,* Paris, Imprimerie Nouvelle, 1919, 306 p.

— *Confédération Générale du Travail.* XIV[e] Congrès confédéral, Lyon (15-21 septembre 1919). *Compte rendu des travaux.* Villeneuve-Saint-Georges, L'Union Typographique, s.d., 422 p.

— *Confédération Générale du Travail.* XV[e] Congrès confédéral, Orléans (27 septembre-2 octobre 1920). *Compte rendu des travaux.* Villeneuve-Saint-Georges, L'Union Typographique, s.d., 486 p.

— *Confédération Générale du Travail.* XXII[e] Congrès national corporatif (XVI[e] de la C.G.T.), Lille (25-30 juillet 1921). *Compte rendu des travaux.* Villeneuve-Saint-Georges, L'Union Typographique, s.d., 406 p.

TABLE DES ANNEXES

TABLE DES CARTES ET DES GRAPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES

Deuxième partie

DYNAMIQUE INTERNE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Troisième Partie

LE MOUVEMENT SYNDICAL DANS SON MILIEU ET SON ENVIRONNEMENT

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DARANTIERE A DIJON, LE
VINGT NOVEMBRE MCMLXVI



